This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

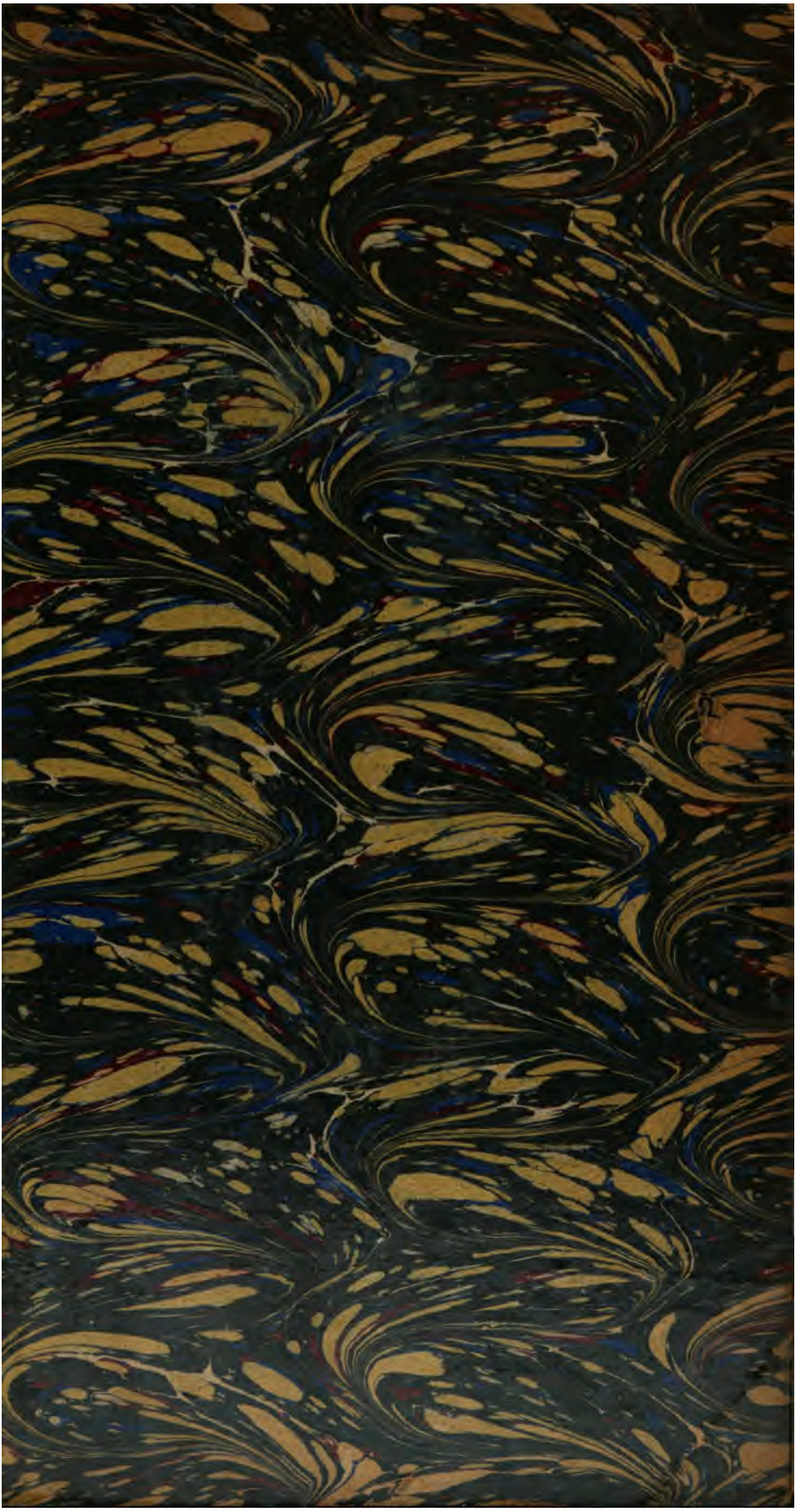

Philol
42.10
*

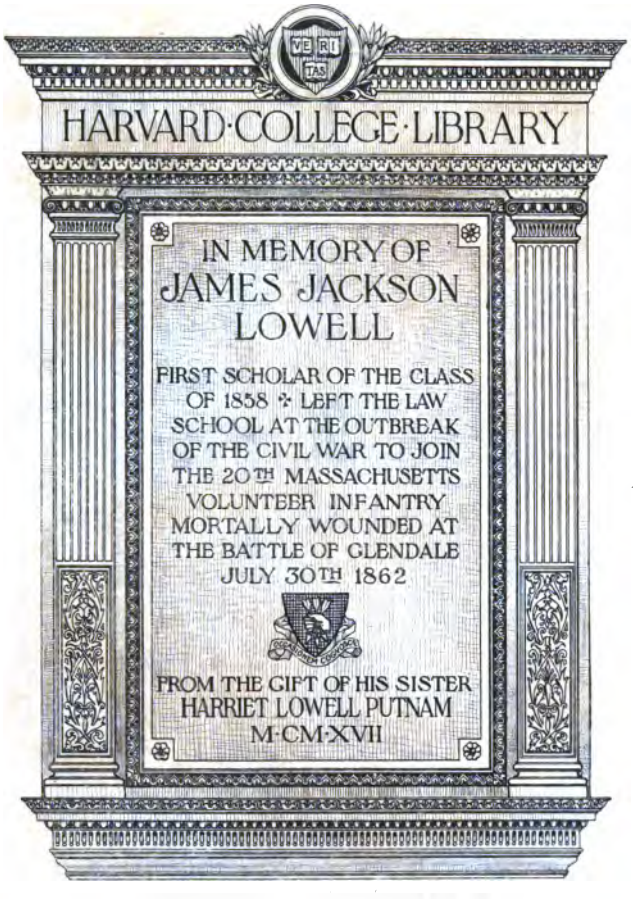
VE RI TAS
HARVARD·COLLEGE·LIBRARY
IN MEMORY OF
JAMES JACKSON
LOWELL
FIRST SCHOLAR OF THE CLASS
OF 1858 ✣ LEFT THE LAW
SCHOOL AT THE OUTBREAK
OF THE CIVIL WAR TO JOIN
THE 20TH MASSACHUSETTS
VOLUNTEER INFANTRY
MORTALLY WOUNDED AT
THE BATTLE OF GLENDALE
JULY 30TH 1862
FROM THE GIFT OF HIS SISTER
HARRIET LOWELL PUTNAM
M·CM·XVII

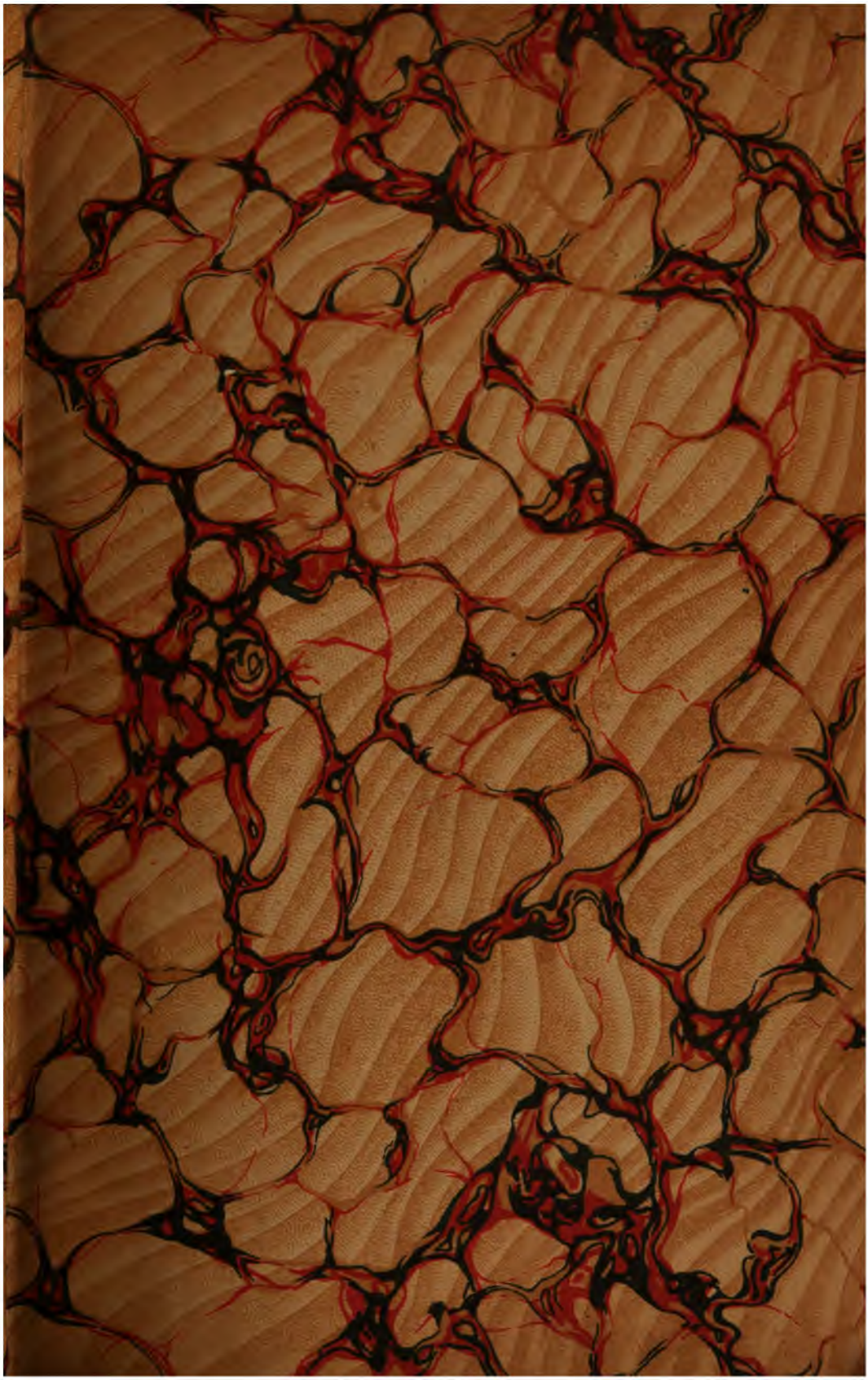

BULLETIN DE 1868

TOME XII

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

DOUZIÈME ANNÉE

LIÉGE

J.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR

Rue St-Adalbert, 8.

1870

Philol 42.10

Harvard College Library
May 18, 1922
J. J. Lowell fund

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Art. 1er. Il est constitué à Liége une Société dans le but d'encourager les productions en Wallon Liégeois; de propager les bons chants populaires; de conserver sa pureté à notre antique idiôme, d'en fixer autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres branches de la Langue romane.

CHAPITRE II.

Titre et travaux de la Société.

Art. 2. La Société prend le titre de *Société liégeoise de littérature wallonne.*

Art. 3. Elle institue un concours annuel de poésie wallonne entre les poëtes du pays de Liége.

Un concours pourra également être établi sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

Art. 4. Le sujet du concours, ses conditions, les récompenses à donner aux lauréats (1), sont déterminés chaque année par la Société dans le courant du mois de novembre.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique (2).

Art. 5. La Société réunit les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon liégeois. Elle détermine, autant que faire se peut, les règles de la versification.

Art. 6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, à six heures du soir, les 15 des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, novembre et décembre.

Dans le cas où ces dates tombent un jour férié, la réunion a lieu le lendemain. L'assemblée générale est celle du mois de janvier.

Art. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire ordonnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

Art. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

Art. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

(1) Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze (Séance du 15 mars 1858).

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société recevra le bulletin de l'année correspondante (Séance du 15 février 1859).

(2) Cet article a été ainsi modifié le 15 février 1858, par une décision de la Société.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

Art. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

CHAPITRE III.

Des fonctionnaires et du bureau.

Art. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un bibliothécaire-archiviste et d'un trésorier [1].

Art. 12. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

Art. 13. Le président, le vice-président, le secrétaire, le bibliothécaire-archiviste et le trésorier sont nommés tous les ans dans la séance du 15 décembre ; ils entrent en fonctions dans la séance qui suit celle du 15 janvier.

Art. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions ; il veille à l'exécution du règlement ; il rend compte des travaux de l'année écoulée à l'assemblée générale du 15 janvier.

Art. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance ; il exécute les décisions de la Société. Il est dépositaire du sceau.

Art. 16. Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives. — Le trésorier opère les recettes, fait les payements, et en rend compte à la fin de l'année, le tout sous la surveillance du président. Chaque année il sera dressé un projet de budget pour le nouvel exercice.

[1] Les articles 11, 13, 15 et 16 ont été ainsi modifiés par la Société le 15 mars 1866.

CHAPITRE IV.

Des membres de la Société.

Art. 17. La Société se compose de membres honoraires, de titulaires, d'adjoints et de correspondants.

Art. 18. Les membres honoraires sont : A. le bourgmestre de la ville de Liége ; B. le président du Conseil provincial ; C. les personnes qui ont rendu des services éminents à la Société et à qui cet honneur est décerné par les votes des trois quarts des membres titulaires présents.

Art. 19. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de trente.

Ils ont seuls voix délibérative et consultative.

Art. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres adjoints. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre adjoint qu'ils ont présenté.

Art. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents ; ils se tiennent en relation avec la Société [1].

Les membres honoraires, adjoints et correspondants, ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

Art. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres adjoints à la majorité des votes des membres présents.

Art. 23. Les membres titulaires signent les Statuts avant d'entrer en fonctions.

Art. 24. La démission donnée par un membre titulaire ou adjoint ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

[1] Les membres correspondants ne figureront au tableau que lorsqu'il auront accepté ce titre. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications (Séance du 15 février 1861.)

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

CHAPITRE V.

Des publications.

Art. 25. La société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans les concours et celles non couronnées qui méritent cette distinction (1).

Ces pièces deviennent sa propriété. Les auteurs ne peuvent les réimprimer qu'avec l'autorisation de la Société. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux Archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessitent la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société lorsqu'elles en sont jugées dignes.

Dans toutes ces pièces, les convenances devront être respectées tant dans le fond que dans la forme.

Art. 26. Le Secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

Art. 27. Un exemplaire numéroté de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire et adjoint.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux sociétés qui accordent la réciprocité, à la bibliothèque royale de Bruxelles et à celle de l'Université de Liége.

(1) L'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de 50 exemplaires destinés à l'auteur (Séance du 15 février 1861).

CHAPITRE VI.

Des recettes et des dépenses.

Art. 28. Les recettes consistent : en cotisations ordinaires payées par les membres titulaires, fixées à dix francs ; en cotisations payées par les membres adjoints, fixées à cinq francs ; en cotisations extraordinaires que la Société s'impose ; en dons volontaires ; en subsides éventuels de la Commune, de la Province, de l'Etat ; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

Art. 29. Les dépenses ordinaires sont celles pour frais d'installation et de bureau ; elles sont ordonnées par le bureau.

Art. 30. Les dépenses extraordinaires sont celles qui sont occasionnées par les publications de la Société et les prix à décerner aux lauréats des concours. Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII.

De la révision du règlement et de la dissolution de la Société

Art. 31. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

En cas de dissolution, laquelle ne peut être décidée qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents et absents, la bibliothèque, les archives et le sceau de la Société sont déposés à la bibliothèque de l'Université de Liége et de-

viennent la propriété de la ville; le solde restant en caisse est acquis en tous cas au bureau de bienfaisance de la ville de Liége.

Liége, le 27 décembre 1856.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,
F. BAILLEUX.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

DOUZIÈME ANNÉE

LIÉGE

J.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR

Rue St-Adalbert, 8.

1870

DELARGE (Jean-Guill.), instituteur, à Herstal.
DELBŒUF (Joseph), professeur à l'Université de Liége et à l'École normale.
DELCHEF (André), fabricant d'armes.
DESŒR (Auguste), avocat.
DE THIER (Charles), juge au tribunal civil.
FALLOISE (Alphonse), président du tribunal de 1re instance.
GALAND (Walthère), avoué.
GRANDJEAN (Mathieu), sous-bibliothécaire à l'Université.
GRANDGAGNAGE (Charles), ancien représentant.
GRENSON (Camille), avocat.
HENROTTE (Nicolas), chanoine.
HOCK (Auguste), fabricant-bijoutier.
KIRSCH (Hyacinthe), avocat.
LE ROY (Alphonse), professeur à l'Université et à l'École normale.
LESOINNE (Charles), représentant.
MASSET (Gustave), greffier.
PICARD (Adolphe), conseiller à la Cour d'appel.
STECHER (Jean), professeur à l'Université et à l'École normale.
THIRY (Michel), inspecteur du service des transports au chemin de fer de l'État.
WASSEIGE (Charles), docteur en médecine et conseiller provincial.

Membres honoraires.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.
LE BOURGMESTRE DE LIÉGE.
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL.
BORMANS (J. H.), professeur émérite à l'Université, membre de l'Académie royale.
GRANDGAGNAGE (Joseph), premier président honoraire de la Cour d'appel.
LAMAYE, conseiller à la Cour d'appel.
LITTRÉ (Emile), membre de l'Institut de France.
POLAIN (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université.

Membres correspondants (1)

ALEXANDRE (A.-J.), professeur à l'école moyenne de Gosselies.
BORGNET (Jules), conservateur des archives de l'État, à Namur.

(1) On croit devoir appeler l'attention de Messieurs les membres correspondants sur la note de l'art. 21 du règlement.

Body (Albin), homme de lettres, à Spa.
Bovie (Félix), peintre et homme de lettres, à Bruxelles.
Breden, professeur au Gymnase d'Arnsberg.

Chalon (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Chavée (H.), homme de lettres, à Paris.
Clesse (Antoine), homme de lettres, à Mons.
Coune (Joseph), préfet des études, à Anvers.

De Backer (Louis), homme de lettres, à Noord-Peenne (France).
De Christé (L.), imprimeur, à Douai.
De Coussemaker (E.), président du Comité flamand de France, à Dunkerque.
Delgotalle (Franç.), pharmacien, à Visé.
De Noue (A.), docteur en droit, à Malmedy.
Desrousseaux (A.), chef de bureau à la mairie, à Lille.

Hoffmann (F.-L.), homme de lettres, à Hambourg.
Hymans (Louis), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

Lagrange (Philippe), négociant, à Namur.
Le Pas (Auguste), professeur au Conservatoire royal de Liége, à Jupille.
Leray (Eugène), teinturier, à Tournai.
Loumyer (N.), chef de division au département des affaires étrangères, à Bruxelles.

Michelant (H.), vice-président de la Société impériale des antiquaires de France, à Paris.
Magnée (Gustave), vérificateur des douanes, à Theux.
Morel (A.), homme de lettres, à Paris.

Poulet (Nicolas), peintre, à Verviers.

Renard (M.-C.), vicaire, à Genval (Brabant).
Renard (Jules), à Paris.
Renier (J. S.), peintre, à Verviers.

Scheler (Aug.), bibliothécaire du Roi, à Bruxelles.
Schuermans (H.), conseiller à la Cour d'appel de Liége.

Van Bemmel (Eugène), professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
Vermer (Aug.), docteur en médecine, à Bauraing.
Von Keller (Adalbert), professeur à l'Université de Tubinge.

Wérotte (Charles), à Namur.

Xhoffer (J.-F.), rentier, à Verviers.

Membres adjoints.

AERTS (Auguste), notaire.
ANCIAUX, professeur de musique, à Charleville.
ANCION (Dieudonné), fabricant d'armes.
ANSIAUX-RUTTEN (Émile), banquier.
ANTOINE (P.), peintre, au Péry, 15.
ATTOUT-FRANS, négociant.

BAAR-LECHARLIER, négociant.
BALAT (Alphonse), architecte, à Bruxelles.
BANNEUX (Léon), propriétaire, à Huy.
BAYET (Joseph), juge au tribunal de 1re instance.
BAYET (Émile), ingénieur, à Bruxelles.
BEAUJEAN (François), négociant.
BEAUJEAN (Eugène), négociant.
BELLEFONTAINE (François), négociant.
BELLEFROID (Victor), directeur de la Banque liégeoise.
BELTJENS (Gustave), procureur du Roi, à Hasselt.
BÉRARD-LEURQUIN, négociant.
BÉRARD (Charles), ancien directeur au département des finances, à Bruxelles.
BERTRAND (O.), notaire.
BERNARD (Félix), notaire, à Montegnée.
BÉTHUNE (Armand), rentier.
BEURET (Auguste), fabricant.
BIA (Lamb.-L.), ingénieur.
BIAR (Grégoire), ancien notaire.
BIAR (Nicolas), notaire.
BIDAUT (Georges), à Bruxelles.
BILLON-HARTOG, négociant.
BIRCK-COLLETTE, fabricant.
BLONDEN, ingénieur-directeur des travaux publics de la ville de Liége.
BODSON (Mathieu), vicaire de St-Barthélemy, à Liége.
BOÏOUX (L.-J.), juge au tribunal de 1re instance.
BORGUET (Louis), docteur en médecine.
BORGUET (Louis), avocat.
BORGUET (Joseph), entrepreneur, rue Lairesse.
BORMANS (Allard), docteur en droit, ingénieur civil.
BOSERET (Charles), avocat.

Bormans (Théophile), substitut du Procureur du Roi, à Arlon.
Bouille (Nicolas), industriel, à Verviers.
Bourdon (Jules), conseiller communal.
Bourgeois (Nestor), ingénieur.
Bouvy (Alexandre), fabricant.
Braconier (Frédéric), représentant.
Brahy, négociant.
Breuer (J.-B.), négociant, quai de Maestricht.
Bronne (Louis), inspecteur général des postes, à Bruxelles.
Bronne (Gustave), fabricant d'armes.
Bronne (Georges), avocat.
Buckens (J.-G.), industriel.
Bustin (Oscar), directeur de charbonnage, à Grâce-Berleur.

Cambresy (Alph.), ingénieur, à Paris.
Capitaine (Edouard), président de la Cour du Limbourg, à Maestricht.
Capitaine (Félix), ancien président de la Chambre de Commerce.
Capitaine (Félix), fils, conseiller communal.
Carlier (Florent), entrepreneur.
Carlier-Demet, rentier.
Carlier (Ch.-Jos.), tanneur, à Huy.
Carmanne (J.-G.), imprimeur.
Carpay (François), instituteur.
Carpentier (N.-J.), curé de Ste-Marguerite, à Liége.
Carrez-Ziegler, négociant.
Chandelon (J.-T.-P.), professeur à l'Université, membre de l'Académie.
Charles (Prosper), avocat.
Charlier (Eugène), docteur en médecine.
Chaudoir-Van Melle, fabricant.
Chaumont (Léopold), fabricant d'armes, à Herstal.
Chèvremont (Henri), ingénieur civil, à Herstal.
Clochereux (Henri), avocat.
Cloes (J.), ancien conseiller à la Cour.
Closset (Mathieu), banquier.
Closset (Evrard), administrateur de la Banque nationale.
Closset (Henri), étudiant
Closon (Joseph), avocat.
Coheur (Gustave), major d'artillerie de la garde civique, à Lantin.
Colle (Jos.), étudiant à Fosse (devant la Madeleine, 8.

COLLETTE (Léopold), fabricant d'armes.
COLLINET (Charles), substitut du Procureur du Roi, à Verviers.
COLSOUL (Auguste), directeur au gazomètre, à Verviers.
COMHAIRE (Charles), avocat.
CONSTANT (Erasme), marchand de fer.
CORBESIER (Henri), ancien vérificateur de l'enregistrement.
CORBUSIER, industriel, quai Mativa, 19.
CORIN, professeur de musique.
CORNESSE (Edouard), négociant, à Aywaille.
CORNESSE (Prosper), avocat.
COUCHE (J.-B.), directeur de la prison cellulaire.
COUCLET-MOUTON (F.), graveur.
COUCLET, capitaine de lanciers.
CRÉMERS (Léopold), à Sclessin.
CUDELL (Adophe), avocat.

D'ANDRIMONT-DEMET, industriel.
D'ANDRIMONT-DE MÉLOTTE, ancien bourgmestre et conseiller provincial.
D'ANDRIMONT (L.), administrateur de la Banque nationale.
DARDENNE (Hyac.), avocat.
DARDESPINE (F.-C.), fabricant.
DAUW (E.), conseiller à la Cour.
DAWANS-CLOSSET (Adrien), fabricant et conseiller provincial.
DAWANS-ORBAN (Jules), fabricant.
DEBEFVE (P.-A.), négociant.
DE BORMAN (Chev. Cam.), docteur en droit, à Schalkhoven.
DE BOUBERS (Adophe), greffier du canton de Louveigné.
DE BRONCKART (Emile), ancien représentant, à Bra.
DECHAMPS, major pensionné, à Stembert.
DEFUISSEAU, médecin principal de l'armée.
DE FABRIBECKERS, conseiller provincial.
DEFAYS-DU MONCEAU, ancien conseiller provincial.
DEFRECHEUX (Émile), employé.
DE GLYMES (comte), procureur du Roi, à Charleroi.
DEHASSE (Auguste), fabricant.
DEHASSE (Félix), fabricant.
DEHESELLE (Victor), fabricant, à Thimister.
DEJARDIN (Adolphe), capitaine du génie.
DEJARDIN (Henri), rentier.

De la Rousselière (baron Amédée), rentier.
De la Rousselière (baron Arthur), secrétaire de légation.
De Laveleye (Émile), professeur à l'Université.
Delbouille (Joseph), banquier et conseiller communal.
Delbouille (Louis), notaire.
Delexhy (M.-B.-J.), docteur en médecine, à Grâce-Berleur.
Delfosse (Eugène), ingénieur civil.
Delgotalle (Alfred), docteur en médecine, à Verviers.
Delhasse (Félix), homme de lettres, à Bruxelles.
Delheid (Louis), docteur en médecine.
Delheid (Jules), docteur en médecine.
Deliége-Requilé (Jacques), fabricant.
De Limbourg (Ph.), propriétaire, à Theux.
De Looz-Corswarem (comte Hyp.), sénateur.
Del Marmol (baron Ch.), avocat.
De Luesemans (Charles), gouverneur de la province.
Delvaux, agrégé à l'Université.
De Macar (Charles), colonel pensionné.
De Macar (Augustin), rentier.
De Macar (Charles), avocat et conseiller provincial.
De Macar (baron Ferdinand), représentant.
De Macar (Julien), directeur de houillère.
Demany (Laurent), architecte et conseiller communal.
Demany (Ferd.), commissaire de police en chef.
Demany (Ferd.), architecte.
De Mélotte (Armand), rentier.
Demeuse, bourgmestre à Wandre.
De Moffaerts (baron Léonce), rentier.
Denis (Alexandre), fabricant.
D'Erckentel (Eugène), juge de paix, à Nandrin.
De Rossius (Ch.), fabricant.
De Rossius (Fernand), avocat et représentant.
Desart, directeur de houillère, à Herstal.
Desart (Cam.), lieutenant d'infanterie.
De Sauvage-Vercour (Félix), banquier
De Savoie (T.-J.), professeur à l'Université.
De Sélys-Longchamps (baron), sénateur, à Waremme.
De Sélys-Fanson (baron Ferd.), rentier, à Beaufays.
De Sélys-Fanson (baron Robert), rentier, à Xhoris.
Desoer (Oscar), rentier.

DESOER (Emmanuel), substitut du procureur du roi, à Liége.
DESSART (Jos.), propriétaire, à Herstal.
DE STOCKHEM (baron Léopold), propriétaire à Amay.
DE THEUX (Xavier), rentier, à Bruxelles.
DE THIER (Léon), homme de lettres.
DETROOZ (Auguste), juge au tribunal civil.
DELVAUX (Louis), avocat.
DE VAUX (Adolphe), ingénieur.
DE VAUX (Emile), ingénieur, à Bruxelles.
DEVROYE, chanoine et grand chantre de la Cathédrale.
DEWALQUE (G.), professeur à l'Université.
DEWEZ-CHAUDOIR, négociant.
DIGNEFFE (Victor), agent de change.
DISTEXHE (Hubert), graveur.
DOCHEN (Hubert), conseiller provincial, à Avernas-le-Bauduin.
D'OMALIUS (Frédéric), juge au tribunal de 1re instance
DOMMARTIN (Léon), rédacteur du *Gaulois*, 146, faubourg St-Denis, à Paris.
DONCKIER-JAMME (Ch.), membre de la Députation permanente.
DORET (V.), conseiller provincial. à Verviers.
DORY (Isidore), professeur à l'Athénée royal.
DOSSIN (Henri), fabricant.
D'OTREPPE DE BOUVETTE (Albert), conseiller honoraire des mines.
DOUTREWE (P.), à Louveigné.
DRESSE (Jules), rentier, à Chaineux.
DRESSE-ANCION (Olivier), fabricant d'armes.
DRION (Aug.), greffier de justice de paix.
DRION (Prosper), professeur à l'Académie.
DRION (Jules), commis greffier à la justice de paix.
DUBOIS (François), rentier.
DUBOIS (Ernest), procureur du Roi.
DUMONT (Félix), ingénieur, au Péry.
DUMONT, conseiller communal.
DUPONT (Alexandre), employé.
DUPONT (Ernest), chef de division au Ministère des travaux publics, à Bruxelles.
DUPONT (Evrard), professeur émérite à l'Université.
DUPONT (Edouard), notaire, à Saive (canton de Fléron).
DUPONT (François), ingénieur.
DUPONT (Emile), avocat et représentant.
DU VIVIER-STERPIN (L.), libraire.

ELIAS (Nicolas), avocat et représentant.
ELIAS (Robert), rentier.
ELOIN (Félix), ingénieur, à Bruxelles.
ETIENNE, négociant.

FABRY (Arnold), conseiller provincial, à Dison.
FALISSE-DEBOEUR, négociant, quai des Pêcheurs, 6.
FALLISE (Victor), professeur à l'Athénée.
FAYN (Joseph), directeur de la Société Rocheux et Oneux, à Theux.
FESTRAETS (Auguste), docteur en médecine.
FETU-DEFIZE (J.-F.-A.), fabricant.
FICK, tanneur.
FICK-SIMON (François), négociant.
FILOT (H.-J.), instituteur, faubourg Vivegnis.
FLECHET (François), notaire et conseiller provincial, à Verviers.
FLECHET (Guillaume), entrepreneur.
FLÉRON (Joachim), bourgmestre, à Bellaire.
FLORENVILLE (A.-D.), major de la garde civique.
FONSNY, bourgmestre de Saint-Gilles, lez-Bruxelles.
FORGEUR (Jos.), avocat et sénateur.
FORGEUR (Georges), secrétaire de légation.
FORIR (Jos.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.
FOSSION (N.-J.), docteur en médecine.
FOUQUET (Guil.), sous-directeur à l'Ecole agricole de Gembloux.
FOURY, général-major.
FRAIGNEUX (Louis), négociant.
FRANCK (Mathieu), entrepreneur.
FRANCOTTE (Victor), fabricant.
FRANCOTTE-DEPREZ (Clém.), industriel.
FRANCOTTE (Victor), étudiant.
FRANKIGNOULLE, greffier, à Liége.
FRÉDÉRIX (Gustave), homme de lettres, à Bruxelles.
FRÈRE-ORBAN (Walthère), ministre des finances, à Bruxelles.
FRÈRE (Walthère), fils, administrateur de la Banque nationale, à Verviers.
FRÈRE (Georges), juge au tribunal de première instance.

GAEDE (H.), docteur en médecine.
GALAND (Georges), négociant.
GALAND (Lamb.), notaire et conseiller provincial, à Glons.

GAUTHY, professeur à l'Athénée de Bruxelles.
GÉRARD (Frédéric), banquier, à Seraing.
GÉRARD, préfet de l'Athénée.
GERMAIN (Célestin), docteur en médecine, à Sprimont.
GERMEAU (F.), membre de la Députation permanente.
GILKINET (J.-P.), ancien notaire.
GILLET (Emile), juge, à Huy.
GILLON (A.), professeur à l'Université.
GILMAN (Alph.), vice-président au tribunal, rue Darchis.
GOMRÉE-WALTHÉRY, industriel, quai de Longdoz.
GONNE, directeur de Velaines, près de Huy.
GOOSSENS (Gustave), agent de change.
GORET (Léopold), ingénieur.
GOTHIER (J.), libraire.
GOVAERT-MALHERBE, fabricant.
GRANDFILS (Charles-Joseph), comptable.
GRANDJEAN, bourgmestre, à Housse.
GRAND'RY (Mich.), étudiant, à Jemeppe.
GRÉGOIRE (Hyacinthe), président du Tribunal de première instance de Huy.
GRÉGOIRE (Alphonse), notaire, à Dalhem.
GRÉGOIRE (Mich.), secrétaire communal, à Wandre.
GRUMSEL, tanneur.

HABETS (Alfred), répétiteur à l'Ecole des mines.
HALKIN (Aimé), capitaine d'artillerie à Liége.
HALKIN (Emile), capitaine aux pontonniers, à Anvers.
HALKIN-RÉMONT (C.-J.), architecte.
HALKIN (Jules), sculpteur.
HAMAL-DUMONT (Victor), ingénieur des mines, rue Fusch.
HAMAL (Benj.), ingénieur.
HAMAL (P.-J.), avocat et conseiller provincial.
HANNAY (Charles), cordier, à Ans-et-Glain.
HANSSENS (L.), avocat et conseiller provincial.
HAYEMAL (Henri), banquier, à Spa.
HELBIG (Henri), homme de lettres.
HELBIG (Jules), peintre.
HÉNON (Louis), maître de carrière, à Sprimont.
HERMANS (L.-J.), juge de paix.
HEUSE (H.-J.), docteur en médecine.

HEUSE-LAMAYE (G.), fabricant, à Olne.
HOCK (L.-Ad.), fabricant.
HOCK (Gér.-Aug.), fabricant.
HORTMANS, industriel.
HOUGET (Adrien), industriel, à Verviers.
HUBERT DE PONDROME (R.), à Chênée.
HUBERTY (Léon), à Malmedy.

ILIAS (Henri), professeur à l'Athénée.

JACQUES (J.), négociant, à Waremme.
JAMAR (Léonard), notaire.
JAMAR (Emile), conseiller provincial.
JAMAR (Gustave), fabricant.
JAMAR (Armand), ingénieur.
JAMME (Emile), commissaire d'arrondissement.
JARSIMONT, major pensionné, à Martinrive (Sprimont).
JENICOT (Philippe), pharmacien, à Jemeppe.
JORISSEN (Jules), négociant.

KEPPENNE (F.), ancien président du tribunal de première instance.
KEPPENNE (Ch.), notaire.
KERSTEN-MAGIS (P.), fabricant.
KIRSCH (Hyacinthe), directeur de charbonnage.
KUPPER (Ch.-Théod.), directeur de fabrique, à Dalhem.
KUPFFERSCHLAEGER (Isidore), professeur à l'Université.

LACROIX (Alfred), négociant.
LAFNET (T.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.
LAGASSE (Laurent), fabricant.
LAMAYE (Joseph), directeur de charbonnage.
LALOUX (Adolphe), propriétaire.
LALOUX (Nicolas), greffier provincial.
LAMARCHE-DE ROSSIUS (O.), administrateur de la Banque nationale.
LAMARCHE-JAMAR (Alf.), industriel.
LAMBERCY (Charles), géomètre du cadastre, à Aywaille.
LAMBERT, notaire, à St-Georges.
LAMBERTY, docteur en médecine, à Verviers.
LAMBERTY (Alphonse), employé des postes, à Stavelot.

LAMBINON (Gustave), ingénieur.
LAMBOTTE (Armand), fabricant bijoutier.
LAMBOTTE (Jean-Baptiste), à Cologne.
LAOUREUX, sénateur, à Verviers.
LAPORT (Guil.), fabricant.
LECOQ (A).
LEENAERTS (J.-M.), fabricant, en Saulcy.
LELIÈVRE (X.), substitut du procureur du Roi.
LELOTTE, négociant, à Verviers.
LEMAIRE, avocat, à Namur.
LEMILLE (Joseph), fabricant d'armes.
LEQUARRÉ (Nic.), professeur à l'Athénée.
LEROUX Charles, juge au tribunal de première instance à Verviers.
LEURQUIN (Camille), notaire.
LÉVÊQUE (L.), comptable, à Verviers.
LHOEST (Aug.), lieutenant-colonel d'artillerie.
LIBEN (Charles), contrôleur des contributions, à Dinant.
LIBEN (J.-J.-Jos.), intendant militaire pensionné.
LIBERT (Louis), membre de la députation permanente.
LIBOTTE-DOSSIN, négociant.
LION (Clém.), sous-lieutenant aux grenadiers.
LION (Léopold), ingénieur.
LONAY (G.), chanoine, à Herstal.
LONHIENNE (L.-J.), sénateur.

MACORS (Félix), professeur à l'Université.
MACORS (Jos.), professeur à l'Université.
MAGIS (Alf.), avocat.
MAGIS (Max.), fabricant.
MAGNERY (Em.), meunier, à Seraing.
MALHERBE (Édouard), fabricant d'armes.
MANSION (Émile), professeur, à Huy.
MANSION (P.), chargé du cours d'analyse à l'Université de Gand, à Marchin lez-Huy.
MARCELIN-LAGARDE, professeur à l'Athénée de Hasselt.
MARCELLIS (François), fabricant.
MARCHOT (Émile), négociant.
MARCOTTY, avocat-général.
MARÉCHAL (R.), ingénieur.
MARTIAL (Epiph.), avocat.

MARTINY (Martin), fabricant, Herstal.
MASSET-HAMAL, négociant.
MASSET (L.), bourgmestre de Herstal et conseiller provincial.
MASSET (Oscar), fabricant.
MASSIN (Gust.), sous-directeur de la Société linière.
MATELOT (Prosper), hôtelier.
MATHELOT-DEBRUGE, ingénieur civil.
MATHIEU (Jules), instituteur, à Olne.
MEAN (Charles), fabricant.
MERCIER (Laurent), négociant.
MICHA (Léonard), ingénieur, à Marles (Pas-de-Calais).
MICHA (Alfred), avocat.
MINETTE (Jules), rentier.
MINETTE-ORBAN (Victor), rentier.
MISSON (Anatole), négociant, quai de la Batte.
MODAVE-LAMBINON (J.-A.-F.) conseiller communal.
MONNOYER (Aug-Jos.), lieutenant-colonel d'état-major.
MONOYER, directeur de houillère, rue Lamarck.
MOREAU, ingénieur, à Louvain.
MORREN (Edouard), professeur à l'Université.
MOTTART (Albert), ingénieur civil.
MOTTART (Gustave), avocat.
MOTTART (Jules), négociant.
MOTTART (Philippe), brasseur.
MOUTON (Louis), notaire, à Herve.
MOUTON (Dieudonné), avocat et représentant.
MOXHON (Casimir), avocat.
MOXHON (Ernest), notaire, à Ramet.
MULLER (Clément), avocat et représentant.
MULLER (Edmond), banquier, à Verviers.

NAGELMACKERS (Jules), agent de la Banque nationale.
NAGELMACKERS (Armand), consul d'Espagne.
NAGELMACKERS (Albert), banquier.
NAGELMACKERS (Edmond), banquier.
NAGELMACKERS (Ernest), banquier.
NAGELMACKERS (Carlos), ingénieur civil.
NEEF (Jules), bourgmestre de Tilff et conseiller provincial.
NEUVILLE, (Joseph), ancien bourgmestre de Liége.

NIHON (L.-A.), juge à Liége
NOÉ (Adolphe), fabricant.
NOIRFALISE (Jules), fabricant.
NYPELS (J.-S.-G.), professeur à l'Université.

OLIVIER (Henri), négociant en laines, à Verviers.
ORBAN (Eugène), fabricant.
ORBAN (Ernest), fabricant.
ORBAN (Marcel), juge, à Verviers.
ORBAN (Jules), fabricant.
ORBAN (Léon), représentant.
ORTMANS-HAUSEUR, bourgmestre de Verviers.
ORTMANS (J.-B.), brasseur.

PAQUE (Eugène), artiste vétérinaire, à Verviers.
PAQUE (Érasme), pharmacien.
PAQUE, conducteur des ponts et chaussées, à Aywaille.
PAQUOT, directeur gérant de la Société du Bleyberg.
PARENT-DUBOIS (Henri), rentier, à Herstal.
PASCAL LAMBINON, négociant, à Louvain.
PASQUET (Emmanuel), professeur à l'Athénée royal de Namur.
PECK (Léonard), ingénieur.
PÉTY-DE ROSEN (Jules), rentier, à Grune.
PÉTY (Léon), avocat.
PHILLIPS (Justin), négociant
PHILLIPS-ORBAN, rentier.
PIEDBŒUF (Théodore), fabricant, à Jupille.
PIEDBŒUF (Théodore), avocat et conseiller provincial, à Jupille.
PIERCOT (Ferdinand), bourgmestre.
PILETTE (Désiré), avocat, à Paris.
PINSART (H.-J.), ingénieur de la province.
PIRLOT-TERWANGNE (Ferdinand), fabricant.
PIRLOT (Léon), fabricant.
PIRLOT (Edouard), fabricant.
PIRLOT (Gustave), fabricant.
PIRLOT (Eugène), rentier.
PIRLOT (Eugène), fils, rentier.
PIROTTE, receveur de l'État, à Stavelot.
PIRSON-HOGGE, négociant.

PLUMAT (Jean-Bapt.), propriétaire.
POSWICK (Eug.), rentier.
POULET, rue Vinâve-d'Ile.
PROST (Victor), capitaine d'artillerie.
PROST (Henri).

QUOILIN (J.-H.), secrétaire-général du ministère des finances, à Bruxelles.

RAIKEM (Joseph), industriel.
RAIKEM (A.-J.), greffier au tribunal.
RAMOUX DE ROCHELÉE (Joseph), conseiller provincial, à Amay.
RASKIN (Jos.), fabricant.
RAZE (A.), ingénieur, à Ougrée.
REGNIER, major pensionné.
REMACLE (Jacques), fabricant, à Sauheid.
RÉMONT (Denis), juge de paix, à Esneux.
RÉMONT (J.-E.), architecte consultant de la ville de Liége.
RÉMONT (Joseph), architecte.
RÉMONT, ingénieur, à Theux.
RENIER (A.), architecte.
RENIER (Henri), rentier.
RENIER (M.), greffier du tribunal de commerce.
RENOZ (Ernest), notaire.
RENSON (Antoine), juge de paix, à Hollogne-aux-Pierres.
REQUILÉ (Franç.), rentier.
RICHARD-LAMARCHE (H.), rentier.
RIGO (H.), chef de division au gouvernement provincial.
RISSACK-LAMBERT, marchant brasseur, à Herstal.
ROBERT-BRABANT (L.), avocat.
ROBERT-GRISARD, rentier.
ROBERTI (E.), rentier.
ROBERTI (D.), rentier.
ROLAND (Jules), négociant.
ROMEDENNE-FRAIPONT (J.-F.), banquier.
ROSE (John), fondeur.

SALMON (l'abbé), vicaire, à Stavelot.
SCHOONBROODT (J.-G.), conservateur des Archives de l'État.
SEVEREYNS (L.), imprimeur.

SIMONIS-ORBAN (Eugène), statuaire, à Bruxelles.
SNOECK (Eug.), professeur à l'athénée, faubourg St-Gilles, 33.
SOETMAN (Gust.), directeur, à Niederfischbach.
SOPERS (Théodore), négociant.
SOUBRE (Etienne), directeur du Conservatoire royal de musique.
SPIERTZ (Henri), rentier.
SPINEUX (A.), avoué au tribunal de 1er instance.
SPRING (A.), professeur à l'Université.

TART (Alph.), négociant, rue Louvrex, 53.
TART (O.-J.), banquier.
TASKIN (Léop.), ingénieur, à Jemeppe.
TERRY (L.), professeur au conservatoire.
THONARD (André), colonel d'artillerie.
THONON (Auguste), notaire, à Sprimont.
TILMAN (Gustave), rentier, à Bernalmont.
TOMBEUR, notaire et conseiller provincial, à Verlaine.
TRASENSTER (Louis), professeur à l'Université.
TROISFONTAINE (Arnold), professeur à l'Université.
TRUILLET (Félix), négociant.
TRUILLET (Franç), docteur en chirurgie.

UMÉ (Godefroid), architecte.

VAN DER MAESEN (Servais), avoué, à Verviers.
VANDERSTRAETEN-CLOSSET (Victor), fabricant, à Verviers.
VAUST (Théodore), docteur en médecine et professeur à l'Université.
VAUST (Jules), docteur en médecine.
VERKEN (Théophile), professeur au Conservatoire.
VIERSET-GODIN, architecte, à Huy.
VIOT (Théodore), rentier, à Tihange, lez-Huy.
VIOT (Léon), rentier, château de Verdenne, près Marche.
VIVARIO-PLOMDEUR (Nicolas), rentier, à Embourg.
VIVARIO (Nic.), fabricant d'armes.

WALA (François), conseiller à la cour.
WANKENNE (Pierre), négociant, à Verviers.
WARNANT (Julien), avocat.
WASSEIGE (Adolphe), docteur en chirurgie et professeur à l'Université.

WASSEIGE (Henri), ingénieur civil.
WAUTERS (Edouard), père, rentier.
WAUTERS (Edouard), fils, rentier.
WAUTERS-CLOES (Hyacinthe), rentier.
WELLEKENS (Émile), négociant.
WELLENS-BIAR (E.-F.), ingénieur.
WILMOTTE, propriétaire, à Anvers.
WILMART (Julien), à Verlaine.
WITTERT (Adrien baron), rentier.
WOOS, notaire, à Rocour.

XHOFFER (Léop.), négociant, à Verviers.

Membre adjoint (*inscrit pendant l'impression*).

BERTRAND (François), avocat, rue de l'Harmonie.

SOCIÉTAIRES DÉCÉDÉS

Membre correspondant.

LETELLIER, curé à Bernissart (Hainaut).

Membres adjoints.

ANSIAUX (Jules), docteur en médecine.
DANDOY (Célestin), ancien conseiller communal.
GOUT (Isidore), ancien conseiller communal.
HUBERT (Alexis), fabricant à Esneux.

DÉCÉDÉ PENDANT L'IMPRESSION.

DE ROSSIUS (Ch.-Ab.), ancien président du Conseil provincial.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS EXTRAORDINAIRE.

Voulant contribuer pour sa part à l'éclat des prochaines fêtes de septembre, la Société a décidé, dans sa séance du 15 juillet 1869, qu'un double *concours extraordinaire* serait ouvert, sous ses auspices, à l'occasion des dites fêtes.

Elle demande :

1° Un crâmignon ou chant de danse populaire (prix : une médaille en or de la valeur de CENT FRANCS) ;

2° Une chanson avec refrain susceptible d'être répété en chœur (prix : une médaille en or de la valeur de CENT FRANCS).

Le sujet est assez naturellement indiqué par les circonstances ; la Belgique a été longtemps le champ de bataille des nations ; aujourd'hui, sur son sol libre, elles viennent se donner la main ; une ère nouvelle commence.....

Toute latitude est d'ailleurs laissée aux concurrents.

Les manuscrits devront être adressés avant le 5 septembre, *terme de rigueur*, à M. le notaire Jos. Dejardin, vice-président de la Société, quai de l'Ourthe, 43, à Liége.

Les concurrents inscriront en tête de leur travail une épigraphe, qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant leur nom.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS SPÉCIAL DE 1869.

A MM. les président et membres de la Société liégeoise de Littérature wallonne.

MESSIEURS,

Vous avez ouvert, avec l'assentiment du Comité général des fêtes qui se préparent à Liége, un concours spécial comprenant une chanson et un cramignon wallons de nature à être chantée ou dansé pendant les réjouissances qui vont se donner à l'occasion de la visite des tireurs de l'étranger et des autres parties du pays, et vous nous avez fait l'honneur de nous charger de l'examen des pièces qui vous sont parvenues à la suite de ce concours. Nous nous sommes à cet effet réunis les 6, 7 et 8 de ce mois, et nous venons vous faire connaître le résultat de notre travail.

Trente-huit concurrents ont répondu à votre appel, et

vous vous féliciterez comme nous de voir, par ce chiffre important, que l'idée était heureuse et qu'elle a fait vibrer la muse populaire.

Voici, dans l'ordre où nous les avons dépouillés, les titres et les devises de ces 38 envois :

TITRES.	DEVISES.
1. Pif, paf, poum, cramignon :	*Souffrez qu' ji v'sel deie...*
2. Li Houp diguet, cramignon :	*C'est l' ton qui fait l' chanson.*
3. Fiesses di septimbe, cramignon :	*Intrez sin bouhi.*
4. Ax ètringîrs, chanson :	*La paix du monde est le bonheur des nations.*
5. L'internationale, chanson :	*Aimons-nous les uns les autres.*
6. L'Eburonne, chanson :	*Il n'est plus au fond de mon cœur....*
7. L'Union, cramignon :	*Honneur, patreie et liberté !*
8. (Sans titre), cramignon :	*Il faut, je crois, pour le concours....*
9. Dinans-nos l'main, chanson :	*Peuples, formez une sainte alliance.*
10. Liberté et fraternité, cramignon :	*Libertas gentium.*
11. Ronde-danse, cramignon :	*Parlez d' Bruxelles...*
12. Cramignon d' jônè feies, cramignon :	*Ja promettou des voyèges.*
13. L'Amitié, chanson :	*Li Roi, li pâie et l' liberté.*
14. Li Gârd'-civique et les autorités, cramignon :	(Sans devise.)
15. (Sans titre), cramignon :	*J'espère en l'avenir.*

16. Li Bonne Ètinde, cramignon :	*On cramignon qu'on m'lét mi fait riquèri m'lé.*
17. Fiesses di Lîge, cramignon :	*Ut paucis multat....*
18. (Sans titre), cramignon :	*Les peuples libres sont amis.*
19. Les Oûies di nonante ans, cramignon :	*Dire baicôp avou pau.*
20. Ax Ètringîrs, cramignon :	*La simplicité.*
21. On Tireû à ses camarâdes, cramignon :	*La liberté est mère...*
22. (Sans titre), cramignon :	*Si tu savais, Julie...*
23. Les Fils del Liberté, chanson :	*Si chaque ouhai chante â s'manire.*
24. Li Vision d'on pâtriote, cramignon :	*L'homme libe reie et s'amuse.*
25. (Sans titre), chanson :	*Vollà, et s'elle est bonne, j'el chantrè.*
26. Li Manne d'â Cîr, cramignon :	*La tribune du peuple, c'est la rue.*
27. (Sans titre), chanson :	*Les orèges sont passés.*
28. Li Pâie, chanson :	*Li pâie, èco l' pâie!*
29. Li 21 Septimb' 1869, chanson :	*Ne soyons pas trop exigeants.*
30. (Sans titre), cramignon :	*Les batteus ont laid jeu.*
31. Li Fiesse d'el frâternité, chanson :	*On pout ess grand tos estant p'tit.*
32. Li Pâie et l'Union, cramignon :	*Li solo lût po tot l' monde.*
33. Li Lîgeois, chanson :	*Li patreie avant tot.*
34. Les Fiesses di Lîge, chanson :	*Si vis pacem... Ni fé nin l' guérre.*
35. Lambert, cramignon :	*I vât bin mî dè fer...*
36. La grande Victoire, cramignon :	*Al fin, tot à fait tomme.*

37. La paix, chanson : (Sans devise).
38. Les Peuples frères, chanson : *Patrie et humanité.*

Nous nous sommes livrés d'abord à une lecture attentive de ces 23 cramignons et de ces 15 chansons, afin de faire un premier triage. Celui-ci étant terminé, nous avons écarté les pièces renseignées sous les numéros : 1, 2, 3, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 21, 22, 24, 25, 29, 30, 31, 32, 37 et 38 ; les deux jours suivants, le jury a examiné de nouveau les autres envois et il a porté ses décisions. Mais avant de faire connaître celles-ci, disons quelques mots de trois des pièces qui ont été dès l'abord écartées : celles renseignées sous les numéros 8, 37 et 38, sont écrites en français et ne pouvaient, par conséquent, prendre part au concours. Malgré cela, il nous est impossible de ne pas mentionner avec faveur la première d'entre elles, le n° 8, parce qu'elle est charmante : l'idée en est originale et gaie, quelquefois un peu recherchée, mais parfaitement appropriée au but qu'elle poursuit ; l'expression est très-souvent heureuse ; le vers est coulant et facile ; enfin, sans être de l'eau la plus pure, on peut l'appeler une perle. Mais que pouvions-nous faire de cette perle ? Ce qu'en fit le coq de La Fontaine ; ce que l'ignorant fit du manuscrit. Ils avaient aussi trouvé des richesses dont ils ne pouvaient tirer parti : ils les portèrent chez leurs voisins.

Un ignorant hérita
D'un manuscrit, qu'il porta

Chez son voisin le libraire.
Je crois, dit-il, qu'il est bon,
Mais le moindre... mot wallon
Ferait bien mieux mon affaire.

Ne pouvant couronner cette pièce, nous vous proposons de la publier dans les recueils de la Société, persuadés que l'auteur, qui signe un forgeron correspondant, ne nous saura pas mauvais gré de l'usage que nous avons fait de sa lettre.

Mais revenons au concours, en commençant par les cramignons.

Les cramignons qui restaient à examiner, (c'est-à-dire ceux renseignés sous les n°s 7, 10, 16, 17, 18, 19, 26, 35 et 36) sont certainement d'inégale valeur; mais tous méritent, à quelque point de vue, les félicitations et les encouragements des amis des lettres wallonnes. Leurs auteurs peuvent faire mieux, sans doute, et l'on doit espérer qu'ils n'y manqueront pas.

Parmi ces cramignons, cinq surtout méritent d'être remarqués.

Liberté et Fraternité (n° 10) est l'œuvre d'un homme qui sait écrire. Mais ses idées sont trop peu variées, et parfois l'expression wallonne (c'est là d'ailleurs un défaut que nous avons déploré chez plus d'un concurrent) n'est que l'expression française mal orthographiée. Hélas! combien de fois voit-on un mot français se substituer au mot wallon en changeant un peu sa finale. De plus, le vers du refrain, condition capitale pour un cramignon, est dur à cause du trop grand nombre d'élisions.

Le cramignon *Lambert* (n° 35) est, surtout dans sa première moitié, plein d'entrain et de gaîté ; en le corrigeant et en le diminuant, on en ferait sans aucun doute une chanson de table très-amusante et qui provoquerait le rire général ; mais il ne cadre que bien peu avec la pensée qui a inspiré ce concours et il est quelquefois gâté par la trivialité de l'idée ou de l'expression. Il est d'ailleurs d'un wallon pur et coulant.

Le n° 19, intitulé : *Les Oüïes di nonante ans*, se présente, dans sa forme et dans sa contexture matérielle, jusque dans le choix du papier, comme l'œuvre d'un vieillard très-âgé. En est-il bien ainsi ? Peu importe ! mais il faut applaudir à plusieurs des vers qu'il contient :

J'a bon, divant d'mori, de veïe sos nos clocki
Les drapeaux d'vingt nâtions des p'tits et grands pays ;
Leus coleurs et les noss' ont l'air di s'caressi....

Il faut aussi malheureusement regretter la nature incomplète de l'œuvre et les incorrections de style qui ne permettraient pas de lui donner une palme.

Restaient les n° 16 et 18, incontestablement les deux meilleurs, mais, qui cependant ne nous paraissent pas égaler quelques-uns des petits chefs-d'œuvre que notre muse wallonne a vu éclore depuis dix ou douze ans.

Nous fûmes bientôt d'accord pour les récompenser ; mais il était difficile de faire un choix : l'auteur du cramignon n° 18, qui n'a pas de titre, et dont la devise est *les Peuples libres sont amis*, est un écrivain, en même temps qu'un poëte. Il a l'idée touchante et noble, il a le vers

facile, il a enfin cette qualité précieuse que nous aimons avant tout : il a écrit en vrai et pur wallon. Plusieurs de ses couplets sont exquis et seront cités souvent : ils marqueront dans nos annales littéraires.

Malheureusement, l'auteur avait négligé d'indiquer sur quel air se chante son cramignon, et il a été impossible au jury de faire cette expérience indispensable pour bien juger une œuvre de ce genre. De plus, il contient quelques longueurs et une expression que nous aurions voulu voir écarter ; sur ces points, nous l'espérons, l'auteur voudra bien écouter les conseils du jury (1) ; la pièce y gagnera beaucoup ; elle fera honneur aux lettres wallonnes.

Le cramignon intitulé : *Li bonne Ètinde*, porte une devise spirituelle qui prouve que son auteur comprend la condition *sine quâ non* de ce genre de poésie. *On cramignon qu'on m'lét, m'fait riqwèri m'lé !* En effet, le sien est on ne peut plus chantant.

Nous sommes convaincus qu'il plaira beaucoup mieux encore à l'audition qu'à la lecture. Il ne renferme peut-être pas d'aussi belles pensées ni d'aussi beaux vers que la précédente, mais son agencement est excellent ; il exprime des idées heureuses et dans un style franc et gai qui séduit. Peu de taches, de la pureté dans le style et une coupe harmonieuse des vers ; enfin, un couplet plein de verve.

Nous avons donc partagé la palme, et, sans accorder de

(1) L'événement a ratifié cette espérance.

médaille d'or, nous avons décerné aux deux cramignons nos 18 et 16 deux médailles en vermeil.

Les Sociétés de cramignons étant nombreuses et composées d'éléments divers, nous avons pensé leur être agréable en leur laissant le choix entre deux textes, avec airs différens. La quantité plus ou moins grande des danseurs, le genre de voix du coryphée, peuvent faire accorder la préférence à l'un plutôt qu'à l'autre des cramignons couronnés, et l'ensemble de la fête ne pourra qu'y gagner.

Il nous reste à vous rendre compte de l'examen des 15 chansons qui nous étaient soumises. Vous avez vu qu'après un premier élagage sept d'entre elles demandaient à être vues de plus près : ce sont celles numérotées 4, 9, 23, 27, 28, 33 et 34. Parmi elles, quatre surtout sont dignes des félicitations du jury.

Le no 33 : *Li Ligeois*, avec devise : *Li Patreie avant tot !* se distingue par des idées originales et une versification bien réussie ; mais, outre qu'elle n'offre rien de tout à fait remarquable, son auteur a perdu de vue ce qu'on devait à nos invités de la Belgique et des autres nations ; il y avait autre chose à leur chanter que l'éloge exclusif de Liége et des Liégeois.

Le numéro suivant, intitulé : *les Fiesses di Lîge*, avec cette devise inspirée par Calino : *Si vis Pacem... Ni fez nin l' guerre*, est malheureusement une chanson assez monotone et quelquefois triviale ; elle manque d'entrain et aussi de vérité, mais on y rencontre des idées charmantes, rendues d'une façon pittoresque, par exemple ce couplet :

Avou ceschall (les Hollandais), pon n'chichaie
Nos nos querlis ; l'meyeu moyen
De vit mett' fin à nos herlaie
Fou de r'fer on meur mitoyen.
Mais nos l'fis d'manir qui po d'zeur
Belge et Hollandais, âheimint,
S'polet d'ner des pougneies di mains
Tant n'l'avans fait di pô d'hauteur.

La chanson *Dinans nos l' main !* (n° 9) semble inspirée par la page célèbre de Béranger : *Peuples, formez une sainte alliance !* air sur lequel elle doit se chanter. Elle manque un peu de vigueur et on sent par moment que l'expression est trop recherchée ; mais quelle poésie ! quels sentiments, quelles images élevées ! quelle heureuse versification ! elle est écrite avec cœur et imagination, avec un cœur généreux et une imagination brillante. Nous résistons au plaisir d'en citer des extraits, car elle sera imprimée prochainement.

La chanson *Aæ Ètringîrs* sur l'air de *la Brabançonne*, est une œuvre mâle et ferme, qui réjouit le cœur du patriote et de l'ami des libertés. Dès la première lecture, notre opinion était faite, et nous n'en avons pas changé après l'avoir relue et chantée. Voilà de noble vers, et voilà de nobles pensées ; voilà comment le wallon sait aussi entonner les chants patriotiques, et prouver à certains incrédules qu'il est bon à autre chose qu'à traduire des balivernes ou des légèretés. Dite par une voix sonore et bien accentuée, cette *Brabançonne* de la paix et de la fraternité soulèvera l'enthousiasme des auditeurs.

Nous avons donc décerné à cette chanson la médaille

d'or, en regrettant de n'en avoir qu'une à donner, car *Dinans nos l' main !* est digne aussi de grands éloges ; nous vous proposons de lui accorder une *mention honorable avec l'impression.*

Ces décisions arrêtées, le président du jury a brûlé les billets joints aux envois qui n'avaient pas été jugés dignes de récompense et il a ouvert les autres ; nous avons ainsi appris que le cramignon n° 16 : *Li bonne Ètinde,* est de M. Alexis Peclers, rue Surlet à Liége, et que le cramignon n° 18 avec devise : *Les Peuples libres sont amis,* est de M. N. Defrecheux.

MM. Peclers et Defrecheux recevront chacun une médaille en vermeil.

Le billet qui accompagnait la chanson *Ax Etringîrs,* avec devise ; *La paix du monde est le bonheur des nations,* portait le nom de M. Th. Bormans, de Liége, substitut du procureur du roi à Arlon, à qui la médaille d'or est décernée. Le billet joint à la chanson *Dinans nos l'main* (mention honorable et impression), était encore signé du nom de M. N. Defrecheux, qui ajoute ainsi un double fleuron à sa couronne poétique, si brillante déjà. M. Bormans est aussi un ancien lauréat de la Société wallonne, que celle-ci est heureuse de revoir. Quant à M. Peclers, c'est, croyons-nous, un athlète nouveau. Bien venu soit-il !

Liége, le 9 septembre 1869.

Les membres du jury :

J. Dejardin *président,* Ch. Braconier, U. Capitaine, Math. Grandjean, Hyac. Kirsch, et Ch. Aug. Desoer, *rapporteur.*

CRAMIGNON

Po les fiesse di Lîge di septimbe 1869,

PAR

M. N. DEFRECHEUX.

AIR : *Lon la la, po c' côp la.*

RESPLEU. Tapans fou d'terr' les lawris
Qui d'mandet l'guerr' po flori.

On veut des nulaies d'étringirs
Accori po tot' nos frontirs ;
Ils ont turtos l'air binamé
Min jusqu'âs dints is sont armés.
Tapans, etc.

Ils ont turtos l'air binamé
Min jusqu'âs dints is sont armés,
Po disfint' cont' z'ell' li Belgique
Fât-i co pochi so l' fisique ?
Tapans, etc.

Po disfint' cont z'ell' li Belgique
Fât-i co pochi so l' fisique ?
Oh, nenni dai, c'est nos wesins
Qui v'net nos d'ner n'pougneïe di mains.
Tapans, etc.

Oh, nenni dai, c'est nos wesins
Qui v'net nos d'ner n'pougneïe di mains,
D'â lon, nos les veï volti,
Di près, nos les aimrans co mî.
Tapans, etc.

D'â lon nos les veï volti,
Di près nos les aimrant co mî ;
Ad'lez nos aut', brav's étringirs,
Diso l'péron vinez v's assire.
Tapans, etc.

Ad'lez nos aut', brav's étringirs,
Diso l'péron vinez v's assire ;
Nos chantrans l'pâïe et l' liberté,
Li monde ètir va nos houter.
Tapans, etc.

Nos chantrans l'païe et l' liberté,
Li monde ètir va nos houter.
Les peup' lib' ni r'qweret nin l' gloîre
Qui poit' sor leïe l'odeûr di moirt.
Tapans, etc.

Les peup' lib' ni r'qweret nin l'gloîre
Qui poit' sor leïe l'odeûr di moirt.
Po prover qu'on ainm' si pays
Di songu' fât-i ess' ramouï ?
Tapans, etc.

Po prover qu'on ainm' si pays
Di songu' fât-i ess' ramouï ?
Ni savans-gn' nin qu'à pingni deûr
On pou lî fer co pu d'honneur ?
Tapans, etc.

Ni savans-gn' nin qu'à pingni deûr
On pou lî fer co pu d'honneur ?
Si d'vins l'timps nos pér' si battît,
Ouïe fiestans nos, nos frans bin mî.
Tapans, etc.

Si d'vins l'timps nos pér' si battît,
Ouïe fiestans nos, nos frans bin mî.
Les peup', à s'étind' comm' des frés,
Wangnèt bin pus qu'à s'ahorer.
Tapans, etc.

Les peup' à s'étind' comm' des frés,
Wangnet bin pus' qu'à s'ahorer;
Fans donc flotter âx vints de cîr
Maheïe esson' tot' nos bannîres.
Tapans, etc.

Fans donc flotter âx vints de cîr
Maheïe esson' tot' nos bannîres,
Et Diew diret, tot nos loukant :
« Awet, cès-là sont mes efants.
Tapans, etc.

Et Diew diret, tot nos loukant :
« Awet, cès-là sont mes efants;
» Je l's y donret jôie et bonheur,
» Ji benih'ret tot' leu soueur.
Tapans, etc.

» Je l's y donret jôie et bonheur,
» Ji benih'ret tot' leu soueur;
» Is s'aimmet bin, is sont sûtis,
» Is fet dè l' terre on paradis.
Tapans, etc.

» Is s'aimmet bin, is sont sutis,
» Is fet dè l'terre on paradis. »
On veut des nulaies d'étringirs
Accori po tot' nos frontirs.
Tapans, etc.

LI BONNE ETINTE.

Cramignon

Par A. PECLERS.

AIR : *Ah bellès pirettes, etc.*

Accorez vite, accorez tos. (*Bis.*)
Si vî, si jône qui v' seyiz ko. (*Bis.*)
Tiesse di hoïe on fait l' fiesse,
A foisse, à foisse, à foisse
Tiesse di hoïe on fait l' fiesse,
Vinez, vos ârez bon.
Vive li bonne ètinte,
Sins minte,
Sins crainte,
Vive li bonne ètinte
Qui rassône les nations.

Jus d'vos thier et foû d'vos roualle
Vinez donc fraterniser cial,
Accorez d'ine plinte pesse.
I presse, i presse, i presse;
Accorez d'ine plinte pesse
A nos réunion.
Vive li bonne ètinte,
Sins minte,
Sins crainte, etc.

So batai, chèrette ou vapeur,
A pîd, à ch'vâ, nos n'avans d'keur;
Po qu' nosse hopai s'acrèhe,
I crèhe, i crèhe, i crèhe;
Po qu' nosse hopai s'acrèhe,
Vinez di lâg' et d' lon.
Vive, etc.

Si nos tâïe et nos ratayon
Poli riv'ni di Robietmont,
I n' riknohri nin l' vèie,
Si vèie, si vèie, si vèie;
I n' riknohri nin l' veie,
Tot fer en destruction.
Vive, etc.

On trouve à Lîge on râre accoird,
Ca tot l' monde oûie s'aime à l' pus foirt,
Et tos les peupe essônne
I m' sônn', i m' sònn', i m' sônn';
Ca tos les peupe essônne
Po s'côp là s'ètindront.
Vive, etc.

N'estangn' nin turtos v'nou so l' térre
Po nos aimer, nin po nos hére?
Kiminçant 'ne belle carrire,
Sins rire, sins rire, sins rire;
Di pâïe in belle carrire
Vât bin l' cisse dè canon.
Vive, etc.

Honneûr à tos nos invité
Qu'ont st' accorou cial comme des fré;
Qwand c'est qu'on a dè cour,
On court, on court, on court;
On bise, on vole, on court
Rafoirci l'union.
Vive, etc.

Totes les nation sont r'présintêïe,
Et pôr, po mî r'levé l'poteie,
Vocial vinou nosse Roïe,
Nosse Roïe, nosse Roïe, nosse Roïe,
Qui n'a nin 'ne tiesse di hoïe,
Mais qu'a l' cour d'on wallon.
Vive, etc.

Di l'union qu'on seûïe tot fîr,
Et qu'on d'meur tos fré po l'avenir;
Qu'on s' riveusse co quéque fèie,
Ine fèie, deux fèie, treus fèie;
Qu'on s' riveusse co quéque fèie
Divin l' même intention.
Vive, etc.

Vive les Anglais, les Hollandais,
Les Allemand, les Suisse, les Français;
Vive tos les cis qu' fêt l' fiesse,
Timpesse, timpesse, timpesse;
Vive tos les cis qu' fêt l' fiesse
Po 'ne si belle occâsion.
Vive li bonne ètinte,
Sins minte,
Sins crainte;
Vive li bonne ètinte
Qui rassône les nation.

AX ETRINGIR,

Chanson

par M. Th. BORMANS.

AIR : *la Brabançonne.*

RÉCITATIF PARLÉ.

(*Pendant ce récitatif, l'orchestre joue en sourdine l'air national.*)

Salut âx etringir, tireu d' tos les pays !
Salut à tos les peupe, à nos fré, nos ami !
D'â lon vos avez v'nou po prinde pârt à nos fiesse,
Et nosse pitite Belgique vis r'çuret à liesse.
Ci n'est pus po 'ne bataie qui v's estez t'accorou,
Il est passé, c' timps-là... Les bais joû sont riv'nou.
Nos nos r'trouvrans turtos hureux d'vins cisse journêie
Comme des ouhai pièrdou qui r'trovet leu nihaie ;
C'est oûïe qu'â mond' etir, oûïe qui n' volans mostrer,
Qui nos n' riqwerans pus qui l' pâïe et l' liberté.

CHANT.

Vis sovenez-v' bin, vis sovenez-v' di vos pére ?
Anglais, Français, All'mand, Wallon, Tixhon,
Vis sovenez-v' bin d'leus èwarantès guérre ?
Adon po s'batte on v'néve cial di bin long.
V'là l' doû passé, ca les guérre sont finèie,
Les peupe à c'tte heure divet esse comme des fré.
Diso l' solo, i n'y a qu'ine grande patrèie
Dinans nos l' main et jurans d' nos aimer. } *Bis.*

Vis sovenez-v' bin di ces jou plein d' misére
Qwand so l' Belgique vos v'niz flahî vos côp?
Vis sovenez-v' bin di vos vèiès colére
Depôïe Bouvinne (1), jusqu'â jou d' Waterloo (2)?
Mais ces nom-là, i fât qu'on les rouvèie
Po n' si soveni qu' dè bai no d' liberté,
Diso l' solo, etc.

A quoi siervet totes ces grandès bataie?
Quî donne li dreut dè touwer, dè moudri?
A quoi siervet les canon et l' mitraie?
A tot broïî, tot distrure sins r'médî.
Pauve homme, dist-on, est on roïe ès s' coulêie,
Çou qu'on peupe fait, ine aute n'el' pout disfer.
Diso l' solo, etc.

Loukiz l' mond d'oûïe à costé dè monde d'hir,
Wisse qu'aveut l' guerre, oûïe li pâïe a d'hindou.
Et l' pâïe dè monde, c'est comme ine bonne priire
Qui monte à Diu, et qu' Diu a st' etindou.
Li pâïe so l' térre est comme ine douce rosêie
Qui poitte li bin tot wisse qu'elle a toumé.
Diso l' solo, etc.

Belge, Etringir, on novai siéke kimince.
(Rattrapans l' timps qui nos pére ont pierdou ;
Il est marqué dè deugt dè l' Providince,
Comme on siéke d'ôr qui promette tos bais jou.
Qu'on n' jâse donc pus ni d' combat ni d'ârmêie !
Elle a sonné, l'heure del' frâternité,
Disos l' solo i n'y a qu'ine grande patrèie, } *Bis.*
Dinans-nos l' main et jurans d' nos aimer. }

(1) Bouvines, 27 juillet 1214, Victoire de la France sur l'Europe coalisée, village de la Flandre, entre Lille et Tournai,

(2) Waterloo, 18 juin 1815, Victoire de l'Europe coalisée sur la France.

DINANS NOS L' MAIN,

Chanson

par M. N. DEFRECHEUX.

AIR : *Du Dieu des bonnes gens.*

Seiz bin v'nou divins nosse vèie di Lîge,
Anglais, Français, Hollandais, Suisse , Prussien,
Tot comme des cohe vinowe fou dè l' même tîge
Les peup s'atnet, nos cour el' sintet bin.
Li pôur et l' plonck sièvront à nos plaisir,
Et nos lawri ni seront nin d' sonn'té,
Dinans nos l' main et mahans nos bannîre
Essonne nos d'vans roter. (*Bis.*)

Dè timps passé, c'esteut ès nosse patrèie
Qu'on chusihéve ine plèce po s'ahorer ;
Et quand nosse térre divant l' cherowe si spèie
Des pauves ohai sont quéque fèie diterré.
Comme camarade ascohans nos frontîre
Nos v' veians v'ni à c'tte heûre di tos costé.
Dinans nos l' main, etc.

Tot comme nos tâïe, sins marchander leu vèie,
Les vosse plantit des âbe di liberté.
Di leus âbion, li térre aviss' bènèie
Et nos estans tot fîr di leu baité.
Qu'is crehèsse donc ! qu'is s' sitindesse vès l' cîre,
Et po qu' l'orege ni vinsse pus les d' fouieter,
Dinans nos l' main, etc.

Li guérre nos brait : « abèie, hachîz, touez-ves
» Broulez les vèie et ravagîz les champ. »
Li pâïe nos dit : « ovrez, studiz, aimez-ves,
» Hantez, mariez-ves, aklèvez vos efant. »
Li guérre riwenne todi l' peupe qué l' rikwire,
Li pâïe nourrihe qui lî dress' des âté.
Dinans nos l' main, etc.

Comm' des vraies fré, à s'aîdi todi prètte,
Vikans d'accord avous nos vîs wesin.
Nos rascôrans tot çou qui l' pâïe promette,
Des bellès fleûr et des jâbe di frumint.
Qu'inte tos les peupe i n'âie pus nolle barrîre,
Qui po s' fièsti on les veusse s'aprèster.
Dinans nos l' main, etc.

Sayans d' semer pus d' bonheur avâ l' térre,
Diew' nos aidant, nos s'mince bin vite sûdront ;
Etindans nos po mî touwer l' misére,
Qui, grâce à scole, nos serransse les prihon ?
Et s' nos veyans quèque joû s'ennuler l' cîre,
Pus haut qu' jamâie, sovenans nos dè chanter ;
Dinans nos l' main et mahans nos bannîre :
Essonne nos d'vans roter. (*Bis.*)

CRAMIGNON

Par M. Aug. LEPAS

Pour contenter la bien-aimée
Dont le caprice est loi toujours,
Nouons la chaîne accoutumée,
Le crâmignon fait ses amours.

Feston vivant qui chante et danse,
Et veut, fuyant en longs détours,
Des pieds, des voix en abondance,
Le crâmignon fait ses amours.

C'est jour de noce. Elle s'admire.
Elle a vêtu ses beaux atours,
Dans l'eau du fleuve elle se mire.
Le crâmignon fait ses amours.

Battez le sol, enfants de Liége !
Gens de la ville et des faubourgs,
Agrandissez le gai cortége,
Le crâmignon fait ses amours.

Il vient des gens de tout rivage :
Anglais, Français, Germains, Pandours...
Ils rediront sur mainte plage :
Le crâmignon fait ses amours.

Mille porteurs de bandoulière
Rendront là-bas ses échos sourds.
Mais, bien qu'au riffle hospitalière,
Le crâmignon fait ses amours.

Chez les Gaulois, la sarabande,
Le menuet ont eu leurs jours ;
Ma toute belle ici commande,
Le crâmignon fait ses amours.

La valse règne en Germanie ;
Liége, sans faire autant de tours,
Sait marier double harmonie :
Le crâmignon fait ses amours.

En d'autres lieux, la chaîne anglaise
Coupe le fil de maints discours ;
Sans rien couper, filant à l'aise,
Le crâmignon fait ses amours.

Ailleurs bondit la tarentelle,
Portant la bure ou le velours ;
Un autre pas plaît à ma belle :
Le crâmignon fait ses amours.

Sous un beau ciel, la farandole
Met en émoi d'heureux pastours ;
Non moins gaîment ma belle vole :
Le crâmignon fait ses amours.

Le fandango ravit l'Espagne.
Sans castagnette et sans tambours ;
Liége, en chantant, bat la campagne :
Le crâmignon fait ses amours.

Beaux étrangers, voilà la danse
Qui vous accueille en ces beaux jours.
Liége vous prie à la cadence,
Le crâmignon fait ses amours.

Ils sont nombreux ceux qu'elle appelle ;
Beaucoup déjà sont du concours.
La paix en est, la paix si belle !
Le crâmignon fait ses amours.

Laissant rêver à leurs querelles
Les Bajazets et les Timours,
La paix conduit nos ritournelles.
Le crâmignon fait ses amours.

De fiers rivaux qu'elle rassemble.
A la concorde autrefois sourds,
S'en vont chanter, danser ensemble :
Le crâmignon fait ses amours.

Sur une terre où leurs batailles
Ont rendu vains tant de labours,
Elle ourdira leurs épousailles.
Le crâmignon fait ses amours.

Va, toi qui fuis la guerre folle !
Va, crâmignon ! grandis toujours !
La paix te prend pour son symbole.
Le crâmignon fait ses amours.

Chaîne magique et sans seconde,
Point de limite à ton parcours !
Qu'on puisse un jour dire du monde :
Le crâmignon fait ses amours.

Liége le veut! chacun l'admire,
Elle a vêtu riches atours.
Un monde entier vient lui sourire,
Le crâmignon fait ses amours.

Feston vivant qui chante et danse,
Et veut, fuyant en longs détours,
Des pieds, des voix en abondance,
Le crâmignon fait ses amours.

Pour réjouir la bien-aimée
Dont le caprice est loi toujours,
Nouons la chaîne accoutumée :
Le crâmignon fait ses amours.

SI J'ESTEUS MAISSE.

DIALECTE DE VERVIERS.

AIR : *Du Dieu des bonnes Gens.*

Mi ju v'zel dis comme çoulà m'vint so l'laiwe :
Di l'univers si j'esteus l'souverain,
Vos vicrî tos comme lu pehon ès l'aiwe
Ou comme l'ouhai so l'hauie â jou d'prétimp
Les bins dè l'terre serit en abondance,
On n'sereut pus en guerre avou s'voisin,
Les avocats poirit aller à l'danse,
Tot l'monde sereut contint.

Ju n'sofrireus pus nou mèchant so l'terre,
Aux pus quègnesses ju l-z-y fait côper l'cô;
Vos savez bin qu j'a l'cour assez tère,
Mais à l'besogne mî vaut fini d'o côp.
Conte lu bourriau poquoi fer des cabales,
Et l'y voleur mette lu pausse fou de l'main?
Quand tos les gueux auront l'tiesse ju d'les spales
Tot l'monde seret contint.

Vos auriz çou qui vaut mî qû l'richesse :
Lu bon accuoir et l'jôie ès voss manhon;
Mais ju doreus t-à l'homme ô po pus l'tiesse,
A l'femme mons d'laiwe mais ossu pus d'rauhon.
Ju bannireus lu malice et l'trompraie,

On n'aureut pus ni misére, ni tourmint,
O bai solo rilureut tote l'annaie,
Tot l'monde sereut contint.

Vos allez creure qû j'a l'esprit malaude,
J'ètains qu'on s'dit, à çou qû m'a sôlé :
« Duvant d'fer l'monde, qui fasse crèhe one salaude,
» Ou q'raccommode one faie ô vî ɜolé. »
Çoulà c'est l'veur : Qû l'sav'ti q'toune l'alène,
Po bourriaurder lèyant fer les méd'cins,
Et qû l'mouni mette dè l'crôie ès s'farenne,
Nos serans tos contints.

L. J. Levêque.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS DE 1869.

RAPPORT DU JURY SUR LE PRIX GRANDGAGNAGE.

MESSIEURS,

Notre honorable Président, toujours heureux d'encourager l'étude historique du *Roman-Liégeois*, avait fondé, en 1866, un nouveau prix exceptionnel. Par l'entremise de la Société, il offrait une médaille en or, de la valeur de cinq cents francs, à l'auteur du meilleur Glossaire des anciens mots wallons.

Les conditions indiquées par le programme du concours n° 15, font nettement voir que, dans la pensée du généreux fondateur, il ne peut s'agir que de récompenser un

travail original et, comme on dit, de première main. Il faut donc autant que possible, partout consulter les documents manuscrits et authentiques. Pour l'utilité scientifique du Glossaire à couronner, il importe qu'il reproduise fidèlement l'orthographe des auteurs cités, tout en signalant les variantes les plus bizarres. On ne sait pas d'avance jusqu'à quel point la bizarrerie des formes les plus irrégulières, les plus anarchiques peut contenir de précieuses révélations. La transcription exacte et diplomatique est d'ailleurs indispensable pour éviter de stériles conjectures et d'inextricables controverses.

Quelles doivent être les limites de cet inventaire idiomatique? On ne saurait les tracer rigoureusement; on en doit juger par approximation, en s'inspirant de l'idée même qui a suggéré ce concours. A l'extrémité nord-est de la langue d'Oïl, entre le Picard et le Lorrain, s'est développé l'idiome wallon dont la forme liégeoise est généralement considérée comme la plus archaïque et la plus originale. Ce vieux parler des Eburons, soumis de tout temps aux influences germaniques, conserve, néanmoins, une des physionomies les plus vives et les plus pures de la grande famille romane. Telle est la singularité historique que l'on souhaite de voir se dégager entièrement des assertions banales et des classifications arbitraires. Et par là se découvre tout l'intérêt que les amis des études linguistiques et historiques doivent attacher à la publication d'un bon Glossaire roman-liégeois.

Il serait tout ce qu'il doit être, s'il nous permettait de tirer enfin du fond commun des patois wallons, un recueil de

vocables et d'idiotismes, suffisant à prouver philologiquement la réalité d'un type liégeois du douzième au seizième siècle.

Mais après l'inventaire, vient un travail au moins aussi difficile, celui de l'interprétation. Il y faut d'autant plus de prudence, qu'il s'agit, tantôt de mots complètement isolés ou inusités, tantôt de locutions dont la valeur se nuance selon les dialectes congénères. Il arrive aussi que des expressions empruntées à une langue en dehors de la famille romane, prennent dans le liégeois, non-seulement une forme inattendue, mais une acception nouvelle et pour ainsi dire locale. Pour que pleine et définitive lumière se fasse en ces matières, on ne saurait trop s'attacher aux définitions précises et pertinentes. Il faut écarter à tout prix ce qui ne serait que conjectural et provisoire. C'est pour cela que le programme du 11e concours exige formellement qu'on « *justifie les interprétations.* »

Malgré les difficultés de cette œuvre, nous croyons que plus d'un wallonniste a dû songer à l'entreprendre, tant elle entrait naturellement dans les vœux de quiconque étudie les vieux *ramages* de la Hesbaye et du Condroz. Pourquoi donc aujourd'hui, après trois années d'attente, ne trouvons-nous qu'un seul concurrent, pour une question dont tant de travailleurs se préoccupent ?

C'est que, pour concourir ici sans déshonneur, il faut de longs préliminaires, de sérieux sacrifices. Tout le monde ne peut pas, comme l'auteur du Glossaire soumis à notre appréciation, consacrer cinq années à rassembler

les matériaux épars, informes, d'une œuvre dont la construction sera longtemps douteuse.

Pour que l'enquête préalable soit dûment instituée et serve de fondement solide à des conclusions essentielles autant que catégoriques, on doit invoquer les témoignages les plus divers et recourir aux sources les moins accessibles. N'oublions pas que « le Glossaire doit être fait sur les manuscrits, tels que ceux de Jean d'Outre-Meuse, de Jean de Stavelot, d'Hemricourt » et que, partant, on ne peut s'en tenir à ce que fournissent les Archives de la province et la Bibliothèque de l'Université de Liége. Puis, quand on descend au détail, quelle complication de menues recherches !

On peut juger de la longueur des investigations indispensables en jetant un coup d'œil sur les sources du mémoire soumis au jury. L'auteur énumère, entre autres documents dont il déclare avoir fait le dépouillement scrupuleux : Les Chartes et Priviléges des métiers, les Chartes originales de Saint Lambert, les *Bulletins de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, la Collection des actes des Echevins, le Recueil des édits et ordonnances (Polain), le Cartulaire de Bouvigne, les Actes de la Chambre des Finances (Archives de la province de Liége), les Convenances et Testaments (id.), les Conclusions Capitulaires (id.), les Jugements et Sentences (id.), les Rendages proclamatoires (id.), les Comptes du Magistrat (id.), les Actes de la Cour féodale, de la Cour allodiale, du Conseil Privé, les Pawillarts, et les Registres des Voir-jurés du Charbonnage.

Telle est, au surplus, l'inévitable étendue de ces travaux de préparation que dans les quinze cahiers compacts, envoyés au Jury, on regrette d'avoir à signaler des traces de lassitude et d'inattention. Nous avons été unanimes à reconnaître dans le manuscrit du concurrent, l'honorable preuve de vastes recherches, de patientes compulsations ; nous aimons à y louer la persévérance et ce qu'on pourrait appeler la probité de l'érudit qui collige et qui confronte (1).

Malheureusement, il n'en est pas de même de la seconde partie de la tâche entreprise par l'auteur du Glossaire : on en peut dire sans trop de sévérité : *manus extrema non accessit operibus ejus*. Il y manque la dernière main.

C'est à ce manque de temps, à cette fatigue émoussant la sagacité du chercheur, que nous croyons devoir attribuer les graves lacunes qui déparent un travail si courageusement ébauché. Toutefois, ce qu'il y a déjà de fait, de trouvé, nous parait assez important pour mériter le prix, si nous songeons à la nature exceptionnelle de ce concours, ainsi qu'à la valeur tout-à-fait spéciale des recherches déjà entreprises et qu'un autre que le concurrent peut-être, ne saurait plus, ne voudrait plus entreprendre.

Le Jury estime donc qu'il y a lieu de préciser ses *desiderata* pour qu'il y soit fait droit, le cas échéant.

I. Environ 800 mots du Glossaire roman-liégeois manquent d'interprétation suffisante. Pour la trouver, il faut recourir, plus que ne l'a fait le concurrent, aux

(1) Cette sincérité se remarque aussi dans un *avis au Jury* où le concurrent avoue avoir trop négligé la partie *critique*, et signale lui-même les principales lacunes de son travail.

dictionnaires de Ducange, de Littré, de Grandgagnage, aux vocabulaires spéciaux, tels que celui de Hécart pour le Rouchi, etc.

Il n'est pas inopportun de recommander aussi de consulter, à l'occasion, des dictionnaires flamands et allemands. Enfin, le wallon actuel, mieux étudié, mieux compris dans ses véritables idiotismes, pourra dissiper bien des doutes lexicologiques.

Citons quelques articles parmi ceux qui réclament une refonte complète :

Abalaistre se rencontre en Rouchi ; *abaubir*, en vieux français.

Abilhe s'explique dans toutes les acceptions en combinant Littré et Ducange *(abilhamentum)*.

Ablasmé, qui a été mésinterprété, se trouve dans Raynouard.

Able s'expliquerait par le latin mieux que par l'anglais.

Ablocq se retrouve dans Hécart et dans Ducange.

Adornation se rattache à *Adornement*.

Ahan est très-bien défini par Grandgagnage (Dict. Etym.)

Aigriotes se rattache à *griotte*, *aigrette*, *aigrelette*, etc.

Amordre est dans Ducange.

Anchiers s'explique par le bas-latin *ancheria*.

Arguz, mal compris, se rectifie par Littré et Grandgagnage *(argouwer)*.

Aspère cf. *asperitare*.

Asselle cf. *ascella*, *asseille*.

Manée n'est que *mainsné*, puîné.

Maronier n'est que *marinier*.

Margouleur, voir Grandgagnage (Dict. Etym.)

Saulhye, *Saulie* = bas-latin *Saulia* (Saussaie).

Espenses se rattacher à *expensæ*, et signifie *frais* plutôt que *dispenses*.

Sorner signifie *railler*, *débiter des sornettes*.

Spanir s'explique par *espanéir (ex-poenare.)*.

Bacon signifie quelquefois flèche de lard. Cf. Gggg. (Dict. Etym.)

Birât signifie quelquefois civière. Cf. Gggg. (Dict. Etym.)

Baudour, *brogne*, *embronchié*, *cockar*, *dangier*, *envoizure*, *faus glos*, etc., s'expliquent par le vieux français.

Coir et *Coron*, *pire (perré)* et *perron*, *puch* (*pouch*) et *pouhon* (*puchon*), s'expliquent par les deux cas de la déclinaison de la langue d'Oïl.

Ravis, dans ce passage cité de Jean d'Outre-Meuse : « *issoient les leus ravis fours des bois* » ne signifie pas *enragés*. Consulter l'étymologie latine.

Marvoier, employé par J. d'Outre-Meuse, comme synonyme de : *fours de ses sens*, n'était peut-être pas liégeois. Trompé par un faux air de ressemblance avec *mervoier*, *marvaument*, le concurrent l'a traduit : *émerveiller*. Or, c'est un composé de *mar (mala hora)* et *voyer ;* analogue à *desvoier*, *forsvoier*.

Grigois (cf. grigou, grieu, grès) = grec.

Le flamand explique : *Costgeld*, *drève*, *driller*, *drossard*, *fasteneven*, *geschot*, *hoppe*, *gulde*, *keur-boek*, *keut*, *kliefgelt*, *kopstick*, *pachuse*, *blockhus*, *reize*, *rouffle*, *schilde*, *schuppe*, *scurre*, *schinkement*, *sickille*, *spelman*, *spelhus*, *staple*, *striche*, *viertel*, *vrantschat*, *makelair*,

spruit, *stalbrief*, *pas-schip*, *waterbord*, *watermaerte*, *waur*, *balloir (bolwerk)*, *walles*, *werixhas*, *wascarme*, etc., etc.

II. Le concurrent n'a pas assez complétement analysé les mots qu'il énumère (*preuprendant ; senne ; sieulte ; destroit; cartabelle; plantiveux; reprovir; nakar; lige*, etc.) Le groupement étymologique laisse fort à désirer. Il devrait être disposé de façon à guider le philologue, sans cependant trop dérouter le lecteur ordinaire par l'exagération systématique. Beaucoup de transpositions d'articles dépendent d'ailleurs de l'acception principale qu'il s'agit d'attribuer aux mots. C'est ainsi que, à propos de la particule inséparable *for*, il y a tout un remaniement à opérer. Parfois, même, l'orthographe d'un document peut compromettre le rapprochement généalogique ; ainsi, *jafuer* pour *chaffour*, *yrecongne* pour *ircongne*, etc. Enfin, il faut avoir soin de ranger les composés sous les deux radicaux auxquels ils se rattachent. Ex. : *pute-aire*.

III. Dans un Glossaire roman-liégeois ne doivent pas figurer des mots qui, tels que *prosapie*, *phébus*, *quinquennal* et d'autres, sont principalement empruntés à Mélart et reflètent trop visiblement certain pédantisme de la Renaissance. Ce n'est pas à dire toutefois qu'il faille négliger les mots foncièrement wallons dont on ne trouverait de traces qu'aux seizième et dix-septième siècles. Le tout est de bien démêler ce qui vient réellement du fonds idiomatique, du parler populaire d'autrefois. On conçoit que cette élimination de la langue littéraire devient plus

facile, à mesure que les écrivains affectent d'employer les vocables de provenance grecque ou latine.

IV. Il importe de faire disparaître le vague et l'incertitude qui règnent dans la plupart des articles qui concernent les monnaies, les poids, les mesures et autres détails de cette nature.

V. Nous voudrions aussi que l'on indiquât sommairement tous les rapprochements lexicologiques faciles, toutes les étymologies certaines ; ce serait une lumière de plus jetée sur tous ces mots de l'ancien wallon.

Pour conclure, Messieurs, le Jury du Concours n° 11, propose à l'unanimité d'accorder le prix Grandgagnage à l'auteur du Glossaire ayant pour devise : *J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris* (La Fontaine) ; mais de n'en permettre l'insertion dans les *Bulletins* de la Société, qu'après complète et consciencieuse correction du manuscrit. Pour ce travail de révision, le lauréat devra tenir compte des observations développées dans le présent rapport.

Les membres du Jury,

MM. A. Le Roy,
Henrotte,
Dejardin,
Grandjean.

Le Rapporteur,

J. STECHER.

Liége, le 21 mai 1869.

Les conclusions du Jury ont été adoptées par la Société, dans sa séance du 21 mai 1869.

L'ouverture du billet cacheté a fait connaître que MM. Th. Bormans et Body sont les auteurs du Glossaire.

Stanislas

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS DE 1867.

RAPPORT DU JURY CHARGÉ D'EXAMINER LE CONCOURS N° 4.

MESSIEURS,

Le jury chargé d'examiner les pièces envoyées pour le 4e concours a eu une tâche facile à remplir. En effet, des deux seuls concurrents qui se sont présentés, l'un s'est en quelque sorte exclu lui-même de la lice en reconnaissant que ses élucubrations sont des verbiages — (3 cahiers, n° 2) ; l'autre s'est au contraire signalé immédiatement à notre attention par des recherches abondantes et une narration, au total agréable, malgré quelques imperfections qu'il sera aisé de faire disparaître. Le fond, du reste, tout louable qu'il soit, laisse bien aussi quelque

chose à désirer. Ainsi l'auteur n'a pas suffisamment distingué les miracles proprement dits d'avec les récits merveilleux : évidemment on ne peut attribuer à la légende que les miracles apocryphes dont le récit se transmet uniquement de bouche en bouche ou encore au moyen de ces feuilles volantes destinées au peuple illettré ; ceux qui figurent déjà dans des vies de saints ou autres ouvrages historiques sont en dehors de la question posée, puisqu'ils ont cessé par cela même d'être une simple croyance populaire et qu'ils n'ont plus besoin d'être recueillis. Deux ou trois observations moins importantes seront aussi l'objet d'une causerie amicale du jury avec le lauréat désigné — car les éloges que nous venons de donner à ce mémoire (n° 1) ont déjà fait entrevoir que le jury propose de décerner le prix à son auteur. Nous espérons qu'il voudra bien y faire droit, et nous comptons aussi qu'il aura profité du temps écoulé depuis la remise du mémoire pour augmenter son intéressante collection de superstitions. Ce sujet est malheureusement inépuisable. Par exemple, je ne me souviens pas si l'auteur mentionne cet usage fort répandu en Hesbaye de suspendre au dessus du lit une pierre-à-feu naturellement trouvée et formant une sorte de couronne : les braves Hesbignons s'imaginent que les lutins jouent la nuit autour de cette pierre au lieu de descendre sur la poitrine du dormeur, qui deviendrait alors la proie du cauchemar. Parmi les croyances populaires, les plus curieuses sont celles qui semblent se rattacher à d'anciens souvenirs du paganisme : je signalerai particulièrement les pratiques de différents

genres qui ont lieu aux solstices d'été et d'hiver. J'ai entendu vanter les vertus merveilleuses du sang de lièvre (comme hémostatique, je pense), quand le pauvre quadrupède a été tué dans le cours de je ne sais quelle lune : cette croyance pourrait bien provenir aussi de quelque ancienne superstition. Il existe beaucoup de vieux livres de famille où nombre de recettes de ce genre sont consignées : nous engageons l'auteur, tout en lui adressant dès à présent nos sincères félicitations, à se mettre sur la piste de quelques-uns de ces recueils pour compléter son beau travail.

Liége, mars 1868.

Le rapporteur du jury,
Ch. GRANDGAGNAGE.

Après mûre délibération sur l'ensemble et les détails des pièces qui lui ont été soumises, le jury décide, quant au concours n° 4 (quatre mémoires) :

Que le mémoire n° 1 seul mérite une distinction ;

Qu'il y a lieu de décerner à son auteur le premier prix ;

Que cette distinction est d'autant mieux méritée, que l'auteur, évidemment le même qui a concouru en 1866, s'est donné des peines considérables pour améliorer son

travail, et qu'il a profité des observations du dernier jury ;

Que cependant l'insertion de l'ouvrage au Bulletin, bien que résultant, d'après le règlement, de la décision qui précède, ne peut être accordée à l'auteur que pour autant qu'il apportera à son travail les modifications que le jury jugera nécessaires ; s'il s'y refusait, la décision dans son ensemble serait considérée comme non avenue.

Ainsi fait à Liége, le 30 mars 1868.

Le Jury,

(Signé) Ch. Grandgagnage,
Ch.-Aug. Desoer,
Alphonse Le Roy,
Ad. Picard,
J. Stecher.

Les conclusions du jury ont été adoptées par la Société dans sa séance du 15 avril 1868.

L'ouverture du billet cacheté joint au mémoire couronné a fait connaître que M. Aug. Hock, de Liége, est l'auteur du dit mémoire n° 1, intitulé : *Croyances populaires*. — *Le batelier*. M. Hock a déclaré consentir à revoir son travail.

CROYANCES

ET

REMÈDES POPULAIRES

AU PAYS DE LIÉGE

A Monsieur Ulysse Capitaine.

Je viens vous offrir un plat indigeste : je ne me dissimule pas les imperfections de mon travail; il y faudrait plus d'ordre et par suite plus d'intérêt. J'ai recueilli les souvenirs du peuple et j'ai noté ses traditions à mesure que j'en ai eu connaissance; j'ai rassemblé des matériaux que d'autres pourront utiliser plus tard : rien de plus. Mais le sujet est si curieux par lui-même, et vous êtes si friand de tout ce qui se rapporte de près ou de loin à notre cher Liége, que je n'ai pas hésité à placer mon ouvrage, tel qu'il est, sous le patronage de votre nom. Ce sera son meilleur passe-port.

Auguste HOCK.

INTRODUCTION.

Si l'instruction et la civilisation font disparaître de nos villes la croyance aux faits surnaturels, aux revenans, aux sortilèges, aux sorcières, aux superstitions, aux préjugés, ainsi qu'aux remèdes familiers et à l'influence attachée aux images de saints : nos villages se débarrassent difficilement de ces rêves d'un autre temps.

Avant que nos anciennes mœurs aient complétement disparu, nous croyons, avec la Société de littérature wallonne, qu'il y a quelque intérêt à recueillir les dernières traces des pratiques religieuses ou profanes plus ou moins bizarres, auxquelles nos aïeux attachaient une efficacité souveraine pour guérir ou prévenir les maux de l'humanité.

On nous dira : les prières ne vont pas au bois. D'accord; mais avant tout, allons trouver le médecin, qui a fait une étude spéciale de notre constitution physique. Nous nous garderons bien de détourner de la prière une mère inquiète, au chevet de son enfant malade ; mais nous lui dirons : au lieu de courir en pélerinage, invoquez Celui qui est partout, et qui par conséquent veille avec vous auprès du berceau.

Nous n'entreprenons point une discussion en règle : notre

seul but est de faire connaître les us et coutumes de nos pères ; nous n'avons pas demandé aux vieillards qui nous ont renseigné, s'ils croyaient ou s'ils ne croyaient pas. Nos archives ne sont rien d'autre qu'un recueil de récits puisés dans les souvenirs de nos anciennes familles ; l'exactitude en a été contrôlée par la comparaison de plusieurs versions ; en aucune circonstance nous n'avons donné carrière à notre imagination. Dans les cas douteux, nous avons consulté, pour nous former une conviction, les auteurs le plus accrédités (1).

(1) Je recommande au lecteur curieux de remonter jusqu'aux traditions païennes, les ouvrages de P. Lebrun, d'Al. Maury, de Schayes, etc., etc. Selon Maury, il n'est pas jusqu'à l'usage de clouer sur les portes des animaux sauvages, il n'est pas jusqu'à l'effroi qu'inspire une salière renversée qui ne date des temps païens.

CHAPITRE PREMIER.

— Que ferons-nous pour déchirer le temps ? disait un de nos amis. Voici bientôt un mois de vacances passé ; l'ennui commence à nous gagner.

— Si nous allions à la fête, au village ! Nous ferions danser les jeunes filles ! A Verlaine, voulez-vous ?

— Merci ! les filles y sont trop lourdes et la Hougaerde y est détestable...

— Et toi, que proposes-tu ?

— Moi ! Une idée ! Louons un bateau et laissons-nous aller à la dérive, où la Meuse voudra nous conduire.

— A Maestricht, parbleu !

— En voilà une partie de plaisir monotone, allons donc !

— Vous n'y entendez rien ni l'un ni l'autre : quand on croit assuré de trouver le plaisir, on ne le rencontre pas. Fiez-vous à vos vingt ans, préparez des provisions de bouche, des romans pour ceux qui n'aiment pas la nature, et voguons au petit bonheur. Je demanderai le vieux Paschal pour nous conduire ou plutôt pour nous empêcher de faire naufrage.

— Ça me va, — j'en suis, — et moi, — ça y est, — décidé ! — Chorus général.

Le lendemain, à six heures du matin, par un soleil splendide de l'an 1850, quatre ou cinq jeunes gens pleins de vie et de gaîté chargeaient sur la nacelle du vieux Paschal un panier de vins, des pistolets et de la viande salée en quantité suffisante pour un peloton de soldats prussiens.

Le vieux batelier avait eu soin de disposer deux planches pour servir de banc ; vers les deux extrémités de la nacelle, de vieux ballots reposaient sur du foin. La chaîne retirée, le ferré nous écarta du port de la Goffe. *A l'wâde di Diew !*

Nous étions beaux à voir glissant fièrement sur l'eau, avec nos blouses bariolées et nos chapeaux de toute forme et de toute couleur. Nous attirâmes d'abord l'attention des commères du marché au fruits.

— *Là, les qués ! Loukîz donc, Dadite ? W'allez-v' donc, binamé ?*

Puis la distance nous empêcha — c'est dommage — d'entendre les jolis quolibets qui nous étaient décochés.

Les pipes s'allumèrent.

— Tiens ! l'ancienne École de commerce ! J'y suis allé pendant trois ans.

— De mon jeune temps, dit timidement notre vieux marin d'eau douce, il y avait dans cette maison des revenants et de noirs esprits ! On n'osait y passer la nuit, tant le bruit des chaînes était effrayant.

— Où cela ?

— Mais dans la maison que Monsieur vient de désigner; dans la maison occupée par le professeur Charlier, il y a une quinzaine d'années, près de la fabrique linière. On en dégoisait long sur cette maison.

— Racontez-nous donc cela , mon vieux Paschal ? Nous sommes tout oreilles.

— Je n'oserais, Messieurs, vous êtes trop instruits à présent; on rit des histoires de ma jeunesse. C'est que moi, j'avais quatorze ans, quand le dernier prince de Liége a quitté son palais.

Le bonhomme n'avait pas achevé sa phrase qu'un verre à vin rempli de genièvre tout perlant lui réjouit la vue.

— Ah ! Messieurs, vous êtes bien honnêtes. *C'est dè bon, cicial !* Je vais tâcher de me rappeler ce que mon père nous contait en wallon.

LI SPÉRE.

Oh ! quélle affaire ! avez-v' etindou dire,
Qu'on s'pére rivint !
On veut tote nute pochî n'grosse aloumîre
So l'tiess' d'on chien.
Hierchant des chaîne so les gré dè l'montêie,
I fait tant d' brut,
Qui ciss' mohonne ni seret mâie ach'têie
Ni d'dial ni d'Diu.
Qui l'occupreut sins qu'elle seue ribèneie
Di nosse curé ?
Ça fait fruzi ! on n'pout sé fer n'ideie,
On n'pout durer.
C'est quéqu' damné, bin sûr, qui r'vint so l'térre
Po s'punition :
C'est quéqu macrai, c'est l'maisse qui r'vint â spére
Po n'mâle action.
Puis n'aute dihév : ci n'est qui des macralle,
Qui v'net danser ;
Atou d'on feu, tot plein d'soufe et d'brocalle,
On l's ôt bizer.
Sâvez-v', sâvez-v, ca c'est pu vite quéqu' diale
Po s'amuser.

La maison resta inhabitée pendant très-longtemps, jusqu'à ce qu'on apprit que les revenants n'étaient que des malins qui cherchaient à déconsidérer ce bel immeuble à leur profit.

Ayant remarqué que le genièvre avait produit un bon effet, on recommença une distribution de petits verres, *ine tournée enfin;* puis on ramena la conversation sur le chapitre des croyances.

— On se laissait si facilement *à dire*, reprit le vieux Paschal, que pendant plus d'un an, mon père, ma mère, mes sœurs, mes

frères et moi-même, on se levait à minuit pour voir passer sur le haut des montagnes une voiture de feu !

— Diable !

— Il faut savoir, Messieurs, qu'à la fin de l'autre siècle, l'entrepreneur des boues s'appelait P. X. nous l'appellerons P. X., le peuple le nommait P..... *cindrisse.*

Ses ouvriers enlevaient les immondices, ce qui lui faisait beaucoup d'argent ; lui se contentait d'enlever femmes et filles. Au bon vieux temps, Messieurs, on ne badinait pas avec ces choses-là : un jeune homme qui avait une maîtresse était conduit à Ste-Barbe ou à St-Joseph, Outre-Meuse. Et comme la vie de P. X. ne s'accordait guère avec les commandements de Dieu et de l'Église, vous comprenez qu'à sa mort les contes les plus effrayants circulèrent sur son malheureux sort en l'autre monde. On disait que son âme revenait sur cette terre et qu'elle était tourmentée par ses victimes.

Et à preuve, on ajoutait — qu'il était condamné à poursuivre éternellement sa course vagabonde dans un carosse de feu, sur la crête des montagnes qui entourent la ville de Liége. Les roues de la voiture formaient un tourbillon ardent, et jusqu'aux crinières des chevaux étaient flamboyantes !

Voilà pourquoi les fenêtres du dernier étage s'ouvraient vers minuit, pour laisser passer des milliers de têtes curieuses de voir le dernier équipage du fameux P. X.

Tout en devisant de la sorte, notre conducteur dirigeait sa nacelle de façon à se garer du choc d'un énorme bateau plat qui remontait la Meuse.

— Heureux temps, heureux âge ! dit Paschal en entamant un petit pain couronné d'une langue de mouton, que l'un de nous venait de lui passer.

— Bah ! tous les vieux disent la même chose.

— La roue tourne, Messieurs ! Je suis comme vous de bonne famille bourgeoise : mon père était marchand de fer à la Goffe;

il comptait même dans les plus riches de l'époque. Le malheureux fut tué par un brigand à la grande révolution, en défendant l'honneur de ma mère. Plus tard, ruinés et orphelins, nous fûmes enlevés en 1803 comme conscrits de la république ; ensuite, sous les drapeaux de Napoléon, un de mes frères est mort en Autriche et les deux autres ont été tués en Espagne. Deux de mes sœurs religieuses se virent chassées de leur couvent ; l'une se fit diseuse de bonne aventure pour gagner son pain ; l'autre, pour la même raison, se mit à prier pour les gens et fit des pélerinages payés, à Notre-Dame de Hal, à Montagu, à la Sarte, etc.

Ici un grand verre de vin blanc fut offert au vieux batelier plutôt comme encouragement que pour lui faire digérer sa miche.

— Vous devriez nous conter quelques pélerinages, lui dis-je.

— Volontiers; mais donnez-moi un verre de votre vieux genièvre pour chasser votre vin blanc qui me refroidit la poitrine.

— Voilà, mon vieux.

— Merci bien, Messieurs, à votre santé. Vous riez, jeunesse, quand on vous dit que la fortune est changeante, et cela parce que vos pères ont été laborieux. Eh bien ! votre vieux conducteur, que vous faites bavarder, a quitté l'armée française en 1815, après Waterloo ; depuis lors, il conduit les bateaux pour M. Joiris et d'autres et cela comme ouvrier : ce sont les mêmes bateaux qui conduisaient les marchandises de mon père. Heureux règne que celui d'aujourd'hui. Je préfère le Napoléon d'à présent à celui de mon temps : vous prospérez vous autres !

— C'est très-possible, Paschal, mais vos pélerinages ?

— Pardon, excuse, Messieurs : c'est votre vin blanc qui me fait *copiner*. Le pélerinage que je faisais toutes les années, il y a 25 à 30 ans, c'était le voyage à St-Servais à Maestricht ; dans les mêmes conditions que celles où nous sommes à présent. Une réunion de voisins et d'amis louait un bateau chez Montulet, en

Gravioule, ou chez Joiris sur la Batte, et moi, comme batelier, je conduisais. En passant devant certain village l'on priait, et entre deux l'on riait et l'on trinquait. Arrivé à destination, on allait invoquer St-Servais, puis les pélerins s'agenouillaient pour voir défiler la belle procession. Après avoir visité la ville, mangé un morceau sur le pouce, on s'en revenait vers Liége à pied; les bateaux et les nacelles remontaient la Meuse le lendemain, attachées les uns aux autres derrière la barque, qui mettait toute une longue journée pour remonter jusqu'à Liége (1).

La ville de Maestricht possède encore un Christ miraculeux; j'ai eu l'occasion d'y conduire un grand nombre de voyageurs. Le dernier dimanche de septembre commence la neuvaine qui attire une grande quantité de pélerins à Wyck, dans le quartier d'Outre-Meuse de cette ville. On raconte....

— Écoutons !

— On raconte qu'une jeune fille, il y a bien des siècles, avait planté une noix, laquelle noix avait produit un arbre superbe. Quand on voulut tirer parti de ce beau noyer, la hache et la scie du bûcheron s'arrêtèrent sur un corps dur comme l'acier. Les outils les mieux trempés venaient s'y ébrécher comme sur le diamant ! On résolut de peler l'arbre jusqu'à l'endroit qui avait résisté. On mit ainsi à découvert, après plusieurs jours de travail, le Christ magnifique qui attire tant de monde aujourd'hui encore.

— Est-il en acier ?

— Il est en bois, mais d'un bois dur comme l'acier, dit-on.

— Quel charmant pays, s'écria l'un de nous, en passant devant

(1) Cette promenade en bateau se faisait en 1850. Nous croyons devoir ajouter que la fête à St-Servais est loin d'être oubliée ; bien au contraire. On lit dans le *Journal de Liége* du 17 mai 1863 : Le chemin de fer a transporté en un jour 5,160 personnes de Liége à Maestricht, et les bâteaux à vapeur sont si chargés de voyageurs qu'ils touchent le fond et ne peuvent avancer.

le village d'Argenteau ; que c'est beau ! Un petit verre au bonheur des habitants de ce délicieux séjour !

— Merci, Messieurs, pour le petit verre et pour votre première admiration, que j'attendais depuis longtemps. Avant les chemins de fer, j'ai conduit des Anglais, des Allemands, des Français et d'autres étrangers depuis Givet jusqu'à Bois-le-Duc et je vous assure, j'avais du plaisir à les entendre s'extasier sur notre beau pays.

Puis Paschal jeta un coup d'œil de reproche sur l'un de nos jeunes gens qui s'était endormi, couché à la pointe de la nacelle.

— Ne faites pas attention, mon cher navigateur d'eau douce : ce sont les petits verres et le grand air qui ont endormi le jeune homme ; il adore son pays depuis qu'il voyage avec les billets de *tournées*.

Les amis se mirent à jouer aux cartes, deux contre deux ; pendant qu'ils se disputaient le payement du diner à consommer à Visé, je ramenai adroitement notre vieux pilote sur les légendes.

— Qu'entendez-vous par légende ?

— Eh bien ! mon vieux, ce sont des histoires du temps passé, sur les choses merveilleuses, les vies des saints, les guérisons miraculeuses, etc.

— Connaissez-vous St-Gerlach de Houthem, près de Maestricht ? On y vend un petit livre en flamand très-curieux, renfermant une grande quantité de miracles. M. Denis raconte très-longuement qu'une épidémie ravageait les vaches d'un fermier ; sept sur quatorze étaient emportées par *un feu* qu'elles avaient dans le corps. Ni remèdes ni prières, rien n'y faisait ; un vieillard se présente, visite l'étable, soulève une pierre du pavé et retire une corne ! Cette corne faisait le malheur du fermier.

— Tiens, dit un des joueurs, je croyais qu'il en fallait deux !

— Paschal sourit et continua. Le vieillard fit communier les gens de la ferme et leur remit la prière que voici :

« *Quand vous entendrez la voix du Seigneur et accomplirez ses* » *commandements, alors seront bénis les fruits de vos bestiaux,* » *les troupeaux de vos béliers et les étables de vos moutons. Dieu* » *tout-puissant qui amoindrit nos peines par l'intermédiaire des* » *bêtes déraisonnables, nous vous prions par St-Gerlach de ne pas* » *laisser perdre ce qui doit servir à la nourriture de l'homme.* »

Il paraît que St-Gerlache était un enfant de Houthem, de parents nobles, et qu'il fut assez libertin dans sa jeunesse; mais Dieu le rappela dans le bon chemin. Pendant sept ans, il garda les cochons pour obtenir le pardon de ses fautes ; en marchant pieds nus il se blessa, ce qui le fit boîter toute sa vie. Et chose à noter, c'était ce même pied qui avait frappé sa noble mère.

La brochure rapporte des miracles par milliers, jusqu'à des femmes guéries des maux d'enfantement, des boiteux, des aveugles, etc., etc.

Aujourd'hui encore, les paysans vont là en masse chercher de la terre bénite; il y en a même, nous assure-t-on, qui ne la gardent pas toute pour les bestiaux et qui en mangent (1). La même coutume existe encore à Hackendover, près de Tirlemont, à Ste-Brigitte d'Amay, la terre bénite se mêle à l'eau ; mais c'est toujours à peu près la même chose (2).

A propos des saints qui guérissent le bétail, je pourrais bien vous conter une petite anecdote du temps passé.

Non loin des bords de la Meuse, il y avait un pauvre village qui possédait une pauvre chapelle ; un jour le pauvre marguillier dit à son pauvre curé : C'est bien dommage, Monsieur le curé, que nous n'ayons pas un pauvre petit saint qui aurait la vertu de guérir quelque maladie, comme on en trouve dans d'autres villages ; cela amène du monde et l'on s'en ressent. Et le malin *mârlî* dit : *Leyîz-me fer, Monsieur l'curé, j'è trouv'rè bin onk.*

(1) Historique.

(2) Voir ci-après.

Écoutez !

Nosse sinsieux mârlî saveut bin qui les vache magnît voltî des salêiès heibe ; il chuziha l' pus belle plece dè l'waide dè curé, et là, il èterra on vî saint viermolou qu'il aveut r'trové dizos des veyès bardah'reie qu'estît à l'copette, inte li soffrante dè teut et l'vôsseur di l'Eglise. A bai moiteie d'ine neure nute, nosse mârlî aveut s'tu, sins rin dire, èterrer l' vî saint ! ! Après avu r'mettou l' wazon, il alléve di timps in timps et comme si rin n'è fouxhe, taper so l'même plèce on seyai d' foite sâmeure. Quéque timps après, les buveu et les woisin ni târdît nin dè r'marquer qui les vache d'à Monsieu l'curé dimanît todi el même pârteie dè pré, et mâgré qu'il gn' aveut pus rin à-z-y magnî, elles lèchît co l'térre ! Tos les joû, elles si ramassît so l'même boquet ripassant leu lâgès linwe so l'terrain ! On jâsa d' l'avinteure divins tot l'woisinège; on accorève di dihe heure lon. Esteut-ce li dial, on sôrt, ou les neurs esprit ! mutoi des sottai ? Enfin, on conv'na qu'on dimègne après grand'messe, li curé ireut veie çou qu'c'esteut. Et volà par on bai dimègne di maie èco cint et cint gin qui sûvet. Les homme des confrèreie et tos les appartenant d' l'Eglise ; onk avou l'creux, in aute avou n'pâle, tos les aute avou des hache (1) *; et volà ès l' procession dè cis qui chantet dès nétaleie; et à l'cowe totes les femme di treus qwate viège, dihant l'chap'let tot haut. Estant arrivé, li curé bènihe li pré et volà qu'après avu tappé del beneute aiwe so l'plèce qui les vache dimanît, on r'foïa l'boquet salé; aoi mais, li pâle pogna so n'saquoi d' deur, et qu' trova-t-on ? ji n'a nin mesâhe di v's el dire.*

Voilà, monsieur, un vieux conte de l'autre siècle; les loustics d'alors avaient une quantité d'historiettes de ce genre, et les personnes les plus dévotes se plaisaient à les raconter.

Je connais le village, mais je ne veux pas le nommer pour ne pas lui faire tort ; on implore le saint quand les vaches sont malades.

(1) Des flambeaux (*hacha*, en espagnol).

— Allons, vieux bavard, s'écria un des joueurs, voilà Visé ! aborde à ce beau rivage, nous irons manger une oie.

Puis nos écoliers en vacances entonnèrent en chœur :

Le vin, le jeu, le vin, le jeu, les oies, voilà, voilà, etc.

Binamé Saint Hâlin !
Fez qu'nos trovansse dè vin ;
D'â haut di vos potale
Bènihez nosse nèçalle.

CHAPITRE II.

Après avoir dîné, je laissai mes gais compagnons à l'auberge, et j'allai prier un notable de l'endroit de me renseigner sur les pélerinages des environs. Mon homme n'en savait pas grand' chose : les coutumes anciennes, les terres bénites, les pélerinages de jour et de nuit, où, disait-il, le peuple allait s'abrutir dans les cabarets, et où les jeunes filles avaient toutes facilités de s'égarer dans les sentiers du désordre, en se couvrant du manteau de la religion, il n'aimait guère tout cela. Aussi me dit-il d'un regard courroucé : instruisez le peuple et vous éloignerez les mauvaises croyances.

— Je n'ai nullement l'intention de discuter ce sujet, Monsieur, mais vraiment j'éprouve du plaisir à rechercher les anciens usages. Ah ! voilà au-dessus de cette commode une bien belle gravure : c'est, je crois, saint Hadelin ?

— Quant à celui-ci, il sort tout à fait du cercle des autres saints ; c'est d'abord un enfant du pays, et celui-là n'a pas été sourd à mes prières : il m'a guéri de mes fréquents maux de tête.

Je quittai mon avancé de village, convaincu qu'il y a toujours dans le cerveau des hommes d'étranges contradictions.

A peine avais-je marché vingt pas, que je fus accosté par trois tricoteuses qui me criaient : *Qui qwèrez-ve donc, monsieu?* Ces femmes ne demandaient qu'à parler. M'adressant à la plus âgée, je lui dis que je venais à Visé pour le mal de reins. Tout-à-coup les deux plus jeunes éclatent de rire, en me demandant

si j'étais marié ou si je *hante* en mariage ; et sans attendre ma réponse, elles rient de plus belle en m'adressant des questions si décolletées, que je deviens rouge comme une cerise. La plus honnête disait :

Oh ! l'pauvre èfant. — On l'èvôie porminer. — Pa ! il n'pout rotter. — Il est surmint bin stoirdou. — Il sût on régime trop foirt por lu. Heureusement la vieille tricoteuse fit taire les deux farceuses au langage primitif et peu couvert. — Venez vous asseoir sur cette pierre, me dit-elle, nous causerons. — Non, répondis-je, entrons dans ce cabaret : je paie le café ! L'offre fut acceptée avec joie et les trois femmes me suivirent en tricotant.

Je dois dire que le mouvement de leurs mains et de leurs bras m'agaçait tellement que je voulus m'en aller ; mais apercevant une tarte au riz, je la mis sur la table. J'avais trouvé le moyen de leur faire cesser le mouvement nerveux qui me troublait et me donnait le vertige. En mangeant, la vieille me dit tout en essuyant son menton couvert de riz au lait :

— Le dernier dimanche de septembre, vous irez au village de Richelle, vous assisterez à la grand'messe, et, en passant pour aller à l'offrande, vous ferez comme tout le monde, vous vous frotterez le dos sur St-Firmin (1).

Saint-Firmin attire une grande quantité de paysans flamands et wallons ; les pélerins qui viennent de loin partent la nuit et prient tout le long du chemin.

Nous avons aussi, pour les maux de reins, Saint-Hadelin à l'église de Visé.

— Les maux de reins sont donc communs ?

— Oui, Monsieur, amenés plutôt par l'oisiveté que par le travail. Vous verrez, à l'église, un grand cadre où on place les cœurs, les jambes et les bras en argent offerts au bienheureux saint Hadelin, qui guérit les douleurs rhumatismales.

— Vous oubliez Saint-Mâkrawe, au village de Mesch ?

(1) Les paysants disent St-Froumin.

— Un instant, Saint-Mâkrawe est très-connu, et si monsieur ressent toujours des douleurs, je lui conseille d'aller trouver ce grand saint.

— Écoutez-moi, *binamé Monsieu*, me dit la plus jeune et la plus gaillarde des trois femmes : Il faut surtout demander aux bons Saint-Mâkrawe, St-Hadelin et St-Firmin qu'ils vous accordent la grande vertu de sagesse ; alors vous n'aurez plus des maux de reins. — Encore !

— Ni des maux de gorge. Est-elle jolie ? Elle est blonde, n'est-ce pas ? *Vos n'estez nin raisonnâbe, paret.*

— Je ne comprends pas.

Puis les trois tricoteuses de rire comme trois bottresses en frappant leurs mains sur leurs jambes. Je dus supporter la gaîté de ces femmes que mes prétendus maux de reins excitaient. Je regrette vraiment de ne pouvoir reproduire leur langage.

La plus jeune des tricoteuses pouvait avoir trente ans ; elle était grande et forte, et ses yeux vifs et brûlants me disaient assez que son mari avait dû souvent faire le voyage à Saint-Mâkrawe. Vous ne tarderez pas, me dit-elle, à ressentir des crampes dans les jambes ; pour ces douleurs, vous tournerez des bandes de peaux d'anguilles en forme de jarretières; une jarretière de coton de lampe, *dè lignoû d'lampe*, à la jambe affectée, c'est bon aussi. Et mettez le pied sur une pierre froide.

Si madame avait un jour une maladie à la matrice, *qui l'bon Diu el' wâde*, nous avons, au petit hameau de Mons, la bonne Ste-Matrice.

La vieille imposa silence à l'autre commère et reprit : Les mamans qui auraient des enfants *haipieux*, qui ne mangent pas, qui marchent difficilement, faibles enfin, vont de huit jours en huit jours trouver :

1° Saint Hadelin, à Visé.
2° » Firmin, à Richelle.
3° » Mâkrawe, à Mesch.

Après ces trois pélerinages, si les enfants ne vont pas mieux, *s'il n'frugît nin*, on emploie les bons petits remèdes connus dans tous les pays.

Qwand les èfant div'nît haïâves,
Et qu'il plorît po quéqu' maquet,
On prindéve des air amistâves
Po l's-y mette âx bresse les paquet.
C'esteut des hièbe, dè l'mariolaine,
Totes sôrt d'affaire qui fît dè bin,
Qwand les èfants avît l'fiv'lene,
Ou qui plorît po quèqu' mehin.

La troisième Visétoise qui n'avait rien conté, me dit en faisant une profonde révérence : si Monsieur nous offrait un petit verre de quelque chose de bon et doux, je lui parlerais de St-Antoine.

— Lequel ?

— Mais celui au cochon.

— Monsieur n'a pas de cochons ? reprit la vieille.

— Oui, lui dis-je; et les quatre petits verres d'anisette étant versés, je demandai le moyen de guérir mes bestiaux.

— Saint Antoine repose à Aubin-Neufchâteau ; les paysans viennent y prier pour préserver leurs cochons de maladie. A la grand'messe, on bénit des petits pains qu'on achète dans l'endroit; d'autres pélerins en apportent de leur ménage. Ce pain bénit se donne aux cochons lorsqu'ils sont malades, et surtout quand ils sont attaqués du mal de St-Gerlach.

— Nous avons, chère femme, le même saint à Theux, à Amay et dans une quantité de villages.

— C'est bien possible, Monsieur; mais on dit que le meilleur saint Antoine est à Neufchâteau. Sainte Brigitte du village de Lixhe, frontière hollandaise, est plus exigeante : vous allez la prier; mais si vous n'allez pas plusieurs fois à l'offrande, ni vos vaches ni vos chèvres ne guérissent ! Si vous n'arrivez pas aux

heures des offrandes, déposez votre obole sur l'assiette placée près de Ste-Brigitte ; car, d'après les habitants du rivage, sans quelques cadeaux, le pélerinage ne vaut rien; il reste inefficace.

Je pris note de la recommandation et voulus m'en aller ; mais la vieille tricoteuse regardait son verre vide qu'elle avait tenu à ses lèvres un petit quart d'heure, pour en extraire la dernière gouttelette. Je compris le mouvement de sa vieille mâchoire. *Elle si ralèchîve;* il fallut bien faire remplir les verres. — *Vos estez trop honnête.—Vos r'vinrez èco, èdon? – Qué binamé homme! si nos avîz toumé so on s'fait, nos autes !— Aoi, pa les nosses buvet tot.—Vos ârez dè bonheur ès mariège, mi binamé : nos dirans nos pâters à St-Mâkrawe, savez; vos estez so mi-âme trop honnête.* Ces belles paroles furent les bénédictions des bonnes et joyeuses commères.

— Moi, me dit l'une d'elles, je guéris les maux d'yeux, en les signant *(j'a n'très bonne sègneure)*; et en prononçant les paroles et les prières, je guéris également les brûlures. Je ne demande rien, on donne ce que l'on veut.

Puis, me voyant sourire, elle ajouta : *On fait çou qu'on pout po viquer, èdon, binamé.*

Mon remède contre le cancer : je fais prendre une écrevisse; on lui lie les pinces pour qu'elle ne puisse s'en servir, ensuite vous l'appliquez sur le sein toute vivante. Si les écrevisses sont difficiles à trouver, je fais mettre une compresse d'oseille, *delle surale.* — C'est très-bon.

Aux enfants qui ont des vers, je fais manger des carottes crues.

Vous savez qu'un sachet contenant des cloportes, *des pourçai d'câve*, ou des vers coupés, pendu sur la poitrine de l'enfant, ce sont deux bons remèdes.

Quand vous aurez les rhumatismes ou la goutte, Monsieur, dormez avec un chien; celui-ci prend le mal et en meurt. — *Po l'froyon, ji fais poirter on p'tit sèchai d'sé el poche. Et âx étique, j'y fait magnî del crâhe di chin.*

Ni riez nin, m'binamé, c'est totès bonnes recette.

J'appris encore qu'au hameau de Wihou, commune d'Argenteau, il y avait une fontaine miraculeuse dont l'eau guérit le mal d'yeux; que les habitants de Glons, du Rivage, de Lixhe, etc., etc., vont en pélerinage à Notre-Dame, à Verviers, *à l'neure Mareie;* qu'ils logent une nuit dehors, ce qui est très-dangereux pour les jeunes filles et pour les maris ; que nos pélerins reviennent le lendemain à la foire de Wihou, pour s'y laver les yeux, etc. Enfin, je fus convaincu que le pélerinage est bon pour la vue, par le fait avéré que beaucoup de jeunes donzelles n'ont jamais vu aussi clair qu'après avoir accompli le retour de Verviers.

— *Elles vont mette ine chandelle â dial*, répliqua la vieille.

CHAPITRE III

En rentrant à l'auberge où nous avions dîné, je retrouvai mes amis fatigués d'une excursion à la miraculeuse Notre-Dame de Lorette ; ils s'empressèrent pourtant de me conter que la bonne Vierge était entourée de centaines d'ex-voto, cœurs en argent, etc. etc.; que la petite chapelle représentait une forêt de chandelles; enfin, que l'odeur de suif qu'on y respirait était fort désagréable.

Ils ne manquèrent pas de remettre sur le tapis la fameuse querelle qui suscita un émule à l'auteur de *la Cinéide*. D'un côté se sont les habitants qui veulent conserver la noire madone (question de race ?) ; de l'autre, voici le vicaire qui prétend que la sainte Vierge doit être fraîche et vermeille. *Indè iræ* : procès et chicanes à droite et à gauche; puis la chanson wallonne du poëte Lamaye ; puis... — Si cependant les miracles tenaient à un pot de couleur, les habitants n'avaient-ils pas raison de protester ? Mes compagnons s'amusaient si bien, qu'ils proposèrent de loger à Visé; pour me décider, ils promirent de m'aider dans mes recherches.

La nacelle fut accrochée à l'arrière d'un bateau qui remontait la Meuse, et le vieux batelier consentit à rester avec ses joyeux voyageurs. Entrèrent successivement les habitués de l'auberge-cabaret ; les verres de bière commencèrent à s'aligner sur une longue table placée dans le jardin, disons plutôt sur deux planches supportées par quatre pieux fichés en terre.

Après avoir causé une heure environ de politique et de cul-

ture, j'amenai insensiblement les buveurs sur une maladie qui faisait des ravages dans les étables à cochons des environs de Verviers.

— Les fermiers doivent venir à St-Antoine, à Neufchâteau, chercher le pain bénit.

— Ils n'ont pas besoin d'aller si loin, répondis-je; les gaufres bénites à la grand'messe du 17 janvier, à l'église de Pepinster ont aussi un très-grand mérite. La messe se célèbre en l'honneur de St-Antoine, en qui les cultivateurs et les éleveurs ont grande confiance. En dehors de l'Église, vous verrez, le 17 janvier, des quantités de petites boutiques chargées de gaufres, (*des grossès waffe*) que les paysans achètent en nombre égal à celui des bêtes qu'ils possèdent.

—Savez-vous, Monsieur, le moyen magique pour faire revenir le lait aux vaches ? — Non.

— Eh bien, signez-vous, entrez à reculons dans l'écurie et prononcez ces mots : *Bon jour, ma vache*, ensuite mettez-vous à traire la bête. Le premier jour, le lait qui sort doit passer par la fenêtre, avec précaution; on le dépose sur le four, du côté de l'orient; puis on dit : *Sois bonne, ma vache*, et on la trait de nouveau. On revient une troisième fois à l'écurie en marchant obliquement, on pose la main gauche sur la corne droite en disant : *Merci, ma vache*. On peut traire ; après ces prescriptions, le lait sort en abondance.

Les bons Visétois me voyant prendre des notes, s'empressèrent de me signaler des remèdes et des croyances de tout genre.

— A Hees, au-delà de Maestricht, nous dit un petit vieillard, on invoque le père des trois saintes filles de Brusthem, pour les rhumatismes. On est obligé de mendier du grain dans neuf maisons différentes ; ce grain est jeté en forme d'offrande dans un grand coffre placé sous le portail de l'église de Hees.

Pour le même mal, à Stockroi, à une lieue de Hasselt, on

invoque St.-Amand. Le malade doit se traîner sur les mains et sur les genoux, avec son rhumatisme, et passer dans un cercle en fer qui se trouve scellé dans l'église. Dernièrement, dit le vieux, dans une cérémonie (la neuvaine avait attiré beaucoup de monde), une quantité de pélerines durent renoncer à l'avantage de traverser le cerceau : elles étaient empêchées par leurs crinolines.....

Le vieillard animé nous offrit une prise de tabac. Dans le Limbourg, ajouta-t-il, les trois villages de Brusthem, Ryckel et Zepperen, possèdent les trois sœurs, trois vierges : Bertilie-Eutropie et Geneviève. Pour la violente fièvre de Brusthem, on invoque Ste-Bertilie: on doit parcourir treize fois, en priant dévotement, un petit trajet de l'église à une source due à la sainte sœur. Les offrandes aux trois saintes se composent d'un écheveau de lin, d'un œuf et de trois liards d'épingles. L'image des trois vierges nous apprend que les chrétiens les invoquent pour les maladies des yeux, les maladies nerveuses et de la peau, les fièvres pernicieuses, les maladies de l'estomac, de la poitrine, du cœur, de la gorge, la jaunisse, l'épilepsie ou mal caduc, les hernies, les maladies des enfants et des animaux. Allez à l'église de Zepperen, vous pourrez admirer le beau tableau offert à Ste-Geneviève par une congrégation liégeoise. Les habitants de Liége étaient, en 1735, accablés d'ulcères ; le présent du tableau et les pélerinages firent tout disparaître.

Dans les mêmes villages, on bénit des langues de renard; vous en gardez un morceau en poche, si vous avez *la rose*.

— Oui, dit un des buveurs, dans la saison des roses, j'ai vu bénir les feuilles de rose en l'honneur de Ste-Rose ; à Tongres et dans les environs, on emploie ces mêmes feuilles comme thé, et comme cataplasmes pour l'extérieur dans la maladie de la peau nommée *la rose*, l'érysipèle.

Vous mêlez *delle sotte farenne* et des feuilles de rose séchées dans un linge fin et vous appliquez.

— Et moi, dit un autre, je saupoudre la peau malade avec la poussière d'amidon, puis je fais battre du feu sur la partie enflammée ; les étincelles de feu produisent un très-bon effet.

— *Dihâzsiz ine âweie*, ajouta un troisièmee; *toirchîz l'pai âtou d'vosse coirps comme on loyin, et leyîz-le ainsi tant qu'elle tomme.*

— A Tongres, Ste-Ursule, patronne des couturières et des demoiselles, est invoquée pour les enfants qui *mouillent* leur lit. Pour cet accident, je vous recommande de faire une neuvaine et de visiter l'Eglise St-Jean, en priant la bonne Ste-Ursule.

Un remède très-ancien (je le tiens de mon père), dit encore le vieillard, en souriant, c'est de conserver la bouche pleine d'eau froide et de s'asseoir sur un doux feu; quand l'eau de la bouche est prête à bouillir, vous êtes guéri du rhume, de la névralgie et de la migraine.

-- Ha ! ha ! ha ! ha !

— Pour la jaunisse, intervint le vieux batelier, voulez-vous savoir un bon remède ? — Quoi ?

— Eh bien ! appliquez sur la poitrine du malade une tanche ou une carpe vivante et laissez-la, tant qu'elle tombe en putréfaction.

— Tiens ! moi, j'avais toujours ouï vanter une autre recette : prendre trois jours de suite un grand verre de vinaigre auquel on a mêlé un jaune d'œuf.

— Mais à propos, Monsieur l'étranger, vous qui écrivez nos recettes, ne connaissez-vous rien de particulier sur la chapelle de St-Charlemagne, à Herstal ?

— Peu de chose, Messieurs ; les saints ne sont pas honorés dans leur pays. La chapelle est abandonnée depuis longtemps, tandis qu'au cœur de la France, à Paris, St-Charlemagne est fêté par l'élite des collèges : les élèves qui ont mérité d'être une fois premier ou deux fois second de leur classe ont l'honneur de porter un toast à la mémoire de l'Empereur légendaire, qui, après dix siècles, préside encore à cette agape annuelle, autour de tables bien garnies.

Je pris de plus en plus un ton solennel. Toutes les nations, ajoutai-je, tous les cultes, toutes les races du globe ont là des représentants; sous la tunique du lycée, les blancs fraternisent avec les noirs de Saint-Domingue, les enfants du Nil avec les Chinois, le Malais avec l'Africain...

Et en élevant mon verre, je continuai :

— Trinquez donc, chers élèves, fêtez ce 28 janvier : vous fêtez la grande communion du savoir, qui vous fait frères en la science.

Ces bons Visétois me prirent pour un savant. J'entendais autour de moi : *Il est avoyî par li gouverniment, c'est in homme qui r'kwire les vîs affaire.*

Je venais de réciter quelques lignes que j'avais remarquées dans mon journal illustré.

— Nous disions tout-à-l'heure, reprit le vieillard, que les saints n'étaient pas honorés dans leur pays.

Connaissez-vous la bienheureuse Marie Ock ?

— Nullement.

— Je m'en doutais, peu de personnes la connaissent. Eh bien ! Cette sainte femme, née à Liége en 1682, a été associée au couvent des religieuses Carmélites du faubourg St-Léonard ; mais c'est en Espagne que ses vertus ont eu le plus de retentissement; c'est là qu'on vénère la bienheureuse liégeoise, Marie Ock. Seraient-ce les moines espagnols qui auraient supprimé la première lettre de son nom ? On l'ignore. On connaît en revanche plusieurs livres sur sa vie, en langue flamande et en langue espagnole, plus un volume de 338 pages, par le révérend père Albert de St-Germain (1862). Ce dernier ouvrage contient beaucoup de miracles, d'apparitions : que de diables, que de visions !

Paschal, le batelier, voulut reprendre la parole. — Demain, lui dis-je à l'oreille; laissez parler les autres. Puis mon regard interrogateur invita le petit vieillard à continuer.

— Connaissez-vous St-Hadelin ?

— Non, Monsieur, j'en sais fort peu de chose, presque rien.

— Ecoutez, dit le vieillard ; notre saint patron a opéré de vrais grands miracles.

1.

L'patron d'Visé est-on r'nommé grand saint ;
On preie todi l'binamé saint Hâlin
Et l'on poite à s'pôtale.
I fât v'ni d'l'aiwe foû d'pire et foû d'terrain,
I fat parler n'mouwale !
Il est dè siècle dè fameux roi Pepin.

2.

Ine feumme foirt riche, qu'on loumév' dame Guiza,
Divant d'mori à saint Hâlin tûsa
Po lî d'nner ses richesse.
Ses pauve parint lî d'hît : ni fez nin ça.
Moite, elle leva les bresse,
Dovra ses ouye, qwand saint-Hâlin passa. (1)

3.

Si vos avez-t in èfant qui n'rotte nin,
C'est à Visé tot près di saint-Hâlin,
Qu'on va fer des offrande.
Ni frottez mâie avou tote sôrt d'ôl'mint,
Des hièbe ni des jus d'plante :
Po vosse mâ d'jambe, dinnez ine jambe d'àrgint.

Le petit vieillard avait probablement toute confiance en son bon et cher saint-Hadelin, car il ne riait plus. Dans ma visite à

(1) V. *l'abrégé de la vie de St-Hadelin.* Liége 1788 in-8. Les gants de cette morte se voient encore à l'église de Visé.

Visé, lui dis-je, j'ai demandé à une bonne femme quelques détails sur la fête du saint ; voici sa réponse :

— *Bin paret, Monsieu, li* 10 *di septimbe, qwand c'est l'fiesse da St-Hâlin, on fait ine belle porcession et on pormône si coffe* (1); *adon on va bâhî ses erlique. Et mi et les feumm'reie qu'ont des èfan qui n'rottet nin vite, on va broûler n'chandelle â binamé St-Hâlin.*

— Vos détails me rappellent, Messieurs, que j'ai retrouvé à Heusy, près de Verviers, le même St-Hadelin. Les habitants le prient également pour les enfants rachitiques, *les halés*, *les crouffieux*, etc. etc. Le vendredi-saint, *li jou dè bon vinrdi*, j'ai vu l'an dernier, sur toutes les routes, à trois ou quatre lieues à la ronde, des femmes portant leurs enfants à l'église de Heusy. Des pauvres mères traînaient, dans de petits charriots, cinq à six petits voyageurs, d'un an à six ans, transis de froid, perclus et chétifs.

— Les pauvres petits malheureux !

— Oui, Messieurs : quand les peuples seront plus instruits, on ne les exposera plus à ces dangereux voyages.

— Mais, reprit le petit vieillard, connaissez-vous Saint-Firmin, de Richelle, et Notre Dame de Lorette ?

— Oui, des tricoteuses viennent de m'en parler.

— Saint-Hadelin m'inspire plus de confiance. Ecoutez :

C'est à Richelle qui saint-Froumin vis r'fait
Dè r'freudih'mint d'on niér ou d'on mustai,
D'ine doleur ès vosse cuisse,
Enfin, dès mâ les pus trisses, les pus laids,
Les crampe, les raumatisse ;
Il lès boge tot comme on boge on mantai.

(1) Grand reliquaire renfermant les ossements de St-Hadelin.

C'est à Lorette àddiseur di Visé ;
Les louminaire vinet s'y ramasser,
Po tote plàie et tote pône.
Bin des consciience tot bas vont s'y k'fesser,
Puis front quéquès amône :
C'est po spani leus frawe dè timps passé.

— Ha ! ha ! ha ! ha ! Les habitués imitèrent le vieillard.

Po les bâbâ qu'on lomme les tristes mèhin,
Les plâie cacheies qui les feumme ont à d'vin,
On k'nohe li sainte qu'à l'pice.
Qui les r'wèrihe sins crâche ni sins ôl'mint ?
C'est l'fameuse Sainte Matrisse :
Allez à Mons, dinnez et-s' prîiz bin.

Ha ! ha ! ha ! ha ! Vos tricoteuses ne savent pas cette belle chanson. Vous ont-elles parlé de Sainte Barbe à Maestricht ?

— Non vraiment, Monsieur ; je compte sur votre obligeance.

— A Notre-Dame, à Maestricht, il y a un puits dans le chœur de l'église ; on bénit les eaux de ce puits en y faisant descendre la mâchoire de Sainte Barbe ; buvez alors, et vous serez guéri. Les livres et les vieilles gens racontent qu'en 1633, une femme qui buvait de cette eau, fut délivrée de la peste (1).

On raconte, dit le petit vieillard, que Sainte Barbe était vierge et martyre; qu'elle fut dépouillée toute nue et fouettée avec des nerfs de bœuf, et qu'on la fit promener dans les rues de la ville en ce honteux équipage. Dans un excès de rage, le père de Barbe lui fit couper les mamelles de si près qu'on voyait les palpitations de son pauvre cœur. Il y a une belle chanson là-dessus ; écoutez :

(1) *La vie de Sainte Barbe*. Liége, Rongier, sans date, in-18.

Pac' qui Sainte-Bàre ni volév nou galant
On l'dimoussa, on l'batta drî et d'vant,
On lî côpa ses tette !
Adon c'est s'pére qui d'on côp d'lâge tèïant
Lî fat veie meye blawette ;
Li vert-zelin côpa l'tiesse à si efant.

Dans notre pays, dis-je au vieillard, Ste-Barbe est invoquée contre les dangers de l'artillerie et du tonnerre. Sa fête est célébrée le 4 décembre par les canonniers.

Au milieu du Pont des Arches, à Liége, dit Bouille, il y avait une chapelle en l'honneur de Ste-Barbe, pour la consolation des bateliers en péril de faire naufrage ; ceci remonte à 1446. En l'année 1643, quand les eaux renversèrent ce même pont, la chapelle de Ste-Barbe était à l'opposite de la salle des arbalestriers, mais toujours au milieu du pont (Loyens), qui formait une rue de deux rangées de maisons.

Parlons maintenant de la fontaine de St-Gerlach. Elle est couverte et entourée de pierres de sable et pourvue de deux seaux attachés à une chaîne, pour puiser l'eau. Un nombre considérable de pélerins ont l'habitude de se rendre à cette fontaine pour en boire l'eau, dont on emporte des provisions comme préservatif dans les épizooties. Les fêtes du 5 janvier et du 1er juin attirent un grand nombre de pélerins, surtout lorsque la maladie règne sur les bestiaux. Ce saint et le monastère ne font plus partie du diocèse de Liége ; on les a rattachés à celui de Ruremonde. Écoutez bien :

C'esteut on nobe et franc mâva sujet
Qui St-Gerlac ; puis i fout brave après.
Estant môirt, si fontaine
Riwérihéve avou l'aiwe di s'clér jet,
Les biesse à coine, à laine.
S'il est malâde, on n'nè fait beure à chet (1).

(1) Voir page 87.

— A la campagne, il y a plus d'images de saints implorées pour les bêtes que pour les gens !

— Oui, Monsieur, les bêtes sont plus considérées.

Pour les bêtes rongeuses, par exemple, c'est autre chose. Voulez-vous être préservés des rats et des souris? invoquez la fille du bienheureux Pepin de Landen et de la bienheureuse Itte, sainte Gertrude enfin, en wallon *Gètrou*. Les meuniers et les fileuses ne travaillent pas le jour de la fête de sainte Gertrude. Les présents qu'on lui porte sont en nature.

A sainte Gètrou, vos veyez t'accori,
Les gins qu'ont sogne d'ess' magni des sori.
On-z appoite à pougneie,
Po qui l'bonne sainte les fasse mori ;
Li grain s'donne à secheie
Comme ine ridvance qui l'notaire âreut s'crit.

Savez-vous, Monsieur, qu'à la frontière et dans beaucoup de villages hollandais, une oraison à sainte Cornélie est souveraine contre le mal caduc ! La personne malade passe par trois fermes où elle demande le poids de son corps en grain. Ce grain est remis au curé en forme d'offrande.

— En Bretagne, répondis-je, sainte Cornélie est implorée pour les chevaux comme saint Eloi.

Si vous cherchez des remèdes par la prière, voici un petit livre qui roule dans les villages. Il a pour titre : *Le médecin des pauvres*. Ouvrons-le au hasard :

Prière pour arrêter le mal de dents :

Apolline, que fais-tu là? Je suis ici pour mon chef, pour mon sang et pour mon mal de dents. Apolline, retourne-toi ; si c'est une goutte de sang, elle tombera ; et si c'est un ver, il mourra. Dites cinq pater cinq ave à l'intention des 5 plaies de N. S. Jésus, et faites le signe de la croix sur la joue avec le doigt en face du mal que l'on ressent, disant : Dieu t'a guéri, et vous êtes guéri.

— Ces choses-là sont imprimées!

— Oui, Monsieur, et de nos jours, écoutez :

Pour arrêter le sang, dites : Dieu est né la nuit de Noël, à minuit! Dieu a commandé que le sang s'arrête, que la plaie se ferme et que ça n'entre ni en matière, ni en senteur, ni en chair pourrie, comme ont fait les cinq plaies de N. S. J. C. *Natus est Christus, Mortuus est, et resurrexit Christus.* On répète trois fois ces mots latins, et à chaque fois on souffle en forme de croix sur la plaie, prononçant le nom de la personne en disant : Dieu t'a guéri, ainsi soit-il!

— On fait encore ces choses-là ?

— Oui dà, Monsieur, il y a des guérisseurs ; ensuite les livres sont là pour apprendre les remèdes. (1)

— On pratique encore ces superstitions aux portes de Liége, me dit tout bas à l'oreille le batelier ; à Angleur, ces choses-là se font tous les jours.

— Je n'en reviens pas !

— Ecoutez, reprit le petit vieillard.

Prière pour la teigne.

Paul, qui est assis sur la pierre de marbre, Notre-Seigneur passant par là, lui dit : « Paul que fais-tu là ? — Je suis ici pour le mal de mon chef. — Paul, lève-toi, et va trouver Ste-Anne ; qu'elle te donne telle huile quelconque ; tu t'en graisseras légèrement, à jeûn, une fois le jour et pendant un an et un jour ; celui qui le fera n'aura jamais ni rogne, ni gale, ni teigne; ni rage. » Il faut répéter cette oraison pendant un an et un jour, sans y manquer, tous les matins à jeûn, et au bout de ce temps, vous serez radicalement guéri et exempt de tous ces maux pour la vie.

Pour le mal d'yeux.

Bienheureux saint Jean, passant par ici, trois vierges dans son chemin, il leur dit : « Que faites-vous ici ? — Nous guérissons de la maille. — Gué-

(1) *Le médecin des pauvres. Recueil de recettes.*

rissez, Vierge, guérissez l'œil ou les yeux de N. Faisant le signe de la croix et soufflant dans l'œil, on dit : Maille, feu, grief, ou que ce soit, ongle, graine ou araignée, Dieu te commande de n'avoir plus de puissance sur cet œil que les Juifs le jour de Pâques sur le corps de N.-S. Jésus-Christ ; puis on fait encore un signe de croix en soufflant dans les yeux de la personne, disant : Dieu t'a guéri, sans oublier la neuvaine à l'intention de la bienheureuse sainte Claire.

Les entrées des nouveaux buveurs arrêtent le petit vieillard ; mais après un moment de repos, je me remets en chasse.

CHAPITRE IV.

— Dans nos environs, reprit le brave homme, les jeunes gens qui doivent tirer au sort, vont au cimetière du village chercher des ossements ramassés à minuit ; ensuite, accompagnés de leur famille, ils font une neuvaine qui finit le jour du tirage. On fait dire des messes selon ses petits moyens et l'on apporte une offrande, chacun d'après sa générosité. Si l'on peut trouver un morceau de nid d'hirondelle, un liard troué, une médaille bénite et un petit bout de corde de pendu, on pressera tous ces objets précieux dans la main gauche et la main droite tirera un bon numéro qui vous laissera tranquille dans vos foyers ; vous ne serez pas soldat !

Dans d'autres villages, des malins vendent un onguent formé de sang de hibou, de taupe et de graisse de crapaud ; on doit s'en frotter les mains et presser une médaille, un scapulaire ou une relique. Plus vous donnez d'argent à ces demi-sorciers, plus la chance est bonne. — Puis le petit vieux ferma un œil malicieux pour accompagner son rire final : ha ! ha ! ha ! ha !

Dernièrement nous avions de ces marchands de bonheur qui parcouraient nos villages. Le talisman se compose de peaux de différentes grandeurs, desséchées ; c'est la peau que certains enfants portent sur la tête en naissant, ceux qui, comme on dit, sont nés coiffés.

— Mais, appelez les choses par leur nom ? *C'est l'hamelette.*

— Cette peau est baptisée avec l'enfant ; elle porte bonheur.

— Oui, reprit le barbon, pour pouvoir jeter la baguette, il faut avoir *li hamelette ou ess' vinou â monde on dimègne.*

En ce moment, un grand vieux arriva. Tous les habitués du cabaret le saluèrent du beau nom d'Empereur.

— Qu'est-ce à dire ? — C'est le premier tireur de la Société des Arquebusiers de Visé ; c'est celui qui a fait *le beau coup !* Il est de la compagnie de St-Martin, des *bleus* enfin.

— Ah ! — Oui, il est tout couvert d'argent le jour de la fête ; il porte un claque ; il faut le voir ce jour-là.

— Ah !

— Faites parler notre Empereur ; en voilà un qui sait des remèdes, plus qu'un médecin.

Je saluai l'Empereur et lui dis que j'étais envoyé par le gouvernement pour recueillir les anciens remèdes familliers revenus à la mode depuis les insuccès des nouveaux médecins.

— Je sais peu de chose, me dit-il modestement. Nous appliquons des cataplasmes de farine de marrons sauvages pour les douleurs de rhumatisme. Pour les maux d'yeux, nous faisons laver la partie malade avec l'eau de thé, ou nous y appliquons les feuilles de thé qui ont servi. On place aussi du mouron couronné derrière l'oreille des enfants. On applique derrière l'oreille du savon noir pour les yeux pochés. Prenez moitié d'un œuf dur ; après avoir enlevé le jaune, placez la cavité vers l'œil, et le noir disparaît sur une nuit : excellent moyen. Ces remèdes se trouvent toujours dans nos cabarets, et pour cause. — Il y a aussi des personnes qui touchent les yeux. Elles disent : *Dragon !* que viens-tu faire dans l'œil de cette femme ou de cet homme ? — On touche quelquefois l'œil avec un trident : *si fer sègnî avou ine focheroule.*

Pour la pleurésie, ajouta mon homme, en conservant son petit ton doctoral, vous ferez un trou dans une pomme jusqu'au milieu ; vous pousserez un morceau d'encens, gros comme une noisette, dans le dit trou ; vous ferez cuire cette pomme et vous la ferez manger à votre malade. C'est très-mauvais : mais le remède est infaillible.

Pour le cauchemar, nous faisons comme en Hesbaye, nous tenons sur la poitrine un couteau bien effilé la pointe en l'air, pour que les sorciers et les mauvais esprits viennent s'y perforer.

Connaissez-vous, Monsieur, les douleurs qu'éprouvent les hommes après avoir bu différentes sortes de bières? — Non. — Eh bien! vous guérirez vos amis en leur faisant faire un nœud dans le pan gauche de leur chemise. — Je note; merci, Monsieur.

— Avez-vous un pied endormi? faites une croix sur votre soulier avec la main; l'engourdissement passe à l'instant. Et quand une personne de la société a le hoquet, nous nous trouvons très-bien de l'effrayer en lui annonçant un grand malheur: par exemple, que son frère vient de mourir, ou que sa femme, sa mère, sa fille ou son fils, l'un d'eux, n'importe, vient de tomber à l'eau! l'émotion fait passer le hoquet à l'instant. Nous nous trouvons encore très-bien de saisir la personne en lui appliquant soit une clef, soit un coup de poing dans le dos.

— Comment! — Oui, Monsieur, ou bien nous lui versons une pinte d'eau fraîche dans le cou; ou bien encore nous lui annonçons l'incendie de sa maison. Il faut appliquer des remèdes violents pour le hoquet.

— Je ne sais, lui dis-je, si mon gouvernement voudra les vulgariser; en tout cas, je vais noter.

— Puis, toujours sérieusement, l'Empereur reprit: Je vais vous indiquer la bonne méthode de souffler les *rénettes* (1) aux petits enfants. Le remède est excellent; il nous vient de Liége, et mon épouse l'emploie avec grand succès. On allume un cierge bénit que l'on place devant la bouche entr'ouverte de l'enfant; alors on souffle trois fois le cierge trois fois rallumé, en disant: la première fois, *au nom du Père*; la seconde fois, *au nom du Fils*; la troisième fois, *au nom du Saint-Esprit*.

(1) Le muguet.

On fait la même chose pendant trois jours consécutifs ; pendant ces trois jours, une personne de la famille ou attachée à la maison doit assister à la messe. Tout doit se faire avec foi et confiance.

— Vous n'avez pas de loge maçonnique à Visé ? — Merci ; nous avons assez de maladies pour nous emporter, sans courir une chance de plus.

— Comment cela ? je ne comprends pas.

— Eh bien ! Monsieur, nous savons par les habitants de Liége et des grandes villes que chaque année il doit mourir un maçon dans chaque loge ! Et s'il n'y a pas un mort, il faut qu'un d'eux se tue ! C'est le sort qui décide. Voilà pourquoi vous avez des suicides. C'est du reste une chose très-connue.

— Je dois donc la noter dans les croyances du peuple ? — Bien certainement.

En ce moment, on entendit dans la pièce voisine réciter le chapelet, répété par plusieurs voix ; dix heures sonnaient à la vieille tour de l'Église. L'Empereur et les autres buveurs vidèrent un petit verre de genièvre, puis on se souhaita la bonne nuit.

Un des habitués, étant dans la rue, chanta les couplets suivants :

Avou l's onguent plein des pailette,
Les veyês feumme vinît v'médî ;
Elle vis soff'lît po les rénette
Del chandelle beneie d'à mârlî.

Hapîz-ve on freud à gruzai d'Mâss,
Vite âx p'tits r'méde faléve tuzer ;
Li gingipe sèmé so n'èplâsse
So li stoumac divéve passer.

Puis nos avîz l'couque po les viére ;
On v'féve purgî tos les prétimps ;
On v'féve beure des affaire d'amére
Qu'on div'néve comme les vert-zèlin.

CHAPITRE V.

Le lendemain, vers six heures du matin, j'allai me promener sur les bords de la Meuse, partout si beaux et si variés. Je fus agréablement surpris en y rencontrant un de nos buveurs de la veille, qui pêchait à la ligne.

— Bonjour, Monsieur, me dit-il; hier, je n'ai pas eu mon tour: cependant je sais, moi aussi, des remèdes.

— Il n'est pas trop tard; j'espère que vous me conterez tout cela. — A la vue de mon carnet aux notes, un sourire de satisfaction se répandit sur son visage.

— Ecoutez! Chez nous, nous gardons de la cervelle de lièvre pour frotter les gencives des enfants qui font difficilement leurs dents; ont-ils des frayeurs et des rêves agités, nous leur donnons à manger de ce ragoût.

Nous nous servons de la cendre du poil de lièvre mêlée avec du vin blanc pour guérir l'hydropisie, la gravelle et la jaunisse.

— Très-bien, je note.

— Pour les plaies, les inflammations et les morsures, nous appliquons un cataplasme fait avec ce que les vaches déposent dans les prés.

— C'est pour rire?

— Non, Monsieur, et pour le pied foulé, les entorses, etc., on introduit le pied nu dans les intestins d'une vache qui vient d'être assommée.

Pour la teigne, on applique de la suie mêlée à du bon vinaigre.

Les limaçons tirés de leur coquille et placés sur le ventre des hydropiques, voilà un remède merveilleux. Du nid d'hirondelles

mélangé avec du miel, c'est souverain pour le mal de gorge. Ma demeure est à deux pas d'ici : voulez-vous, Monsieur, vous donner la peine d'entrer? Ma vieille mère, qui est de la campagne, près de Liége, vous racontera la plus mauvaise époque de sa vie.

Nous pénétrâmes dans une pièce pavée en dalles de toutes grandeurs et de toutes formes. Les murs étaient garnis d'une curieuse collection d'images coloriées : St-Lambert, St-Roch, St-Hubert figuraient à côté du prince Poniatwoski; je ne parlerai pas d'autres gravures un peu trop mondaines. Sur le haut de la cheminée, l'image de la Vierge de la Sarte était flanquée du portrait de Napoléon Ier et de celui d'un pigeon, qui avait remporté le prix ; plus haut s'étalait un vieux diplôme tout jaune, rappelant qu'un trisaïeul, J. Laurent Delcommune, avait tiré le *beau coup* et qu'il avait été général des arbalétriers pendant vingt-deux ans. Entre les deux petites fenêtres, Saint-Antoine était très-tenté par deux portraits de femmes fort décolletées ; enfin après avoir constaté la présence de l'enfant prodigue et l'image d'un assassinat, je me mis en devoir d'écouter une vieille femme très-proprette, qui s'exprima à peu près en ces termes:

— L'année que je perdis mon mari, le plus brave des hommes, Monsieur, que le bon Dieu lui fasse paix! eh bien! cette année-là, au mois de mars, j'avais bêché le parc au persil : je devais perdre un des miens! Voici, me dit-elle, d'un air épouvanté, les autres circonstances : je voyais souvent un corbeau dans mon *cortil* (jardin), et pour comble de malheur, le lundi matin, en sortant pour me rendre à la messe, presque toujours une femme, et une vieille encore, était la première personne que je rencontrais. Une quatrième fois, le lundi, en partant, je vois une *houpralle* perchée sur ma haie; un peu plus loin, je tombe encore sur une femme, moi qui cherchais un homme des yeux. La même semaine, j'appris un malheur arrivé chez mon frère; le lendemain, car un malheur *ni vint nin sins 'n'aute*, on vint me dire que mon fils aîné

avait été pris à la maraude ! Malgré mes instructions, il était allé marauder dans une *waide* (un pré) *wiss qui les aguesse chantît* ; or vous savez, si les pies chantent les voleurs sont toujours pris.

Je lui avais dit, mais il n'écoutait déjà plus sa mère : qu'il devait toucher de la monnaie d'argent quand le coucou chantait et qu'alors on faisait fortune.

Il ne croyait plus à rien, pour trois ans qu'il avait été à l'école. Je ne suis pas bête, moi, Monsieur, comme vous pouvez juger; mais si je rencontre une femme, une *houpralle* ou *des arègne* le lundi matin, je dois m'attendre aux plus grands fléaux. Les hommes n'ont rien de méchant, au contraire.

— Les femmes pas davantage, bonne dame.

— Comment, seriez-vous un homme qui ne croit plus ? *On libe pinseu, in ouhai po l'diale.*

— Je crois, lui dis-je ; mais pas à vos croyances ni à vos superstitions.

— Cependant, Monsieur le savant, que direz-vous de tout ceci ? Le jour où mon fils a renversé le sel en jouant avec les couteaux qui se sont reposés en croix, son frère faisait tourner les chaises, notre chien hurlait et nous étions au treizième jour du mois, un vendredi ! Mon mari, en rentrant d'un petit voyage, où il avait eu l'occasion de boire quelques petits verres, s'aperçut que le chat noir (oh ! les chats noirs !) de la voisine était sur la cage de son chardonneret ; il tua le vilain chat et donna une raclée à la méchante voisine. Après cette petite querelle, il fut condamné à un jour de prison, et trois mois plus tard, mon pauvre brave homme mourait de honte et de chagrin.

Nous ne pouvions gagner notre procès contre la voisine : figurez-vous, Monsieur, que son toit est garni de trois nids d'hirondelles ; qu'elle a dans *ses tahe* (ses poches) les trèfles à quatre et cinq feuilles, un liard de St-Lambert troué ; enfin, sa mère avait eu des relations, *comprindez*, *elle aveut aou à fer avou on macrai* qui jetait des sorts !

La justice se fourvoie contre de telles gens : il n'y a rien à faire.

Ce qui me faisait présager de nouveaux malheurs, c'est qu'à la procession du village, dans un moment d'arrêt, la statue de la Vierge s'était arrêtée devant ma porte !

— Ce hasard devrait porter bonheur ?

— Non, non, Monsieur : mon père, de son vivant, que le bon Dieu ait son âme, me disait qu'on en mourait. Toutes les circonstances et les indices de peine et de malheur étaient amoncelés sur ma pauvre maison, qui ne doit rien, *savez !* Je n'avais plus la force ni le courage de prier la bienheureuse sainte mère du bon Dieu ; les noirs esprits étaient contre notre ménage : aussi je renvoyai le médecin à la seconde visite. Que pouvait-il faire auprès de mon pauvre homme ? J'étais convaincue que ni Dieu ni les médecins ne pouvaient rien changer contre le mauvais sort qui nous était jeté ni contre la fameuse et terrible *signeure* de la méchante voisine.

Après la mort de mon mari, on me conseilla, pour me tranquilliser, d'aller à St-Gilles, près de Liége, et de faire lire l'évangile de Saint Jean sur ma pauvre tête, pour mes mauvais rêves; mais ni ma neuvaine, ni mes offrandes n'ont pu me guérir.

Voici ce qu'une tireuse de cartes me fit faire : j'allai dans une chambre obscure et là je dis : *ji t'acconjeure, par nosse Diu tot puissant ! de m'dire sou qu'ti voux ?* Puis j'ai jeté *on blanc noret* sur le plancher ; il fut marqué d'une main rosette fort difficile à voir, je ne sais si je l'ai vue. Cette marque voulait dire : l'âme de ton homme est en purgatoire, tu dois faire dire des messes. Je vendis ma vache, je fis dire des messes, puis Dieu et le temps calmèrent ma pauvre tête. Ah ! Monsieur, *li vicâreie* a bien des jours et des années *mâlâheies*.

— Maintenant, chère dame, dans mon pays, on vend sa vache pour faire soigner son mari, quand il est malade ; on n'attache aucune importance aux méchantes voisines pas plus qu'aux

terribles *signeure* et l'on se moque des esprits noirs. Mais on demande l'appui de Dieu et des médecins.

Je cherchai à remettre de l'ordre dans les idées de cette bonne femme ; je m'évertuai à lui dire que le chant du coucou n'amenait pas plus de bonheur que les clous qu'on trouve dans les noix et que l'on introduit dans sa bottine pour trouver de l'argent. Peine inutile ! Je me rendis près de mes amis.

CHAPITRE VI.

Sur les neuf heures du matin, il fut décidé qu'on retournerait à pied et qu'on ferait remonter la nacelle de Paschal en l'attachant à quelque gros bateau.

J'engageai le vieux batelier à nous accompagner. Chemin faisant, il me raconta comment sa sœur, l'ancienne religieuse, devenue tireuse de cartes, savait ajouter du mystère à son art. Elle demeurait Hors-Château, me dit-il, dans une chambre où ne régnait qu'un demi-jour. Sous le lit, se trouvait un gros lapin noir qui avait les deux oreilles coupées ras. (1) Au moment où la pratique attendait la description de son avenir, ma sœur laissait tomber un bout de carotte ou une feuille de salade : le lapin affamé sortait de sa tanière et rentrait aussitôt sous le grabat ; cette courte apparition de l'animal méconnaissable causait certaine frayeur et la bête inconnue passait pour un méchant esprit, *on macrai r'creïou*, qui venait, disait-on, inspirer à ma sœur ses prophéties.

— Votre sœur trompait le peuple ; cela n'est pas bien.

— C'est vrai, Monsieur, mais il fallait vivre : il y aura de tout temps des malins et des imbéciles, et les uns vivront au détriment des autres. Dans son état, ma sœur était honnête; elle ne brouillait pas les ménages comme tant d'autres. Elle voyait tout en beau ; elle avait beaucoup *à faire*. Sa magie blanche, c'est ainsi qu'elle l'appelait, lui rapportait beaucoup. Ma sœur guéris-

(1) Historique.

sait aussi les plaies d'amour ; elle raccommodait les ménages désunis, et pour cette cause importante, elle a bien été regrettée à sa mort.

Il y a des tours bien plus forts aujourd'hui. Vous portez à la femme*** demeurant rue*** les marcs qui ont servi à faire le café pour une société de plusieurs personnes : eh bien! cette femme vous fera le portrait de vos invités et dira quelque chose sur chacun d'eux, du moment qu'ils auront goûté de ce café. Sa magie noire lui fait dire trop souvent des méchancetés et des histoires désobligeantes. Par exemple, fait-elle le portrait d'une dame des plus honorables, elle ajoutera : cette dame est jolie et sage, un peu gourmande, mais bonne ménagère ; si son bon mari n'en porte pas, c'est qu'elle n'en a pas l'occasion. Est-il possible de parler de la sorte? D'un jeune homme de bonne conduite, elle dit : *C'est on bâbau, il a sogne des bâcelle; il voreut bin, mais il n'woise.* Puis, d'une belle et charmante jeune fille courtisée, elle ose dire : elle ne l'aura que quand le mariage sera obligatoire : *il fâret s'dispaichî po esse fène di coirps ès l' rôbe di nôce.* Voilà, Monsieur, le venin de ce serpent bien connu à Liége.

Un soir, dis je à mon batelier, un soir, je suis allé, conduit par ma bonne, chez une petite vieille femme toute contrefaite et fort laide, près du Pont de St-Nicolas.

— Oui, *amon l'feumme Mencheur, tapeuse di qwârjeux, ès trô Boret, jus d'la Moûse.*

— Justement. Ma bonne consultait cette femme sur sa santé; elle voulait aussi trouver un moyen pour faire souffrir son amoureux, parti avec une autre fille. Une Vierge grande comme ma canne se trouvait sur une commode; elle était entourée de chandelles allumées. On priait, puis la vieille, entourée d'un chat, d'un corbeau, d'une pie et d'une poule, marmottait des mots que je ne pouvais comprendre. Elle enfonçait des épingles dans une grande chandelle bénite pour procurer des douleurs à l'infidèle : par ce procédé, ma bonne croyait que son galant et sa nouvelle maitresse étaient torturés.

— Il seront *tot k'picîs et kitrawés di meye ponte.*

— Oui, ma bonne croyait cela, et elle payait fort cher.

— Connaissez-vous, Monsieur, la femme X., de Ste-Marguerite? elle fait aussi beaucoup d'affaires. Vous buvez le café avec cette femme, que vous payez un bon prix ; c'est dans les marcs de votre tasse qu'elle voit que vous êtes trompé par votre femme ; celle que vous aimez se conduit mal, vous serez volé, vous aurez beaucoup d'enfants, mais une grande fortune vous fera oublier vos chagrins domestiques. Que de bêtises et d'absurdités ont fait croire à ce bon peuple !

— Avez-vous connu *li feumme Lemoine d'ès Roteure ?* elle ne savait point lire, et cependant, elle consultait *le petit Albert.* La femme Lemoine, rue Roture, jouissait dans le temps d'une grande réputation ; elle tenait à être vue aux églises; les vendredis, elle faisait le pélerinage à Chèvremont; les retardataires la trouvaient à minuit en prière devant un Christ, *li grand Crussfi so l'plèce des Weines.* Il est bien entendu que les neuvaines à minuit au Christ de la place des Weines, où à la *potale di notru Dame*, place Wérixhet, rue grande Bêche, se payaient beaucoup mieux que les simples neuvaines dites dans sa chambre, au coin d'un bon feu et à côté *d'ine copette di pequet.* La surpreniez-vous, elle répondait en levant les yeux vers sa madone : c'est de l'eau bénite ; puis elle trempait son doigt dans la tasse et faisait le signe de croix sans oublier d'embrasser ce même et savoureux doigt. Quelques tasses de cette eau bénite la rendaient plus verbeuse : — Payez bien ! votre enfant guérira. Après la neuvaine, vous saurez où votre mari court le soir ; vous saurez le nom de la femme qui sait vous faire oublier ; vous saurez même si ses relations sont criminelles !

Ecoutez, voici un équipage ! les fourrures et le voile épais nous empêchent de reconnaître la grande dame ; celle-ci veut savoir si son amant lui reste toujours fidèle. Après la grande dame, deux ouvriers viennent consulter notre dévote magi-

cienne ; deux malins, qui ne croient à rien de ce que la vieille sorcière dira. On rit beaucoup de ce que les cartes ont révélé : que l'époux de l'un d'eux avait un parent fort bien reçu; que le cousin aimait et était aimé; que bientôt cette femme acoucherait d'un enfant *crollé* comme son parent, etc. etc. Nos deux ouvriers paient et rient de tout cœur : elle était bien gaie, la *macralle*, ha ! ha ! ha !

Le lendemain, les journaux annonçaient l'arrestation d'un ouvrier qui avait donné des coups de couteau à sa femme dans un accès de jalousie. On espérait sauver la malheureuse enceinte de huit mois.

— Pauvre peuple, dis-je, à Paschal ! c'est vieux, cette affaire?

— Avant-hier.

— Cela me rappelle cet individu demeurant rue saint Pholien, qui prétendait guérir toute espèce d'affections. Celui-là cherchait à fanatiser ses clients en donnant l'exemple d'une dévotion plus qu'exagérée. Sa chambre était garnie d'images de saints et de saintes, de statues vénérées de toutes les sortes ; les chandelles brûlaient jour et nuit, disait-il. Il priait beaucoup et faisait des neuvaines pour les malades; quand il avait trop à faire, sa prétendue femme remplissait une part de la besogne. Après la journée passée dans toutes pratiques *pieuses*, ces individus de la pire espèce s'amusaient à boire, faisaient bombance avec l'argent de leurs pauvres clients et se moquaient des croyants et des saints dont la chambre était garnie. Heureusement ces gens de mauvaise vie ont été condamnés comme escrocs.

— C'est à Herstal, Monsieur, qu'il y a des *Godaresse*. — Connais-pas.

—Les *Godaresse* vendent des remèdes pour les maux réputés incurables. Ces remèdes se composent d'herbages, ou bien ils sont faits avec de la graisse ou le sang d'un supplicié.

La concubine de Pickel le guillotiné et qui avait été l'aide du bourreau de Bade, passait pour une excellente *Godaresse*. La

graisse de *Bourria* (de bourreau) du sieur Hamel, l'exécuteur des hautes œuvres, se vendait fort cher et rapportait beaucoup d'argent.

On connait à Herstal trois ou quatre bonnes *Godaresse* ; on dit qu'elles ont encore de la graisse des six chauffeurs exécutés, à Liége le 29 décembre 1797, sur la Place aux Chevaux.

— Cette graisse doit être rancie, Paschal.

— Oui, mais on la vend tout de même.

Herstal possède aussi les magiciennes aux cordons, *à l'cowette enfin*. Vous tenez le cordon par un côté ; la femme tient l'autre bout. Après les signes de croix, les paroles, les prières et le mesurage, si son pouce dépasse le nœud que vous tenez, vous ne réussirez pas dans votre demande ; si la mesure est juste, vous gagnerez à la loterie et vous aurez tous les bonheurs de la terre. Payez bien là dessus.

Dans ce genre de commerce, ce qui est le plus répandu maintenant dans le peuple de Herstal, de la Préalle, etc., c'est la *signeure* (*sègnege*). Craignez les gens qui ont une bonne signure, ne les attaquez jamais ! si vous êtes battu ou volé par une des personnes qui pourraient vous signer, garder le silence est ce qu'il y a de mieux à faire.

Mais pour de l'argent, elles vous aideront ; elles signeront vos plaies, elles vous feront trouver des trésors enfouis *mî qui l'gatte d'aur*, et vous ferez enrager tous vos voisins tant qu'il vous plaira, ce qui est chose précieuse, surtout dans les villages et dans les petits endroits.

Les *signeu* marmottent des mots cabalistiques; ils font des signes de croix sur eux et sur leurs pratiques ; leurs gestes sont entremêlés de prières et de simagrées de tous les genres. Demandez leur secret, ils vous répondront : nous tenons les mystères de nos aïeux, nous ne pouvons les transmettre qu'à nos descendants.

J'ai vu exorciser, moi, Monsieur, de mon jeune temps, ajouta Paschal.

Les prêtres faisaient une cérémonie pour chasser le démon du corps, n'est-ce pas ?

— L'Église exorcisait les lieux et les personnes obsédés par les démons; par des oraisons et des prières, par des conjurations au nom de Dieu, on faisait sortir le démon des corps, on faisait partir les maladies et l'on purifiait les créatures immondes.

— Oui, Monsieur, mais les simples laïcs aviaent un autre moyen d'exorciser : le voici. Sur l'âtre d'un petit feu allumé dans une chambre sombre, on plaçait deux os de mort en croix; on les couvrait de mousse. Il fallait, pour réussir, que la mousse eût été cueillie entre onze heures et minuit, en pleine lune, à l'ombre d'un frêne, près d'un ruisseau et pendant que le coucou répétait trois fois son chant. Puis l'exorciste se couchait deux fois en long et deux fois en large, de façon à faire deux croix avec son corps ; ensuite, il touchait les bouts des deux croix avec les mains et les pieds.

Ceci fait, il prenait un petit pot magique contenant du marc de café sec, moulu avec les pieds sur la peau d'un *fiscal* (1) âgé de neuf mois. Ne pas oublier que le moulin doit être eutouré d'un ruban trempé dans le sang d'une chauve-souris ; ce ruban sera trempé trois fois dans l'eau puisée à la source, au cri du hibou, et bouillie sur des os de morts ; et il sera pendu trois fois à la fenêtre au levant de la nouvelle lune. L'eau cuite sur les os des morts sera versée dans le petit pot, sur le marc de café ; alors vous direz : *Aqua bora venias caragos* ; vous approcherez de la cheminée et d'un coup de baguette la flamme s'élèvera et restera d'un bleu d'azur. Vous mêlerez le petit pot avec une cuiller noire en disant : *Fiscatur et patricam explanabit ternare*. Versez les marcs recuits sur une assiette blanche, et prononcez encore une quantité de mots comme ceux-ci : *Hac verticalina pax fantas marabum, max destinatus veida paral, etc.*

(1) Sorte de pie grièche.

Toute la cérémonie terminée, les exorciseurs peuvent, disent-ils, vous faire sortir du corps tout ce qui vous tourmente. — Voilà, Monsieur, ce que l'on croyait de mon temps. Le diable sortait encore assez facilement; mais le mauvais démon, par méchanceté, y laissait ses cornes, ce qui est souvent très-lourd à porter.

— Vous plaisantez. Les exorciseurs sont si rares, Monsieur, on peut en rire. — Dans les villes on n'y croit plus.

— Mais, quelle heure est-il?

— Il est presque midi, Paschal.

— Je m'en doutais, mon estomac me le dit. Vos amis sont peut-être de retour à Liége maintenant; ils marchaient d'un bon pas.

— Nous les retrouverons plus tard; mais la journée est si belle! profitons du beau soleil, nous sommes très-bien dans ce berceau de verdure. Eh! *nosse Dame*, pouvez-vous nous donner à dîner?

— Oh! *nenni*, Monsieur; nous n'avons que du pain, du beurre et un reste de fromage. *Et nosse pan est nouf joû vîs.*

— Vous n'avez pas grand'chose.

— *Ja co quéque boquet d'couque à doze, si monsieur nn'agrèie.*

— Faites-nous, s'il vous plaît, un bon café, un double, *onk di fiesse!* et donnez-nous dix œufs durs, trois à la coque pour moi?

— Nous n'avons que des œufs de poule.

— Je sais parfaitement bien; mais laissez-en trois cuits mollets.

— *Bin, paret! ci n'est nin l'môde es nosse pays, ces où là.*

— Eh bien! bonne femme, faites comme dans votre pays : à la guerre comme à la guerre; n'est-ce pas, Paschal?

— Ce que vous commandez est parfait; je n'ai pas toujours des œufs durs à manger, moi.

Voici bientôt venir une assiette chargée d'œufs, un vieux

pain noir, du beurre peu frais, une cafetière remplie de caféoù les marcs se promenaient comme des fourmis dans une fourmilière, et deux tasses d'un blanc gris à fleurettes bleues.

Le bon batelier tressaillit de joie.

— Pourquoi faire du pain si longtemps d'avance, bonne femme ?...— *Ah ! bin, Monsieu*, répondit-elle, *c'est po z-aller pus lon avou n'moûnêie: on n'magne nin tant. Nos estans des honnètès gins, veyez-ve, nos autes.*

Les tasses étaient tellement petites qu'il fallut boire dans la soucoupe ; je trempais, comme mon vieux batelier, l'index dans mon café pour le porter à ma bouche.

La voisine, qui avait remis son ménage en ordre, plaça bientôt son poupart dans *une berce* à bascule ; puis, aspirant une bouffée du bon air de son jardin, elle chanta d'une voix des plus criardes, et sur un air qui variait à chaque instant, les paroles d'une vieille ballade qui devait bientôt endormir l'enfant, mais que nous écoutions avidement des deux oreilles :

Jans, m'binamèie !
A l'chaude vesprêie
On a si bon divin m'batai !
Leyîz-ve à dire
So l'Diu d'à cire
Ji jure dè v'fer dame di chestai.

— Ecoutons bien, dis-je, je vais noter. La petite haie seulement nous séparait de la chanteuse.

1.

Vinez, nos tinrans manège.
Essonle nos sèrans todi,
So l'côp, nos sûrans l'passège
Li dreute vôie dè paradis.
Sins vos, si longues sont les heure,
Ji d'vins nawe et lourd valet ;
Quand ji v'veus belle comme les fleur
I m'sonle qui j'a l'pâcolet.

Jans m'binamêie !
A l'chaude vesprêie
On a si bon divins m'batai !
Leylz-v à dire :
So l'Diu d'à cire,
Ji jure dè v'fer dame di chestai.

2.

Dè long d'Mouse j'a mes cotiège,
Ah ! j'ènn'a pus d'ine heure lon !
J'ènn'a d'quoi fer deux viège
Pus grands qui l'ci d'nosse baron.
Vos estez l'prumire qui j'aime,
Mi cour n'aveut mâie pârlé ;
Dihez-m' donc qui l'vosse est l'même,
Et des joû d'sôïe vos fil'rez.
Jans, m'binamêie, etc.

3.

Qwand l'baité jeta s'loumire,
On s'abressiv' trop hureux ;
So l'clére aiwe les steule d'à cire
Blaw'tit comme l'ouye dè naiveu !
Rin ni troubléve leu bonheur
Si c'n'est l'vol d'ine chaw'soris,
Porsuvant di s'mâle aweure
L'aveuglêie qu'on a surpris.
Jans, m'binamêie, etc.

4.

Plus tard li jône feye ploréve,
Comme on n'l'aveut mâie vèïou;
Et les seul mot qu'on oïéve,
C'esteut : poquoi l'a-je crèou ?
Adon puis so l'bôird dè l'Moüse,
So les hiebe dè même corti,
L'aiwe ramina divins s'c'oûse
Ine moite à l'homme qu'a minti !
Jans, m'binamêie ! etc.

5.

On raconte avâ l'viège
Qui li r'môird porsû l'naivèu ;
Qu'il veut cori so s'cotiège
Li dial avou s'hache di feu.
Dè l'nute il veut ine loum'rotte,
Qui broule tos ses bais wassin ;
Puis il ôt gèmi, n'houlotte
Qui lî houle li même refrain :

Jans, m'binamèie !
A l'chaude vesprêie,
On a si bon divins m'batai!
Lèyîz-ve à dire :
So l'Diu d'à cire,
Ji jure dè v'fer dame di chestai.

—Ce chant m'attriste et me refroidit les membres, dit le batelier: prenons un petit verre et partons. —Je réglai notre modeste dépense et nous voilà en route.

Chemin faisant, le vieux Paschal, qui désirait probablement savoir qui j'étais, revint insensiblement sur les misères de sa famille et de sa jeunesse, après m'avoir donné des détails sur son ancienne opulence. Pouvais-je lui dire: Je ne veux connaître que des remèdes et des pélerinages! non sans doute. Je dus laisser bavarder mon homme, qui s'exprima en ces termes :

— Je crois vous avoir dit que ma famille avait du pain sur la planche; mes premières années se sont passées dans l'aisance. Je me vois encore à la Goffe, assis au soleil sur les grosses chaudières renversées et alignées tout le long de la façade de notre habitation. Mon père était un des principaux maîtres du bon métier des fèvres; membre de plusieurs confréries, il faisait la collecte pour le saint Sacrement à la grand'messe de sa paroisse et portait le baldaquin dans les nombreuses processions. Mon père était fort bien vu; il passait ses soirées dans le plus beau cabaret à vin de la ville. Ah! un bel établissement,

celui-là! On n'y jouait que de l'or; on n'y rencontrait que des nobles et des tréfonciers; la maison se voit encore : elle est située au coin de la rue de la Clef et de Féronstrée, en face de l'ancien hôtel de l'Aigle noir (1).

Mon père était ambitieux, il aimait les honneurs. Je me souviens qu'il devait aller diner avec le prince de Liége quand la révolution éclata.

— Savez-vous la cause de sa ruine?

— Non, Monsieur : je partis avec les premiers conscrits, en 1803; avant cette époque, on ne nous tenait au courant d'aucune affaire; plus tard, j'appris que de malheureuses spéculations, de fortes créances non rentrées, les troupes étrangères et les assignats nous avaient réduits à rien.

— Pauvre Paschal!

— Moi, Monsieur, je me compte le plus heureux des hommes! Dieu m'a donné une compensation.

— Ah!

— J'ai beaucoup souffert de 1803 à 1814, dans le royaume de Naples et dans la campagne de Russie. Je fus percé de trois coups de baïonnette à Smolensk et laissé pour mort à la bataille de la Moskowa. C'est dans ces temps-là, qu'il nous eût fallu des remèdes! Et nous n'étions pas toujours pansés... (2). Bref, je suis rentré au pays épuisé par les fatigues, les blessures, etc. Je ne valais plus grand'chose; c'est à peine s'il me restait assez de force pour supporter ma misère. Les personnes qui avaient pu conserver une partie de leur fortune, ou qui s'étaient enrichies en rachetant les biens des couvents, ne me reconnurent plus: j'étais pauvre ! Cependant, une femme que j'avais aimée avant mon départ me tendit la main en me disant : il me reste mon cœur et mon courage, nous tâcherons

(1) Maison Blavier.

(2) Impossible de passer quelques heures avec les hommes de cette époque sans qu'ils vous racontent leurs campagnes.

de nous relever ! Je l'épousai, cette bonne et digne femme ; elle m'encourageait dans mes moments de désespoir quand nous allions nous coucher sur la paille sans souper.

Après avoir essayé de diverses positions, je trouvai que celle de batelier allait mieux à mon caractère ; je commandais sur mon bateau ! ensuite je vivais sur la Meuse, que j'aime plus que mon clocher. N'oubliez pas que je suis né sur les bords de ce fleuve : c'est un ami pour le vieux batelier.

— Où êtes-vous logé : près de la rivière ?

— A peu près. Nous avons un petit quartier dans la rue des Rewes, mais nous n'y sommes que pour la nuit ; ma femme travaille au rivage.

— Quel genre de besogne fait-elle ?

Elle vend de la chaux par manne; je vous la recommande : elle livre très-bien; première qualité de chaux sans pierres et la bonne mesure, par manne ou par mètre cube; ma femme donne le compte aux gens. Elle fait de l'eau de chaux pour les brûlures, qu'elle donne aux malheureux.

— Avez-vous des enfants ?

— Oui, Monsieur, et des hommes *tot-oute, allez*. C'est en eux que je vois et que j'éprouve le plus grand des bonheurs.

Accordez-moi cinq minutes et vous saurez. Vers 1822, mon aîné avait sept ans ; à force d'économie et de privations, nous avions trouvé le moyen d'épargner pour payer la meilleure école de ce temps ; et tous les premiers du mois, mon *binamé* Jean (nom de son grand'père) portait à M. Delaite trois beaux francs ! A onze ans, mon petit Jean allait au collége aux Croisiers ; enfin, à 22 ans il était avocat et il gagnait assez d'argent pour se vêtir, pour payer sa chambre dans une rue plus large que la rue des Rewes et pour payer les frais de l'instruction de ses deux frères et de sa sœur. Est-ce beau ? Mais, Monsieur, si vous saviez combien de nuits il a passées à l'ouvrage pour aider ses frères ! L'un est fabricant d'armes, l'autre est artiste.

Mon cher Jean a de la fortune maintenant; si nous demeurons

toujours rue des Rewes, c'est que nous le voulons bien ; nous craignons d'aller salir sa belle maison ! puis, nous ne parlons pas assez bien le français, voyez-vous ; et mon fils Jean reçoit les plus grosses têtes de la ville. Nous voulons, sa mère et moi, l'aimer de loin. Il a pu reprendre l'habitation de mon père, à la Goffe, mais cette maison, vendue forcément fr. 4,200 en 1809, se rachetait quarante mille francs, trente ans plus tard, en 1840. Ensuite la rue à la Goffe ne convenait pas à un avocat.

— Heureux Paschal ! Votre satisfaction me fait digérer bien des remèdes et des croyances populaires.

— Que diront vos lecteurs, si vous vous écartez de la route tracée ?

— Ma foi, répondis-je, ils ne seront peut-être pas fâchés de sortir un moment des vieilles drogueries. Nous allons y revenir. Mais avant tout, dites-moi votre nom de famille ?

— Je croyais vous l'avoir dit. Je me nomme Paschal Corombelle, sergent sous Napoléon Ier. A présent, mon nom le plus connu, c'est *l'vî batlî*.

— Comment donc, mais votre fils est un homme distingué ; c'est un nom connu.

— Vous voyez, Monsieur; je ne changerais pas mon sort pour celui d'un millionnaire. Mon fils est plus honoré que mon père ne l'était dans ses vieilles corporations des bons métiers. Quant à moi, je suis content de ma position : ma femme me soigne d'après nos petits moyens, du pain, du beurre, quelques douceurs ; par exemple, un kilog. de Porto-Rico à la Saint Paschal. Puis, chaque jour, de nouveaux succès de notre fils Jean ; enfin, la prospérité de nos quatre enfants, qui se conduisent comme des anges, n'est-ce pas le plus grand de tous les biens ? Je le crois et j'en remercie Dieu. J'ai connu la vie facile jusqu'à dix-huit ans; je retrouve la fortune chez mes enfants. Vous voyez, cher Monsieur, je puis mourir tranquille; nos mauvais jours sont oubliés, et mon *binamé* fils Jean ne pense plus aux nuits terribles où il demandait à sa mère d'acheter de l'huile

pour alimenter sa lampe d'étude au lieu du beurre qui accompagnait d'ordinaire notre pain noir.

Tout en causant, nous étions arrivés à Herstal; notre attention fut attirée, tout-à-coup, par des chants et des rires bruyants. Un orgue de barbarie jouait des valses. En approchant de la fenêtre restée ouverte, nous aperçûmes nos cinq jeunes gens, nos compagnons de voyage qui avaient eu la chance de rencontrer une bande de jeunes filles, et ils restaient là s'amusant comme des bienheureux.

— Heureux âge ! me dit Paschal ; allez vous divertir comme vos amis, moi je vais retrouver ma femme. Nous causerons un autre jour. Si vous désirez me revoir, demandez Paschal Corombelle, le batelier, rue des Rewes ; cette ruelle donne Quai sur Meuse. Toujours prêt à vous rendre ses services.

Après avoir donné une bonne poignée de mains à cet excellent homme, je promis d'aller le voir et j'allai danser.

CHAPITRE VII.

Un mois après notre excursion en bateau, je me rendis rue des Rewes, à la recherche du vieux batelier. J'entrai dans différentes maisons, si toutefois on peut appeler maisons des amas de vieux plâtras en ruines où le soleil bienfaisant n'avait jamais pu pénétrer, sales taudis humides où l'on respirait un air infect.

Je montai les étages occupés par des familles différentes ; j'entrai dans des chambres dont la paille étendue sur le plancher, deux grossiers tabourets en planche et le petit poële en fonte, appelé *pot d'peingneû* formaient tout le confort.

Après avoir visité toute la noire et triste ruelle des Rewes, les ruelles de la Rose et de la Botte ([1]), cheminant le cœur gros, songeant à ce repoussant tableau, aux inégalités sociales et à l'hygiène publique, je m'en allais de guerre lasse, sans avoir retrouvé mon batelier, quand un petit homme, tout contrefait, me demanda si je cherchais le coupeur de bois : — C'est moi, me dit-il.

Qwèrez-v' Piérre li marchand d'clicotte,
Ou J'han-Joseph li tabourî ?
Po les sangsowe, li p'tite Chârlotte
Dimeure so n'chambe, cial so li drî.
Volez-v des ohai, des fahenne,
Ou l'grand Laurint, li bouteu-foû ?
Po vos mat'las li veye Cath'renne,
Cherpihe et r'fait les lét bin doux.

([1]) Remplacées par la rue Nagelmackers en 1866.

— Non, lui dis-je, c'est le vieux Paschal, le batelier que je cherche.

— Ah, Monsieur, il est parti, pour notre malheur; c'est lui qui remettait nos ménages *à la paix* ; souvent il avait un morceau de pain pour le voisin sans ouvrage ; il était notre Providence ; il nous encourageait dans nos peines, et sa bonne femme aussi venait nous aider dans nos maladies.

— Serait-il arrivé quelque malheur à ce brave homme ?

— *Nenni dai*, Monsieur, *il rôle à c't'heure so blancs peu*. A la suite d'un *dérangement* (1), me dit le coupeur de bois, ses enfants l'ont décidé à quitter son genre de vie ; sa femme vient de céder ses deux bateaux de chaux ; ils ne font plus rien. Pour les engager à accepter cette nouvelle et facile position, l'artiste, le plus jeune des fils, qui a fait fortune en fabriquant des mécaniques, fit croire à ses vieux parents, qu'il avait à Fragnée une jolie maison avec jardin qu'il ne pouvait louer ; et comme elle se détériorait, qu'il y aurait dévouement de la part de son père et de sa mère à l'aller habiter. Et comme Paschal avait toujours versé à la caisse des bateliers, il crut aisément son fils Jean, quand celui-ci assura qu'ils avaient plus qu'assez pour bien vivre.

Je remerciai l'obligeant coupeur de bois, et le lendemain, par une belle journée du mois d'octobre, (n'oublions pas l'année 1850) je me rendis au quai de Fragnée. De bien loin, on apercevait un vieillard appuyé sur le garde-corps en fer, aspirant des bouffées d'une petite pipe en terre, tout en regardant passer les bateaux sur la Meuse. — Ce doit être mon homme ! m'écriai-je ; j'eus à peine fait quelques pas, que Paschal me reconnut et porta la main à sa casquette.

— Bonjour, mon cher batelier, comment va la santé ?

— Très-bien, Monsieur, à vous servir et à vous rendre mes devoirs, toujours prêt à vous obliger si je le puis.

(1) D'une indisposition.

Cette bonne vieille figure de 69 à 70 ans témoignait tant de bonhomie et de franchise, que j'éprouvai un véritable bonheur en la revoyant. Au moment même les chevaux, puis la corde tendue d'un bateau qui remontait le fleuve nous obligèrent à quitter la place. — Entrez, me dit-il, vous verrez ma femme ; elle ne laisse plus sur son passage une trainée de poussière blanche ; elle a cédé son commerce de chaux. *Nos vikans cial tranquil'mint.* Venez, mon bon Monsieur, prendre un verre de bière ; j'ai le tonneau dans ma cave maintenant. Et mon fils Jean nous force à prendre du vin tous les jours ; nous l'écoutons quelquefois, ce cher enfant. Préférez-vous du vin ? il est bien bon, allez : il vient de chez nos enfants.

— Merci, mon cher Corombelle ; mais j'accepte un verre de bière.

— Va pour la bière ! je vous avouerai que le vin, nous le ménageons en cas de maladie, c'est trop cher pour nous ; ensuite nous sommes encore forts. C'est bon pour nos enfants ; eux n'ont pas autant de santé.

Je m'informai de la santé de Madame Corombelle, qui tricotait des bas de laine, assise dans l'avant-cour. Nous entrâmes dans une pièce pavée en dalles polies, d'une propreté extraordinaire.

Au risque de me brouiller avec nos amateurs de remèdes, je vais à la hâte donner quelques détails sur la paisible demeure du batelier, dans sa retraite, où je vois régner le contentement et le bonheur.

— Nous avons, me dit Corombelle, conservé notre vieux mobilier malgré nos mauvais jours. Tenez, mon jeune ami : installez-vous dans le fauteuil, tout neuf, que ma fille vient de me donner à la Saint Paschal ; moi, je m'assiérai dans la vieille chaise à bras rembourée qui a servi à mon père et à ma mère.

Voilà le buffet où ma mère renfermait ses belles porcelaines ; à côté, ce portrait d'homme portant l'habit et le gilet à la Robespierre, eh bien ! c'est le père à ma femme ; c'est le portrait d'un procureur-impérial. J'ai eu la chance de le racheter à un

fripier, un *vieux warier*, disait-on de mon temps, rue du Stockis ; il m'a coûté deux francs 25 centimes.

J'examinai avec intérêt le buffet renfermant les souvenirs de famille soigneusement rangés autour d'une Notre-Dame (1) recouverte d'un globe. Le vieux meuble reposait sur une commode à quatre tiroirs chargés de cannelures et d'ornements découpés dans le bois de chêne ; n'oublions pas les deux menottes ou poignées en cuivre servant à les tirer. — Quand on a perdu quelque chose dans le ménage, me dit le vieux, c'est dans ces tiroirs que ma femme commence ses recherches, en adressant une prière à St-Antoine.

Pendant ma revue du mobilier des anciens Corombelle, le batelier avait décroché un reluisant pot d'étain pour aller le remplir à la cave.

— Asseyez-vous, Monsieur, et goûtez-moi cette bière. Mais je ne dois pas oublier votre toquade ; car, mon jeune ami, il faut que vous soyez quelque peu toqué pour vous amuser à rechercher les remèdes et les croyances du peuple.

— Ma curiosité, Monsieur Corombelle, m'a procuré le plaisir de vous connaître ; je compte maintenant un honnête homme de plus dans mes amis, un vieux brave enfin.

— Vous êtes trop bon, vraiment ; vous me touchez, je me sens rougir comme une jeune fille à qui l'on dit pour la première fois qu'elle est belle. — Puis, tout embarrassé, le vieux Paschal poussa son verre contre le mien.

— A votre santé, mon jeune ami ! il est bien vrai que je n'ai jamais fait de mal à personne, et le plus possible, je rends le bien aux méchants qui cherchent à me nuire. A présent, je puis mourir tranquille ; mes enfants sont fort à leur aise, *j'espère mori sins fer des mowe*. Mais la ! la ! la ! je vous ennuie, moi : reprenons nos vieilles balivernes.

Vous ai-je dit, Monsieur, qu'on croyait à la fatalité et à la

(1) Madone.

mort d'une des deux sœurs, quand toutes deux se mariaient le même jour ? Malgré l'instruction des classes aisées, l'on me citait dernièrement plus d'une famille opulente qui n'avait pas osé faire une double noce ; d'autres dames âgées nommaient des personnes et citaient des exemples.

Avez-vous remarqué que, règle générale, les jeunes personnes aiment à perdre au jeu, parce qu'elles ont plus de certitude d'être heureuses en ménage ? qu'elles aiment à trouver dans leurs promenades un cheval blanc qui remue la queue : elles espèrent alors rencontrer leur amoureux. On aime aussi à rencontrer des moutons, pour être le bienvenu.

Les mamans ont aussi leurs superstitions, leurs préjugés; elles préfèrent les mardis et les samedis pour la célébration du mariage de leurs enfants. Ce sont les meilleurs jours pour se marier, pour se mettre en voyage ; pour commencer les affaires, ouvrir ses magasins ; le samedi principalement est le bon jour pour l'ouverture d'une boutique. En dehors des mardis et des samedis, ne laissez jamais entrer de servante ; elle vous causerait du dommage tous les jours. Elle vous cassera vos porcelaines, vos grandes glaces, vos verres ; enfin, si vous êtes riche, elle vous rendra pauvre.

Nos commères prétendent que les vendredis, les dimanches et les lundis sont des jours malheureux. C'est chose extraordinaire, n'est-ce pas, de voir persister ces idées chez les femmes. Mais, Monsieur, vous qui avez fait des études, les 365 jours de l'année ne sont-il pas tous des jours du bon Dieu ?

— Certainement, mon vieux Paschal.

— De l'autre côté de l'eau, les habitants du Rivage-en-Pot et d'Angleur, croient qu'un enterrement fait le dimanche entraîne la mort d'un autre paroissien dans les six semaines. Comme les villages augmentent en population, cette croyance prendra de plus en plus racine.

Dans tous les villages longeant nos rivières, les riverains croient que le cadavre d'un noyé saigne du nez à l'approche

d'un parent. Si le mort est tellement dévisagé qu'on puisse à peine le reconnaître, le saignement sert d'indice. Malheur à celui qui ne croit pas à ce fait merveilleux ! Il se ferait une mauvaise affaire.

Ma voisine croit encore qu'au dessus de la rue Naimette, où deux petits chemins se croisent, endroit appelé : *âx qwate sieu*, une poule noire vient à minuit, tous les jours, faire la causerie avec les âmes de l'autre monde. Si l'on pouvait entendre cette conversation, comme vous prendriez des notes, vous, Monsieur !

— Je le crois bien, mon cher Corombelle.

— Connaissez-vous la cause des mauvaises nuits de M. Houbâ qui demeurait près de St-Denis, en face de l'église ? Non, n'est-ce pas ? A votre santé !

Il faut vous dire que Houbâ ne mangeait plus, il ne dormait plus ; enfin il maigrissait à vue d'œil ; il dépérissait à tel point que les amis loustics, farceurs et mauvais consolateurs lui disaient : Houbâ, *ti pèhe âx vièr* ! La bonne et excellente tante, quoique morte depuis longtemps, apparaissait à Houbâ, au pied de son lit. Quand il rallumait sa lampe, le spectre disparaissait ; mais une fois éteinte, sa tante revenait, et il sentait le poids de son corps sur ses jambes !

Notre malheureux Houbâ prit le parti d'aller trouver son curé. — N'avez-vous jamais rien promis ? lui demanda le curé. — Non, répondit Houbâ ; je ne me souviens d'aucune promesse. — Rappelez-vous, lui dit-il, et tenez votre engagement.

— Je me souviens, lui dit sa mère, d'un désir que votre tante nous exprima. Neveu, dit-elle *si vos n'toumez nin sôdârt, irez-v' à Notre-Dame di Hâ ?* Va, mon fils, à Hal, si tu n'as pas rempli tes obligations. — Ainsi dit, ainsi fait ; quand le neveu Houbâ revint de Notre-Dame de Hal, il ne vit plus le fantôme de sa tante. Si les morts revenaient aussi pour les promesses et les dettes d'argent, il y aurait bien des restitutions aux héritiers.

Je me rappelle que le 24 juin, à la saint-Jean, continua Paschal l'ancien batelier, nous allions, à midi sonnant, nous baigner et

nous laver à la rivière, après avoir fait le signe de la croix. Dans notre esprit crédule, nous croyions être préservés de tout malheur ; après ce bain, on pouvait se jeter à l'eau sans se noyer et naviguer sur les plus grands fleuves sans aucun péril.

A midi moins un quart, les rivages de toutes les rivières du pays, dans les endroits d'un accès facile, se garnissaient d'une quantité de femmes et d'enfants portant des pots de toute espèce ; et juste au moment où l'horloge de la paroisse sonnait l'angelus, toutes puisaient à l'envi de l'eau à la rivière pour en boire et l'emporter dans leur demeure.

A doze heure,
On veyève tos poirteu d'seyai
So les rivage, so les batai ;
Onk ine marmite, on pot, ine qwâte ;
On pouhîve l'aiwe qui r'fait nos fâte,
Nos plâie et nos crape à mustai.

Les vieilles personnes prétendent que toutes les rivières de la terre sont bénites, le 24 juin à midi, et que c'est à saint-Jean que nous devons cette vertu.

L'eau bienfaisante puisée à cette heure sert à laver les plaies; on la boit pour les maux d'estomac ; on prétend qu'elle débarasse les jeunes filles des taches de rousseur, bien mieux que l'eau de la vigne ou le lait de jument.

Il y avait des commères qui disaient que cette eau de St-Jean faisait disparaître les traces du péché de notre première mère, et que les jeunes personnes redevenaient pures comme après leur naissance en buvant de cette bonne eau. Mais n'en croyez rien ; une vertu pareille tarirait nos rivières, et les poissons et les bateliers maudiraient Saint-Jean.

Une chose que j'ai souvent remarquée dans mes voyages en bateau, sur l'Ourthe, la Vesdre et la Meuse , c'est qu'à midi sonnant, ce même jour de la St-Jean, les mères de tous les environs plongent leurs petits enfants dans la rivière. Les cris

aigus des nouveaux nés rappellent le massacre des innocents. Eh ! bien, c'est pour préserver ces pauvres petits êtres de toutes les maladies présentes et futures qu'on leur fait subir des immersions à l'eau froide.

— C'est une coutume très-ancienne (1).

— Vous savez à quoi vous en tenir, vous, mon jeune ami ; mais ce que je puis vous assurer, c'est qu'il n'y a pas très-longtemps encore, on se baignait à Liége et l'on emportait de l'eau le jour de St-Jean, et que ces coutumes n'ont pas cessé de se pratiquer toutes les années dans les villages qui bordent nos rivières. — C'est un nouveau baptême qui endurcit, quand on n'attrape pas un mauvais refroidissement.

— C'est bien possible. A Ougrée, on plonge la statue de Saint-Jean dans la Meuse, à midi, pour en bénir l'eau.

— Si je vous ai noyé dans mes contes à l'eau claire, je vais avoir l'occasion de vous sécher à propos du même saint.

— Très-bien, mon cher monsieur Corombelle.

— Vous n'ignorez pas qu'au mois de juin le soleil est à sa plus haute ascension vers le tropique. Le fait était autrefois signalé dans les campagnes, par les feux qui s'allumaient de toutes parts, le jour de la St-Jean, 24 juin. Eh ! bien, à Theux et dans beaucoup de villages des alentours, on pratique encore cette vieille coutume. Chacun s'empresse d'apporter son contingent de paille, de bois, de houille et de baguettes pour élever devant l'église le feu de joie. Aux environs de Liége, on remarquait encore, dans les premières années de ce siècle, des feux de houille d'une grosseur extraordinaire ; il fallait plus de huit jours pour les consumer. (2)

(1) Grimm rapporte une lettre adressée au cardinal Colonna, en 1330, où on lit que les femmes de Cologne se lavaient dans les eaux du Rhin, à la St-Jean, pour se purifier de toutes les misères de l'année à venir.

(2) A Hessdorf et dans une grande partie de la Prusse, les enfants font aussi des feux, le 24 juin.

Quand le feu est éteint, la foule de villageois se dispute les débris du bûcher. Ces charbons sont bénits : ils passent, comme l'eau de Saint-Jean et la pâque bénite (le buis bénit), ils passent, dis-je, pour avoir la vertu de préserver de l'incendie. On les place religieusement dans les maisons, sous les charpentes, à côté du buis pascal (1).

N'oubliez pas, jeune homme, qu'on a conservé l'habitude, dans tout notre pays, de brûler la branche de buis qui a été bénite le jour des Rameaux, chaque fois que l'orage gronde.

Les charbons du feu de la St-Jean sont pilés soigneusement et considérés comme un remède excellent pour les phthisiques. La poussière se mouille et se prend dans l'eau, une ou deux cuillerées par jour. (2)

Un jour, si vous alliez à Spa ou à Verviers, par les anciennes routes, les petits chemins de traverse, jetez vos regards sur les toits de ces villages où les croyances sont restées toute primitives ; vous y verrez des couronnes de fleurs. La veille de la Saint-Jean, les paysans, les femmes et les enfants, vont cueillir des marguerites ; ils en tressent des couronnes, et chacun en jette une sur le toit de sa chaumière. Cette couronne se fane, se dessèche et se pourrit à la longue, mais sa vertu résiste à tous les temps : elle protège la maison, elle empêche le tonnerre de tomber sur ces pauvres cabanes.

— Chères couronnes, chères croyances, vous avez le mérite d'écarter la frayeur, au moins, si vous n'écartez pas la foudre. Eh ! bien, je préfère ce préservatif à la tête du coq rouge qu'on coupait anciennement à Bruxelles sur la place du Petit-Sablon.

(1) Dans quelques parties de la France et de l'Allemagne, pour se préserver de l'orage et du tonnerre, on brûle les débris de la bûche de Noël. (PAUL DE LINAIS.)

(2) De Reinsberg nous apprend, dans son *Calendrier belge*, qu'on saute encore aujourd'hui à travers le feu de St.-Jean pour ne rien avoir à craindre de la fièvre. Dans la Flandre Orientale, les femmes sautent au travers des mêmes feux pour accoucher facilement. Les feux de la St.-Jean, dit Maury, passaient pour mettre en fuite les démons.

— Cette tête de coq préservait ?..

— Oui, mon vieux Corombelle, on le croyait du moins. Les auteurs, Schayes, Maury, De Reinsberg, etc., nous apprennent des milliers de choses sur les fêtes de la Saint-Jean. Ils disent qu'à cette époque, les feux ont toujours eu lieu; et que, bien avant la naissance de Saint-Jean, on jetait dans ces bûchers des chats, des coqs, des fleurs et des couronnes ; et qu'on y faisait passer les bestiaux, pour les préserver de maladie. Ces coutumes, mon cher Corombelle, nous viennent des païens.

— C'est bien possible, Monsieur ; je crois ce que vous m'apprenez. Peut-être que Saint-Jean a eu des prédécesseurs.

Le vieux livre d'histoire de ma famille, explique ainsi l'origine du nom de pommes de St.-Jean.

Vers l'an 618, Jehan l'Agneau du village de Tihange, fermier fort riche et fort honnête, fut accosté par un pélerin qui lui dit : le siége épiscopal de Liége est vacant, Dieu veut que tu sois Evêque !

Le bon homme, qui labourait ses terres, répondit tout étonné, que cela lui était impossible.— Je suis ignorant, dit-il, et n'ai jamais pu apprendre une lettre en ma vie. Je ne crois pas, que Dieu vous ait envoyé vers moi, pas plus que je ne crois que mon bâton pourrait reverdir ni porter fruit. — En prononçant ces mots, il planta son bâton en terre : à peine l'avait-il lâché que le dit bâton prit racine, et porta des feuilles et des fruits ! Ces fruits ont été appelés : *pommes de St.-Jean.*

— Dans ce bon temps, Dieu désignait les évêques : que n'avons-nous encore de ces bâtons pour nous donner de bons prélats et de bons conseillers communaux !

Madame Corombelle est venue nous entendre ; son sourire a l'air de dire : peut-on raconter des *s'fait râvlai* ? Sans bruit, la voilà qui place sur la table une nappe en fil très-blanche ; quelques assiettes en porcelaine , toute neuves ; du pain, du beurre, un morceau de jambon, du fromage et des poires cuites.

Je veux me lever; je m'excuse d'avoir prolongé ma première visite aussi longtemps. Mais Madame Corombelle s'y oppose. — Restez, dit-elle, et si notre simple repas ne vous fait pas peur. prenez-en votre part. — Elle m'invitait de si bonne grâce, il y avait tant de bienveillance dans son regard ! impossible de résister.

— Vous connaissez mes fils, me dit-elle ?

— Parfaitement, Madame, ils viennent encore d'obtenir de nouveaux succès ; les journaux en parlent d'une manière des plus flatteuses.

Je ne saurais décrire la douce satisfaction de ces deux bonnes figures. Comme ils sont heureux! me disais-je.

— *Vos irez m'acheter les qwate gazette, savez, Paschal?*

— *Loukîz, ji veus volti Monsieur, mi; allez coiri n'boteye, Paschal, nos l'beurans après soper.*

Après avoir parlé longuement du cher Jean, devenu un personnage, et de toute la famille, Madame Corombelle, qui connaît mon faible, ramena elle-même la conversation sur les croyances. — Ma fille, me dit-elle, a épousé un industriel très en vogue ; ils ont une campagne vers Chênée. Elle me contait l'autre jour qu'à Vaux-sous-Chèvremont et dans les environs, le jour de l'an, les habitants souhaitent la bonne année aux choses et non pas seulement aux personnes. Ecoutez !

En faisant le premier feu, ils disent : *ji v' sohaite ine bonne annêie, à l'wâde di Diu.* En tirant le premier seau d'eau, ils jettent une poignée de sel dans le puits, en disant toujours : *ji v' sohaite ine bonne annêie*, etc. Pour eux, le sel est béni : jamais ils ne marchent sur un grain de sel : ils le ramassent précieusement.

Ils vont aussi, le premier jour de l'an, sur leurs terres et dans les prairies ; ils enroulent des cordes de paille, *des toirchette dî strain* , autour d'un arbre, en répétant : *ji v' sohaite ine bonne annêie à l'wâde di Diu.*

Et moi, là-dessus, je vais me coucher, conclut Dame Corombelle; à bientôt : je vous ferai connaître une vieille personne qui sait des choses que vous ignorez, peut-être. Vous serez toujours le bienvenu.

CHAPITRE VIII.

Eprouvant du plaisir à causer avec le bon Paschal et désirant grossir le trésor de mes notes, je pris l'habitude de m'acheminer, les lundis et souvent les jeudis, vers Fragnée ; presque chaque fois, j'y trouvais l'une ou l'autre personne disposée à me renseigner.

Le soir du 8 octobre, je tombai sur un cultivateur du voisinage, qui avait passé toute la journée du dimanche à Tilff. L'adroit Paschal vint à parler de la fête paroissiale de St-Jacques ; aussitôt notre homme se mit à raconter, de son mieux, le pélerinage au village de Tilff.

Le grand pélerinage à *Saint-Ligt* (St.-Léger), dit le voisin, a lieu le 1er dimanche d'octobre, jour de la fête du village. On prie St-Léger pour les maux de tête ; mais beaucoup de pélerins vont en chercher (des maux de tête) au fond d'une quantité de petits verres. Dès le matin, les chemins conduisant à Tilff se remplissent de bandes d'ouvriers en habits de gala ; la blouse bien plissée domine et se mêle fort agréablement aux couleurs brillantes et variées des toilettes féminines. Le rouge, le bleu clair et le rose s'allient à merveille à la blouse bleue ; le tout fait grand effet au milieu des sites verdoyants, clairs ou sombres, du délicieux village de Tilff.

Les habitants d'une rue et parfois d'une paroisse, de tout un quartier, se rassemblent et partent en caravane. Qu'on ne s'étonne pas de les voir chargés de paniers de vivres ; la foule

est telle que, sans cela, on courrait grand risque de mourir de faim à la fête du village.

Ordonnons l'ouverture des paniers, à la façon des anciens *gabelous*. Nous trouverons dans le premier : cinq grosses tartines de pain blanc ; cinq grands *golzâ âx pomme et â f'no* (gozettes aux pommes), une demi-bouteille d'eau-de-vie et une tarte au riz (*doréie*) repliée en deux morceaux l'un sur l'autre, reposant sur six à huit pommes. — Panier n°2 : œufs durs, six miches de Jupille pétries à la noix-muscade, quelques boulettes de viande hachée, un demi-kilog. de pruneaux, une bouteille de lait pour les enfants, une autre de bonne liqueur douce pour les femmes. — Panier n°3 : Une douzaine de petits pains pétris au beurre (*des michot*), deux bouteilles de bon *pequet* (genièvre), un pain blanc et le jambonneau des Ardennes. — Le quatrième panier, porté par deux jeunes et fortes commères, contient quinze pistolets de chez Cabolet, *à la renommée des petits pains*, du bœuf salé, *delle trippe et dè feute di vai*, plus deux grosses bouteilles de *mahî*.

— Qu'appelez-vous *mahî* ?

— Eh bien, Messieurs, le *mahî* se compose de deux boissons mélangées, moitié punch, moitié eau-de-vie. En visitant d'autres paniers, vous trouveriez à comparer toute espèce de liqueurs : *france, dè roge, dè parfait amour, di l'èponche, dè pèquet qu'a d'manou so dès frombâhe et so des neurès gruzalle, etc., etc.*

Ces innombrables douceurs se mêlent à des pâtisseries variées et à des saucissons de tous les calibres.

Si vous apercevez des cabas vides au départ, c'est qu'on se propose de mieux les remplir à la fête du Rivage-en-Pot (Angleur) ou bien à Chênée.

Quand il pleut le dimanche, on fait de bien bons marchés ; écoutez. La fête du Rivage-en-Pot tombe le même jour que celle de Tilff ; c'est le chemin. Or vous savez que la fête d'Angleur porte chez nous le nom *di fiesse âx golzâ* ; on prépare aux

abords de Kinkempois, pour ce grand jour, des quantités considérables de cette pâtisserie en forme de claque aplati, bourrée de pommes coupées en morceaux et *de f'no*. Eh bien ! s'il fait mauvais temps, le dimanche, les *golzâ* vont rester pour compte. Pauvres marchands ! Les pélerins de Tilff, prévoyants et très-économes, retardent en ce cas leur voyage jusqu'au lundi, et vont se fournir de provisions au Rivage-en-Pot, sans dégonfler beaucoup leur escarcelle.

Arrivons à Saint-*Ligî*.

Les vrais pélerins se sont mis en route de bonne heure. Ils assistent à la grand'messe, puis vont embrasser les reliques. C'est un os de la jambe de St-Léger, qui a la vertu de guérir les maux de tête. Après la prière, on va se divertir.

Vers onze heures du matin, la foule afflue en colonnes serrées. Voici diverses sociétés en uniforme. Là, tous ces couples *à cabasse*, c'est la moitié d'un village qui descend la montagne; puis ce sont des carrioles chargées de femmes, d'enfants, que sais-je? *et des cope* avançant à petits pas. Tout ce monde chante et braille à faire fendre les rochers. Voici les ouvrières de la boucherie, en toilette ; pas la plus petite tache de sang sur leurs vêtements clairs. Comme par enchantement, un *crâmignon* se forme, serpente et vient entourer l'un des plus bruyants carrosses; les braves gens qui y sont entassés crient au plus fort : *Vive nos autes ! Vive li poroche di saint D'nihe !* Puis voyez ce camion recouvert d'une toile, pavoisé de rubans et de bannières ; ce sont les habitants d'une même ruelle. Les refrains des danses sont répétés à l'infini par tous ces groupes joyeux. Voici les chapeliers, les peintres en bâtiments, etc., etc. A quelques pas de la route, des ouvrières et des femmes du marché sont à jouer aux quilles, et comme elles sont très-animées par les petits verres de *doux* et de *mahî* dans lesquels elles ont trempé des croquants, *delle couque à doze et delle couque à neuhette*, elles finissent très-souvent par accoster les paisibles passants et les forcer à jeter le boulet :

A pus bai côp ! — Midi sonne, et le grand air a creusé les estomacs de tous les gais pélerins; si vous n'avez pas faim, vous mangerez tout de même : il est midi ! Insensiblement les cercles se forment, chacun s'installe le plus commodément possible ; c'est un coup d'œil ravissant. Les champs, les coteaux, les prairies, tout le village, y compris les rivages pittoresques de l'Ourthe, tout est transformé en table d'hôte. Les paniers sont ouverts : c'est la table du bon Dieu ! Celui qui a plus, donne à celui qui a moins ; on se partage le contenu des cabas, les bouteilles circulent : *Qwand il gn'a pus gn'a co !* et le chœur s'écrie en trinquant : *Vive nos autes !*

Vers une heure, une société chorale fait retentir l'air des accents des *soldats de Faust*. Bientôt la foule en masse répète ce motif populaire.

Sur l'une des montagnes, toute une famille grossie par une quantité de mangeurs, se met à entonner: *Où peut-on être mieux ?* de notre immortel Grétry.

— N'est-ce pas, Monsieur, reprit Corombelle : ces chants montent au ciel comme des cantiques? Et Saint-Léger accepte de grand cœur la joie du peuple comme un hymne sacré.

—Je le crois; mais il me paraît qu'on ne songe guère à Saint-Léger.

— Je termine. Voici la vesprée, les groupes se réunissent par quarante à cinquante personnes ; il s'agit de retourner. Le défilé commence deux à deux (*à cabasse*), et vous allez voir que les chanteurs n'oublient pas le bon patron.

Po les mâ d'tiesse on trouve cial li bon saint.
C'est saint Ligî qu'a r'wèrou bin sovin
Les accâblés d'migraine.
Mais qwand c'est l'fiesse, si l'peûpe hureux, contint
Y va beure si qwinzaine,
Si l'mâ s'accrèhe, Saint Ligî n'è pout rin.

Notre cultivateur, Micheroux, né à Saint-Maur, près de Liége, fut très-satisfait d'obtenir la demande d'autres pélerinages. La bride était lâchée.

— Je connais, nous dit-il en souriant, les Saints Gilles de Liége, de Tongres, de Fraipont et de Huy.

Les somnambules prient Saint-Gilles pour avoir des nuits tranquilles ; on lui fait des neuvaines pour les enfants agités.

Les cis qu'allet à saint Gilles l'èwaré,
C'est qui del l'nute ès lét n'polet d'morer.
Il allet à saint Gilles,
Poz-y poirter des présent d'cueuve doré
Et fer lére l'Évangile.
Après, on pâie li marli et l'curé.

Le premier septembre, fête de Saint-Gilles, les femmes endimanchées et portant des enfants, ainsi que des hommes en grand nombre, suivent les chemins qui montent à l'église Saint-Gilles près de Liége. Ils y vont pour être préservés des maux de nerfs, pour les mauvais rêves, pour les maladies d'enfant, les oppressions et les cauchemars, etc.

Les bons pélerins chôment le jour de Saint-Gilles ; c'est pour eux un jour de privations : ils maîtrissent leurs passions ; les ivrognes ont le courage de se passer de boire le premier jour de la neuvaine : d'autres ont promis de continuer, toute leur vie, le voyage à St-Gilles, une fois l'an, le jour de sa fête.

A Tongres, les offrandes que les paysans déposent sous le nom de *cœur vivant* à leur bon St-Gilles, rappellent les coutumes des anciens temps (1). Dans le bas de l'Eglise, il se trouve une petite porte communiquant à une trappe à double fond ; c'est dans cette espèce de grande tirelire que les pélerins jettent comme offrande des poulets, des pigeons, des dindons, des

(1) Voyez Alf. Maury, *La magie au moyen-age.*

lapins, etc. etc. L'année dernière, M. le curé retirait plus de cent pièces de ce grand poulailler.

Une foule considérable se dirige également, le 1er septembre, à la grande église, à Huy. La statue de St-Gilles est ornée ; les mamans se placent sur de petits bancs, avec leurs enfants ; le prêtre pose l'étole sur toutes les têtes, puis donne à baiser un reliquaire représentant un grand bras sculpté. Les prières et les offrandes sont recommandées.

A Chaineux, on prie aussi beaucoup St-Gilles *l'èwaré* pour guérir les somnanbules.

P'o sât'ler d'ine kohe so l'aute, j'en reviens au village de Fraipont, reprit Micheroux; ici, vous aurez deux saints Gilles pour un ; votre petit garçon est-il trop nerveux, son sommeil est-il agité, s'éveille-t-il en sursaut la nuit, a-t-il le regard effrayé, craignez-vous enfin les convulsions : allez à Fraipont, priez St-Gilles *l'èwaré* (1), il est connu à six lieues à la ronde.

Mais au contraire, si votre chère petite fille reste dans un état de lourdeur et d'assoupissement ; si elle ne marche pas à l'âge de dix mois ; si son intelligence ne se développe pas assez vite ; si enfin votre enfant ressemble à un être *sins gosse ni sins saweur, ou bin à on chet d'après l'saint J'han*, à une idiote, si vous voulez, allez encore à la même église de Fraipont ; à l'autre autel, vous trouverez St-Gilles *li pâhule* (2) : implorez-le, donnez une offrande et des chandelles.

Quant à vous dire si ces deux saints étaient parents, cousins ou frères, je ne le puis ; les savants s'en chargeront.

—A mon tour, dit Corombelle à Micheroux. Vous venez de me parler de la ville de Huy ; c'est le chemin du batelier, donnez-moi la parole pour un moment ; je tâcherai de vous conduire en pélerinage à Notre-Dame de la Sarte, lez-Huy. En route !

(1) Saint-Gilles l'effrayé.

(2) Saint-Gilles le tranquille.

So l'costé d'Hu, si v'montez les hauts plan ;
A mak, so l'Sâte (1) on veut feumme, homme, èfant,
Qui poirtet à l'chapelle,
Onk on présent, des cour, des creux d'diamant,
Des blouke et del dintelle.
Po Notru-Dame, les blok sont rimpli d'franc.

Presque tous les pélerins viennent déposer leur offrande et leurs cadeaux à la sainte Madone de la Sarte : des ex-voto de tout genre, des cœurs en argent, des bouquets, des ornements d'église, des bijoux de tout prix et souvent passés de mode. L'image vénérée reçoit tout ce qu'on lui donne.

La procession septennale du 15 août est des plus brillantes ; la dernière a été splendide ! Tous les sept ans, la miraculeuse vierge de la Sarte n'attend pas ses nombreux pélerins au-dessus de sa montagne ; elle leur fait l'honneur de descendre ; elle vient faire sa visite aux bons habitants de Huy et à tout ce peuple qui arrive en foule à vingt lieues à la ronde.

Il me souvient qu'à mon dernier voyage, les habitants, les pélerins et les petits livres faisaient des histoires, de bien beaux miracles. En fait de croyances, Messieurs, on ne saurait recueillir trop d'informations. Par les grâces et les faveurs de la sainte image, deux femmes ont été délivrées de la peste ; un enfant qui avait les jambes tordues a marché droit ; une fille noble affligée d'une dyssenterie a été soulagée ; enfin depuis l'an 1621 jusqu'à l'an 1654, les miracles ont été on ne peut plus abondants.

Voici l'origine de ce pélerinage, d'après le *Recueil des grâces*, etc. (2) :

Les grandès plaive, l'an saze-cint-quarante-treus
Avit rindou tot l'Hoyou si dang'reux
Qui d'Hu, li feumme Noiette,
Li maisse Pâquai et dihe aute mâlhureux
Neyît fâte di cachette.
Qui les sâva ? A l'Vierge delle Sâte, leus vœux.

(1) A la Sarte.
(2) Liége, Oudart, 1845, in-12. Réimpression du *Recueil* de 1666.

— Puisque nous visitons le haut de la Meuse, laissez-moi redescendre vers Liége, nous dit l'ancien batelier, et dans quelques jours, M. Micheroux reprendra les pélerinages. — Soit, comme vous voudrez.

— Au monastère de la Paix-Dieu, près de Huy et d'Ampsin, dans un magnifique jardin, j'ai vu le grand bassin en pierre, de forme ronde, où l'on allait puiser de l'eau pour se laver. Un jour de l'année, on s'y rendait en pélerinage pour y tremper les membres malades. Les paysans emportaient de cette eau, bénite par les chères sœurs ; on faisait des offrandes, on priait Saint-Gérard. L'eau de la Paix-Dieu était devenue une source de richesse.

Cial, à l'Pâ-Diet, ci n'est nin po l'verrât,
Qu'on va prii, qu'on donne à Saint-Gèrâ
Po qui v'rinde on siervice.
Cial, c'est l'clére aiwe, wiss qui l'maigue comme li crâs
Si r'wèrihe dè l'jènisse :
Elle âreut r'fait, mutoi, dè cholerâ (1).

C'est encore une eau perdue, dit Micheroux.

— Elle était vieille ; il faut du nouveau. Nous avons maintenant l'eau de la Salette et l'eau de St-Ignace.

— Avant de descendre vers Liége, dis-je à Corombelle, remontez la Meuse jusqu'à Dinant ; vous devez avoir quelque chose par là. Puis revenez à Amay.

— Et moi, interrompit le cultivateur Micheroux, je dirais ce que je sais. Jusqu'à l'âge de 17 ans, j'ai fait des pélerinages avec ma mère, pour de l'argent. C'est elle qui ouvrait la porte de la chapelle de St-Maur, où je suis né. Les méchantes langues disaient qu'elle avait acheté notre maison et nos 27 verges

(1) On raconte que le couvent de la Paix-Dieu doit son beau nom à deux frères, deux *tiestous hesbignon*, qui en se réconciliant firent vœu d'ériger un monastère en cet endroit. St-Gérard, qui guérissait la jaunisse, a été transporté à la chapelle du château de Jehay. La Paix-Dieu sert actuellement à la fabrication du sucre de betterave.

grandes de terrain avec le produit du tronc de la chapelle et le placement des chandelles ; mais c'étaient les voyages à prières qui rapportaient le plus. Entre nous, nous fraudions sur le nombre de chapelets à dire, et sur la longueur du parcours Nous n'étions pas timbrés comme les pigeons voyageurs ; mais nous revenions toujours.

Madame Corombelle, assoupie dans le coin du feu, fut réveillée en ce moment par nos éclats de rire.

—A Celle, près de Dinant, on trouva, reprit Corombelle, une image de la Vierge dans le creux d'un vieux chêne. Dès 1616, selon Bouille, elle commença à devenir célèbre par de nombreux miracles. Depuis lors, on érigea dans le diocèse de Liége une quantité d'églises et de chapelles en l'honneur de la Sainte Vierge.

Dè cour d'on chêne qui hachive on chepti,
Nosse Dame di Foi vina-t-ès nosse pays
Nos jeter ses douceur.
Si, fôirt ètique, vos estiz affligî
Di grands mâ, d'grande doleur,
Elle esteut là po tos les mesbrigî.

Lipsin, Frère mineur, nous raconte des quantités de miracles renchérissant les uns sur les autres (1). Il est certain, dit-il, que la Vierge de Hal est très-miraculeuse ; mais la guérison de Ch. de Molin, l'estropié, après trois semaines employées en pélerinage à Hal n'ont rien fait, tandis qu'après trois heures de prières à Notre-Dame de Foi, il fut guéri.

Nosse Dame di Foi, âx environ d'Dinant,
Riwèriha po s'mirâcle li pus grand
On mârtyr dè l'tôrteure.
In aute riv'nou di Hâ, tot comme divant,
Fourit quitte di s'gonfleure.
C'est l'Vierge di Foi qu'èl rifut bin poirtant.

(1) *Abrégé de l'Histoire de Notre-Dame de Foi.* Liége 1734, in-12.

A Fosses, le 1er mai, pour fêter Ste-Brigitte, on distribue des milliers de baguettes de noisetier; à la grand'messe, au moment où le prêtre donne la bénédiction, chacun lève sa baguette en l'air ; les milliers de branches de noisetier s'agitent et s'entrechoquent toutes ensemble, ce qui produit un tapage infernal pour la plus grande satisfaction des habitants.

Vous savez, que c'est Ste-Brigitte ou Brigide qui a ramené le corps de St-Feuillien en cet endroit ; les légendes sont très-abondantes à Fosses.

A Grand-Rechain, on prie également Ste-Brigitte pour la santé et la réussite des animaux.

Dans presque tous les villages, on invoque la protection de la même sainte pour les champs et les bestiaux.

— N'oubliez pas St-Antoine !

— Non, non; son tour viendra. A Dréhan, près Dinant, c'est sainte Geneviève qui remplace Ste-Brigitte. Cela varie; bien loin, à Norbeek, près de Fouron-le-Comte, c'est sainte Brigitte qui guérit les yeux.

Mais où la Sainte est la mieux fêtée, Messieurs, c'est à Amay (1). Le premier dimanche de mai, l'église est beaucoup trop petite. Les paysans arrivent en masse de partout ; ils vont à l'offrande, puis emportent de la terre préparée et bénite placée dans un grand plat en cuivre jaune, à grosses ciselures sur les bords ; ces ciselures représentent des vaches, des cochons, etc. Chaque paysanne a bien soin de caresser de la main ces ciselures au profit de ses bestiaux. Les petits paniers et les mouchoirs se remplissent de cette bonne terre, qu'on mêle à la nouriture du bétail.

La foule de pélerins est extrêmement considérable pour visiter sainte *Brixhe d'Ama.*

(1) Ste-Brixhe en wallon.

Tot l'monde kinohe li fameuse sainte d'Ama,
Dihéve grand'mère, nosse binamoie màma.
Pa, c'est sainte Brixhe qu'on l'lomme !
Si v's avez n'biesse malâde divins vos stà,
Dè l'térre gros comme ine pomme
Ça médeie mi qui d'vins les hospità.

— Puisque vous recherchez les croyances, me dit le batelier, il me souvient que ma sœur nous lisait dans de petits livres de saints (1), que Sainte-Brigitte, surnommée la faiseuse de miracles, après avoir fait profession de virginité perpétuelle, vit sa difformité disparaître lorsqu'elle prit le voile ; en même temps le bois sec de l'autel poussa des feuilles. La Sainte avait le pouvoir de changer les orties en beurre, des écorces d'arbre en lard, de l'eau en bière, etc., etc. L'heureuse église d'Amay renferme encore les ossements de Sainte-Ode, fondatrice de l'église et tante de Saint-Hubert.

Il est dix heures, Messieurs, il est temps de *raller*. Désirant connaître les différentes traditions concernant Sainte-Brigitte et les saints de la Hesbaye, je décidai Micheroux, le cultivateur propriétaire, à m'accompagner dans une tournée à la campagne et à Huy. Au risque de tomber dans des redites, voici le récit de notre voyage.

(1) *Règles et indulgences de la confrérie de Sainte-Brigide.* Liége, Collette, 1754, in-12.

CHAPITRE IX.

L'affluence des promeneurs et des pélerins est en raison du beau temps. A notre arrivée, nous voyons défiler des compagnies de paysannes proprement vêtues. Elles vont invoquer St-Quirin (*St-Quoilin*), qui guérit les plaies de la peau ; elles mendient chemin faisant, c'est de rigueur ; et l'argent mendié sert à faire dire des messes, à la grande église à Huy, où le vénéré patron a élu domicile.

Nous aurons à signaler plusieurs fois les plaies aux jambes. Elles changent de noms en changeant de ville ou de village. A Huy, on les appelle *li mâ d' Saint-Quoilin* ; ailleurs, *li mâ d' Saint-z-Elôie* ; à Liége, c'est *l' mâ d' Saint-Julin*. La grande église de Huy est aussi très-entourée ; la statue de Ste-Ernelle, est implorée pour la guérison des gros boutons à la peau, qu'on frotte avec de la graisse de mouton bénite à cet effet.

La même église possède en outre un St-Gilles, tout-puissant pour la transpiration à la tête.

Le peuple des environs de Huy et de Liége croit employer un bon remède en lavant ses plaies avec l'eau bénite. Dernièrement, un pauvre homme qui avait la figure chargée de maux se lavait dans le bénitier d'une de nos églises... Ici comme dans tous les pays, les enfants sont sujets à la fièvre lente ; St-Fiv'lâ est à son poste, remplaçant notre Ste-Fiv'laine ou St-Bréïât.

Quoique relégué dans un grenier du vieux château de Huy, St-Fiv'lâ compte une nombreuse clientèle.

On le prie pour les enfants chagrins. Les paysannes déposent

pour offrande des vêtements d'enfant, du pain et des provisions de bouche. Ces derniers présents servent à élever des lapins. Il paraît que ce grenier renferme les plus gros lapins du pays.

Au risque de nous répéter, nous dirigeons nos pas vers le beau village d'Amay. Là nous apprenons que la bienheureuse Ste-Brigitte est toujours tourmentée par ces rustres de paysans qui voudraient avoir des vaches rapportant beaucoup, quand même elles n'ont pas d'herbe à manger. Nous apprenons que non-seulement, la terre bénite de Ste-Brigitte guérit les bestiaux, mais qu'elle éloigne des étables les mauvais sorts, les méchantes gens et les sorciers. On y croit tellement, qu'on répand de cette terre à dix lieues à la ronde.

Les habitants d'Amay tiennent probablement beaucoup à leurs bestiaux, car ils ont encore St-Pompée, chapelain de Ste-Ode, vulgairement nommé St-Popé ou St-Copé. On lui recommande les cochons malades et ceux qui ne sont pas assez gros pour être tués à Noël.

Voici une des prières en usage :

Binamé
Saint-Popé,
Fré dè bache
Di m'pourçai,
Rifez m'vache
Dai, si v'plaît ?
Fez qui m'trôie
Batte mannôie !

—Ama wâde co tot pres d'on p'tit pasai,
Ine veye chapelle coviète di vî mossai
Qu'est si veye, qu'est si veye !
Là, les cins'resse allet po leus pourçai
Prif l'grand saint Pompeie,
Ach'ter l'sainte terre qu'on sème ès leus bachai.

Au village de Laminne, nous trouvons St-Bernard; on implore *St-Bernârd* pour la réussite des poules, des dindons et de leurs couvées.

En parcourant ce riche et plantureux pays de Hesbaye, nous visitons St-Gerlac dans le village de Horpael ; on va trouver St-Gerlac dans sa petite chapelle pour les chevaux, les vaches et les moutons.

Les paysans logés plus près du village de Verlaine vont prier St-Eloi pour les maladies des bestiaux.

Un peu plus loin, nous rencontrons des pélerins qui souffrent de maux de tête et d'estomac ; ils vont à Blustin prier les trois bienheureuses sœurs, ils repasseront par *Roloux*, où l'intercession de St-Jean est réclamée pour les maux de tête.

A Daumartin, St-Thibaud (*St-Tibâ*) guérit les enfants qui ont la coqueluche.

Dans notre excursion en zig-zag, nous rencontrons des vieillards souffreteux, marchant difficilement ; ils se rendent à Chokier, ils vont demander à St-Marcellin de les débarrasser de leurs rhumatismes. Ce voyage doit se renouveler trois vendredis successifs, en faisant une neuvaine et des offrandes. Les présents sont les mêmes qu'aux temps des païens, des bras et des jambes confectionnés en bois, en fer et en argent (1).

Si les douleurs ne passent pas, il reste la ressource d'aller à Pousset, implorer Ste-Gotte, qui a pour spécialité la goutte, vulgairement *les gotte*.

Pour les clous et les maladies de la peau, une neuvaine à St-Job de Hoelbeck n'est pas à dédaigner.

A la Gleixhe, canton de Hollogne, Ste-Gertrude détruit les rats et les souris.

Mais les villages de Momalle et de Bodegnée ont mieux que tout cela : les paysans accablés de boutons et de *bôbôs* au nez

(1) Le 29me titre de St-Eloi condamne la coutume païenne qui s'était introduite dans les églises d'offrir des *ex-voto* en forme de pieds, de mains taillées en bois ou en fer. — Cette coutume ne s'en est pas moins perpétuée ; on fabrique encore tous les membres du corps en argent estampé: oreilles, jambes, œil, bras, cœurs, pieds, usqu'à des enfants au maillot, des vaches, etc., etc.

vont prier St-Nazar à Bodegnée; *po les nâze*, pour les maux de ventre, on s'adresse à St-Agrafâ.

La Hesbaye est un pays à part ; ils ont des saints pour eux seuls. Nous avons beau chercher dans l'almanach le Saint-*Fiv'lâ*, Sainte-*Gotte*, Saint-*Agrafâ* et Saint-*Nazâr*, nous n'en trouvons pas plus de traces que de Saint-*Brèïât* , de Sainte-*Fiv'laine* (1) ou de Sainte-*Matrice*. Nous allons de découverte en découverte.

Dans presque tous les villages, on nous mentionne l'un ou l'autre saint, reconnu bon à guérir une plaie ou bien un mal quelconque. Mais les remèdes varient peu : dirigeons nos investigations ailleurs. Bien nous en prend de nous adresser à un vieux farceur exerçant l'art de guérir, en dépit des commissions médicales, par des formules dévotes et des pratiques superstitieuses. Pour un peu d'argent, nous apprenons beaucoup de choses.

Pour la névralgie, tournez-vous une corde à boyau autour du cou. Elle doit être fine et faite d'un boyau de chat.

Si vous avez les lèvres gercées ou chargées de boutons, faites brûler un morceau de pain et placez-le bien chaud sur les lèvres.

Perdez-vous du sang en abondance, voici la prière :

Au nom du Père et du Fils et du St-Esprit, Amen. Trois bonnes nouvelles sortaient de Cana, en Galilée. La première disait ; il ira bien. La seconde disait : c'est fini. La troisième disait : il aidera bien ; s'il plaît à Dieu et à Marie, il s'arrêtera bien (2).

(1) Ou bien Fiv'lenne.

(2) Om het bloed te doen Stelpen.

In den naem des Vaders, en des Zoons, en des heijligen Geest, amen.

Daes' qûamen drij maeren uijt Canna in Galliën

De eerste seij het is gedaen, de tweede seij het zal wel gaen.

De derde seij het zal wel helpen : belieft het Godt en Maria, het zal wel helpen.

Segt dit gebet drij mael achter een en dan sult gij lesen negen Vader onser en negen Weest gegroet.

Dites cette prière trois fois de suite, puis vous réciterez neuf *pater* et neuf *ave*.

Pour les hémorrhagies, nous écrivons : *Jésus*, sur le front de la personne, après avoir trempé la plume dans son sang.

Pour les coupures : Trois herbes coupées d'une même plante, la première aperçue ; tracez avec les trois herbes une croix sur le front, une sur le nez et une sur la bouche, ensuite placez-les sur le cou.

— Les paysans et le peuple ont des noms pour les plantes : on n'est pas toujours à même de donner des indications précises, ne les ayant pas sous les yeux.

Pour les coupures, nous dit le vieux, *mettez delle sologne* (1) *so vosse koiheur*, vous guérirez.

Pour les panaris, les doigts blancs, faite cuire du *samson* dans du lait de beurre en forme de cataplasme : renouvelez trois fois le jour.

Pour arrêter le sang d'une large coupure, placez deux brins d'herbe en croix.

Appliquez sur les coupures *delle teule d'arincret*, de la toile d'araignée.

Pour arrêter les saignements de nez, levez les bras, ou bien : placez un morceau de papier gris sous la langue ; ou bien : tenez les coudes derrière le dos, ou bien : fourrez une clef dans le dos.

Pour les brûlures, reprend notre savant de village, quand je n'ai pas de l'huile bénite en l'honneur de St-Laurent, je dis en faisantle signe de la croix : — Brûlure ! Arrête ta rigueur comme Judas a changé de visage !

Autre moyen :

En appliquant du beurre dans les bonnes conditions, vous guérissez vos brûlures. Ecoutez et croyez : on doit prendre le beurre soi-même, sans le demander à personne ; si vous le demandez, il n'agit pas.

(1) Grande Chélidoine.

Ecoutez et croyez, redit le vieux.

Pour les brûlures, les maux jaunes, les croûtes sous le nez et toutes les misérables plaies, appelées dans tout le pays *les mâx d'saint Lorint*, mes *pratiques* se trouvent bien de faire une neuvaine à St-Laurent.

Pour la goutte, je fais prendre du thé avec des feuilles de chêne et je fais prier *Sainte-Gotte*.

J'ai toujours, chez moi, un remède pour déshabituer les femmes de boire du *pequet*, ajouta très-sérieusement le vieil empirique. Je laisse mourrir une anguille dans une bouteille de bon genièvre, et quand les femmes viennent me demander le remède, je leur fais prendre un petit verre de la bouteille à large goulot, qui contient les restes de l'anguille. Je leur fais dire cinq *pater* et cinq *ave*; et si l'habitude n'est pas trop invétérée, je les guéris. Gardez-moi le secret, je vous en prie ; c'est ce qui me fait vivre.

Pour dégoûter les hommes de boire des liqueurs fortes, une goutte de sang d'anguille dans un verre d'amer ; ils seront dégoûtés pour toujours.

— Et dire qu'on rencontre encore tant d'hommes ivres avec d'aussi bons remèdes !

— Voulez-vous un autre secret ? Eh bien ! pour empêcher vos enfants d'avoir des convulsions, placez sous leur matelas un petit coussin, grand comme ma casquette, rempli d'herbes nommées la rue, *delle rowe*.

Pour purifier le sang, je fais boire, le matin, du thé de douce-amère, en mars et avril.

Pour reconnaître les méchantes gens, les sorcières, etc, nous semons comme en Ardennes, une poignée de terre sur le seuil de la porte de l'église du village, un jour qu'il y a beaucoup de monde. Cette terre doit avoir été ramassée sur un cercueil: *li prumire térre qui tomme so l'wahai*. La sorcière ne peut quitter l'église sans appeler le semeur de terre, et sans enlever le mauvais sort qu'elle avait jeté.

Les personnes empoisonnées par les moules prendront un petit verre de bon vinaigre.

Je recommande de ne pas manger des pommes, des poires ni du sirop le jeudi et le vendredi saints. Si vous en mangez, Messieurs, croyez bien, vous serez accablés de clous.

Pour les crampes, placez au pied de votre lit, en dessous des couvertures, un balai (*on ramon*).

Un thé de feuilles du *bois à balai* est aussi très-bon pour les crampes.

Quand les enfants se font des bosses (*bourçai*) au front, nous faisons en Hesbaye comme à Liége, nous poussons dessus avec un gros sou et nous faisons des frictions avec du beurre.

Ici, nous ne guérissons pas l'érysipèle et les plaies bleues comme en Ardennes, avec un morceau de langue de renard ; nous employons les remèdes de Liége. Battre du feu avec le briquet, sur la jambe, en prononçant trois fois de suite : *Au nom du Père, du Fils et de la Sainte-Vierge, de Sainte-Foi et de Ste-Rose.* On répète ces mots pendant trois jours et l'on fait une neuvaine en l'honneur de Dieu et des trois saintes femmes nommées.

Ne pas oublier de commencer par neuf *pater* et de finir la neuvaine par un seul, en diminuant chaque jour. Faites-y bien attention.

Un de mes confrères de Liége, nous dit le vieux guérisseur, fait porter un marron sauvage ou une petite pomme de terre dans chaque poche du pantalon. Ce remède enlève les douleurs rhumatismales. Il fait appliquer une peau de chat (de *marcou*) sur le dos de la personne qui souffre de rhumatisme, le poil sur la peau.

Pour la jaunisse, je fais uriner sur une omelette faite *avou del sotte farenne*, ou bien sur une miche. On fait manger l'omelette ou la miche par un chien ; le chien meurt et la personne est guérie.

Comme *amon Daune*, Chaussée-des-Prés, nous faisons prendre pour la jaunisse, une poudre grise qu'on verse dans un verre

d'eau. Ne vous épouvantez pas si vous voyez de petites pattes flottant sur l'eau ; ce sont des pattes de cloportes, qu'on n'a pu réduire en poudre. Cette poudre grise se compose *di pourçai d'câve broulés*.

Une neuvaine en l'honneur de Ste-Geneviève, terminée par un *pater*, fera un très-bon effet pour la jaunisse.

Nous devons passer une quantité de remèdes pour cette maladie ; il y en a trop — ou ils sont trop dégoûtants (1).

Pour guérir les enfants qui transpirent de la tête, ici comme dans le pays de Liége, nous appliquons le bonnet de l'enfant, tout trempé de sueur, sur sa poitrine, ou bien nous portons l'enfant à St-Valentin, à Jupille. Prières et offrandes.

Donnez-moi la *dringuelle*, (*trinkgeld*, le pour-boire) dit le vieux guérisseur; je vous apprendrai une bonne recette.

— Qu'appelez-vous une bonne *dringuelle?*

— Un franc ! mes riches Messieurs.

Il nous flattait. — Voilà un franc.

— Quand vous aurez le ver solitaire, que le bon Dieu vous en préserve, il faut le prendre par la tête; sans cela vous n'avez rien. Ecoutez et croyez. Voici : Vous prenez un jeune poulet, vous l'ouvrez en deux, vous arrachez le cœur de ses entrailles, et ce cœur tout chaud, vous le liez à un fil et vous l'avalez comme une pilule, ce qui n'est pas chose facile. Votre ver solitaire vient gober le fin morceau, c'est absolument la pêche à la ligne ; dans l'estomac, *il bêche* ! vous tirez doucement, doucement, et vous avez le ver par la tête. Le tour est fait !

Voici un remède avant la naissance de l'enfant : je le tiens de mon confrère de Liége, et je le trouve excellent. Vous savez si la croûte du lait dévisage les jeunes enfants ? Eh bien, dites à vos dames de ne pas manger de la viande de cochon, pendant leur grossesse : *leus efant n'âront nin les seûye.*

— L'enfant qu'elles portent dans leur sein porterait-il les

(1) Voyez pages 24 et 25.

marques de la peau du cochon couverte de soies, *les seûie di pourçai ?*

—C'est le bon Dieu qui le sait; cela, je ne saurais vous le dire. Ce que je sais, c'est que les enfants sont très-laids, et qu'à Liége comme en *Hesbaye*, il y a des femmes *qui frottet les moron di s'pale et qui qwèret les seûie, comme à l'campagne nos avans les r'wériheu.*

Notre savant de village nous couvre de bénédictions, de signes de croix, de bons souhaits et *d'bonne aweûre*; en nous reconduisant, il nous recommande : saint Nazar *po les nâzo*, Ste-Rose, Ste-Brigitte, St-Bernard et St-Antoine.

CHAPITRE X.

Huit jours après notre excursion à Huy et en Hesbaye, j'allai revoir mon excellent Corombelle, l'ex-batelier. Vers les six heures du soir, arriva le cultivateur de Saint-Maur ; installés près d'un bon feu, nous invitâmes Micheroux à nous conter les pélerinages qui se font aux environs de Liége.

Notre homme fit passer sa tabatière, puis, d'un ton solennel, s'exprima en ces termes :

— Vous savez qu'à Huy, Saint Fivelâ a le mérite de guérir les petits enfants pleurnicheurs. A Liége, nous avons aussi une Sainte qui porte le nom populaire de la maladie. Sainte Fivelenne à Grivegnée, à un pas de la ville, guérit la fièvre lente.

Di Sainte Fiv'lenne avez-v oïou pârler ?
C'est à Griv'gnêie, po l'veie, qu'il fât aller.
On fait beni n'clicotte,
Qu'on mette so l'cour dè p'tit qu'a trop choûlé.
On donne mons qu'ine cahotte ;
Après l'voyege, li pèce, èl' fât l'brouler.

Le 1er et le 9me jour de la neuvaine, on porte l'enfant malade à l'église de Grivegnée. Le premier jour, on fait bénir un morceau de toile qu'on applique sur l'estomac du malade ; le 9me jour, on brûle la loque bénite.

La statue représente la tristesse et la douleur ; elle a les doigts rongés, pour rappeler que les enfants accablés de cette maladie ont toujours la main dans la bouche.

Mais, Messieurs, si vous voulez voir un *laid* saint pour représenter la souffrance et les pleurs, voyez Saint Breiât, à Andrimont, près de Verviers. Il guérit également les *mâgriant*, les *mâlignant* et tous les enfants qui pleurent les six premières semaines après leur naissance. — A Louvain et à Bruxelles, les mamans qui ne connaissent ni Ste-Fivelenne, ni Saint Fivelâ, ni Saint Breiât, font lire l'évangile de Saint-Jean sur la tête de leurs enfants.

Nous avons, à Grivegnée, Notre-Dame *dè l'plovinette* (1), qui attire beaucoup de gens de la campagne. On l'implore pour faire pleuvoir.

Quand les pâturages du canton de Herve ont besoin d'être arrosés, les habitants se réunissent en grand nombre et viennent en procession, croix et bannières en tête. Un prêtre les accompagne; ils répètent le chapelet toute la route, de Herve à Grivegnée. On prétend qu'ils ne retournent jamais sans ondée; s'ils sont surpris par un orage, personne ne quitte la procession; les pélerins restent à découvert et continuent leur chemin.

Dernièrement, le clergé de Herve a conduit processionnellement cinq ou six cents personnes à cette Vierge.

La bonne Sainte Vierge de la pluie a beaucoup de peine de contenter tout le monde. Au mois d'août, du côté de Pepinster, les villages les mieux exposés, qui avaient récolté, priaient pour avoir de la pluie, tandis que les habitants des endroits moins précoces invoquaient tous les saints pour la continuation du beau temps. Les villageois, d'un côté comme de l'autre, faisaient des processions pour demander deux choses différentes; les uns la pluie, les autres le soleil. Par malheur, les deux processions se rencontrèrent, les paysans qui les formaient furent bien près de se servir des flambeaux en guise de bâtons de combat. Il fallut les calmer et les remettre dans le chemin de la paix.

(1) Notre-Dame *dè l'plovinette*, Notre Dame de la pluie.

De Grivegnée, passons à Chèvremont. De tous les pélerinages de la province de Liége, celui de Chèvremont est sans contredit le plus fréquenté; on y rencontre du monde toute l'année. La cohue est grande, surtout le lundi de Pâques, les jours de la fête de Chênée et la nuit des vendredis de carême, principalement du vendredi saint.

Li londi d'Paques, on veut ine procession,
I montet l'thiér ou vont magnl n'pôtion
D'michot, d'lârd ou d'dorêie.
Qui n'a nin s'tu so l'thiér di Chivrimont,
Pril l'Vierge adôrêie,
Mette ine chandelle po z-avu n'homme foû bon?

La montagne de Chèvremont s'élève à une hauteur considérable, vers Chaudfontaine. Avant d'arriver à la chapelle où se trouve la Madone vénérée, les pélerins se reposent sept fois, en priant aux sept niches formées de grosses et lourdes pierres de taille. Ces massives *potales* renferment des peintures cachées par des barreaux en fer, représentant des scènes de la passion.

A Chivrimont, c'est là qu'on va gèmi,
Qu'on va pril po s'pére qui deut mori
Mâgré totes les méd'cenne;
C'est là qu'on court qwand on a pris s'pârti
Avou, n'tote jône Jihenne;
Amon Nonôre on court po s'diverti.

Notre-Dame de Chèvremont est la confidente universelle. On s'adresse à elle pour toutes les douleurs, toutes les peines, toutes les maladies; on lui demande toutes les satisfactions, tous les succès, parfois au prix du malheur ou de la ruine du prochain. On la prie pour gagner son procès, pour avoir un bon numéro à la milice (ce qui obligera un pauvre à entrer dans l'armée). On l'invoque pour avoir la chance d'acheter à bon compte et de revendre très-cher. Voulez-vous que vos fils ou vos frères passent leurs examens avec la plus grande distinction, que vos

filles se marient à des hommes riches et puissants ? Comptez sur elle. La Madone renommée reçoit aussi les ferventes et discrètes prières des jeunes filles : Un fort, un *binamé galant*, s'il vous plaît !

—J'ai vu prier pour de vraies douleurs, moi, reprit Corombelle :

A Chivrimont, à haut di c'bai pays
Tot à fait v'mône et v's égage à pril :
On est si près de cire !
Là, quéqu' manège ès doû, tot affligî,
Po ses moirt fait l'priîre ;
Là, c'est à crosse qu'in 'aute monte, mesbrigî,

A mon dernier voyage, répondis-je, en février, une charmante jeune fille vint nous distraire. Les doux soins que lui prodiguait le jeune pélerin qui l'accompagnait, la mère priant avec ferveur, tout nous disait : c'est le pélerinage avant la noce. Ah ! Messieurs, quel beau groupe, quel tableau de bonheur ! il ne fallait pas être sorcier pour deviner toutes les demandes qu'ils adressaient à la Madone. La mère de la jeune personne, éloignée de quelques pas, disait à demi-voix :

Dinnez bonne Vierge, à ces deux jônès gin
Une hureuse veie ! qui leus bons sintiment
Ottant qu'leus jou duresse !
Qui l'onk et l'aute ni trouve des bons moumint,
Dè plaisir et dè l'flesse,
Qu'essonle, et ça, soixante anneie di timps.

Avant 1830, reprit l'ex-batelier, nos dames liégeoises emportaient dans leur *ridicule* cerclé d'argent des pâtisseries, plus un petit sachet de café moulu. Ces fines bouches craignaient, sans doute, de ne rien trouver d'assez frais pour se réconforter en route, après avoir sollicité les bonnes grâces de la Sainte Vierge de Chèvremont. Les établissements d'alors n'avaient qu'à fournir de l'eau bouillante pour un ou deux sous ; faites donc fortune avec un commerce comme celui-là. N'oublions pas de rappeler que ces dames prévoyantes avaient soin de surveiller la

marchande d'eau cuite, dans la crainte que celle-ci ne détournât une pincée de leur moka.

Une maison très-renommée à l'époque des *ridicules* (des sacs) c'était *amon Nonôre*, petite femme aussi active que contrefaite, et aussi propre que la collection de coquemars qui garnissait son établissement. Son minime bénéfice ne l'empêchait pas de vous combler de bénédictions; elle reconduisait les pélerines en disant : *A r'veie savez, Madame, qui l'bon Diu v'kidûse; elle vis aideret l'binamaie, Notru-Dame di Chivrimont. Po n'aute feie, s'il v'plait bin.*

Si nous entrions dans les petits détails, nous dirions que le commerce de Vaux-sous-Chèvremont avait mille ressources : la fabrication des clous et des omelettes au lard, la vente de petites Vierges en os et en terre cuite, les médailles, que sais-je ? surtout la mendicité en grand.

— Je ne leur donnais jamais, moi, à ces pleurards, dit Micheroux ; quand j'allais pélerinner pour les gens, ils me connaissaient.

— Déjà à vingt minutes de la montagne, on est suivi de deux ou trois familles en guenilles et nu-pieds. Ils nasillent à l'unisson des *pater* sans interrompre leur conversation — Par exemple : *Ine pitite charité s'il v' plait ?*

Notru Pére qu'est â cir (Rotte donc, pindârt), qui vosse volté seue faite à la térre comme â ciel. (Poirtez-me, mére ?)— (Rottresse, ou ji t'kiboie) Donnez-nous aujourd'hui notre pain de tous les jours et pardonnez-nous, — (*Ine tâte, mére ?*) — (*Taiss-tu, ou ji va t'bouhî ès térre.*) — *Po n'pauve mére qu'a dihe efant ?*

Là-bas, deux autres femmes se disputent. Sainte Marie pleinte de grâces, le Signeur est avec vous. (*Vousse dimani so li drî, putenne ! ji so divant ti.*) — *Ine pitite charité, s'il v'plait ?*

— *Loukiz don l'veye brouhagne qui n'vout nin m'leyî wâgnî m'veie.* Vous êtes bénie entre toutes les femmes (*Volez-v' rescouler, veye trôye ?*) Sainte Marie, mère de Dieu (*N'allez don nin si près d'madame*)... et le fruit de vos entrailles est béni.

— *Taiss-tu, mâhonteuse, lais prît les gins, c'est l'pèquet qui t' fait jâser.* — *Ni volez-v nin des chandelles, nosse dame ?*

— *Fez vosse pitite charité, dai, s'il v'plait, binamaie madame, à l honneur di Diu et d'la Vierge.* — *A n'aidant mes chandelle.* — Pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de note mort, ainsi soit-il. *Merci, binamaie!* (à part) *Qui çoula ! loukîz donc, l'pèleie, sept censs ! ji sohaite qu'elle sitrônle avou l'dorêie qu'elle va s'hèrer es coirps ! sept censs, loukîz ?*

— Puis toujours et toujours : *Ine pitite charité, s'il-v' plaît !*

En revenant vers Chênée, nous fûmes attirés par les sons d'un orgue expressif ; il y avait une belle chapelle toute récente ; c'était une rivale ! une nouvelle Vierge ; c'était enfin Notre-Dame de la Salette ! Mais la nouvelle Madone, à ce qu'il paraît, ne fait aucun tort à l'ancienne.

Vous voyez, Messieurs, partout la concurrence ; dans les chaumières, sur les trônes, pour le pouvoir, pour toutes les influences !

— A vous, monsieur Micheroux !

— Eh bien ! je vais vous conduire à deux pas d'ici, dans mon vallon de Saint-Maur et sur les coteaux d'alentour.

Tous les ans, le 15 et le 16 mai, de la ville et des environs, on se porte en masse dans les petits sentiers bordés de haies qui conduisent à la chapelle. Ces chemins tortueux sont charmants, je vous engage à les parcourir : c'est une surprise à chaque pas ; tantôt la vue est bornée par des massifs de verdure, tantôt, par une des trouées, on jouit de perspectives admirables. Quant à la chapelle de Saint-Maur, si vingt personnes y sont à la gêne, de riantes guinguettes ouvrent leurs jardins et leurs prairies à cette foule joyeuse. Si des centaines de tables et de bancs rustiques ne suffisent pas, l'herbe fleurie sera la nappe du festin. Quelle franche gaîté ! Comme le grand air, le bon air du printemps, les grands verres de bière, les petits verres de léger *pequet* animent et vivifient tout ce petit monde, bien

autrement heureux que les *bobelins*, les joueurs et les amazones de Spa !

— Comme vous vous échauffez, monsieur Micheroux !

— Ah ! j'aime mon village, moi. Cette année encore, Messieurs, les provisions de bouche ont fait défaut ; des courriers (à deux jambes) descendaient en ville à chaque instant, pour enlever tous les fonds de magasin : pains, jambons, œufs, gâteaux, tartelettes, tout ce qui pouvait se mettre sous la dent. Si Saint-Maur ne guérissait plus les boiteux, on pourrait aller le trouver pour gagner de l'appétit.

Hâtons-nous de dire que les vrais pélerins sont au rendez-vous dès quatre heures du matin, à prier, à entendre la messe, à se laver les jambes dans une petite mare d'eau très-salutaire, dit-on. Voici la complainte :

C'est à Saint Môir, on dit qu'on a veyou
Monter à crosse; et qwand on l's a pindou
A clâ qu'est à l'chapelle,
Li halé danse et court comme on pierdou ;
Il n'est pus haridelle.
Mais l'bloc tot plein, qui l'âret raskoiou ? (1)

Les flâwès jambe et les mustai cassés,
Les mâ tournés, les mimbe tot fricassés,
Tot crohî et fou sqwére
Allît s'trimper, passer et rapasser
Divins l'potai d'saint Môir :
On z-y va co; on pâie, mais po danser.

— J'ai vu la chapelle, dis-je à Micheroux; elle n'a rien que de fort ordinaire. La seule chose qui attire les regards, c'est un tas de bâtons, de béquilles, de crosses et autres vieux bois propre à faire du feu, dont les pélerins guéris ont fait hommage à leur bienfaiteur.

(1) La chapelle est englobée dans une propriété particulière.

— Oui, répondit Micheroux; du temps de ma mère, nous prenions le trop plein pour nous chauffer en hiver.

— Une inscription latine au dessus de l'autel se traduit par par ces mots : *rien sans Dieu.* 1673.

— Cela est possible, Monsieur ; mais les petites gens ne savent pas le latin ; ils ne s'adressent qu'à Saint-Maur. La messe ne se disant qu'une ou deux fois l'an, nous avions un grand ouvrage, ma mère et moi, à nettoyer la cloche d'appel qui se trouvait si remplie *d'arincret* (toiles d'araignée) et de poussières, que, sans un grand nettoyage, les sons, loin d'être argentins, n'auraient pas été entendus.

Les vieux livres de saints de chez mes parents, reprit l'ex-batelier Paschal, étaient la source de nos croyances : je crois devoir vous dire, qu'un serviteur nommé Sergius, tombé de cheval, alla donner contre un rocher qui lui cassa tellement la jambe, qu'il n'y demeura pas seulement la forme d'un pied ! Saint-Maur vint bénir le blessé et le guérit à l'instant.

Dans un autre vieux livre, le Père Bouille raconte qu'en 1609, un bourgeois de Liége, voulant s'acquitter d'un voyage ou pélerinage, à l'insu de sa femme, alla se dépouiller de ses habits, auprès du monastère des Dames du Val-Benoit. Tout en faisant croire à un crime, il devenait libre comme l'air. Trois ans après, sa femme et ses proches, ne doutant plus qu'il n'eût été assassiné, soupçonnèrent l'ermite de St-Maur, parce qu'il portait le manteau du mari qui avait fait *barette* (1).

— Le farceur !

— Les douleurs de la torture arrachèrent un aveu au malheureux ermite, qui désigna l'endroit où le pélerin avait été enterré; mais on ne trouva aucune trace de cadavre.

Les juges allaient recommencer l'instruction, quand on reçut des lettres annonçant le retour du vagabond de mari par la barque marchande.

(1) Faire *barette*, école buissonnière.

— Où diable était-il allé pendant trois ans ?

— Il y eut une foule de monde à sa rencontre; on le reconduisit en triomphe dans les bras de sa femme.

Le pauvre martyr fut délivré; il sortit de prison, mais sans le plus petit triomphe et à moitié mort.

— Quel mauvais temps que celui-là ! murmura Micheroux tout pensif.

— Si vous ne connaissez plus rien sur St-Maur, montons à Ste-Balbine.

Vous savez que la chapelle de Ste-Balbine se trouvait sur une croupe de montagne, entre le faubourg Ste-Walburge et le haut de la rue Pierreuse; elle a été démolie et remplacée par les constructions de la citadelle.

Un os de la sainte renfermé dans un tube en verre, telle est la relique qu'on donnait à baiser dans les cérémonies de la neuvaine. — Ecoutez la complainte :

1.

A Sainte-Bablenne po todi bin hoûter,
On fait si-offrande qwand l'curé vint quêter
Po tos les mâ d'oreye.
On va bâhî in ohai qu'est cach'té,
Resserré d'vins n'boteye :
On dit qu'c'est bon, crèïans qu'c'est l'vèrité.

2.

C'est à meu d'maie, âx prumî joû d'bon timps,
Qui les voyège nos rindet l'pus contints.
On dit qu'les jônès feye
Di cial et d'lon, dihît à leu parint :
Pére, j'a mâ mes oreye !
A Sainte-Bablenne minez-me, ça m'fret dè bin.

3.

Des mâlès linwe, les gins dè timps passé,
Vinront nos dire qui c'esteut po danser,
Et rôler so l'praireie ;
Qu'à Sainte-Bablenne fôirt pau avît tuzé....
C'est totès calinn'réie !
C'est po l'oreye qu'on alléve s'amuser.

C'est toujours vers cinq heures du matin qu'on se rend à ce pélerinage, dans les beaux jours du mois de mai. Les violons des guinguettes se marient très-agréablement au chant des rossignols, qui semblent avoir choisi ces réduits verdoyants pour salle de concert.

Au commencement de notre siècle, la bonne bourgeoisie se donnait rendez-vous à cette fête. Il y avait de grandes prairies, tant sur le plateau que sur les pentes de la vallée. L'une des plus connues s'appelait : A ma campagne, *amon Lakaie*. On y déjeûnait, on y dansait ; enfin il n'y avait pas de fête plus gaie, d'après les personnes de l'époque.

— C'est bien la vérité, répondit le batelier : j'ai pris part plus d'une fois à cette fête matinale. On y apportait de quoi se restaurer : *Ine cahotte di molou cafè, des michot â bourre ou des waffe.* — *Amon Latour ni vindît qui l'chaude aiwe et l'lessai.*

— Dans ses *Promenades historiques*, le docteur Bovy, dis-je à mon tour, nous en donne une charmante description. Il décrit les blouses bleues des paysans, se mêlant aux toilettes printanières des citadins et présentant la plus singulière bigarrure des couleurs. Des flots de pélerins se dirigaient vers la chapelle; d'autres renonçant à y trouver place, se mettaient à genoux en dehors; mais le plus grand nombre prenaient leurs ébats dans les cabarets. On y voyait des groupes assis à l'ombre des ormes et mangeant les provisions apportées. Ensuite, après avoir jeté un coup d'œil sur les tentes dressées tout exprès, où l'on faisait cuire des saucisses et des œufs, sur les marionnettes, les jeux de bagues, etc. etc., Bovy se fait l'écho des cancans d'alors: n'allait-on pas jusqu'à dire que le pélerinage à Ste-Balbine, n'était pas sans quelque influence sur la population!

– Des voyages que nous ne faisions pas aussi souvent, reprit Micheroux, c'était à Hal, à St-Roch et à St-Hubert : ils se payaient mieux. Ma mère allait annoncer son pélerinage à ses pratiques; l'une donnait dix sous, l'autre deux francs, quatre francs ; on rapportait des médailles bénites; en fin de compte,

on gagnait bien sa vie. Comme j'aimais le grand air des Ardennes ! j'ai du plaisir à en parler. La dévotion à St-Hubert est restée très-grande dans nos populations. Le 3 novembre, fête de Saint-Hubert, et surtout des chasseurs, l'église de Ste-Croix est toujours trop petite pour contenir les fidèles.

— Nous ne voyons plus autant de chiens brûlés à la tête.

— Cela est vrai ; cependant l'été dernier, une de mes connaissances est allée à Ste-Croix avec son caniche : on y brûlait de petits ronds sur les têtes des chiens. On donne cinquante centimes, on fait une neuvaine pour sa bête, puis on lui fait manger du pain qu'on a fait bénir. — Voici la recette :

A Saint-Houbert, on fait l'nouvaine po s'chin ;
Po on d'meie franc, avou n'cléf l'sâcristien
Li broûle on rond so l'tiesse.
D'on fin michot, à jeunn, so l'â matin,
Noûf joû vos d'nnez à l'biesse ;
L'michot bèni est on r'mède qu'il aime bin.

Si vos avîz ine mâle hagneure di chin ;
Si n'biesse malâde vis aveut d'nné s'venin,
C'esteut l'grand Saint-Houbert
Qui r'wèrihéve les arègî côps d'dint.
Creure à Saint qu'est ès l'air,
C'est l'confiance qu'on accoide à s'méd'cin.

Vous savez, Messieurs, qu'un très-petit bout de fil de la sainte Etole introduit dans le front d'une personne mordue par un animal enragé, est regardé comme un remède infaillible contre l'hydrophobie; mais, disent les centaines de livres sur St-Hubert, il faut observer sévèrement les prescriptions de la neuvaine.

Il faut communier, se coucher seul en draps blancs ; il ne faut pas se baisser pour boire aux fontaines ou aux rivières. On ne doit pas se peigner les cheveux pendant quarante jours, etc. etc.

La légende raconte que l'Etole, qui ne diminue jamais en longueur, fut apportée du ciel par un ange qui la donna à St-Hubert priant au tombeau de St-Pierre, à Rome.

Je ferai mieux de vous renvoyer consulter les nombreux ouvrages publiés sur St-Hubert. Vous y apprendriez qu'il est défendu d'étouffer les personnes tombées dans la rage ; que l'expérience journalière fait foi, que l'on invoque ce grand Saint avec succès pour la guérison des troubles d'esprit, des possédés, obsédés, maléficiés, autrement dit, tourmentés des artifices du démon, affligés du mal caduc ; pour les douleurs de dents, le mal de tête et autres maladies analogues, la folie, etc., etc.

—Une ancienne coutume, dit le batelier Corombelle, c'est qu'à la Pentecôte, la Confrérie de Liége partait à cinq heures du matin de l'église St-Hubert (Ste-Croix) pour les Ardennes.

« Les deux maîtres et les autres officiers devront faire le voyage à leurs frais, ils empêcheront les désordres, crieries, clameurs et friponneries ; ils auront soin qu'on se comporte chrétiennement en un pélerinage si important.

» On conduira processionnellement les pélerins, nous dit le livre de la Confrérie, en chantant les litanies et autres prières jusqu'à l'église de St-Christophe, où on laissera l'image du saint. On prie les confrères et les dévotes d'y assister avec des flambeaux et d'aller reprendre la même image le mercredi au soir, jour du retour. Les maîtres auront soin de faire la quête dans la ville et parmi le pays, pour faire une offrande au grand Saint-Hubert, aux Ardennes. » Cette procession en pélerinage à St-Hubert a été défendue en 1785, par Joseph II.

— Ce qu'il y a de plus vrai, reprit Micheroux, c'est que le peuple, dans sa plus grande colère, pour vous souhaiter tous les plus grands tourments, dit : *Qwand v'n' arègîz nin dè grand mâ d'St-Houbert ! ! Ji voreus qu't' arègeahe !*

En 1793, quand les apôtres de la *Raison* déclaraient qu'ils ne croyaient ni à Dieu ni à diable, les gens du peuple les laissaient dire ; mais quand ils s'en prirent à St-Hubert, on faillit leur faire un mauvais parti.

Puisque nous sommes dans les Ardennes, je vais vous dire la complainte de Saint-Roch.

— Après ce pélerinage, mon fils Micheroux, il sera temps de partir, nous dit Corombelle, en tisonnant le feu.

— C'est convenu.

1.

Des saint k'nohou avâ l'monde, tot costé,
Qwand l'cholerâ ni v'lait pus nol surté,
C'est Saint-Roch qu'est l'pus maisse !
On n'songe qu'à lu, tot l'monde lî vout poirter;
On vude ses poche et s'caisse;
Les pauvrès gins po Saint-Roch vont quêter.

2.

Qwand Saint-Roch vout, li peste deut rescouler !
So l'côp ! so l'côp ! li mâ deut revoler
I rèchesse li pufkenne.
Puis vos veyez les méd'cin qu's'ont sâvés,
Riv'nî fer d'leu parenne ;
So l'doux malâde, on les veut va'i cover.

3.

A c'theure, portant Saint-Roch est tot rouvi ;
Gn'y à qué l'Ardenne à pus pauve des pays
Qui r'çu co quéquès pèce.
Fou d'maladeie, gn' y a pus des Saint-Rokî.
Mais qwand c'est l'môirt qui chesse,
C'est tot près d'lu qu'on court po sagèni.

Saint-Roch est surtout imploré et fêté en temps d'épidémie. Dans nos rues et nos faubourgs, les enfants s'amusent, le 16 août, à ériger de petits autels sur des tables et sur des chaises ; ils quêtent pour Saint-Roch. D'autres disent avec plus de franchise : *Po l'âté de gosî, s'il v' plait.*

— Je crois devoir vous interrompre, Micheroux, dit Corombelle, pour vous conter ce que nous disaient les écrits de mon temps. D'après un livre sur la vie de St-Roch [1] imprimé au siècle

[1] *Abrégé de la naissance, vie et mort du glorieux St-Roch.* Liége 1738 in-12.

passé, une grande partie du corps du Saint miraculeux, demandé par le prince Erard de la Marck, reposait au monastère de Bernard-Fagne, lez-Liége.

— C'est toujours bon à savoir.

— En 1848 et 1849, la révolution de Paris avait porté un rude coup aux affaires ; le choléra faisait de nombreuses victimes ; les objets de luxe étaient entièrement tombés en Belgique comme en France. Un de nos amis eut l'idée de faire fabriquer des quantités d'*ex-voto*. Les *ex-voto* s'écoulèrent par milliers ; il eut la satisfaction d'occuper ses ouvriers tout le temps de la crise et de pouvoir dire :

Gn'y a nou timpesse qui n'vinsse à pont.

— C'est un usage bien ancien que les *ex-voto*, dis-je à Corombelle. Rappelons-nous que St-Eloi condamne déjà la coutume païenne qui s'était introduite dans les églises, de suspendre aux autels des offrandes peintes en forme de jambes, de pieds, de mains taillés en bois. Aujourd'hui, ces *ex-voto* ont conservé les mêmes formes ; seulement ils sont estampés en argent.

En avant pour les Ardennes ! reprit Micheroux. Pour être en temps utile à St-Roch de Bernard-Fagne, le dernier dimanche de septembre, des quantités considérables de pélerins partent de Liége et de toute la province, dans la journée du samedi. Il s'agit de se trouver à cinq heures du matin à la messe qui commence la neuvaine.

A peine avez-vous dépassé les dernières maisons de la ville, que vous rencontrez de nombreuses compagnies d'hommes, de femmes et d'enfants. La nuit, ces cohortes marchent à la suite de guides portant des torches allumées ; parfois un chef de bande prie à haute voix en défilant son chapelet ; le reste de la troupe bourdonne les réponses ; à ces voix sombres et monotones, serpentant dans les chemins tortueux des montagnes, viennent se mêler des voix rauques et des cris sauvages ; ce sont

les pélerins en goguette qui visitent trop de *chapelles* : ils désignent ainsi les cabarets, qui restent ouverts toute la nuit.

— Vous me rappelez les grands pardons de la Bretagne.

— Bien possible. Le jour du pélerinage est le seul de l'année où ce pauvre, mais beau pays, donne quelque signe de vie ; les habitants des cabanes longeant les routes qui vont à St-Roch, considèrent cette époque comme la meilleure de l'année.

Les éclats de rire des joyeux compères, les cantiques, les blasphèmes de ceux qui sont excités par la boisson, le tapage des citadins voulant forcer les portes des paisibles Ardennais, et parfois les dépouiller de toutes leurs provisions, tout cela offre un étrange spectacle ; les uns partent en oubliant de payer la consommation, d'autres jettent des gaules après les arbres pour marauder les fruits. Les cris des voleurs et des volés, les refrains décolletés des ivrognes se mèlent aux chants cadencés des confréries qui prennent le pélerinage au grand sérieux. De loin, les clameurs et les psalmodies se confondent et ne forment plus qu'un murmure vague, sourd et confus, mais d'un puissant effet que je renonce à vous décrire.

Si St-Roch s'avisait de leur demander des détails sur la nuit d'orgie qui vient de se passer, sur le bien et le mal qu'on y a fait, sous prétexte de l'honorer, il pourrait bien voir son église déserte ; les trois quarts au moins des pélerins et des pélerines se sauveraient pour ne pas avoir à lui répondre. Quelle nuit, grand Dieu !

Passons. Nous voici au dimanche matin. On est fatigué d'avoir marché du coucher au lever du soleil ; on est plus tranquille. Le plateau est couvert de monde ; on écoute la messe. Cependant les tentes se forment et s'alignent ; les tables se garnissent. Après la messe, c'est comme un marché qui s'improvise autour de l'Abbaye ; chacun se régale de gaufres, de pains d'épices, etc., etc. — Puis en route pour le retour.

Vers le soir, voyez-vous ces pélerins fatigués et tout couverts de poussière? Les chapeaux sont garnis de verdure, mais les figures sont fanées comme après une nuit de carnaval. Les bannières triangulaires, en papier, représentant St-Roch et l'abbaye de Bernard-Fagne, flottent au vent. Les bâtons sont entourés d'herbages nommés *patte di chet* (lycope). Ces bâtons entourés de lycope certifient le pélerinage; ils disent : nous venons de faire 15 à 20 lieues pour implorer le glorieux St-Roch.

Puis on entend dire : *Vorcial les Saint-Rokî ! i gn'y a wère tant qu' l'annèie dè cholerâ.*

— Oui, M. Micheroux; mais dites donc qu'en temps d'épidémie, vos *Saint-Rokî* ne reviennent pas tous...

— L'argent est-il toujours aussi rare dans les Ardennes?

— A peu près : le commerce d'échange se fait encore. Le petit cultivateur porte ses œufs, le surplus de ses pommes de terre, ses fruits et ses jambons, chez le gros négociant, pour les troquer contre de la toile, des vêtements, du savon, etc,. etc. Il y a des paysans qui n'ont jamais compté cinquante francs en leur vie.

— Il y a dix ans ou un peu plus, dit le vieux batelier, le bonnier de terre se payait quelques francs. Pour vous donner une idée de la rareté de l'argent dans ce pays, un habitant me disait : si quelqu'un voulait m'offrir 20 pièces (vingt *couronnes* de France) une fois à donner, je me chargerais de nourrir le donateur sa vie durant. Et pour moi, ajoutait l'Ardennais, ma fortune serait faite. Ceci est historique ; mais on ne dit pas si des bécasses auraient figuré sur le menu d'une pension viagère payée 20 écus de six livres.

Il est près de dix heures; Madame Corombelle, qui était allée faire sa partie de cartes au voisinage, vient de rentrer. Chacun se retire avec les souhaits d'habitude.

CHAPITRE XI.

Le lundi suivant, je retournai à la soirée chez l'ami Paschal Corombelle. Je le trouvais, occupé avec Micheroux, de St-Maur, à se rappeler les saints qui avaient la réputation de guérir nos bons Ardennais.

De St-Roch, revenons vers Spa. — Je vais, dit Micheroux, commencer par vous dire quelques mots de St-Remacle de Spa. « En foulant une roche, St-Remacle y laissa miraculeusement l'empreinte de son pied. Cette empreinte se montre encore actuellement, sous le nom de *pied de St-Remacle*. D'après la tradition, ce serait depuis qu'elle a été bénite par le dit saint que l'eau de la Sauvenière guérit la stérilité (1). »

Quant à moi, j'ai toujours entendu dire que les femmes qui désiraient avoir famille devaient placer leurs pieds dans l'empreinte faite par le pied de St-Remacle. Cette coutume se pratique seulement depuis deux ou trois siècles ; la pierre en est toute usée.

Le peuple raconte :

On va-t-à deux, à cabasse, sins bâbâ,
Trover l'grand saint qui s'trouve âx aiwe di Spâ.
J'ôs bin qui fait mirâke !
Les feumme marêies qui d'mandet on pâpâ
Vont à l'pire di Saint R'mâke.
Les cisse qu'y vont, savet çou qu'ell'z-i fât.

(1) *Histoire de la commune de Spa.* Nouvelle édition. Liége 1860, in-8.

De Spa au village d'Oneux, il n'y a qu'une lieue à faire; là, nous trouverons Saint-Georges, dont les fonctions sont les mêmes que celles de Sainte-Balbine de Liége. On place sur la tête du pélerin souffrant du mal d'oreille, une couronne en fer, très-lourde et garnie de pointes ; il doit faire trois fois le tour de l'église, avec sa lourde coiffure.

Saint Geoire d'Oneux riwèrihe les sourdaud ;
Vos d'vez pril, dinner pau ou baîcop,
Po vos *mâ-lès oreye*.
Divins l'chapelle on v'pormône deux treus côp,
Avou n'coronne d'ourtèye,
Faite di crou fier, qu'ès l'tiesse freut bin des trô.

Il paraît que Saint-Georges fut placé dans une roue armée de rasoirs.

— Dans ces temps-là, on laissait croître sa barbe.

— C'est possible, mais j'ai lu dans le livre des saints, *des rasoirs ;* de plus on lui roula une grosse pierre sur le corps, on l'enterra dans la chaux vive, et Saint-Georges sortit néanmoins victorieux de tous ces supplices. Il entra au temple des idoles et renversa toutes les statues.

Avez-vous ouï parler de Tancrémont, près de Theux? J'y suis allé avec ma mère en pélerinage, On va prier un grand Christ pour obtenir du beau temps. Voici l'origine de cette dévotion. On avait eu l'idée de transporté la sainte image à Theux; or, la pluie ne cessa de tomber à torrents, jusqu'à ce qu'on l'eut restituée à la chapelle de Tancrémont.

On bai Chrussfix esteut à Tancrémont,
Qwand tot d'on côp, les gins d'Theux trovît bon
D'en n'ôrner leu z-église.
Mais v'là qu'il ploût six samaine so l'canton !
Po les dinreie quélle crise !
On r'poirta l'Christ, et l'on z' ava l'pardon.

Connaissez-vous la légende de Saint Breïât, d'Andrimont près de Verviers ?

A d'Andrimont on trouve po les efant
Qui sont haïâve, haipieux et malignant,
On laid Saint plein d' doleur.
C'est Saint Breïât qu'en n'ès fait des renant,
On n'ôt pus nouk qui pleure.
Après l'nouvaine, quéque chandelle, quéque aidant.

La figure du Saint est loin d'être belle; c'est l'image de la douleur et de la peine. Les mères vont là en pélerinage, chargées de leurs enfants *difficiles*. On fait aussi la neuvaine pour les nouveaux nés qui pleurent tout le temps des six premières semaines après leur naissance.

— Je crois, Micheroux, que nous avons déjà parlé de Saint Breïât ?

C'est bien possible, mais en nous rendant à Verviers, il fallait bien le saluer en passant.

Vous connaissez l'église des Pères Récollets à Verviers ? Eh bien ! elle possède une statue miraculeuse, une Vierge noire. Son nom populaire est : *li neure Mareie*. Il y a quelques années, la Vierge était fort enfumée par les milliers de chandelles qu'on brûlait en son honneur. Quelques personnes décidèrent qu'il fallait la faire gratter ; on recueillit avec grande précaution les *grattures*, et de cette grasse et sainte poussière, mélangée à une grande quantité de plâtre, on fit mouler des petites *neures Mareie* qui furent très-recherchées et rapportèrent beaucoup, je vous assure.

Les guérisons miraculeuses attribuées à la Vierge noire sont en très grand-nombre et très-variées.

Écoutez : Elle guérit les maux d'yeux, même la cécité, la goutte, les flux de sang, la surdité de naissance, les enfants incurables, la dyssenterie, la double hernie, la fièvre, etc ,

etc. ([1]). Il faut bien le croire, puisque tout est prouvé par des titres authentiques rédigés par devant notaire ! « Idelette Grosoneux, épouse Lescrenier, a ratifié par serment solennel prêté entre les mains des échevins, et par devant notaire. »

— Oui dà !

— Laissez-moi achever. Des témoins ne sont-ils pas venus déclarer en 1696, qu'avant le tremblement de terre de 1692, la Vierge avait changé ses bras de position ? Idelette Grosoneux atteste également, en présence de Jonkeux, de F. Bellefontaine et du notaire Jossart, que la Vierge a changé de couleur. Mais je vous renvoie à la *Notice historique*, et je vais finir par la complainte. Ecoutez :

C'est à coron, à coron dè pays
Qu'on va trover Notru-Dame di Vervi,
Noummeie li neure Mareie.
Si neur visège, on n'l'a polou cangi;
C'est po coula qu'on l'preie.
Li sèwe broule là, qu'on châr sereut chergi.

Là quéqu'anneie on s'mettat à gretter
So l'neure Mareie, li seiwe qu'aveut goté ;
Dès bonnès saintes haveure,
On r'fat des vierge; on v'na bin vite ach'ter
Des bèneiès posteure;
Prusteies di grâce, elles ont bin rappoirté.

Li neure Mareie di plèce cangea ses mains,
Ci fout l'mirâke qu'ont prové baicôp d'gins,
Après l'trimblumint d'terre.
Elle a r'werou rompeur et crouffe âx rein,
Egrouelle et mâ d'nièr.
C'est d'vant notaire qu'on passa les siermint.

Voici, en gros, la liste des saints qu'on implore dans les villages des environs de Verviers. Vous en connaissez déjà quelques-uns.

(1) Pour plus de détails, voyez la *Notice historique* publiée en 1862, vol. de 331 pages.

A Dison, on implore St-Fiacre pour les coliques.

A Thier-du-Mont à Dison, Ste-Rwesmelle, Id.

A Grand-Rechain, St-Pierre pour les frissons.

A Chaineux, Ste-Agathe pour les seins.

A Thimister, Ste-Barbe pour la bonne mort ; on bénit des miches pour les hommes et les bestiaux.

A l'chapelle Magrite-Diet, âx Brouwire, près Rechain, on s'adresse à Ste-Marguerite pour obtenir des accouchements sans douleurs.

A la Minerie, on va prier St-Henri pour la rate et Sainte-Plovinette, ou Notre-Dame *dè l'Plovinette* pour faire changer le temps, quand les prairies ont besoin d'eau.

A Lambermont, nous avons St-Bernard pour les crampes : *Po les ècoid'lés, les ècoid'leur*. — Voilà !

Pour les petits enfants qui marchent difficilement, à Heusy comme à Visé, c'est St-Hadelin qu'on va trouver. Remarquez bien, ajouta Micheroux, qu'en pélerinage, il est indispensable de porter l'enfant sur le bras gauche, *so l'clinche bresse*.

Pour le mal de cou, allez droit à St-Blaise, à la grande paroisse de Verviers : on place sur le cou du patient deux chandelles allumées et en croix.

A la fête de St-Eloi, les paysans viennent le dimanche, avec leurs chevaux, faire une course autour de l'église du Mont, pour honorer le Saint des bestiaux.

Pour toutes les maladies contagieuses, St-Roch de Soiron, est aussi très-renommé.

Vers Liége, nous avons Notre-Dame de Bellaire ; à Retinne nous avons la célèbre Sainte-Julienne.

— Oui, je connais cette Sainte : si vous voulez avoir une idée des Saintes filles de la Cité de Liége, au XIIIme siècle, en ce bon temps où la pureté de ses vierges faisait appeler notre beau pays le jardin des lys, lisez la vie de Ste-Julienne, d'Arsène De Noue (1846), et l'ouvrage plus ancien du P. Berthollet.

— Nous avons encore l'influence de St-Amand, reprit

Micheroux ; on l'invoque, comme à Zammel, pour les rhumatismes.

Permettez-moi de ne pas quitter l'arrondissement de Verviers sans entrer encore dans quelques autres détails. A Theux, les rhumatisés vont chercher, au cimetière, cinq clous de cercueil, qu'ils attachent à leur cou dans un petit sac, pour se débarrasser de leurs douleurs ; *cinq clâ d'wahai qu'on lôie divins n'clicotte et qu'on pind â cô de ci qu'a des ècôid'leure et des rhômatisse : il est r'wèri sol'cop*. Les fossoyeurs de la campagne font un commerce de ces bons clous. Oui ! oui !

Pour les maux de dents, quand Ste-*Apollône* (1) n'a rien voulu entendre, les uns se trouvent bon de se pendre au cou, un petit sac en flanelle rouge, contenant les quatre pattes d'une taupe arrachées à la pauvre bête encore vivante. Les autres ne mangent pas de la viande aux quatre grandes fêtes : A Noël, à la Toussaint, à l'Assomption et à l'Ascension. D'autres encore se font *sègnî les dint*, puis disent cinq *pater* et cinq *ave*.

Pour toucher les dents, on dit : *Je t'arrête ! Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. Ensuite on vous fait dire cinq *pater* et cinq *ave* en l'honneur des cinq plaies de Jésus-Christ.

Vous riez, Monsieur, et cependant ce moyen se pratique encore à Liége même.

On touche aussi les dents qui font mal soit avec un os, soit avec une dent d'une personne morte. A l'église Sainte-Croix, plus de vingt personnes par jour vont encore se faire toucher leurs dents avec celles de Ste-Apolline.

Ma mère, reprit Micheroux, me contait que le curé de Richelle ne croyait pas plus que vous aux *signures*, et qu'il avait défendu à la sage-femme de son village de *sègnî les ouye !* Quelque temps après, le curé attrape tout d'un coup une telle douleur à l'œil, qui lui devient impossible de dire sa messe. Il a recours à la sage-femme et lui demande : « Catherine guérissez-moi :

(1) Ste-Apolline, à Andrimont.

connaissez-vous mon mal ? — Oui, répondit la femme ; *vos avez l'fleur et l'dragon, mais vos m'avez d'findou dè sègnî et ji n'el fais pus po personne !* — Le lendemain, les douleurs étaient plus cuisantes encore ; le curé fit rappeler la femme pour lui dire : Signe mes yeux, et si tu me guéris, tu auras la permission de signer tant que tu voudras.

— Eh bien ?

— On croit encore à la signure à Richelle et aux environs.

Il y a, à Dison, un vieillard de 85 ans, nommé Firmin Coleil, qui guérit les maux de gorge de la sorte :

Pour relever la luette, il dit : *Dieu de miséricorde, veuillez remettre la luette à cette personne telle qu'elle était.*

— Comme c'est simple !

— Rien de plus. Pour guérir les coliques et les maux de ventre, etc. il dit, ce même Coleil :

Sainte-Anne et Saint-J'han,
Qu'è vont tot s'porminant.
Il rescontret mâ d'flanc :

Vas r'zè : les matenne et les messe sont fineies et les âmône sont faites. Il répète ces paroles par trois fois ; puis le patient récite trois *pater* et trois *ave* en l'honneur des cinq plaies de notre Seigneur. — Ce bon remède s'emploie aussi pour les chevaux. Le vieux n'a pas besoin de voir les personnes ; il lui suffit de connaître les noms.

— Et l'on croit à tout cela ? demandai-je à Micheroux.

— Mais certainement, Monsieur ; cela est peu amusant, mais ces croyances ont persisté dans nos villages du XIXe siècle. Vous pouvez vous en assurer.

On dit aussi, dans les mêmes endroits, qu'un homme, pour conjurer les diables et les saints et pour jeter la baguette, doit être né et avoir été baptisé entre deux messes.

Toujours dans ce même et primitif pays, on conserve (dans des bouteilles) la première neige tombée entre le 6 janvier et le 2 février.

— Veuillez répéter, s'il vous plaît?

— La première neige tombée entre l'Epiphanie et la Purification de la Ste-Vierge, *li Chand'leure*, est ramassée précieusement; étant fondue, elle sert à laver les yeux et les brulûres.

A dix lieues à la ronde, le petit livre portant pour titre *Le trépas*, se place encore sous l'oreiller des femmes en mal d'enfant, pour les aider.

Estez-v so li d'dierin? (fin de la grossesse.) *Magnî tos les jou à l'nute dè l'salâde à l'hâule fôirt crâsse.*

On croit généralement que l'enfant qui vient au monde entre onze heures et minuit sera malheureux; il est prédestiné *ax pône et ax adversité*. Les accoucheuses de Polleur, Theux, Pepinster etc. etc., prétendent que les femmes en couche cherchent, autant que faire se peut, à devancer ou à dépasser l'heure fatale.

Pour la fièvre lente, voici encore des remèdes. Déjà nous avons cité les invocations à Ste-Fivelaine à Grivegnée, à St-Fiv'lâ à Huy, etc. Voici une recette en vogue dans les environs de Spa, de Verviers, etc. On applique des bandelettes aux poignets des enfants. *On mette les paquets po l'fiv'laine*. Ces bandelettes en toile renferment... écoutez : c'est un grand secret.

Vos mèlez d'vins n'pailette :

On jène d'oû, delle beneute aiwe, dè lèvain, dè vinaigue et delle simence d'ourteye. Mettez tot çoula essonle, et fez-è des paquet po mette âx deux pougnet d'l'èfant, à hute heure à l'nute, deux joù n'dèrotte. Jetez les paquet à feu, fez ine nouvaine à saint Breiât ou bin à sainte Fiv'laine, et voste èfant est r'wèri !

Il y a sept sortes de *fivelaine*; les *makralle* seules sont à même de les distinguer l'une de l'autre, dit Micheroux; en tous cas, on emploie sept ingrédients.

Une *pailette* neuve en terre, une cuillerée de vinaigre, une d'huile, de l'eau bénite, de la levure, et un œuf qu'on brise, et qu'on met tout entier dans l'écuelle.

La première recette vient des Ardennes ; la seconde, de Liége et de la Hesbaye.

Ces mélanges se cuisent dans la *pailette* et s'appliquent aux bras des enfants qui dépérissent ou qui sont *haïâves*.

— C'est de l'histoire ancienne, n'est-ce pas ?

— Pardon, Monsieur ; ces remèdes se pratiquent encore tous les jours. Tous les jours encore on fait les paquets, on va à l'église Ste-Croix à Liége, à Saint-Gilles l'*Ewaré* à Chaineux, etc. etc. Pour être certaines d'avoir les grâces du bon Saint, disent les bonnes femmes, nous porterons nos enfants à Ste-Croix et nous ferons lire l'évangile de tous les saints. On donne ce qu'on veut, selon ses moyens.

A Liége comme dans les Ardennes, on croit que, pour sevrer un enfant, il suffit de dire cinq *pater* et cinq *ave* à la consécration de la messe.

Po les mâ d'vinte et les co nvulsion, on jette li bonnet di l'èfant â feu. Ou bin on preie saint Orémus.

Pour la croûte de lait (*les seùie*), *frottez les moron di s'pale di l'èfant, nouf joû â long : il vint des seuie qui vos sèch'rez et voste èfant n'âret nin des crappe ès visège.*

Po les poque, on lave li visège avou des brouet d'féve, et vos fez des bagne di pid â lessai.

En fait de remèdes pour la fièvre lente, pour les pleurnicheurs, j'oubliais de vous donner celui-ci : dans les bandelettes en toile qu'on lie aux poignets des enfants, on place 5—7 ou 9 cloportes (*des pourçai d'câve*). On porte aussi un sac de camphre à l'estomac. Aux enfants qui ont des transpirations, on applique, sur l'estomac, un sac en toile rempli de vers rouges coupés en morçeaux.

Pour le muguet; (*les rênette*), les plaies et rougeurs dans les bouches des enfants que de remèdes !

Au lever, on frotte sur la bouche, le drap mouillé du maillot de l'enfant.

Autre moyen : on fait trois signes de croix dans le bonnet de l'enfant, puis on commence une neuvaine.

Le moyen le plus connu : On souffle trois fois de suite un cierge bénit dans la bouche du petit malade. Éteindre et rallumer trois fois tous les jours d'une neuvaine.

C'est *soffler les renette.*

— Vous n'êtes pas gai, Monsieur Micheroux !

— Je le sais, Monsieur, mais je ne viens pas pour vous amuser ; vous me demandez des remèdes : en voilà pour votre argent. Je n'ai pas fini avec le pays de Verviers et les environs ; mais je vais m'arrêter.

— Non, non ! continuez, puisque nous y sommes.

— Eh bien, Messieurs, quand il n'y avait pas de presse dans les pélerinages ni dans les neuvaines, la mère Micheroux avait recours aux remèdes familiers; elle ne comptait pas ses visites; on donnait selon la générosité. Ecoutez, je vais presser le pas.

Pour les mauvaises toux, quand on n'avait pas réussi en implorant St-André à Liége ou St-Salomon à Baelen (*Bailoux*), ou St-Antoine à Pépinster pour les inflammations, on en venait, dis-je, aux remèdes. Vous ai-je appris que les *wastai et les waffe beneie* à Pepinster se mangeaient aussi pour le feu de St-Antoine ? Pour les bêtes et pour les gens, c'est vraiment très-bon.

Pour les maux de gorge, on s'adresse à St-Blaise ; mais voici les remèdes que ma mère ordonnait en pareil cas, c'est-à-dire pour le mal de gorge et la coqueluche : Un cataplasme aux choux rouges.—Le bas qu'on vient de défaire.—Frottez-vous le gosier avec la cervelle d'un chat. — Ma mère faisait prendre du sirop qu'elle faisait elle-même. — On laissait fondre des limaçons dans du sucre blanc en poudre. On trouait une carotte et on remplissait la cavité de sucre et de limaçons blancs.

Ma mère recommandait aussi un œuf dans du vinaigre, avec beaucoup de sucre. Elle mettait une assiettée de goudron dans la chambre à coucher des enfants. Elle faisait boire de l'eau bénite qui venait, disait-elle, du béguinage de Tongres ; cette eau avait été sanctifiée le 8 février, à la grand fête de St-Blaise, où l'on bénit aussi du pain blanc.

A une lieue de St-Trond, à Houpertingen, on offrait à St-Trond du lard et des jambons; il paraît qu'à présent il ne reçoit plus grand chose ; des riens, dit-on, des oreilles ou des pieds de cochon....

Les habitants de Mortroux prient Ste-Lucie et s'appliquent une tranche de lard chaude sur la gorge. Ils font aussi des neuvaines à Ste-Lucie, qui a la gorge traversée d'un poignard.

Je vous parlais tout à l'heure de la ville de Tongres. On y honore entr'autre St-Évermar, souverain pour les frissons. Vous levez une pierre par un anneau, pour prendre une pincée de terre que vous mêlez à un verre d'eau claire ; cette eau est puisée à une source qui coule près de l'église. Mêlez le saint breuvage, avalez-le tout, et les frissons disparaissent. N'oubliez pas l'offrande.

— Quel preuve avez-vous de tout ceci, M. Micheroux ?

— Le témoignage des gens du pays, rien de plus ; ma mère n'est plus là pour vous le certifier. Mais tous les jours encore, on invoque l'intercession des Saints donc je vous parle ; allez y voir.

Pour l'érysipèle, on arrache la langue à un renard vivant ; on la fait bénir en l'honneur de Ste-Rose, puis on place un morceau de la langue bénite sur la partie malade.

Vous savez, n'est-ce pas, qu'ici à Liége, on invoque St-Cloud pour les clous? Je crois cependant qu'on commence à l'oublier, ce bon saint Cloud.

Sainte Reine, dont le nom était autrefois prononcée Ste-Rogne, est invoquée contre la rogne. (1)

— Reposez-vous un moment, dit Corombelle à Micheroux, je vais indiquer deux remèdes pour le mal de gorge. Vous mangez un hareng sans le laver, tel qu'il vient du tonneau, avec tout son sel ; et ayez soin de ne point boire.

Un autre remède tout différent : Coupez et placez des tranches de *ramonasse* (2) dans une assiette en porcelaine, recouvrez-les

(1) De Reinsberg, *ouv. cité.*
(2) Gros radis noir.

de sucre en poudre ; le lendemain, vous trouverez un excellent sirop pour la gorge.

Pour les foulures, j'ai vu employer les arêtes qu'on enlevait d'un hareng ; on les plaçait sous bande et l'on arrosait la jambe avec de la saumure de hareng.

On frotte aussi la partie de la jambe foulée avec la moëlle des os de jambon.

Pour les poignets et les nerfs forcés, les entorses et les jambes foulées, il y a des hommes, (*ils doivent ne pas avoir connu leur père*) ils viennent vous presser la partie souffrante, le mal part de suite. On dit : *C'est in homme gu'a n'bonne pougneure. Riwerî par li r'pougnège.*

Pour les engelures, vous faites du feu avec le second foin, le regain ; vous chauffez la partie gelée, à ce feu; ensuite vous mêlez la cendre du foin à de la graisse de cheval, pour les frictions.

On n'en finirait pas avec les remèdes; ils se comptent par milliers. N'est-ce pas assez pour aujourd'hui, Messieurs?

— Je voulais, répondit Micheroux, vous citer encore Sainte Brigitte de Grand-Rechain, *po les biesse qui n'fruget nin ou qui sont malâdes*; ensuite St-Antoine, les *pains bénits*, etc., etc.

— Merci, mon cher voisin, pas ce soir ; tout cela se confond dans ma tête.

Sainte Brigitte de Grand-Rechain doit faire la même chose que celle d'Amay et tant d'autres. Nous connaissons Saint *Ceoire* d'Oneux (St-Georges), qui guérit les maux d'oreille et la surdité. Quant à St-Antoine, nous le remettrons à la première soirée.

Et l'on se sépara.

CHAPITRE XII.

— Si vous voulez parler de Saint-Antoine, disais-je un soir à Micheroux et au batelier, ne vous y trompez pas : il y a deux saints du même nom.

— Le saint des campagnes, répondit Micheroux, celui de Pepinster, de Neufchâteau, etc., je crois que c'est Saint-Antoine l'Ermite.

— C'est juste.

— L'autre, qu'on prie à Verviers, à Liége et dans les villes où il n'y a pas de cochons, c'est Saint-Antoine de Padoue. Celui-ci fait des miracles; il guérit les personnes et fait retrouver les objets perdus. Cent fois, nos mères et nos vieilles parentes ont invoqué Saint-Antoine, pour retrouver les clefs et les objets de valeur. Je ne vous apprends rien de nouveau; mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que, dans le Limbourg, les jeunes filles font des pélerinages au même saint pour trouver... Devinez? Un mari! cela s'entend. Les jeunes filles rêvent-elles à autre chose?

— Elles sont sans doute nombreuses, les pélerines?

— Le saint a beaucoup à faire.

— Ma sœur, reprit Corombelle, nous lisait un petit livre, fait par Natalis, de l'ordre des Mineurs, j'entends (1). Nous y apprenions des miracles qui émerveillaient nos jeunes têtes. Je n'ai qu'à choisir :

(1) *Source miraculeuse et féconde des grâces du glorieux St-Antoine de Padoue*, par le père Daniel Natalis, Mineur. Liége 1672, in-12.

Un illustre cavalier se promenait, un jour, sur le lac, près de la ville de Trente dans le Tyrol. Il laissa tomber sa bague surmontée d'un diamant d'un très-grand prix ; il fit toutes les diligences possibles pour la retrouver, mais inutilement. Alors il eut recours à St-Antoine de Padoue : il fit chanter par les Pères Mineurs une messe solennelle en son honneur, et pour reconnaître les peines des religieux, il fit acheter du poisson pour leur repas. On pouvait, n'est-ce pas, payer un cadeau !

— Mais où est-il, le miracle?

— Attendez, le voici. Le cuisinier du couvent retrouva la bague dans les entrailles du plus gros poisson envoyé par le cavalier, et pêché dans le lac.

— En voilà une d'histoire, père Corombelle ! Bravo !

— Eh bien ! Messieurs, j'ai entendu des savants dire qu'on avait vu la même chose du temps des païens (1).

— Moi, répondit Micheroux, relevant la tête, j'ai lu Télémaque à l'école de Monsieur Delaite.

— Vous êtes jeune, vous, mon ami ; moi, j'ai vécu vingt années dans l'autre siècle. Il m'en est resté bien des souvenirs. Tenez : voici encore un miracle tiré du livre en question *(Les grâces de St-Antoine de Padoue)*.

En 1617, une noble dame était restée 22 ans mariée sans avoir d'enfant. Elle s'en alla à l'église des Frères Mineurs ; la nuit suivante, voici St-Antoine, plus brillant que le soleil, qui lui dit : « Femme, allez neuf mardis de suite visiter mon image ; vos prières seront exaucées. » Aussitôt qu'elle eut achevé sa prière, elle se sentit enceinte. Sa joie ne dura pas longtemps, car son mari se figura qu'elle avait conçu par adultère ! Pour comble de malheur, elle accoucha d'un monstre horrible ! Elle le fit porter à l'église des Mineurs pour l'offrir à St-Antoine, et ce monstre

(1) Le batelier a ouï parler de l'anneau de Polycrate (v. Hérodote, liv. III, ch. 41-43).

n'eut pas plutôt touché l'autel, qu'on entendit la voix d'un bel enfant.

— Celle-ci vaut bien l'autre.

— Ils sont tous au plus extraordinaire. Un homme retrouve les yeux et le langage que les esprits malins lui avaient dérobés. Les poissons de la mer écoutent la prédiction de St-Antoine ([1]). Un mulet adore le Saint-Sacrement et délivre des possédés. St-Antoine fait sortir des enfers l'âme d'un seigneur, après qu'il eut donné quittance à son censier. Jean Meuren obtient la même grâce, pour le même motif. André Pétruccelli est délivré du diable, etc. etc.

Le batelier nous fit remarquer que le miracle des poissons était le plus extraordinaire. Ils venaient à la voix du saint, avec un tel ordre, que les petits étaient les premiers, ensuite les gros à la file, à moitié hors de l'eau. Ils demeuraient dans cette position sans faire du bruit, en bon alignement, jusqu'à ce qu'il eût plu au saint de les bénir.

— Quelle foi robuste on avait, en ce temps-là!

— Et la complainte, demandai-je à Micheroux?

— La voici:

St-Antoine de Padoue.

J'a pierdou m'clef avou n'hâs'pleie di fi!
J'a pus pierdou qui çou j'a fait d'profit,
Ji sos-t-hoûie ès l'mâle vône.
Po l'ritrover, quél saint noumm'reie-je, mi fi?
Mi mère dit qu'saint Antône
Fait riv'ni tot, comme so l'crosse les fifi.

D'on mâ d'infèr, on raveut l'paradis,
Tot fant l'nouvaine loummeie des nouf mardi.
C'esteut à saint Antône,
Qu'esteut d'Padoue, qui les grands et les petits
Allît jâser d'leus pône.
Li vue et l'veie, il v's el rindév' todi.

([1]) Pages 75 et 76 de l'ouvrage précédent.

Pour les rougeurs, les plaies bleues *et l'feu d'saint Antône*, on ait brûler des chandelles à l'église des Mineurs, à Liége.

N'oublions pas que St-Antoine l'Ermite, à Pepinster, a le même pouvoir que Ste-*Brixhe d'Ama* (Ste-Brigitte).

— Mais oui, les buveurs de Visé nous l'ont dit. On les invoque l'un et l'autre pour les vaches et les cochons. Passez.

— En Ardenne, St-Loup guérit mieux encore que les plaies bleues. On le prie pour les maux rongeurs qui vont jusqu'à l'os ! De nombreux pélerins vont aussi le trouver pour les enfants qui mangent beaucoup sans mettre leur nourriture *à profit*.

— Voyons, Messieurs, abrégeons. Nous serions exposés à nous répéter sans fin. Nous avons parcouru Visé et ses environs, la ville de Huy et une partie de la Hesbaye, Verviers, plus une partie des Ardennes; il reste peu de chose à dire sur les saints de la ville de Liége. Terminons donc ce sujet, et permettez-moi d'en appeler à vos souvenirs pour un autre travail.

Paschal Corombelle sourit et Micheroux parut flatté de ma demande. — Encore quelques superstitions des Ardennes et de Verviers, dit-il, puis deux mots sur Liége et ses environs.

Si l'on veut éviter les sorts malheureux, disent les Ardennaises, il faut se garder de laisser traîner les cheveux sur le peigne, ou par les chemins; on doit les brûler ou cracher dessus avant de les jeter. Sans ces précautions, une sorcière pourrait toucher vos cheveux, et vous, l'ancienne propriétaire, vous vous en trouveriez mal.

Les cheveux jouent un grand rôle dans ces campagnes. Ecoutez, c'est la même qui parle. *Mi grand père aveut totes ses vache qui crêvit ! On fa v'ni l'curé po bèni les stâ, et après les pâter, on trova dizos n'pire, ine grosse toirchette di ch'vet ! C'est d'là qui v'nit totes les adversité; les mâvas tour s'arrestit.*

Une autre bonne femme racontait qu'étant encore toute petite, une vieille avait passé la main dans sa belle chevelure pour la caresser. C'était un sort ! Le lendemain, l'enfant avait la tête

chargée de vermine. N'allez pas faire mine de douter de cela en Ardennes. — Vraiment!

— Quand les habitants du pays de Franchimont voient des étoiles tombantes ou filantes, ils disent trois fois *amen* et s'imaginent avoir délivré une âme du purgatoire. Nous sautons d'une branche à l'autre, au hasard de notre caprice, dit Micheroux; mais enfin, prenons les vieux souvenirs au vol, à mesure qu'ils se présentent. En voici encore du beau pays des *ramon*, des *noppeuse* et des *cwî des losse*! Attention. Allumez en même temps trois chandelles; baptisez-les de trois noms de votre choix. Celle qui brûlera la dernière indiquera le jeune homme ou la jeune fille qu'on aura en mariage. L'avenir n'a plus de mystère. C'est encore en faisant brûler trois chandelles que vous saurez si votre malade guérira, si la maladie sera longue, etc.

Pourquoi la jeunesse de Verviers est-elle si curieuse d'assister à la belle grand'messe qu'on chante en l'honneur de St-Joseph, le 19 mars? C'est pour voir faire le *Niquet*. — Qu'est-ce à dire? — Le *Niquet*, Messieurs, est un hochement de tête par lequel le saint indique et approuve les mariages heureux; demandez donc si les demoiselles y courent! C'est là, dit-on, qu'elles prient avec le plus de ferveur. Il y a quelque chose là-dedans, Messieurs: ne souriez pas!

Les amants malheureux, faute d'être payés de retour, doivent faire un pélerinage à Noblehaie, où l'on reçoit chandelles et offrandes.

Les dames mariées qui désirent de beaux et gros enfants, iront en pélerinage à St-Vith, à Aubel. Nous pourrions citer des faits.

— Vous retombez sur les saints, Monsieur Micheroux?

— Il y en a tant, voyez-vous, que j'y retombe sans le savoir. Ce sont des croyances, je ne sors pas de là! Voilà! On prie aussi le bienheureux St-Vith d'Aubel, pour les maux de nerfs; on le prie souvent les bras en croix. On trouve des prieuses à Aubel plus

qu'ailleurs. Prier, c'est pour elles une profession; elles ont des saints pour tous les *bôbôs* et pour tous les besoins.

La charmante jeunesse de Verviers, se rend en Crapaurue, auprès de Notre-Dame des sept douleurs. On fait placer des chandelles sur l'autel érigé en son honneur, on donne des *ex-voto*, tout cela pour obtenir des *galants* aussi bien que pour chasser les maladies.

— De mon jeune temps, reprit Corombelle, dans plusieurs couvents de Liége, les sœurs restaient en prière toute la nuit, à tour de rôle, devant l'autel du St-Sacrement. Les religieuses examinaient la manière dont brûlaient les chandelles et les grands cierges placés là, à l'intention d'un malade désigné. Puis, le lendemain, elles disaient aux personnes intéressées, s'il fallait espérer la guérison ou si le malade devait succomber.

— Comme on savait tout, du temps passé !

— Oui dà, sans aucun doute. Savez-vous pourquoi le village de Dieupart est ainsi nommé ?

— Non ; est-ce une superstition ? — C'est une tradition. Ecoutez : Il y avait une fois un jeune berger, tout habillé de peaux de mouton. En suivant les brebis confiées à sa garde, il découvrit, dans la bruyère, une petite statue de la vierge Marie ! Notre berger voulut l'emporter chez lui, pour la placer au foyer où se réchauffait sa vieille mère. Mais, tout-à-coup, il entendit une voix des plus harmonieuses qui lui disait : — *Laisse-moi ! Je suis de Dieu la part* ! Frappé de stupeur, le berger courut chez ses maîtres et chez les notables de l'endroit. Ils furent convaincus que la statuette miraculeuse ne voulait pas une meilleure place. Et dans ce magnifique vallon, on construisit l'église isolée qui a gardé le beau nom de Dieupart. Et voilà !

— C'est très-bien, Micheroux. Avez-vous encore quelque chose à nous apprendre sur Verviers et ses environs ?

— J'arrive à la fin. Connaissez-vous le pain de Noël ? Voici. Le 24 décembre, on dépose du pain en plein air, dans le jardin,

ou sur l'appui de la fenêtre, en dehors. C'est le premier pain qu'on mange le lendemain, en se levant. A Dison et dans tous les villages environants, on en distribue aux personnes du ménage et aux bestiaux. Ce pain est bénit tout naturellement, par l'influence de l'heure de minuit, heure de la naissance de Jésus. Chacun en mange un petit morceau pour être préservé de toutes les calamités. L'eau se trouve également bénite de la même manière ; les amateurs d'oiseaux s'en servent pour préserver leurs volatiles de tout mal et pour les faire chanter.

— C'est une croyance?

— Très-répandue, de même que celle-ci : Dans le pays de Verviers comme dans toute la Belgique, le 24 décembre, à minuit juste, toutes les vaches se trouvent à genoux.

J'ai vu, il y a quelques années, dans la grande rue de Herve, devant le grand Christ, et sur la place des Récollets à Verviers, un peu avant minuit, des centaines de personnes portant des chandelles allumées ; au premier coup de cloche annonçant l'heure de minuit, tout ce monde tombe à genoux et l'on prie. Les paysans viennent de deux à trois lieues à la ronde pour prier et invoquer en même temps Notre-Dame des Récollets. C'est une très-ancienne coutume.

Dans les villages près de Liége, à l'heure de minuit, à Noël, les paysans répandent de l'eau, tout autour de leur maison. Ils sont persuadés que cette trainée empêchera les rats et les souris d'entrer dans les habitations.

— Allez demeurer dix ans dans les Ardennes et vous ne connaîtrez pas encore tous les préjugés, toutes les superstitions dont le peuple est imbu. Décidément revenons vers Liége.

— Je le veux bien, moi. Voilà. Mais je vous préviens qu'il sera encore question de saints et de miracles; vous savez, c'est ma partie.

— Allons.

Micheroux est probablement descendu en ville aujourd'hui, il

est en belle humeur; il aura fait des visites; nous allons en apprendre ! Ecoutons-le.

Di tot costé, so les mont, so les và,
Nosse bai pays à des saint tot avâ,
Qui fet des grands mirâke.
C'est St-Mâkrawe, St-Lambert, St-Servâs,
St-Lorint et St-Remacke.
A tote leu fiesse il nos fât braire vivâ.

Lige ridohîve di tos binamés saint
Qui r'wèrihît vos mâ et vos mehin
Po n'offrande et n'pâtére.
L'offrande surtout valéve mi qu'les hôl'mint
Po les pône di nosse térre ;
Et po wâgnî li cire et tos ses bin.

— A mon tour, reprit le vieux batelier Corombelle.

Rin n'est pus doux, rin d'mèyeu, d'pus parfait,
Qui l'pâie di Diu, ça rapâw'teie, ça r'fait :
Mais po l's autes on l'rouveie;
C'est âx saint d'bois èfoumis et foirt laids,
Qui l'peupe à deux g'no preie :
Por lu, l'mirâke, c'est l'imâge qui l'a fait.

Dè timps passé, on n'prindéve nou méd'cin,
Po tos les mâ di croupire ou d'bassin ;
C'esteut on saint ou n'sainte
Qu'ès paradis vis minéve tot douc'mint.
Si vos avîz n'boûse plinte,
Quand vo moriz, dimanéve-t-elle po l'saint ?

Qwand ès vos boke vos avîz des lanc'mint,
Qui v'lanwihîz des pus affreux mâ d'dint
C'esteut Ste-Apollône
Qui féve, dist-on, vini l'aiwe so l'molin ;
A l'sainte on féve l'âmône,
Ca di c'timps là on n'aveut rin po rin. (1)

(1) A Liége, comme dans presque toutes les villes de la Belgique, on implore Ste-Apolline (*Ste-Apollône*) pour les maux de dents.

— Je vois, Messieurs, que vous n'avez plus besoin de moi, je vais vous souhaiter le bonsoir. Voilà !

— Mais votre tour est revenu, M. Micheroux. Vous avez la parole. Vous en savez long, j'espère, sur les saints miraculeux de Liége.

Pendant que je m'efforce de retenir l'ancien pélerin, le bon Paschal a placé sur la table trois verres et un cruchon de vieux genièvre. « Je vais rester pour vous faire plaisir, dit Micheroux: voici ma ballade; je la tiens de ma mère. » Voilà !

Sainte-Agathe.

Si n'mèchante mohe ou n'chesseute à pètion,
Donne si venin, li mâ donne li toubion
Qui vinret d'el piqueure.
A Sainte Agathe allez po vosse pison,
Prilz po vosse gonfleure,
Des meye chandelle broûlet là t-à nokion. (1)

Saint-Laurent.

Qwand vos aviz des bâbâ, des crotin
Ou bin des seuie, des brouleur, dè venin :
I n'falléve nin des pappe ; (2)
Vos cangiz d'l'hôle po l'cisse d'à Saint-Laurint,
Po z-ècrâhî vos crape.
Li p'tite discange si féve po pau d'ârgint. (3)

(1) On allait invoquer la Sainte à son église, dans le faubourg de St-Laurent. On priait Ste-Agathe pour les piqûres de guêpes, les inflammations, les rougeurs, etc. Dans d'autres endroits, on a recours à la même Sainte pour les maladies de seins.

(2) De la bouillie (*papin*).

(3) L'huile bénite au monastère de Saint-Laurent servait à graisser les croûtes de lait, les maux jaunes, les dartres , enfin tous les *bôbôs*. L'auteur du *K'tapé manège* disait avoir été avec son père échanger une bouteille d'huile contre de l'huile bénite. Mais je crois, disait-il, que c'était toujours la même.

Saint-Léonard.

Saint-Linâ vint à sécours des houyeux :
Dihinde haitî et r'monter bin vigreux
Po l'hâle ou po l'coufâte !
Ax pids dè beure, qwand i fet l sègne de l'creux,
I fet l'brave et l'pilâte;
Mais à pône fou, vos lès r'là grands jureux (1)

Saint-André.

A Saint Andry, po les tosse et les freud,
C'est à curé qu'on d'hève : s'il v'plait, Monsieur,
Riwèrihez-m' po n'pèce.
Adon il v'néve prîl d'on grand sérieux
Et v'mette l'étôle so l'tiesse.
On s'agenîve, on houtève tot peneu. (2)

Saint-Julin.

Qwand les èfant ont l'mâ qu'il div'net bleus,
Sins n'gotte jâser on fait l'voyège à treus ;
Treus feumme qu'on nomme Mareie,
Jusqu'ès Coignon vont prîl so leus deugt,
Et sins jâser n'seule feie !
Po Saint-Julin, on deut esse génereux. (3)

(1) Saint-Léonard, patron des houilleurs et des bateliers. Saint-Léonard s'intéresse aussi aux prisonniers; il les délivre de leurs chaînes. On l'invoque enfin pour les femmes en travail d'enfant.

(2) C'est à l'église St-Antoine qu'on a transporté Saint-André, depuis la fermeture du temple qui lui était consacré ; c'est là qu'on peut encore aller le prier et lui faire brûler des chandelles.

(3) Trois femmes portant le nom de Marie allaient jusqu'en Cornillon (*Coignon*) le premier et le neuvième jour de la neuvaine, en disant le chapelet. Elles ne pouvaient dire un seul mot, ni communiquer entre elles.

Quand on rencontre trois femmes qui parlent beaucoup, on dit : *Volà les treus Mareie.* Supposerait-on qu'elles se rattrapent ? *Li mâ d'Saint-Julin* se guérissait au moyen d un petit pain béni (*ine miche*). La miche bénite se mangeait pendant les neuf jours de la neuvaine, par petits morceaux trempés dans dê l'eau bénite.

(Notes communiquées à la mère de Micheroux par plusieurs personnes âgées.)

Un instant, dit Corombelle, en parlant de St-Léonard, protecteur des bateliers, vous avez oublié la promesse d'une chandelle: La voici : *Binamé St-Linâ! dihéve on naiveu ès dangi d'pèri : ji v'promette ine chandelle pus haute qui m'ferré, si vo m'sâvez di c'mâva pas. — Avou quoi l'ach't'réve, pére ? — Tais-tu, ine feie oute il n'âreut nin on nokion, responda l'naiveu.*

Sur ce, les trois petits verres se vidèrent.

— A vous, Micheroux.

— Voilà.

Po l'aiwe ès l'tiesse, on let co à Ste-Creux,
Dè bon latin tos mot des pus sérieux,
Po saiwer l'aiwe dè l'tiesse.
Les mére dihet qui c'est bin awoureux
D'avu des bons priesse,
Et tant des saint qui sont miràculeux. (1)

St-Orémus.

C'est à Hesta qu'on alléve po l'rondai: (2)
Qwand les èfant avît l'souweur à l'pai,
I falléve fer n'nouvaine;
Saint-z-Orémus riçuvéve à hopai,
Tos les joû dè l'samaine.
S'il houméve l'aiwe, vos d'nnlz plein vosse chapai.

(1) Quand un enfant souffre de la dentition, quand il a des transpirations à la tête, des rêves agités, etc., un prêtre vient lire des prières sur sa tête ; il frotte ensuite la gencive du petit patient avec une clef. On fait quelquefois lire l'évangile de St-Jean. — Moi, nous disait une bonne femme, je fais lire les litanies de tous les saints, je suis plus certaine d'avoir le bon.

(2) Les enfants transpirant de la tête perçaient un *rond* de transpiration sur le coussin de leur berceau ; de là le mot *rondai*. St-Orémus était aussi très-renommé pour les maux de ventre. Sa petite chapelle était depuis très-longtemps transformée en écurie, qu'on venait encore y prier et y déposer de l'argent, dans un reste de la niche où la statue avait été placée. Les domestiques n'oubliaient jamais d'empocher l'argent pour boire à la santé et à la guérison des maux de ventre et de la transpiration.

Comme ine timpesse ès vinte si vos r'sintez,
Si des colique vinet vis tourmetter
Tot magnant des frutège,
Saint-z-Orémus ramône li haitisté;
Vosse vinte n'a pus d'orège.
Allez à bloc, prilz et z-y mettez.

— Vos maux de ventre me rappellent St-Aubin, à Comblain-au-Pont, interrompit Paschal ; on l'invoque pour les coliques, etc, etc. Le brave curé de l'endroit me disait un jour : ***Pa ! si j'n'aveus nin m'saint âx mâ d'vinte, ji n'sareus viker !*** (1).

— Voici la complainte *di Saint-z-Abé*, reprit aussitôt Micheroux :

Po les mâ d'vinte, Abé li fameux Saint,
Po pau d'aidan vis r'wérihe et v's-el prind,
Mâgré l'image broûlèie.
C'est Dumourier divins les mâvas timps
Qu'ènnè fat ine blamèie.
Comblain-à-Pont a tos vinte qui vont bin.

— A mon tour, à mon tour !

— Vous êtes plus verbeux et plus gai que les autres jours, Monsieur Micheroux ?

— Possible. Dans ma promenade en ville, j'ai revu des amis, des connaissances ; on va visiter les cabarets. Vous oubliez, Messieurs, que nous sommes au soir du 3 novembre. Je désirais me trouver à l'église Sainte-Croix, à la grand'messe de la neuvaine de St-Hubert ; mais il y avait tant de monde ! impossible d'y entrer. Car St-Hubert, c'est le saint des saints, celui-là ! Je me suis consolé en me rendant à la foire sur la Batte ; là, j'ai rencontré le grand Michel, un pélerin comme était ma mère. Il a monté une boutique de médailles et de petites statuettes, de vierges bénites, dit-il ; il est très-imposant, Michel, je vous assure, il doit vendre beaucoup. Ses longs

(1) Le bon curé est mort depuis longtemps.

cheveux, sa grande barbe blanche, des quantités de chapelets retombant en collier sur ses larges épaules , des scapulaires, des certificats de guérison sur des timbres de 45 centimes, ensuite les petits livres... ; à tout cet assemblage voyez-vous, Messieurs, les bonnes gens se laissent prendre. Michel explique les miracles de St-Roch ; c'est de St-Roch, en Ardennes qu'il revient, dit-il; c'est là qu'il a fait bénir sa marchandise. Puis, monté sur une chaise, une baguette à la main, il raconte de son mieux, et avec force signes de croix, l'histoire de la passion représentée grossièrement sur une toile. Sa femme vêtue d'étoffe noire, un mouchoir blanc sur la tête, vend les articles bénits, et elle aussi se signe à grand tour de bras , chaque fois qu'elle reçoit la monnaie.

Cependant, tout n'est pas rose dans les petits commerces de la foire. Dix mètres plus loin, à côté d'un marchand de planètes et d'amulettes, il y avait le pélerin de St-Hubert qui n'était pas entouré, comme son concurrent, d'un nombreux public. Il criait ! il criait ! en tapant à coups de canne sur un tableau représentant St-Hubert à genoux, devant le Christ porté par un Cerf ; mais, malgré les sons prolongés qu'il faisait sortir d'un grand cor en cuivre, sur l'air : *C'est le roi Dagobert, tra, tra, tra, tra,* il vendait peu. Sa figure rougie de colère, et peut-être un peu aussi par les liqueurs fortes, lui donnait un air de vieux cocher. Sa grosse tête était recouverte d'un chapeau à larges bords, garni de médailles ; son manteau chargé de coquilles retombait sur une vieille houppelande fermée à la ceinture par une grosse corde. Enfin ses deux yeux ronds, pleins de jalousie, le faisaient ressembler plutôt à un enragé, qu'à un honnête marchand qui ne cherche qu'à tromper ses acheteurs. Pauvre homme, vous auriez dû voir comme il était furieux !

— Vous vous écartez de votre sujet, lui dit l'ex-batelier.

— Le peuple, cependant, croit se préserver en achetant. Eh bien ! c'est une croyance comme une autre. *C'est le roi Dagobert, tra tra.*

—Un saint en qui l'on ne croit plus beaucoup, reprit Micheroux, c'est Saint-Thibaud.

Il a dist-on, tot les mâ d'Saint Thibâ,
Il beut fôirt bin, et d'pus, il n'magne nin mâ.
L'avez-v ètindou dire ?
C'est-on vî spot qu'ès pays tot avâ,
On dit sovint po rire,
Qwand les halti ont l'toirt dè s'plainde à fâx.

— Les livres de saints de chez mon père, répondit Paschal Corombelle, nous en disaient davantage. Il y a deux siècles, les curés écrivaient les miracles, les notaires les garantissaient par des titres, les médecins les reconnaissaient, les nobles et puissants seigneurs les approuvaient. Comment ne pas croire ces saintes choses si bien attestées (1) ?

Ceux qui sont atteints de fièvre y font bénir du vin sous l'invocation de Saint-Thibaud; on y plonge un morceau de ses reliques, et ce vin leur rend la santé.

Il y en a bien, des saints et des saintes oubliés ! continua l'ex-batelier. Sainte-Rolende, aux Bénédictines sur Avroy, à Liége, est complétement négligée.

— Je n'en ai jamais entendu parler.

— Nos pères y croyaient cependant. De mon jeune temps on l'implorait encore (2). On lisait son livre dans ma famille. Ce qui m'y frappait le plus, étant jeune, le voici en quelques mots.

« Elle renonce à l'alliance d'un prince d'Ecosse pour conserver sa virginité. Ste-Rolende fut faite prisonnière et envoyée à Liége. »

— Micheroux, devenu farceur par la boisson prise dans la

(1) Voyez *le Montaigu de St-Thibaud, ermite, prêtre, etc. par Ch. Jamotte, curé de Marcour.* Marche 1843, in-8. C'est une réimpression de l'édition de 1667.

(2) V. *La princesse fugitive, ou la vie de Sainte-Rolende.* Par F. Zutman, Liége, Ansion, 1667, in-12.

journée, hasarda une observation qu'il est inutile de répéter. Nous fîmes de grands yeux.

— Ceci sort de nos croyances. Je continue par un beau miracle. « L'an 1615, Marie Latreie, âgée de 80 ans, après deux années de douleur, eut recours à Ste-Rolende; elle rendit une pierre de la grosseur d'un œuf, etc. Cette pierre est à Gerpinnes; elle sert d'étonnement à ceux qui la regardent. » On implore Ste-Rolende contre la stérilité et la mortalité des bêtes. Après son trépas, les cloches sonnèrent d'elles-mêmes très-mélodieusement. D'autres miracles arrivèrent par le moyen de l'huile qui coula de ce saint corps. — La complainte:

A hutante ans, li veie est quâsi fou;
Portant n'veye feumme fat ine pirre comme in oû
D'vant les Bènedictène
Après s'nouvaine, qu'elle esteut co so l'soû.
Les vesseie, les bodenne
Et les colique, elle vis r'fait comme on noû.

Sainte Rolende dit : à m'môirt ji vous poirter
Avou m'peure âme mi sainte virginité.
Qui vonss turtos à dial!
Ni l'fi d'on roi, ji n'vous rin accepter.
Peure, elle rifait l'grèvalle,
Pirre ès l'vesseie et l'canal arresté.

La complainte est vieille, cela se voit. Il faut passer bien des petites choses quand on remonte si haut. La grande fête de Sainte-Rolende est célébrée depuis le 13 mai 1663.

Nous finirons la soirée, mes amis; moi, je vais reprendre ma femme, qui fait sa partie de *piquet* chez la voisine.

Bonne nuit, à bientôt. Camarade Micheroux, tachez de remonter à St-Maur, sans plus faire de *chapelles*. Une poignée de mains.

CHAPITRE XIII.

— Je vous attendais, mon ami, me dit en souriant le bon Corombelle (je n'ose plus l'appeler batelier tellement il a l'air cossu, notre vieux Paschal). J'admire votre persévérance, vous venez à Fragnée par tous les temps, toujours à la poursuite de votre but; vous avez du courage.

Nous allons reprendre les saints de Liége et leurs petits livres. Vous saurez que dans nos ménages d'autrefois, on lisait peu; les livres étaient rares. Le chef de famille possédait quelquefois un Sohet, une Histoire de Liége, par le carme Bouille; les Chartres et priviléges des 32 bons métiers; des Modèles d'actes et de lettres, puis quelques livres bien cachés à tous les yeux (il ne s'agissait de passer pour un Voltairien): je ne les connais même pas. Les livres se trouvant à la portée de tout le monde avaient pour titres : Source miraculeuse, etc. de St-Antoine; les Relations des Confréries de St-Hubert, de Notre-Dame de St-Remi, etc. etc., la Vie de St-Louis, celles de St-Roch, de St-Lambert, etc. etc.; un Esope, les *Avis spirituels* de Ste-Marie Madeleine; la *Règle de St-Augustin*, le *Journal des saints* ou *Méditations*, etc., recueil curieux d'un grand nombre d'actions édifiantes; enfin d'autres et d'autres que je n'ai plus à la mémoire.

Nos croyances s'en vont à grands pas; il y aura peut-être quelque intérêt à les rassembler. N'avez-vous jamais entendu parler de Notre-Dame de St-Séverin ?

— Jamais.

— Eh bien! jeune homme, cette Madone miraculeuse était célèbre à Liége. Les merveilles et les miracles de la glorieuse Vierge Marie, de la paroisse de St-Séverin, formaient un petit livre tout plein de miracles. S'en faisait-il, des miracles! Pour gage d'authenticité, le notaire Rorive en passait acte devant témoins. Que de milliers de chandelles ont été brûlées devant cette image oubliée aujourd'hui! L'église ayant été fermée en 1803, la Vierge miraculeuse fut transportée, vers minuit, entre le 16 et le 17 décembre, de St-Séverin à St-Denis. Elle fut escortée par la gendarmerie et les agents, de crainte d'émeute; car les paroissiens voulaient que leur sainte Madone fût placée plus près de leur quartier, à St-Martin [1], où elle est encore.

— L'auteur des *Délices du pays de Liége*, dis-je à Corombelle, nous apprend que l'ancienne église St-Séverin [2] ne contenait rien de remarquable que l'image de la Vierge, dont de nombreux pélerins imploraient l'intercession en faveur des enfants morts-nés, ayant donné des signes de vie suffisants pour recevoir le baptême.

— Quand Micheroux viendra, nous lui ferons dire la complainte. Passons à la Vierge de St-Remi, qui a fait concurrence pendant les XVIIe et XVIIIe siècles à Notre-Dame de St-Séverin. J'ai bien connu l'église de St-Remi, fermée en 1803; quant à la Madone, vous pouvez l'aller voir à St-Jacques.

Mon père possédait la traduction d'un livre d'un curé de St-Remi, Manigart, protonotaire apostolique (1675). Que de beaux miracles! Ecoutez plutôt : L'an 1647, sœur Catherine de St-Dominique, religieuse au monastère en Glain, fille d'honorable homme Jean du Rieu, apothicaire à Liége, commença une neuvaine à Notre-Dame de St-Remi, pour maléfice et sorcellerie. Au 3me jour, étant à la messe, sœur Catherine vomit,

(1) Manuscrit de Mouhin, appartenant à Mme Carpentier de Liége.

(2) Une halle aux viandes occupe aujourd'hui une partie de l'emplacement de St-Séverin; le reste a été pris pour agrandir une place publique.

après une quantité de pituites, quelques mèches de cheveux noirs. Le 5me jour, étant à la messe de la paroisse de St-Remi, à l'élévation, elle rendit par la bouche deux plumes de chapon, des plumes blanches, des cheveux, enfin de la paille de foin, avec un fil brun qui liait le tout.

— Qu'avait-elle donc mangé ?

— Je ne suis pas au bout. Le 6me jour, dit le livre du curé Manigart, elle se déchargea, avec des tranchées et des cris de douleur admirables (1), d'un paquet gros comme un œuf, composé d'étoupes, de chanvre, de cheveux et de laine jaune. Le peloton étant ouvert par le père de la déclarante, on trouva dedans : de la mousse verte, une *pille* de plomb, une longue épingle, un épi de blé, un morceau de cire blanche, des allumettes, des poils et des cheveux. Manigart donne l'acte passé devant le notaire Houssart, devant l'avocat Van Erp et autres témoins. Le dit acte est fait par Jean Houssart, notaire de la vénérable cour de Liége, en 1647.

Corombelle n'avait pas achevé, que Micheroux arrivait. Aussitôt on le pria de réciter les complaintes des deux Vierges tant implorées par les Liégeois des deux siècles derniers.

1.

A Notru-Dame di Saint-Sèverin.

A Saint-Sev'rin, qwand on s'vèyéve mori,
A Notru-Dame on aveut qu'à cori :
On k'nohéve vosse dimande.
Môrt-né, aveule, elle saveut les r'wèri ;
Po n'chandelle et n'offrande,
Les moitès kohe elle les féve riflori. (2)

(1) *Les merveilles de la glorieuse Vierge Marie honorée en l'église de la paroisse de Saint-Séverin.* Liége. Lenoir, 1681, in-12.

(2) Même ouvrage, pages 55-56.

2.

Les grands miràke, on les compte cial par cint !
Ji m'contint'ret de citer l'fi Fassin
Q'aveut pierdou l'parole,
Qu'esteut sourdaut ; lu même è fat siermint
Comme ine lèçon d'ès s'cole :
Plâie et rompeure si r'fît à Saint-Sev'rin.

Notru-Dame di Saint-R'meie.

1.

Ine soûr Cath'renne aveut ès coirps on chet ;
So si s'toumac, c'esteut l'plonke à boquet ;
Ça v'néve d'on sôrtulège !
Tot fant n'nouvaine elle vômiha des ch'vet,
Des brocalle, des poïège !
Eplâsse, lav'mint, rin n'aveut fait effet (1).

2.

Toumîz-ve d'on mâ, estîz-ve sourdaut, mouwai ;
Avîz'v ine jambe, on d'meie coirps ès wahai ;
A sein avîz-v on s'kire !
Prêt à pèri, à ch'vâ, d'vins on batai....
Ine offrande et n'prîre
A l'Notru-Dame, — et v's estîz à parfait.

— Tout cela est bien oublié.

— Nous sommes aujourd'hui le 10 novembre 1850 ; eh bien ! jeune homme, les Confréries existent encore. J'en connais des membres ; ils payent deux escalins par an, fr. 1,17 centimes ; ils auront une messe, à leur mort. Je me rappelle avoir été moi-même prier devant ces images vénérées avec ma mère.

Le 4 décembre 1803, à trois heures de l'après dîner, on porta processionnellement à l'église St-Jacques, l'image de la miraculeuse Vierge jusqu'ici honorée dans la paroisse St-Remy (2).

(1) Henri Manigart, curé de la paroisse St-Remy. Liége 1675. — Ouvrage appartenant à M. Ulysse Capitaine.

(2) Mouhin. MS. cité.

— Nos pères faisaient grand cas des vieux livres que vous citez ?

— Les braves bourgeois de Liége ne connaissaient aucune histoire plus intéressante, et ces livres étaient pour eux de la bonne couleur, de la couleur du prince. Je parle du temps où l'on ne songeait pas encore à tout renverser. Il y a encore des gens, aujourd'hui, qui s'abonnent de préférence aux journaux représentant les idées du pouvoir. Il ne faudrait qu'un revirement dans les élections pour voir reparaître insensiblement mes petits livres. Autrefois, du moins, on les recherchait naïvement; à présent ce serait autre chose. J'en sais plus d'un qui renonceraient à leur journal pour des places et des honneurs ; ils changeraient même de connaissances et d'amis...

— Voyez donc quelle mouche l'a piqué ! *Il fât danser comme li mestrî sonne !* répondit Micheroux.

— Si depuis trente ans ces statues ont perdu tout crédit, reprit Corombelle, Ste-Adile, à l'église de St-Jacques, conserve une grande popularité. Le 18 et le 20 juillet, des flots de croyants se pressent vers Ste-Adile pour se faire toucher les yeux avec un verre de la relique. Trois ou quatre bancs, rangés à la file sur toute la longueur de l'église, se remplissent, se vident et se remplissent de nouveau, indéfiniment. On dépose son offrande et l'on s'en retourne bien certain d'être guéri.

— Je connais à ce sujet plusieurs légendes, dis-je à mes deux conteurs, entr'autres la vie des saintes femmes et l'histoire de Ste-Odile, par de Bussière. Ste-Adile et Ste-Odile ont les mêmes vertus, elles guérissent toutes deux les maux d'yeux. Leurs miracles sont très-beaux : les pleurs de l'une d'elles ont perforé un rocher ; cependant, malgré son chagrin, elle a perdu la vie à 103 ans. *L'Hagiographie belge*, par Dufau, t. 1, mentionne Ste Adile et non Ste-Odile.

— Ce serait bien la même sainte.

— Je ne dis pas non. Quoi qu'il en soit, Ste-Adile pleura bien longtemps pour délivrer l'âme de son père ; résolue de fuir les

dangers du monde, elle se retira en Hesbaye, sur une hauteur, où elle bâtit une église en l'honneur de St-Martin. Le couvent et l'église ont disparu ; mais il y est resté une fontaine encore appelée la fontaine de Ste-Adile, où l'on va chercher de l'eau pour les yeux.

Voici la complainte, dit Micheroux.

C'est sainte Adile qu'a wârdé l'pus grand r'nom !
Rin qu'à v'sègnî ça fait mirâke, dist-on ;
C'est l'sainte qui fait veie clére.
Les pus laids ouye, les mâvas div'net bons.
L'er'lique qui l'veûle ressére
Amône ine chaîne di tos bais patacon.

Je me rappelle avoir vu dans les petits livres de la maison, reprit Corombelle, de superbes miracles ; entr'autres dans l'abrégé de la *Vie de St-Bertuin*, à Malonne, publié à Liége, chez Jean Van Milst, imp. de son altesse Sérénissime, etc., et dans la *Vie de St-Donat*, qu'on implore en temps d'orage. Ce dernier volume datait de 1758 ; en vente chez Bourguignon, imprimeur de la noble Cité de Liége.

— Je les connais par ma mère, dit Micheroux ; vous aurez les complaintes.

— Encore ?

— Oui, certes.

— J'écoute, Messieurs.

— Je me rappelle que St-Bertuin divisa une masse de fer aussi nettement que les puissantes machines de Seraing le feraient aujourd'hui, d'après les mesures demandées. Le saint évêque n'avait qu'une petite bouteille, laquelle ne pouvait étancher la soif d'un seul ouvrier. Levant les yeux au ciel, il multiplia tellement la boisson par ses signes de croix, que tous les ouvriers furent contents.

Un chariot descendait une côte avec grande impétuosité ; sur son chemin, il rencontra un enfant qui fut quasi brisé des

jambes et de tout le corps ; St-Bertuin implora la miséricorde de Dieu sur l'enfant et lui impétra une entière guérison.

En 1620, un censier (fermier) de Floriffoux, menait un chariot chargé de foin, le jour de la Translation (le Synode de Liége avait publié qu'on ne fêterait plus ce jour) ; mais, en passant par la paroisse de Malonne, il fut contraint de s'arrêter ! Et pourtant il y avait seize chevaux ! D'après le petit livre, c'était St-Bertuin qui punissait justement ceux qui ne gardaient pas la fête de la Translation ; le saint évêque jetait ainsi un blâme sur la décision du Synode de Liége.

St-Donat, continua Corombelle, préserve de la foudre, du tonnerre, des tempêtes, des orages, etc. On l'implore aussi contre les incendies ; je vous renvoie aux petits livres, si vous désirez connaître ses nombreux miracles. Je me souviens seulement que le Saint fut martyrisé pour avoir refusé une reine en mariage.

— Je vais vous chanter tout cela, reprit Micheroux, en toussant trois fois. Voilà :

1.

L'èvèque Bertuin po l'miràke fout fameux !
I r'tourna l'flér sins usteie ni sins feu ,
È l'copa à s'ideie ;
Mais so l'ovrège nos ovrî avît seu :
On n'aveut qu'ine boteye !
Là, nosse brave saint l'implihe d'on sègne di creux.

2.

On p'tit valet coréve et féve li sot,
Qwand so tot s'coirps passa t-on gros chèriot
Qu'è l'siprâche comme ine figue !
In aute èfant, d'on mâ touméve so tot;
On lè poirta t-âx r'lique
Et l'saint d'Malône les r'fat à prumî mot.

3.

Li saint Donat, d'ess foû brave fait les vœux,
So tote les feumme il promette de fer n'creux ;
Mais vocial qu'ès mariège
Il r'fuse ine Reine ! po ça, on l'côpe ès deux !
« On l'preie qwand fait n'orège
Et qui l'tonnîre va jeter tos ses feu. »

Voilà ce que la mère Micheroux racontait à ses pratiques dans ses visites ou dans ses pélerinages. J'ai bien retenu, n'est-ce pas ?

— Ces saints ne sont presque plus connus à Liége, dit Corombelle ; parlons plutôt de Sainte-Marguerite ; celle-là n'a point perdu son crédit.

Rarement les femmes du peuple et vos dames oublient la neuvaine à Sainte-Marguerite, quand elles sont dans le huitième ou neuvième mois de leur grossesse. Elles vont porter de quoi faire dire des messes le premier et le neuvième jour, et de quoi faire brûler des cierges.

Il y a quelque chose d'intéressant dans ces pélerinages du dimanche ; les jeunes couples des environs viennent implorer la bonne Sainte pour obtenir une heureuse délivrance. La position de ces belles jeunes femmes rondelettes ferait prier les moins croyants.

Vieux farceur, répliqua Micheroux. *Bin oui-dà !*

— Je suis père et grand-père ; je sais à quoi m'en tenir. Dans les anciennes familles du pays, on conserve encore des prières imprimées, des images bénites, des ceintures et des reliques en l'honneur de Sainte-Marguerite ; ces talismans servaient à donner du courage et de la confiance à nos aïeules et bisaïeules au moment de la crise. Nous savons que les jeunes dames d'aujourd'hui ne dédaignent pas les vieux souvenirs bénits ; les anciennes reliques, toute fanées par l'usage, sont encore très-recherchées. Dans les familles où l'on a conservé de l'attachement

l'un pour l'autre, les vieilles habitudes sont restées. Les sœurs, les parentes, les amies vont prier pour les dames en couche ; l'anxiété est peinte sur les visages des maris et des pères, et s'ils ne songent guère à Sainte-Marguerite, leurs pensées se dirigent vers Dieu et lui demandent du secours.

Dans ces moments solennels, la grande chandelle bénite qui brûle à minuit à Noël est allumée dans une autre pièce ; ce cierge brûle à notre arrivée dans ce monde ; et de même, on le rallumera pour notre départ dans l'autre !

— Vous n'êtes pas gai, père Corombelle : heureusement que moi, Micheroux, j'ai la complainte. Voilà :

Qwand elles estît divins leu nouvème meus,
Les feumme prilt tot comptant so leus deugt,
Li bonne sainte Margarite.
L'eune aveut sogne, l'aute aveut l'coûr joyeux ;
Po des messe on d'nnéve vite,
Po qu'sins doleur l'èfant vinahe tot dreut.

Vous ne dites pas, mon brave, que pendant les douleurs de l'enfantement, les personnes de la famille allaient, en priant, faire trois fois le tour de la Cathédrale de saint Lambert (en dehors).

J'ai fait bien souvent ces trois tours avec ma mère qui s'en chargeait pour ses clientes, moyennant une juste indemnité. Mais alors nous tournions autour de l'église saint Paul. La nuit, on nous donnait davantage. N'oubliez pas non plus que pour accoucher heureusement, les femmes disent cinq *pater* en l'honneur des cinq mille Vierges (je ne sais si celles-ci sont de la compagnie des 11,000 de Cologne).

Ne laissons pas de côté saint Eloi, si vénéré du temps passé, reprit Corombelle. La rue St-Eloi existe encore ; mais la chapelle est démolie.

« En déplaçant la vieille route pour le fort de la Chartreuse, » on fit disparaître une antique petite chapelle où se trouvait la

» statue renommée du bienheureux Saint-Eloi. On accourait » invoquer ce grand Saint pour les maladies des chevaux, de » plus de six lieues à la ronde (1). »

La statue de Saint-Eloi a été transportée de la Chartreuse à l'église Saint-Remacle. A la fête paroissiale, il se dit une messe en l'honneur du Saint ; beaucoup de fermiers et de paysans y assistent encore ; mais ils n'amènent plus leurs chevaux.

— De son temps, Saint-Eloi a protégé les chevaux. Je sais par le livre de Schayes (2) que dans l'allocution pastorale adressée par Saint-Eloi aux habitants de la Flandre et de la province d'Anvers, le seizième titre de ce document défend de tirer des présages de l'inspection du cerveau des animaux immolés aux dieux et de suspendre aux arbres des forêts sacrées, les têtes des victimes et principalement celles des chevaux.

Voilà pourquoi, mon cher Corombelle, les peuples de la Belgique et de la Bretagne implorent Saint-Eloi pour leurs chevaux.

« Comme saint Corneli, cet ami des bestiaux,
» Eloi, dans ce temps-là, protégeait les chevaux (3) »

Dans les villages de la Hesbaye, de même qu'à Audenaerde, reprit Micheroux, on donne les reliques de Saint-Eloi à baiser aux chevaux le jour de sa fête. Les fermiers arrivent en foule à l'église pour obtenir la protection de Saint-Eloi sur leurs bestiaux. A cette même date, 25 juin, les chevaux du village de Glons et des environs, fêtent leur protecteur par une journée de repos et reçoivent une double ration.

— Je me souviens, dis-je, que nos vieux auteurs parlent de Saint-Eloi ; mais ils le citent comme le patron des orfèvres, en Belgique comme en France. Les orfèvres pourront s'assembler tous les ans après la messe de Saint-Eloi, nous dit Louvrex,

(1) V. Henaux. *Le cimetière de la ville de Liége*, Bruxelles, 1862, in-18.
(2) *La Belgique et les Pays-bas*, etc.
(3) *Les Bretons*, par A. Brizeux.

page 324, t. III. Dans le recueil des *Trente-deux bons métiers*, une ordonnance dit : « de toute antiquité, nous avons toujours tenu et tenons encore présentement à la protection de notre bon patron Monseigneur Saint-Eloye et l'ayant accoustumé à lui porter chaque an une chandelle et fait célébrer une messe solennelle, pour prier Dieu pour la prospérité de la Cité et des compagnons du dit bon métier des febvres et pour les trépassés, avons ordonné que tous ceux qui hantent le bon métier doivent se trouver à la messe sous peine d'une amende de trois pattars de Brabant. » (*Ordonnance de* 1587.)

Lisez le *Livre d'or des métiers* : de l'orfèvrerie (1), il vous dira pourquoi l'orfèvre Eloi, le saint évêque de Tournai est le patron des fabriques où l'on travaille les métaux précieux.

On nous montre St-Eloi taillant les pierres fines et les incrustant dans les grandes châsses d'église; puis montant des ateliers et fondant des monastères, tout à la fois civilisant les barbares et polissant l'or et l'argent. Il surpasse les meilleurs artisans de Limoges. Quand son marteau se repose, il reprend sa crosse d'évêque, qu'il a peut-être ciselée lui-même.

— Connaissez-vous le mal de St-Eloi ? — Comment, reprit Micheroux, comment ne connaîtrais-je pas les remèdes *po l'mâ d'saint-z-Elôie* (2), pour les plaies aux jambes, les plaies bleues, etc. On allait au pont d'Amercœur acheter une miche; on la faisait bénir à l'église St-Remacle, on demandait de l'eau bénite pour une offrande, et pendant les neuf jours de la neuvaine, le blessé mangeait à son lever un morceau de la miche trempée dans l'eau bénite. Puis on lavait la plaie avec la même eau. La miche bénite reste fraîche pendant les neuf jours, dit-on. Oui-dà !

Quelques vieilles personnes désignent les croûtes à la peau, les dartres et les plaies bleues, sous le nom de mal de St-Julien.

(1) Bibliophile Jacob (Paul Lacroix).

(2) Le mal St-Eloi, le mal St-Jean, le mal St-Fiacre, le mal St-Remacle, le mal St-Guy, etc., etc., tous ces maux étaient déjà connus en France au moyen-âge. V. *La magie*, par Alf. Maury.

Li miche di St-Julin, toujours dans le même endroit. « Dehos parle d'un hôpital St-Julien, près du pont d'Amercœur. » Nous savons déjà qu'à Huy, on implore St-Quirin (St-Quoilin) pour le même mal. (1)

La complainte est de 22 couplets ; nous nous contenterons du premier :

Si vos avîz des farineux mustai,
Des grossès jambe qui pèlît so leu pai,
C'esteut à saint z-Elôie,
Divant s'posteure ou bin d'vant l'grand tav'lai
Qu'on vudîve si mannôie;
Po saint-z-Elôie, on vudîve si malkai.

— Déjà neuf heures ! allons-nous-en comme les gens de la noce, chacun chez nous.

Nous étions au 1er décembre, *fiesse di St-z-Elôie*. L'Annuaire de notre Société wallonne dit : *Saint-z-Elôie, patron des mestî des fèbvre. Les chèrron mettet ine bannîre à l'tiesse di leu ch'vâ.*

(1) Voyez Huy.

CHAPITRE XIV.

Après les compliments ordinaires, Corombelle me dit que nous avions oublié une antique statue très-renommée qui se voit encore au centre de la ville. — Allez à droite en montant, me dit-il, aux degrés de St-Pierre, vous trouverez dans une vieille maison la statue, en bois vermoulu, de Ste-Rwesmel. Les femmes du peuple et les gens de la campagne implorent cette Sainte pour la guérison des maux de ventre ; on y conduit les enfants souffreteux. Plusieurs personnes âgées assurent que les jeunes filles qui prenaient des tournures de femmes mariées allaient prier la Sainte en répétant dans leurs prières : *Ah ! binamêie Ste-Rwesmel ! riwestez-m'el !* Otez-moi mon mal de ventre ; ôtez-moi ce qui fera ma honte.

Pour un mal comme celui-là, il faut une grande puissance, puis de bonnes offrandes. Ecoutez :

Ax gré d'saint Pire, on jâse dispôie longtemps,
D'ine veye calbotte à tos r'méde soverains :
C'esteut li sainte Rwesmel !
Qui r'wèrihéve les brave et les calin
Po n'blanmuse et n'chandelle :
Fameux commerce qu'aminéve les s'kelin. (1)

(1) Nos soirées chez Corombelle se reportent à 1850. Dix ans plus tard, la petite maison, appartenant à M. Pickman, rue Degrés de Saint-Pierre, a été expropriée par la ville de Liége, pour cause d'utilité publique.

Le propriétaire produisit un bail authentique démontrant que sa petite masure était louée quatre cents francs; il demandait en conséquence huit mille francs, tandis que les experts n'en offraient que quatre mille, prix déjà trop élevé. Il fut

Si, d'vins l'jônesse, on vinte div'nèv trop gros,
Après n'magneure d'on boquet on pau glot.
On dit qu'pus d'ine bâcelle
Ax gré d'saint Pire, prilt tot d'hant treus mot :
Binamêie sainte Rwesmel !
Si j'a ridé, c'est câse di mes sabot.

Micheroux vient d'entrer. Il prend aussitôt la parole.

— Avez-vous oublié vos serments, vos promesses d'aimer toujours ; enfin, avez-vous abandonné votre fiancée ? Si vous avez été assez imprudent pour lui laisser une mèche de vos cheveux, prenez garde ! Ce gage *vivant* peut vous conduire à la mort !

Ce secret terrible m'a été confié tout bas à l'oreille. Attention ! La jeune fille délaissée prend une noix muscade, *ine*

établi dans les débats que la location de fr. 400-00 était due à la présence d'une statue scellée dans le mur. C'était la Sainte-Rwesmel qui faisait venir l'eau sur le moulin et qui était la source de beaux bénéfices, en attirant de nombreux pélerins. Le locataire payait régulièrement et faisait de bonnes affaires avec les croyants.

Le tribunal eut égard, dans son jugement, à cette circonstance ; il n'alloua à l'exproprié que le chiffre fixé par les experts., en autorisant toutefois celui-ci à reprendre sa statue.

On procéda à la démolition. Ce fut alors que la fabrique de Sainte-Croix intervint et fit défense à la ville de remettre à l'exproprié la statue, dont elle se prétendait propriétaire. Pour ne pas interrompre les travaux, il fut convenu qu'en attendant l'issue du procès, la statue de Sainte-Rwesmel serait transportée dans les caveaux de l'Hôtel-de-ville.

Le temps change les mœurs et dissipe les prestiges ; la Sainte était détrônée ; on ne croyait plus à son mérite ni à son pouvoir. Plus tard, la fabrique de l'église Ste-Croix renonça à revendiquer ses droits. On retira du violon, pour la rendre à son propriétaire, l'image de la sainte abandonnée. C'est à la lettre : on l'avait traitée comme une vagabonde.

Et vola k'mint,
Divins nosse timps
On hèra l'Sainte
Qui r'féve les vinte,
Sins nol façon,
Ès neur violon.

Cinquante ans plus tôt, la statue eût été transportée à l'église la plus rapprochée, en procession, avec tout le clergé et la gendarmerie, comme on avait fait pour la Madone de St-Séverin et pour Notre-Dame de St-Remy.

lémoscâde; elle y écrit, avec la pointe d'un canif, les noms de son amant inconstant et infidèle, et ses propres noms également. Ensuite, les cheveux du trompeur sont tournés sur la muscade gravée ; celle-ci, coiffée de la sorte, est enterrée sous les racines d'un sapin. Plus la sève de l'arbre résineux fait pousser la noix muscade, plus le jeune homme redevient amoureux de sa délaissée. Mais si la belle persiste à le dédaigner, si elle devient aussi ferme qu'elle avait été tendre, le jeune trompeur paie son ingratitude de sa vie et la jeune fille est vengée. Voilà !

Dernièrement encore, dans un de nos faubourgs, une demoiselle courait après son infidèle pour lui couper une mèche de ses cheveux ; le jeune garçon avait de l'avance ; il eut le temps de se faire tondre à la malcontent.

— A Maestricht, reprit Corombelle, avant d'employer des remèdes aussi violents, les jeunes filles et les garçons font des neuvaines à St-Amour enterré dans cette ville. On le prie pour trouver un amant constant, pour être aimé de celle qu'on aime. On lui demande aussi de rendre de la force aux maris trop vieux... mais respectons les secrets d'autrui.

Je pourrais vous citer bien des recettes wallonnes. On se débarrasse des cors aux pieds en suivant un mort que l'on conduit en terre. On doit tutoyer le cadavre de la sorte : *Prinds mes aguesse! et poite-les avou ti es tèrre*! Il paraît que le remède est excellent ; on est quitte à bon marché, comme vous voyez, d'une masse de *mèhin*. (1)

D'autres personnes disent pour le même mal, en suivant un convoi funèbre : *Ji t'fais pârt di mes aguesse*; après, vous entrez dans la première église venue pour dire cinq *pater* et cinq *ave* en l'honneur de Dieu, de la Ste-Vierge et de Ste-Guérinette,

(1) Dans les Ardennes, on dit :

Moirt qu'on poite ès térre ,
Ji-t'diret treus pâtér ;
Poite mes aguesse avou ti ès térre.

pour le repos de l'âme du cadavre qui doit porter vos *aguesse* en terre.

— Ste-Guérinette n'est guère connue ?

— Mais si, à Angleur et dans plusieurs endroits.

Dans ces villages, on se débarrasse des poireaux d'une manière peu charitable, fort peu chrétienne en tous cas. Vous fourrez votre main, chargée de ces vilains boutons, dans le bénitier d'une église où vous allez pour la première fois, et vous avez soin de dire : *Tins ! volà po l'ci qui vinret après mi*, puis vous partez sans vous retourner.

— Le premier venu retrouve les poireaux.

— On le croit ainsi. Autre moyen pour le même mal : *frottez vos porai avou n'ohai d'moirt*. Comme vous n'avez pas toujours des os de mort sous la main, prenez un clou avec lequel vous frottez vos poireaux, puis jetez le dit clou en arrière, sans vous retourner, et dites : *Volà po l'ci qui t'ramass'ret*. Voilà pourquoi le paysan se garderait bien de ramasser un clou sur son chemin.

Que de traditions dans le peuple, plus ou moins défigurées, mais encore reconnaissables ! Que de préjugés, que de croyances bizarres, que d'observations quelquefois justes et profondes, sous l'apparence d'une niaiserie !

En Hesbaye comme dans les Ardennes, les habitants croient que si deux cousins germains se marient, l'un des deux ne tardera pas à devenir veuf. Superstition sans doute; mais demandez aux savants s'ils ne recommandent pas le croisement des races, et si la vigueur des familles n'est pas compromise à la longue par les unions habituelles entre parents.

Voici des préjugés dans toute la force du terme :

Deux pailles, deux bâtons ou deux couteaux en croix : signe de querelle.

Un petit bâton flottant sur votre tasse de thé : annonce d'une visite d'un étranger.

Un point brillant sur le noir de la mèche d'une lampe allumée : arrivée prochaine d'une lettre.

Votre oreille chante : on parle de vous, en bien ou en mal, selon l'oreille (droite ou gauche).

Un rond de petites bulles au milieu de votre tasse de café : signe d'argent ou de beau temps.

L'eau qui chante quand on met la marmite au feu : querelle. Si c'est l'eau placée au feu pour laver les assiettes et qu'elle bouillonne : la servante restera sept ans avant de se marier.

Si l'épingle, l'aiguille, les ciseaux, etc. etc., que vous laissez tomber, si tous les objets en pointe restent plantés en terre : encore signe de querelle.

Ne donnez ni ciseaux ni couteaux à vos amis, ces objets coupent les amitiés.

Si c'est une vieille femme qui vous demande la charité la première un lundi matin : annonce de désagréments pour toute la semaine. *Vos estez seigni, dis t-on à Lîge.*

En vous levant, si vous entrez la pointe de votre pied dans le talon de votre bas : encore signe de querelle et dispute.

En sortant, le matin du 1er janvier, les jeunes filles qui demandent le nom du petit *valet* qui leur souhaite la bonne année, savent le nom de leur futur mari.

Si c'est une petite fille qui vous souhaite la bonne année la première : fatalité ! *mâle aweûre !*

Les enfants apprennent cela par leur bonne ; ils savent souvent ces choses là mieux que leurs prières.

Rencontrez des cochons en allant en visite, on vous fera mauvais accueil. *Vos serez règrogni.* Mais si au contraire, vous rencontrez des moutons venant vers vous, soyez-en sûr, on vous recevra avec beaucoup de plaisir.

Si vous cassez un miroir, signe de malheur !

— C'est toujours malheureux de casser.

— Pour ça, oui ! Chatouillement à la main droite, signe d'argent ; est-ce à la main gauche ? attendez-vous à recevoir des coups.

Jeune fille laborieuse, si vous mouillez trop fort votre tablier

en lavant la maison, vous épouserez un homme qui se grisera, *Vos marierez ine soléie.* — Si vous tombez dans une pareille disgrâce, préparez discrètement à votre mari des omelettes aux œufs de hibou : il cessera de boire.

Mademoiselle, si vous rencontrez un cheval blanc qui remue la queue, vous êtes sûre de voir celui que vous aimez.

Eternuez trois fois avant de déjeûner, vous apprendrez une nouvelle pendant la journée.

Dois-je continuer ?

—Je vous en prie, Micheroux, dit Corombelle.

—Le chat se lave et passe la patte derrière l'oreille, signe de pluie. Pourquoi pas ? Un cheval laisse son engrais devant votre porte, signe d'argent.

Dans une procession, si la Vierge se repose devant votre porte, il y aura chez vous un mariage ou un mort. S'il se trouve un malade dans la maison, il en recevra une impression des plus fâcheuses. En revanche, s'il y a une demoiselle à marier, elle ne dormira pas de joie.

Une jeune personne qui tombe à la tasse ébrêchée, dans une assemblée, épousera un veuf.

L'âne qui brait, le marchand qui passe en criant *des cwî des losse*, annoncent la pluie.

Un cheval qui hennit, signe de beau temps ; il est en bonne santé. Le charbon qui pétille et vous lance du feu, vous annonce une nouvelle. L'enfant qui ne pleure pas à son baptême, quand on le tourmente en lui mettant du sel dans la bouche, sera bon et facile ; on ne le portera pas à saint Breiât.

Avez-vous eu le malheur de perdre un enfant? Ne donnez jamais son nom à ceux qui lui succéderaient, vous leur porteriez malheur.

Ne pesez pas vos petits enfants ; n'écoutez pas les artistes forains qui veulent faire leur portrait : tout cela est nuisible, disent les vieilles gens. Mais les photographes ont si bien fait qu'on n'y croit plus guère ; d'ailleurs, ils n'ont tué personne, que je sache.

On dit aussi que les petites filles et les demoiselles qui sifflent font pleurer la Sainte Vierge.

Gardez-vous de faire tourner les chaises : ce serait attirer des querelles.

La nuit de la fête de St-André, les jeunes filles, en se couchant, jettent leurs bas en arrière en disant:—Saint André, bon batelier, fais-moi voir dans mon dormant, le mari que j'aurai dans mon vivant. Mettez-lui entre les mains ce qui fait gagner du pain.— Ce sont des rimes, s'il vous plaît! Les jeunes personnes s'adressent aussi à la pleine lune, en disant par trois fois, sans respirer : — Lune, charmante lune, fais-moi voir, etc.

Celle qui change souvent le mobilier de sa chambre à coucher ne se mariera jamais.

Si une troisième main ne sépare pas les deux mains de deux fiancés qui tiennent la chandelle sur l'enfant qu'on baptise, ils ne se marieront pas non plus. Avis aux intéressés.

—Je m'en souviendrai, Monsieur Micheroux. Mais varions nos plaisirs; n'auriez-vous plus un seul petit pélerinage, pour finir notre soirée?

—Voyons donc! Si-dà! je vais vider mon sac, en vous montrant qu'il n'était pas sans danger de regretter les offrandes qu'on avait données. Ecoutez. Une femme revenait toute heureuse du pélerinage à Notre-Dame d'Angleur, où elle s'était débarrassée de ses deux béquilles, qui avaient été pendues à la chapelle, à la suite du miracle. Elle sautillait, toute heureuse, devant sa voisine, en disant : *Aoi, mais avou tot çoula, Notru-Dame a m'belle creux à diamant ! ji pous bin danser, ça m'cosse assez !* Au même instant, cette femme retombe perclue, sans plus pouvoir se servir de ses jambes : elle était incurable pour la vie! Oui-dà! C'est la vérité vraie.

Ecoutez la complainte :

Li cisse qui r'proche ritomme pareye qui d'vant ;
Elle rattrape même des mâ èco pus grands.
A Notru-Dame d'Angleur,
Jeanne, sins ses crosse accoréve tot poch'tant
Tote binâhe di si aweur :
Elle ritouma tot r'grettant s'creux d'diamant !

Attention encore.

Quand on fait un pélerinage pour une personne morte, on doit, en quittant sa maison, jeter *on cochtai*, en d'autres termes, un morceau de charbon de terre brûlé et conservant du feu. Alors, s'adressant au mort, on lui dira, en le tutoyant (condition essentielle) : *Rote divant, j'i t'sûs, vas à l'âté! J'i t'va trover !* Si vous ne prenez ces précautions, vous êtes sûr que le mort ne tardera pas à vous sauter sur le dos et vous aurez, pendant tout votre voyage, à supporter, bel et bien, un poids équivalent à celui du défunt, en chair et en os ; vous n'en serez quitte que lorsque vous serez arrivé au but de votre voyage. Supposez un gros homme, et jugez si c'est agréable !

Ah ! ma mère prenait ses précautions, elle qui pélerinait à titre de messagère, je veux dire voyage payé.

— Votre mère, M. Micheroux, faisait-elle ses pélerinages consciencieusement ?

— Sans aucun doute, Monsieur ; seulement, elle avait soin de prendre les chemins de traverse, les plus doux, les plus courts. Nous n'avions pas les chemins de fer comme aujourd'hui en France, pour nos pélerinages. Ma mère disait toujours à ses clients ; plus vous donnerez d'argent, plus le voyage sera bon. Ensuite, elle prenait sa commission sur les messes qu'elle faisait dire. Enfin, quand elle était bien épuisée d'avoir prié, si elle se ménageait de quoi se payer un bon café, que le bon Dieu lui fasse paix ! Et pour les pélerinages *qu'elle âreut polou rouvî*, elle a donné trois cents francs pour les pauvres, à sa mort.

La soirée est finie.

En revenant de Fragnée , Micheroux, plus finaud qu'on ne croit, me racontait qu'en France les pélerinages s'organisent sur une grande échelle. — Voyez Paris, la capitale du monde civilisé, dit-il : c'est là qu'on brûle des chandelles, et fines donc, comme des queues de pipe ! Allez à la Madeleine, Monsieur, allez à St-Nicolas, à St-Eustache et à St-Roch : vous verrez des chandelles à un et deux sous. Quel beau produit, pour la finesse !

CHAPITRE XV.

—Le froid se fait sentir ; n'est-ce pas, M. Corombelle? Comment vous portez-vous, par ce temps?

— Mais très-bien, mon jeune camarade; je suis habitué à tous les mauvais temps. Les brouillards de la Meuse ne font pas peur au vieux batelier.

— Vous êtes bien fort pour votre âge.

— Grâce à Dieu, la santé est très-bonne pour un homme qui a fait les campagnes de Napoléon. Je me suis endurci dans les neiges de Moscou, en 1812. Je n'aurai bientôt plus le plaisir de vous voir, jeune homme. Venir à Fragnée par le froid qu'il fait, ce n'est pas amusant; ensuite je n'ai plus rien à vous apprendre. Cependant, nous verrons : venez le 24 de ce mois, nous chercherons s'il n'y a vraiment plus rien.

—Je n'y manquerai pas. Merci, M. Corombelle. Mais j'entends du bruit dans l'autre pièce? vous avez du monde, je me retire.

—Restez, camarade, je vous en prie. C'est ma femme qui prépare des jouets pour les enfants de nos enfants. Ah! la grand' mère est bien plus heureuse que les enfants qui seront éblouis pour un moment. Demain 6 décembre, nos jeunes familles arriveront avec la croyance que St-Nicolas sera venu tout-exprès du ciel pour leur apporter des centaines de petits riens qui feront leur joie.

Par une fenêtre donnant sur la cour, nous allons voir la bonne grand'maman, partageant de grands paniers remplis de patisseries et de bonbons de tous genres. Chaque table différente

recevra la même quantité de massepains, de lettres farcies, pâtés, pommes, noix, marrons, etc. Voyez, dit Corombelle, sur chaque grand plat : 2 *golzâ*, 2 *michot, couque et bounamme etc. Li ch'vâ godin*, 3 *poppe, des chèrette, des cavaïre, des comèdeie et des manège!*

Nous n'en finirions pas s'il fallait énumérer tout ce bazar. Quelle abondance pour l'ex-marchande de chaux ! elle se voit plus riche que les millionnaires : elle peut, enfin, faire St-Nicolas. Quelle joie ! Son fils ainé, son cher Jean, lui a dit : Tiens, mère; ajoute ces trois cents francs à ta bourse : je les ai gagnés en une demi-heure. Et la grand'mère s'empresse de les rendre à ses chers petits enfants.

Venez vous chauffer, vous avez froid, me dit le vieux mais solide batelier; laissons ma femme à son bonheur.

Ce jour-là, à cette époque, on fait accroire aux enfants que St-Nicolas descend sur terre avec son domestique Hanscrouf et l'âne aux bodets chargés de bonbons et de jouets. (1) Ils viennent récompenser les enfants sages. Aussi, quinze jours avant le 6 décembre, gare les espiègleries !

On avertira St-Nicolas ! — Voyez donc, à chaque instant, ces chers petits agenouillés devant la cheminée et s'écriant : « *Jé l'ferai plus grand saint ! Ferai jamais plus, Colas ! O toujours maimé, St-Colas !* Ce qui ne les empêche pas de recommencer, ni plus ni moins que les grandes personnes.

Le meilleur côté de mes croyances populaires, dis-je à Corombelle, c'est toujours celui qui touche aux affections de famille.

— Après avoir remarqué les petits sacs, forme panier, faits de papier blanc, contenant du chocolat, et placés dans la cheminée par les enfants, je souhaitai le bonsoir à mon vieil ami.

(1) Dans son livre sur *la magie et l'astrologie*, Al. Maury dit, page 161 : « Par suite de repas qui se célébraient au moyen-âge en l'honneur des fêtes de St-Nicolas, de St-Urbain, de St-Martin, ces saints finirent par être regardés comme les patrons de la bonne chère, et l'on célébrait, dans des chansons, la protection qu'on leur attribuait sur les amis des plaisirs de la table. »

Nous sommes au 24 décembre 1850.

Je suis invité à une petite fête de famille chez Paschal Corombelle. — Peut-être bien, m'a-t-on dit, aurons-nous des enfants.

En effet, un de leurs fils, sa femme et deux charmants enfants entourent un gros feu de houille. Le vrai feu de Noël !

Dans la pièce voisine, on prépare le souper traditionnel; pour peu que la porte s'entr'ouvre, une petite odeur de friture vient agacer l'appétit. Nous savons déjà que la poële est sur le feu et qu'elle contient trois petites *bouquette* nageant dans le beurre. Avez-vous l'ouïe assez fine, vous entendez le bruit de l'eau qui bouillonne dans une grande marmite, à côté de la poële. Vous avez deviné, si vous êtes du pays wallon, qu'un énorme pot en étain rempli de vin, de sucre et de canelle, plongé dans la marmite, chauffe au bain-marie. Voilà de quoi soutenir la franche gaîté des convives !

— Je vais vous conter une petite plaisanterie de mon jeune temps, nous dit le vieux Corombelle. Il y a de cela cinquante à soixante ans, à la messe de minuit, à la cathédrale St-Lambert, presque tous les assistants avaient le front et les mains noirs. On se demandait : qu'avez-vous donc? Vous êtes *mahuré !*

On était laid à faire peur. Des farceurs (on était méchant alors) s'étaient avisés de verser dans le bénitier du noir de fumée en poudre, *delle warselle.*

A la révolution, le conseil municipal interdit les messes de minuit : autant les fêtes de famille étaient agréables et paisibles, autant le tapage dans les rues et les cabarets, au sortir de la messe, prenait graduellement les proportions d'une orgie. (1)

Je conserve toujours une vive impression de l'heure de minuit, à Noël. Je me suis trouvé dans de grands faubourgs et dans des

(1) « Ne voulant rien négliger pour maintenir la tranquillité publique, les nuits de Noël étant toujours des occasions où beaucoup de gens s'abandonnent à des excès de boisson, plus à craindre dans ces moments où les têtes sont plus exaltées, etc.; le Conseil croit devoir requérir les administrations des églises de ne point faire des messes pendant la nuit, à la fête de Noël, et de les remettre à la matinée. » (Manuscrit Mouhin, t. 1, p. 392.)

villages aux environs. Là, tout le monde était sur pied ; on attendait l'heure pour tomber à genoux et prier. Au moment solennel, le plus grand silence régnait; les âmes étaient émues ; on respirait à peine. Après un instant de recueillement, on disait à haute voix des litanies; un peu plus loin, une voix claire et sonore entonnait quelque touchant *noël* wallon : *Accorez, cuseune Mareie, à Bethléem atot mi*; ou bien : *Souh, Mareie, qui fait-il freud !* Quelle touchante naïveté, quelles douces impressions nous éprouvions dans ces nuits bénies !

— Ne regrettez pas votre enfance, cher père; nous tâcherons de nous amuser tout aussi bien, reprit Madame Jean Corombelle: il a été décidé qu'au réveillon, chez bon papa, on ne parlerait pas de croyances. Je demande pourtant la parole pour cinq minutes: je tiens à raconter à ce jeune amateur de vieilleries quelques préjugés.

Connaissez-vous, Monsieur, tout le mérite que nous attachons encore à nos anneaux de mariage ?

— Non, Madame; je serai bien heureux de l'apprendre. Cependant, je dois vous avouer qu'en société, les vieux usages sont bien loin de ma pensée.

— Fort aimable. D'abord, un anneau de mariage pendu à un cheveu, au-dessus d'un verre d'eau, choque le verre et sonne, si la personne propriétaire du cheveu doit se marier; l'anneau ne bouge pas pour les individus destinés à rester célibataires ; les coups que le dit anneau frappe sur le verre indiquent le nombre d'années endéans lesquelles le mariage s'accomplira.

— Tiens, maman, dit la petite demoiselle, voilà un de mes cheveux; veux-tu me le dire?

— Tu es trop jeune, mon enfant ; plus tard. Vous savez, peut-être, qu'une jeune fille qui perd son tablier ou sa jarretière est presque sûre qu'on la trompe, ou qu'on oublie les serments qu'on lui a jurés maintes fois. Mais, pour une femme mariée, l'un des plus funestes présages, c'est la perte de l'anneau des noces ! Dans nos grandes villes aussi bien que dans les Ardennes, perdre son anneau est une chose terrible !

— Dites-vous vrai, maman?

— Mais non, Louise ; ce sont des superstitions que je raconte à Monsieur. Il y a quelque temps, à peu de distance de Liége, on a vu plus de cinquante personnes [1] se mettre à chercher l'anneau d'une jeune dame, très-estimée dans l'endroit, et qui était loin de manquer d'instruction ; mais elle avait cette faiblesse: depuis la perte de son anneau, elle s'attendait à tous les malheurs.

— Je prendrai le mien très-étroit, pour ne pas le perdre.

— Veux-tu te taire, petite fille? On fit venir un individu, né un dimanche, entre deux messes! il fut appelé, en l'absence du mari, pour jeter la baguette. Mais malgré toute sa noire science, il ne découvrit jamais l'anneau tant désiré. Deux mois après, la servante le trouva aux pieds d'une haie, et sans jeter la baguette, je vous assure. — Mille remercîments, Madame.

Le vin chaud pétille dans les tasses. Comme on s'amuse! Comme la jeune dame est aimable! Que Monsieur Jean Corombelle a d'esprit et comme il est bon et simple dans son langage, lui si fort, si distingué au barreau! Que d'aisance chez sa gracieuse dame! ils sont donc tous bons, dans cette famille! Entendez-vous les deux vieux, comme ils *engagent* leur monde? *Magnîz co 'n'pitite! buvez co 'n'tasse! nos avans si bon tos essônle, à l'veie môde !*

Quelle bonne soirée! comme on s'amuse! Et mademoiselle Louise, comme elle est formée pour son âge! Elle est encore plus belle que sa mère. Sa grand'maman l'embrasse; je voudrais bien en faire autant, si elle était plus âgée, et si j'avais une position.

— Tiens! voilà trois lumières! avec celle qui arrive de l'autre place. Cela annonce un mariage pour la personne qui se trouve sous une poutre. C'est vous, Monsieur ; voilà le pronostic de votre prochain mariage.

— C'est possible, Madame ; mais je ne suis pas pressé.

(1) Historique.

Mes yeux ont rencontré ceux de la jeune et intéressante Louise, placée à l'autre bout, aussi sous la poutre.

En ce moment des voix se font entendre au dehors. On chante autour de la serrure, à la porte de la rue. Quelques femmes cachées, la tête enveloppée dans leur jupon de laine, *li cotte di d'seure*, répétent des noëls. Ecoutons ! *On vint hèyî* !

Cak ! cak' à l'ouh'e qu'est-ce qui j'ôs çi ?
C'est in'e pitite pucelle qu'est accoukeie d'on fi.

On écoute en silence: les plus jeunes ont peur; ils se réfugient près des grands parents.

Ecoutons :

Haïe, jans ! corans-y tot dansant, (*bis*)
Veie li mirâk di cist èfant
Qu'est né d'in'e jôn'e pucelle ;
Dihomb'tu J'henn'e, dihomb'tu J'han !
Dihomb'tu don, bâcelle !

O soûr Mareie, vinez avou ; (*bis*)
Nos passrans po mon fré Ernou,
Qu'il nos mône à l'valêie ;
Il fait si spès qui j'a paou
Qui nos n'seyanss' d'rôbêie. (1)

Après plusieurs chansons de ce genre, on entendit :

—*Ine pitite saquoi dai, nosse Dame, s'il v' plait, à l'honneur di Diu.* Probablement grand'mère Corombelle s'y attendait; car trois énormes bouquettes grandes comme la poële étaient déjà toutes prêtes pour les pauvres chanteuses.

Le temps passe vite chez ces bonnes gens. Des détonations de boites annoncent l'heure de la naissance de Jésus : il est minuit ! Une grande chandelle est allumée; les dames s'agenouillent et prient.

(1) Pour les 16 couplets, voyez : *Choix de chansons et Poésies wallonnes, recueillies par* B. (Bailleux) et D. (Dejardin). Liége 1844, in-8°.

A minuit et demi, on voulait nous faire entamer le boudin, goûter du foie, etc. (*li dressèie*). Mais nous n'avions plus faim. Nous laissâmes les deux vieux *resouper*, pour suivre la coutume, bien qu'ils ne revinssent pas de la messe de minuit.

J'ai reconduit la jeune Louise, et je n'ai pu dormir jusqu'au matin: il est vrai que les rues étaient bruyantes ; on chantait partout.

Et mon cœur chantait aussi. — Je vais bien étudier, me disais-je, pour passer mon dernier examen.

CHAPITRE XVI.

Premier janvier 1851, 7 heures du matin. — J'embrasse mon père et ma mère ; je leur souhaite santé et contentement. Je déjeûne avec des gauffres, selon l'usage, puis je me sauve ; je vais presser les mains à quelques bons amis. En sortant de ma demeure, c'est une petite fille, qui me souhaite la bonne année, la première. Une fille !! On dit qu'elles portent malheur ! Je crois que je deviens superstitieux. Il est vrai que nous le sommes tous plus ou moins. Je suis ennuyé de ce que c'est une fille. Quelle faiblesse ! — Petite, comment te nomme-t-on ?

— Louise, Monsieur. — Ceci est d'un heureux présage.

— Vraiment, c'est Louise ? — Mais oui, Monsieur. — Tiens, voilà pour toi. — A quelques pas, l'honnête enfant accourt en me disant : — Monsieur, vous me donnez trop : 50 centimes ? — Garde, ma petite Louise. — Voulez-vous encore des *nûle*, Monsieur ? — Merci.

En allant voir D. dans son quartier, j'entends une fameuse querelle ; c'est la dame de la maison qui accable la pauvre servante d'injures.

— Je vous chasse, dit-elle, furieuse : vous m'avez porté malheur pour un an, en me souhaitant la bonne année la première. — La pauvre fille sanglote : elle croyait avoir mérité un supplément d'étrennes. Au lieu de cela, elle vient d'être maltraitée par sa maitresse qu'elle aime ; et ses souhaits venaient d'un bon cœur ! Toujours des préjugés !

Je sors de chez Jean Corombelle. M. et Mme ont bien accueilli mes souhaits. Mes quelques paroles ont paru faire plaisir. La corbeille était remplie de cartes fraîches, arrivées le jour même. Un domestique, sans galons, était à la porte. On entre en foule pour presser les mains de M. Jean Corombelle ; les plus haut placés viennent témoigner estime et sympathie à l homme de bien qui doit sa position à son talent, et met au service de son pays les qualités de son cœur et de son esprit. Il m'a dit en me reconduisant : Mon père fait du cas de vous, Monsieur, si un jour je puis vous être utile, comptez sur mon zèle.

En me retirant, je me disais : cet homme est bon et charitable, je sais qu'il fait beaucoup de bien ; il est de toutes les sociétés philanthropiques ; il doit être aimé de Dieu, car il aime ses semblables ; il fait le bonheur de son vieux père et de tous les siens. S'il se faisait encore des saints, j'implorerais son influence.

Allons voir notre batelier, je veux dire M. Paschal Corombelle ; il aura peut-être encore quelque chose d'intéressant à me dire...

—Une bonne année, Monsieur Corombelle; une bonne santé, surtout. Je fais les mêmes souhaits à Madame Corombelle; je la prie d'accepter cette douzaine de *galets* (1).

—Merci, Monsieur, *vos estez bin binamé. Ji v' sohaite, mi, ine bonne roïène ! Kiduhéve todi bin, et l' bon Diu f'ret l' reste.*

— Bonjour ! bonjour ! mon jeune camarade. Les enfants donnent-ils toujours des *nûle*, à Liége ?

— Oui, M. Corombelle, j'ai reçu une hostie verte, pour la première, ce matin. *On vert nûle !* c'est l'espérance. Je ne l'ai pas collée sur ma porte comme on fait partout pour éloigner les mauvais esprits et les maladies, je l'ai renfermée précieusement dans une belle boîte, avec le nom que portait la petite qui m'a souhaité la bonne année. Je deviens superstitieux. Elle portait le nom de votre petite fille.

(1) Galettes, gaufres.

— Mais non, Monsieur : les hosties portent l'image de Dieu sur la croix, répondit la vieille dame.

Puis Corombelle reprit. — Vous venez pour continuer votre enquête, jeune homme. Eh bien! je ne sais plus grand'chose ; outre qu'à mon âge, on commence à se répéter sans crier gare. Écoutez pourtant.

Un homme de mon temps me disait, tout à l'heure, qu'à Grand et Petit-Rechain, à Dison, enfin à Verviers et dans les environs, c'était le jour de l'an, à la soirée, que les bandes d'ouvriers et d'ouvrières allaient *hèyî*, chanter de porte en porte, comme on faisait ici à Noël et aux Rois. Voici à peu près ce qu'ils chantaient pour obtenir des étrennes.

Noss'e kipagneie est rasseimblèie ;
Nos vocial tos po v'ni hèyî :
Nos v'sohaitans in'e bonne annèie
Et brammint d' patâr à wâgnî ;
Dès waffe, delle dorèie et dè vin :
Oyez-v' dèja nos r'mercimint ?

Qui l' bon Diu v'wâd'e des grands mâ d' tiesse
Et qu'il v's avôie ine grande richesse,
Et po vos feye des bais galant,
On bon manège, des bais èfant.

Nos v' dihans grâce po vos binfait
D'avu rimpli tos nos banstai;
Nos v' rimercihans po l' bonn'e hèle (1)
Qui vos nos avez d'nné.
Puis nos 'nnè rallans
Jusqu'à d'vins in an
Si nos vikans.

Pour éviter les méchantes chansons et les cris injurieux du peuple, on s'empressait de donner des fruits, des gâteaux et même des jambons.

(1) *Hèle*, probablement de *hèli*, quêter. V. le dict. étymologique de Ch. GRANDGAGNAGE.

Mal avisés ceux qui ne donnaient pas! On cherchait à les insulter par tous les moyens. Les bons souhaits tournaient en charivaris. On *paîletait* comme pour les veuves qui se remarient.

A l' hèle, à l' Dame! à l' vête èplâsse!
A maiss' qu'a chî tot plein s' cou d' châsse.
I n'ont pus rin,
Ni pan, ni vin.
C'est on pauv'e maisse,
Qui broule ès si aisse!

CHAPITRE XVII.

LES ROIS.

Le 5 janvier 1851, par une belle gelée, je vais revoir mes vieux amis de Fragnée. Je passe la soirée avec quelques voisins et plusieurs de leurs enfants. La grand'maman a préparé une fève noire et vingt blanches. Le modeste souper terminé, le Benjamin de la famille vient tirer, dans le giron de grand'mère, une fève à la fois, et à chaque tirage, nous entendons ces mots prononcés d'une voix solennelle :

1° *Po l'bon Dieu !*
2° *Po la sainte Vierge !*
3° *Po grand'papa.*
4° *Po grand'mére.*
5° *Po m'fi Jean.*

En ce moment, la main de l'enfant laisse tomber une fève noire. — Il est roi ! il est roi ! vive le roi ! vive le roi ! — Comme il était absent, sa dame nous dit : Je suis sa reine, et en cette qualité, je vous invite à souper mercredi prochain. — Malheureusement, la jeune Louise était retournée à la pension. Quel dommage ! — Enfin !..

La veille des rois, le boulanger avait envoyé un gâteau (les étrennes du boulanger). Suivant la coutume, le dit gâteau des rois contenait une fève ; il fut découpé en parties égales et partagé. Quelque temps après, un voisin fit sonner le bruit d'une

fève tombant sur une assiette. De nouveau les cris s'élevèrent : — Il est roi ! c'est le roi de la soirée ! vive le roi ! — Je vais prendre le costume, nous dit-il en nous quittant ; mais bientôt il rentra portant quatre bouteilles toute crottées, chargées de cette terre grasse que les eaux de la Meuse viennent déposer dans les caves une ou deux fois par hiver.

Le roi vous prie de le fêter avec ce petit reste de Chambertin 1832, nous dit-il : goûtez-moi ça ! — Vive le roi ! le roi boit ! vive le roi ! *Vivât ! vivât !*

— Les fêtes de famille, disais-je à part moi, sont les bonnes, les meilleures fêtes.

— En buvant votre bon vin, si vous contiez quelque chose, voisin, reprit la jeune dame ; pour être tout-à-fait le roi de la fête, vous allez ajouter quelque chose à la collection de Monsieur.

— Mille fois merci, Madame.

— Je le veux bien : seulement, nous allons jouer aux propos interrompus ; je vous débiterai, sans ordre, tout ce qui me passera par la tête.

— Oui, oui, ce sera encore plus amusant ! Vive le roi ! vive le roi ! vive le roi !

— On croit encore ceci dans les environs : écoutez. Quand on pouvait se procurer une poule noire venant d'une couveuse noire, on allait, la nuit de la St-Jean, à minuit, dans un chemin en croix, *ine creuhlêie vôye,* avec la dite poule noire. Passait alors quelqu'un qui demandait : — Que faites-vous là ? — On répondait : — J'ai une poule à vendre. — Combien ? — Un franc. — Ils ne s'accordaient pas sur le marché, et le passant continuait son chemin. Un second amateur de poule noire se présentait et faisait les mêmes demandes, sans plus de résultat. Mais le troisième achetait la poule, et avec la pièce qu'il vous donnait en paiement, vous pouviez acheter ce que vous vouliez, vous payiez toujours et la pièce revenait sans manquer dans votre poche. Voilà. — Vive le roi ! vive le roi !

— C'est de la monnaie du temps passé, répondit le vieux

batelier; elle n'a plus cours. Aujourd'hui c'est le travail qui fait revenir le franc en poche. — En prononçant ces paroles, il regardait ses petits enfants.

— Vive le roi! à la santé du roi! le roi a la parole.

— Me voici. Un jeune homme est-il amoureux d'une jeune fille qui ne le paie pas de retour, il y a un moyen infaillible de s'en faire aimer. Il faut se procurer une grenouille vivante et aller la mettre dans un nid de chiens-haies (1). La grenouille sera mangée ; quand vous la verrez dissequée, cherchez-y deux os formant la fourche; muni de ce talisman, soyez sûr que celle que vous aimez ne vous sera plus indifférente : il faut qu'elle vous aime ! Voilà.

— A la santé du roi. Vive le roi! vive le roi!

— Jeunes hommes et jeunes filles, videz le dernier verre de la bouteille, si vous voulez vous marier dans l'année.

— Je viens de vous donner un bon secret pour avoir toujours de la monnaie en poche, et une recette pour vous faire aimer des jeunes filles, nous dit le roi de la fève; voici maintenant la formule qu'on emploie pour guérir les brûlures.

On fait une croix trois jours de suite sur la partie brûlée en disant:— Maudit soit, au nom du Père et du Fils, ainsi soit-il. Il faut faire grande attention à ne pas parler du Saint-Esprit. Ce dernier nom aggraverait le mal.

Autre formule : On fait trois croix sur la partie brûlée en disant:— Feu, prends ta chaleur comme Judas perdit sa couleur quand il trahit Jésus-Christ au jardin des Olives. Puis on récite cinq *pater* et cinq *ave* au nom des cinq plaies de Notre-Seigneur.

Voilà, mes enfants, les superstitions du vieux voisin tombé roi.

— Le cri du jour: Vive le roi ! à la santé de notre roi conteur! Le roi boit!

— Le roi a la parole.

(1) Grosses fourmis noires qui se tiennent dans les haies.

— Je suis bien heureux, mes chers voisins, de vous divertir avec mes vieilles croyances. Je continue.

Les habitants de nos villages, des environs de Liége, croient encore que les feux-follets (*les loumerotte*) ne sont ni plus ni moins que les âmes des enfants morts sans baptême. — Ne suivez jamais, disent-ils, ces lutins sous la forme de lumières errantes ! ces âmes punies sans savoir pourquoi vous conduisent dans des précipices; puis, avant de mourir, vous entendez leurs éclats de rire : *Hi ! hi ! hi ! hi ! hi* !

— Pourquoi donc serait-on si méchant avant d'avoir reçu le baptême? Nous, les enfants de Dieu ! – En parlant ainsi, le vieux batelier regardait ses petits enfants.— Encore de la monnaie qui n'a plus cours, dit-il : vieux préjugés, mes chers petits.

— Je suis au bout de mon latin pour le quart d'heure, dit le roi de la fève. A d'autres.

— Toutes les voix répétèrent en chœur : Vive le roi ! Vive le roi ! *Vivât ! vivât !*

— A mon tour, dit le batelier. Quand les eaux de la Meuse débordent avant Noël, *elles sont foû rive treus feie l'annèie.* Voilà du moins une croyance populaire qui n'a rien d'effrayant pour les enfants.

— Merci, bon papa, répondit la jeune mère, Madame Jean Corombelle. Connaissez-vous, cher père, l'origine de cette coutume de tirer la fève et d'élire un roi par le sort ?

— Non, ma fille.

— Mon mari me disait ce matin, qu'elle nous venait des Saturnales, que célébraient les Romains aux Calendes de janvier. L'esclave mangeait à la table de son maître et le sort de la fève pouvait le faire roi pour quelques jours. (1)

Du temps passé, reprit le batelier, on faisait de grands feux sur le marché de Liége. Les *fouwâ* s'allumaient la veille des rois.

(1) Dict. des orig. II, 543. — Il y en a qui font remonter jusqu'aux Mages la coutume de crier : *Le roi boit !* (Croon, p. 132, 135).

De 1433 à 1649, on a fait annuellement un feu de 24 charretées de houille devant les degrés de la cathédrale St-Lambert, un de 16 charettées devant Neuvice, et un troisième *fouwâ* devant la petite Fontaine, de 12 charretées (1).

Ces feux de joie rappelaient la victoire remportée par les hommes des trente-deux métiers sur l'ambitieux bourgmestre *Wâthy d'Anthinne* (2).

— Eh bien! moi, voisin Corombelle, répondit le roi du jour, je n'ai pas soixante ans, et j'ai vu, aux Tawes, des *fouwâ* si gros qu'il fallait trois jours à plusieurs hommes pour les monter. Ces montagnes brûlantes s'allumaient le dimanche *des grands feux* (3) et elles flambaient 15 jours durant. Les houillères des environs envoyaient des quantités énormes de charbon de terre.

— Aujourd'hui ces charretées se donnent aux pauvres; notre houille ne brûle plus inutilement.

— Bonne remarque, chère dame. – Connaissez-vous le pigeon de St-Hadelin? Voici ce qu'on en rapporte. Au retour d'un long voyage que St-Hadelin avait fait avec St-Remacle, les deux amis se trouvaient si fatigués que l'un d'eux s'endormit. Alors Saint-Remacle fut assuré que son compagnon de voyage était un saint homme protégé de Dieu, parce qu'un pigeon voltigea tout le temps du sommeil au dessus de sa tête pour le préserver des rayons du soleil (4). — Vive le roi! à sa santé!

— Merci, chers amis. Vous savez, n'est-ce pas, que Dodo, le meurtrier de St-Lambert, avait six doigts à chaque main. Les enfants qui naissent avec cette difformité causent un grand chagrin à leurs parents; ils portent le nom de Dodo, ce qui, dans la mémoire du peuple, signifie *assassin*.

(1) Manuscrit Houyet, pages 371-372.

(2) Jean de Stavelot et les historiens de Gerlache, Henaux et Polain le nomment Wathieu d'Athin.

(3) Huit jours après le carnaval.

(4) Grande histoire de l'Église (v. ci-après).

La grande histoire de l'Église (1) raconte que le traître Dodo, l'assassin de St-Lambert, mourut dans l'année même où il avait perpétré son crime, vomissant ses entrailles et ses boyaux.

La plus grande injure que le peuple peut vous lancer, même aujourd'hui, c'est : — *Ti d'hinds d'el race di Dodo, t'est-on moudreu !!*

Vous savez, mais je tiens à vous le rappeler, que Saint-Hubert étant à la chasse, s'est trouvé devant un cerf qui portait le Christ sur sa tête, entre ses deux bois.

— Oui ! Oui ! Vive le roi de la fève ! il est bien bon, votre Chambertin. De quelle année est-il ?

— Je croyais vous l'avoir dit. C'est du Chambertin 1832, et du vrai encore ! (Tout bas à son voisin) Sont-ils *dedans ?*

— A votre santé ! il est délicieux. Vive le roi !

— Ce bourgogne me rend la mémoire. Écoutez : Les eaux de la Meuse étaient tellement grosses, à Liége, en l'an 1374, que le sacristain de l'église de Saint-Jacques se trouva dans l'impossibilité d'allumer la lampe qui se trouvait devant la statue de Saint-André.

— O grand Saint-André ! dit l'allumeur, soyez vous même le sacristain; car vous voyez je ne puis allumer votre lampe. Alors, dit le livre, la lampe s'est allumée toute seule ; elle a brûlé pendant cinq jours et cinq nuits sans s'éteindre et plus brillante que jamais, éclairant les eaux qui empêchaient d'aller remettre de l'huile.

C'est le patron des bateliers, Saint-André.

— De ce temps-là, c'est possible; mais aujourd'hui c'est Saint-Léonard, répondit le vieux Corombelle.

— Mon père me contait, dit le roi de la soirée, que vers la fin de l'année 1762, il arriva en cette ville un certain prophète qui

(1) Pour la mort de Dodo et les miracles de saint Gangulphe, saint André et saint Jacques, etc., etc., voyez : *La grande histoire de l'Église*, imprimée et vérifiée à Bruxelles le 26 octobre 1622 (Par Joannes Abbas Parcensis vicarius, et Aubertus Miræus censor regius)

prédit à tous les habitants de Liége, que le six janvier 1773, jour des rois, le peuple périrait ! La crédule population fut consternée. On se confessa, on communia dévotement pour se préparer à la mort. La foi était robuste alors. Le sept janvier, les Liégeois étant restés bien portants, le prophète fut obligé de se sauver à Aix-la-Chapelle. (1)

Voilà, mes enfants, une croyance du bon vieux temps; il y avait de quoi mourir de peur.

— A la santé du roi !

— L'espoir de trouver des trésors cachés existe encore. On n'a pas cessé de croire aux vieux coffres pleins d'or cachés dans les vieux châteaux, dans les jardins et dans plusieurs maisons de nos villes, parfaitement connues.

Il n'y pas longtemps qu'un propriétaire d'Angleur demandait à son jardinier, qui n'y comprenait rien, pourquoi il avait fait un trou de trois mètres de profondeur dans son jardin, en face du berceau d'ifs. On a su, par les habitants, que cette place était désignée comme renfermant les trésors du célèbre Bodart. (2)

En Ardennes comme en Bretagne, c'était *Li gatte d'aur qui trovéve les trésôr*. Au château de Logne, près Bomal, sur l'Ourte, *elle les wardéve*. Malheur à qui aurait pénétré dans sa retraite !

Puis, tournant les yeux de mon côté, le vieux batelier me dit:

— Tenez pour achevé, mon jeune ami, votre Mémoire sur les croyances ; vous n'aurez jamais la dernière. A chaque pas dans la vie, on se heurte à un préjugé, à une superstition quelconque; et, comme il nous reste presque toujours quelque faiblesse au fond de l'âme, on peut dire qu'il n'est pas un homme sur dix mille qui ne conserve une petite part de ces folles croyances. Qui nous dit que les savants n'ont pas aussi leurs superstitions et leurs naïvetés? qui n'a pas ses remèdes familliers,

(1) Manuscrit Houyet, page 479.

(2) Les gens de l'endroit désignent encore le berceau et la place, il y a deux ans à peine qu'on y a fait de nouvelles fouilles pendant la nuit.

sa croyance secrète aux bonnes chances et aux destins funestes ?

— Eh bien ! Messieurs et chers amis, reprit le roi de la soirée, finissons cette fête comme finissent les pélerinages. Levez-vous et dansons ! -- Aux éclats de sa voix, les enfants s'éveillent ; la chaîne se forme ; la main dans la main, on tourne autour de la table, et le bourgogne aidant, la joie brille sur les vieilles figures comme sur les jeunes, sur les beaux et frais visages. Nos bras se lèvent et nos voix répètent ! Vive le roi ! vive le roi !

Quel dommage, Louise n'est pas de la fête !...

Madame Jean Corombelle vient de remonter dans sa voiture avec ses enfants. Les vieux voisins sont à la quatrième bouteille de 1832. — Bonne nuit !

En descendant le quai, j'entendis longtemps encore, de bien loin, les joyeuses chansons du roi de la fève et le vieux refrain répété par les convives :

Vocial les carnaval
Crotal,
Nos frans les pans dorés
Crottés !

Pour en finir avec les croyances populaires, l'auteur croit convenable de donner quelques nouvelles des six jeunes gens partis pour Visé en septembre 1850, et qu'il a laissés à Herstal, dans une salle de bal.

Seize ans après cette petite excursion, deux Messieurs causaient ensemble en prenant un petit verre au café Charlemagne, place St-Lambert.

Nous avons sténographié leur conversation : la voici, si vous y tenez.

— Te souviens-tu de notre petit voyage en nacelle avec le vieux... Comment donc ?..... Paschal, je crois.

—Sans doute. Mais depuis ce temps-là, mon cher, il y a toute une vie : 15 à 16 ans!

— Commençons par toi. Qu'es-tu devenu? Es-tu toujours juge de paix à S...?

—Non, j'ai été nommé dans un autre *port de mer*. Mais, par l'influence des parents de ma femme, j'espère revenir à Liége. Du pain sec, à Liége, vois-tu, mon cher, avec une redingote passable, eh bien ! cela vaut mieux que des dindes aux marrons, rue Grand-Vinâve, à Jemeppe.

— Et toi, Raborive, sois franc : que fais-tu?

— Moi, mon cher, j'attends! j'ai une bonne femme et sept enfants, c'est déjà quelque chose. Ensuite, j'ai foi dans un rêve qui m'annonçait que, quand le gouvernement changerait de couleur, j'obtiendrais une bonne place. J'attends, comme tant d'autres, les places et les honneurs. Mais je m'amuse à bon compte. D'abord, je conduis les camarades dans les plus beaux, les plus nouveaux cafés. Je sais pourquoi ! Je représente plusieurs maisons. Je sais pourquoi ! Je me mêle d'élections. Je sais pourquoi ! J'écris dans un journal et je dis du bien de tous les acteurs du Théâtre royal. Je sais pourquoi! Et si je réponds pour quelques centaines de francs dans une entreprise, je sais pourquoi. Je suis influent, mon cher, comme un vieux saint de bois de village. A cela près que mes poches servent de tronc, le plus possible. Mes articles dans les journaux sont signés M.-X., ou bien X.-K., ou bien B.-X. J'ai de l'influence, je t'assure.

Après tout cela, j'élève ma petite famille avec la fortune de ma femme, et je me laisse conduire comme dans la barque à Paschal. Que veux-tu faire ?

— Et Florent Quârreux, qu'est-il devenu? je ne le vois plus, ce bon garçon.

— Ce pauvre diable, il a sacrifié tout son temps à un parti politique; sa fortune a été fondue dans les fonds publics, puis il est mort, laissant quatre enfants sur les bras de sa veuve. On dit

que les gros bonnets récompenseront le père en protégeant sa progéniture. Le pouvoir n'oublie pas toujours.

— Et le gros dormeur de la nacelle, le gros Antoine, est-il parvenu ?

— Mais pas trop mal, il va venir, il est très-fort au jeu de billard. N'ayant pas trouvé d'emploi comme ingénieur, il a fini par se marier. Près de dix ans, il a battu le pavé, et comme il n'avait aucune position, ses beaux parents l'ont fait fabricant d'armes. C'est une ressource à Liége.

— C'est donc bien facile, cette fabrication?

— Connais pas. Les deux mieux placés des six, c'est Achille Darchis et X. Debouny. Achille s'est fait négociant ; il est allé dans les grandes fabriques de Paris et de Saumur, il a fait de grands achats en objets de piété ; il a maintenant trois voyageurs qui vont partout les pays où sont les saints miraculeux. Il est en train de faire une très-grande fortune. Voilà comme on spécule sur les croyances populaires.

— Et notre chercheur de remèdes et de vieilleries, qu'est-il devenu ?

— Jacques X., en voilà un qui a fait son chemin! il n'a pas réussi comme avocat; non : il était timide, il manquait de décision.

— Je sais, un brave garçon, voilà tout.

— Eh bien, mon cher, il occupe une place magnifique dans la magistrature ! Il est très-influent par sa place et ensuite par la haute position de son beau-père. — Qui a-t-il épousé?

— Comment, tu ne sais pas? Paysan! une charmante femme, mon ami, Mademoiselle Louise Corombelle, la fille du célèbre Jean Corombelle ! il a tous les bonheurs. Tu as connu son grand'père? c'est lui qui nous conduisait en nacelle.

— En voilà un de miracle!

—Oui, mon cher, si tu veux revenir à Liége, va voir Jacques X.; demande sa protection, si tu veux réussir. Rappelle-lui que, dans le temps, tu l'as initié aux influences des saints, et ajoute

que tu viens solliciter la sienne. Dis que tu as la fièvre, le mal du pays, que sais-je? enfin, que tu as besoin de respirer l'air de la place St-Lambert.

— Il a trouvé le saint qu'il fallait servir et honorer. Il a de la chance, ce farceur-là! Je vois bien que les parents de ma femme n'ont pas le bon côté. Voilà douze ans que je suis ballotté d'un village à l'autre. Te souviens-tu de cette bonne femme qui nous demandait le saint qu'on devait prier pour réussir dans une entreprise? Jacques X. l'aura trouvé, lui. Je prie Dieu, disait la bonne femme, pour qu'il m'indique une bonne adresse. Tu vois que les prières ne vont pas au bois. — Et le vieux batelier, vit-il toujours?

— Oui, mon cher, il demeure à Fragnée; il a maintenant plus de 85 ans. Quand il fait bien chaud, on le voit encore au bord de la Meuse, dans un bon fauteuil. De là, il contemple le fleuve qu'il aime; il compte les bateaux. Et quand les voisins l'approchent, il parle de ses campagnes, de sa famille, de ses enfants. Il faudrait voir cet heureux père, quand il parle de son fils Jean! Quel feu dans son regard. Ah! mon cher, je ne connais pas d'homme plus heureux! On ne peut rêver une plus belle vieillesse. — Voyons, il faut aller trouver Jacques X., notre ancien camarade, le gendre de Jean Corombelle; tu iras le féliciter.

— Féliciter de quoi ?

— De sa nouvelle distinction. Il vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Léopold !

— Il va bien.

— N'est-ce pas? Tout lui vient sans offrandes ni pélerinages. On lui aura jeté un bon sort.

— Voyons, toi, tu veux me donner à croire que les œufs de Pâques arrivent sur des bateaux d'osier, le dimanche au premier son des cloches ? A d'autres, mon ami.

— Je t'assure, si tu veux revenir en ville, va voir Jacques X.; vas-y aujourd'hui, il est chez lui ; mais il part demain par le premier convoi, avec sa chère Louise et ses trois enfants. En avant, marche !

— Aujourd'hui ? mille fois non ! Je suis dans un trop mauvais jour. J'ai rêvé du bonheur cette nuit, c'est d'un mauvais présage ; les songes sont menteurs J'ai renversé la salière en déjeûnant, et je ne veux pas commencer le métier de solliciteur un vendredi. — Encore si j'avais sur moi un morceau de corde de pendu, ou seulement une pièce de monnaie trouée !

— C'est donc la superstition qui t'arrête, toi aussi ! Je n'en reviens pas.

— Mais si tu apprenais que j'ai tué treize araignées ce matin !!

— Ce que je dirais ? Rien que deux mots : tu as raison : reste au village.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ.

ANNÉE 1867.

15 janvier 1867. — Nomination de M. G. Delarge, comme membre effectif.

Dépouillement des mémoires envoyés au concours de 1866.

2e concours. — *Un glossaire technologique français-wallon relatif à une seule profession.* — Reçu un mémoire : *Vocabulaire du tonnelier, tourneur, ébéniste.*

6e concours. — *Une pièce de théâtre en vers.* — Reçu une comédie : *Li mâïe neur d'à Colas.*

7e concours. — *Un tableau de mœurs liégeoises.* — Reçu une pièce : *Li chesseu.*

9e concours. — *Une satire dialoguée.* — Reçu une pièce : *Les nicoteux.*

10e concours. — Un cramignon, une chanson ou en général une pièce quelconque propre à être chantée. — Reçu cinq réponses.

1° *Li grande confrêrèie.*

2° *Histoire d'amour dè temps passé.*

3° *Li creux d'à J'han.*

4° *Mi ouhai.*

5° *Sins çoula... v'toumrez là.*

On a nommé comme membres des jurys : 1° pour le 2e concours : MM. Capitaine, Grandgagnage, Le Roy, Picard et Stecher. — 2° pour les concours 6, 7, 9 et 10 : MM. Chaumont, Delbœuf, De Thier, Fuss et Grenson.

La Société adopte le programme suivant pour le concours de 1867.

Linguistique, histoire, traditions.

Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des principales corporations de métiers de la bonne cité de Liége, d'après le Recueil des Chartes et Privilèges et les autres documents qui se rapportent au même sujet.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 francs.

N. B. Sont exclus du concours les mémoires sur les *corporations des tanneurs et des drapiers.*

Deuxième concours. — Un glossaire technologique wallon-français relatif à une seule profession, au choix des concurrents, etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 francs.

N. B. Sont exclus du concours, les glossaires des termes en usage chez les *tanneurs*, les *houilleurs*, les *menuisiers*, les *drapiers*, les *tonneliers*, les *tourneurs* et les *ébénistes*.

Troisième concours. — Une étude sur les rues de Liége ou tout au moins d'une partie notable de la ville , etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 200 francs pour un travail embrassant toute la ville ; une médaille de la valeur de 100 francs pour un travail relatif seulement à une partie de la ville.

N. B. Sont exclus du concours, pour le prix de 100 francs, les mémoires relatifs à la *paroisse St-André.*

Quatrième concours. — Raconter succinctement les légendes et les traditions populaires de l'ancien pays de Liége : légendes religieuses, historiques, poétiques, apologues, contes d'enfants, etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

Cinquième concours. — Indiquer les traits caractéristiques des divers dialectes du wallon-liégeois, sous le triple rapport de la grammaire, du vocabulaire et de la prononciation.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

Sixième concours. — (Prix fondé par M. Ch. Grandgagnage, Président de la Société). — Un glossaire des anciens mots wallons : ce glossaire doit être fait sur les manuscrits, tels que ceux de J. d'Outremeuse, J. de Stavelot, Hemricourt, etc., sur les pawilharts, les chartes, etc.; de telle sorte que les seuls textes imprimés dont l'auteur pourra faire usage sont ceux dont le manuscrit n'existe plus ou n'est pas accessible, etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 500 fr.

POÉSIE.

Septième concours. — Une pièce de théâtre en vers.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100. fr.

Huitième concours. — Un tableau de mœurs liégeoises.

Prix : une médaille en vermeil.

Neuvième concours. — Une scène populaire à Liége.

Prix : une médaille en vermeil.

Dixième concours. — Deux ou trois contes en vers.

Prix : une médaille en vermeil.

Onzième concours. — Un crâmignon, une chanson, ou en général une pièce quelconque propre à être chantée sur un air connu ou à faire.

Prix : une médaille en vermeil.

N. B. Les mémoires répondant au 4me concours du programme de 1865 : *la médecine populaire au pays de Liége*, doivent être déposés avant le 15 avril 1867.

15 février 1867. — La deuxième livraison du tome VII n'étant pas encore prête à être livrée à l'impression, la Société décide d'achever le plus promptement possible le tome VIII des Bulletins.

15 mars 1867. — Lecture du rapport de M. Grandgagnage sur le seul mémoire envoyé en réponse au concours n° 2 du programme de 1866, intitulé : *Vocabulaire des tonneliers, vanniers, etc.* — La société adopte la proposition du jury de décerner un

second prix représenté par une médaille en vermeil à l'auteur de ce mémoire (M. Albin Body).

La société décide d'insérer dans l'annuaire de l'année le portrait de M. Bailleux. M. Delbœuf se charge de faire exécuter ce travail.

15 mai 1867. Les épreuves du portrait de M. Bailleux, lithographié par M. Florimond Van Loo de Gand, sont l'objet de l'approbation unanime des membres présents.

Lecture du rapport de M. Grenson sur le concours de poésie. Les conclusions en sont adoptées ; en voici le résultat : Un premier prix, représenté par une médaille en or est accordé à l'auteur de la pièce intitulée : *li Mâïe neûr d'à Colas* (M. Charles Hannay, d'Ans). M. Delbœuf est chargé de veiller à l'impression de ce travail.

Une mention honorable avec insertion au programme est accordée à l'auteur de la pièce intitulée : *li Chesseu*. (M. G. Delarge).

15 juin 1867. Reçu un mémoire en réponse au 4e concours du programme de 1867. (Légendes populaires portant l'épigraphe : *Rimoussi l'wallon d'ine hâr, qu'ireut bin*).

L'annuaire de 1867 est déposé sur le bureau. On en décide la distribution.

15 novembre 1867. Nomination de la commission du banquet. Sont nommés : MM. d'Andrimont, de Fays, Hock et Grenson.

16 décembre 1867. Sur la proposition de MM. Capitaine et Le Roy, M. Cam. Grenson est adjoint à M. Bormans pour remplir les fonctions de secrétaire ; il doit prendre le titre de secrétaire-adjoint sans que cette décision entraîne aucune modification aux Statuts.

Renouvellement du bureau. Les anciens membres sont réélus à l'unanimité.

ANNÉE 1868.

15 janvier 1868. Dépouillement des mémoires envoyés au concours de 1867.

Reçu huit mémoires :

2e concours. 1° *Vocabulaire wallon à l'usage de l'artisan maçon.* — 2° *Vocabulaire technologique wallon-français pour l'industrie du fer, de la fonte et de l'acier.*

4e concours. 1° *Croyances populaires. Le batelier.* 2° Trois cahiers de mélanges, vers et proses, avec la devise : *Rimoussi l'wallon d'ine hâr, qu'ireût bin.*

10e concours. Reçu une réponse : *Contes.*

11e concours. Reçu trois pièces. 1° *Sov'nir et amitié*, 2° *Sov'nance*, 3° *Les ovrî d'oûïe.*

Sont nommés membres du jury pour le deuxième concours MM. Chaumont, Dejardin, Grandgagnage, Grandjean et Henrotte. Pour les concours 4, 10, et 11 : MM. Desoer, Grandgagnage, Le Roy, Picard et Stecher.

15 février 1868. La société adopte pour le concours de 1868, le programme suivant :

A. *Linguistique, histoire, traditions.*

1er *concours :* une étude sur les réglements, les us et coutumes d'une des principales corporations de métiers de la cité de Liége, etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

N. B. Sont exclus du concours les mémoires relatifs aux corporations des *tanneurs* et des *drapiers.*

2e *concours :* un glossaire technologique wallon-français relatif à une seule profession, au choix des concurrents.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

N. B. Sont exclus du concours les glossaires relatifs aux professions des *tanneurs*, des *houilleurs*, des *drapiers*, des

menuisiers, charrons et *charpentiers,* des *tonneliers, tourneurs* et *ébénistes.*

On croit devoir porter à la connaissance du public que deux mémoires sont parvenus à la Société sur la même question déjà mise au concours de 1867. Ils concernent le métier des *maçons* et l'industrie du *fer*, de la *fonte* et de *l'acier*. Le jury n'ayant pas terminé ses opérations, la valeur de ces travaux n'est pas encore connue; mais par là même, il a paru convenable d'exclure du concours de cette année les travaux relatifs aux deux professions sus-mentionnées.

3e *concours* : une étude sur les rues de Liége ou tout au moins d'une partie notable de ladite ville.

Prix : une médaille en or de la valeur de 200 francs pour un travail embrassant toute la ville et une médaille de la valeur de 100 fr. pour un travail partiel.

N. B. Ne seront pas admis au concours pour le prix partiel les mémoires relatifs à la *paroisse St-André.*

4e *concours* : indiquer les traits caractérisques des divers dialects du wallon liégeois sous le triple rapport de la grammaire, du vocabulaire et de la prononciation.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

5e *concours* : un glossaire des mots wallons contenus dans les Bulletins de la Société.

Prix : une médaille en or de la valeur de 200 fr.

6e *concours :* une étude sur la langue en usage au pays de Liége au XIVe siècle, d'après les ouvrages de J. de Hemricourt et les autres documents de l'époque.

Prix : une médaille en or de la valeur de 250 fr.

7e *concours* (prix fondé par M. Grandgagnage) : un glossaire des anciens mots wallons.

Prix : une médaille en or de la valeur de 500 fr.

Observation. Les questions nos 5, 6 et 7 seront maintenues au concours de 1869, si le prix n'est pas obtenu dans le délai ordinaire.

B. *Poésie.*

8e *concours :* une pièce de théâtre en vers. Prix : une médaille de 100 fr.

9e *concours :* un tableau de mœurs liégeoises. Prix : une médaille en vermeil.

10e *concours.* Les anciennes galeries du Palais. Prix : une médaille en vermeil.

11e *concours :* le quai de la Batte un dimanche matin : le marché aux oiseaux, etc. Prix : une médaille en vermeil.

12e *concours :* une satire (mœurs liégeoises). Une médaille en vermeil.

13e *concours.* Un cramignon, une chanson ou en général une pièce de vers propre à être chantée sur un air connu ou à faire. Prix : une médaille en vermeil.

23 mars 1868. Proposition de M. Stecher de remplacer l'Annuaire par un almanach wallon, paraissant régulièrement, d'un prix modique, et contenant des renseignements utiles.

La plupart des membres présents à la séance étant partisans du maintien de l'Annuaire, M. Stecher retire provisoirement sa proposition.

15 avril 1868. Lecture par M. Picard de son rapport sur les concours nos 10 et 11 du programme de 1867.—La Société adopte les conclusions du jury qui sont : une mention honorable avec insertion au Bulletin, des pièces : *On mirâk* (auteur, M. Xhoffer de Verviers) et *Les Ovri d'oûïe* (auteur, M. Boisgelot, de Liége).

20 avril 1868. M. Grandgagnage donne lecture de son rapport sur le concours no 4 du programme de 1867. Le prix est accordé au mémoire intitulé : *Le batelier.* L'ouverture du billet cacheté fait connaître que M. Hock en est l'auteur, qu'il consacre le montant du prix aux crèches, et qu'il en offre la dédicace à M. Ul. Capitaine.

15 mai 1868. M. Dejardin donne lecture de son rapport sur les mémoires du 2e concours 1867. Proposition adoptée d'ac-

corder un second prix au *Glossaire des maçons* (auteur, M. Mathelot de Liége).

16 novembre 1868. Distribution de la 1re livraison du tome XI.

Nomination de la Commission de l'Annuaire — sont nommés : MM. Capitaine, Desoer et Bormans.

Nomination de la Commission du banquet — sont nommés : MM. d'Andrimont, Delheid, Grenson et Hock.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

DU MÉMOIRE SUR LES CROYANCES POPULAIRES.

Accouchements, 184, 187, 214 et suiv.
Amant infidèle, 220 et suiv.
Anneau perdu, 232.
Araignées, 115.
Baguette divinatoire, 186, 232.
Bernard-Fagne, 179.
Blessures, 170.
Bourse de Fortunatus, 240.
Boutons et clous, 155, 157, 161, 190.
Brûlures ,159, 187, 241.
Brusthem (les trois saintes sœurs de), 98 et suiv.
Buis bénit, 140.
Cancer, 95.
Cauchemar, 111.
Cheveux, 195 et suiv.
Chèvremont, 120, 167 et suiv.
Coliques, 184, 186, 203.
Conscription, 109.
Convulsions, 160.
Cordons (magiciennes aux), 122.
Cornillon, 201.
Cors aux pieds, 221 et suiv.

Coucou, 117.
Coupures, 159.
Crampes, 161, 184.
Croûte de lait, 162.
Dentition, 113, 202.
Dieupart, 197.
Empoisonnements par les moules, 161.
Entorses, 113.
Envoûtement, 119 et suiv.
Erysipèle, 99, 161, 190.
Etoiles filantes, 196.
Exorcismes, 122 et suiv., 186.
Ex-voto, 157, 248.
Feux-follets, 242.
Feux de la St. Jean, 139, 141.
Feux de joie, 243.
Fève des Rois, 242.
Fièvre lente, 187.
Fontaine de Wihou, 96.
Francs-maçons, 112.
Frissons, 184, 190.
Gatte d'aur, 122, 245.
Gaufres bénites, 98.
Gerçures, 158.
Godaresse, 121 et suiv.
Goutte, 95, 157, 160.
Grivegnée, 165.
Guérison du bétail, 87 et suiv., 105, 157.
Haekendover, 88.
Hamelette, 109.
Hèyi, 233, 237 et suiv.
Hoquet, 111.
Immersions, 138 et suiv., 170.
Ivrognerie, 160.
Jaunisse, 100, 161 et suiv.
Jours fastes et néfastes, 136.
Mal caduc, 106.
Mal St Eloi, St Jean, etc., 217.
» S. Laurent, 160.
Marc de café, 119.

Mareie (*li neure*), 96, 182 et suiv.
Mariages, 225.
Maux de dents, 106, 185.
» de gorge, 112 et suiv., 186, 189.
» de reins, 92.
» de tête, 144, 157.
» d'yeux, 96, 107 et suiv., 110, 187.
Messe de minuit, 230.
Neuvaines, 120, 189, 190.
Névralgies, 158.
Niquet, 196.
Noël (coutumes de), 197 et suiv., 230 et suiv.
Notre-Dame d'Angleur, 225 et suiv.
» de Bellaire, 184.
» de Foi, 152.
» de Hal, 85, 137, 152, 173.
» de Lorette (lez-Visé), 97, 103.
» de Montaigu, 85.
» *dè l'plovinette*, 165, 184.
» de St Remi, 208 et suiv., 220.
» de la Sarte, 85, 149 et suiv.
» de St Séverin, 208, 220.
» de Verviers, 96, 182 et suiv.
Nouvel an, 142, 236 et suiv.
Nâle, 236.
Ock (la B. Marie), 101.
Orages, 213.
Paix-Dieu, 151.
Panaris, 159.
Pélerinages pour les morts, 226.
» payés, 85, 151 et suiv., 226 et suiv.
Peste, 104.
Phthisie, 140.
Pied endormi, 111.
Plaies, inflammations, morsures, 113.
Plaies aux jambes, 155.
Pleurésie, 110.
Pluie, 165.
Poireaux, 222.
Pommes de St Jean, 141.

Poule noire, 137.
Poules et dindons, 156.
Prédictions, 244 et suiv.
Présages, 114 et suiv., 136, 197, 222 et suiv., 249.
Promesses, 137, 225.
Rats et souris, 106, 157.
Rénettes (muguet), 111, 188 et suiv.
Revenants, 82 et suiv., 137.
Rhumatismes, 95, 161, 185.
Rogne, 190.
Rois (fête des), 239 et suiv.
Ryckel, 99.
Saignement de nez, 137 et suiv., 159.
Saint *Agrafâ*, 158.
» Amour, 221.
» André, 189, 201, 244.
» Antoine (les deux), 94, 98, 163, 189, 192 et suiv.
» Aubin (*Abé*), 203.
» Bernard, 156, 163, 184.
» Berthuin, 212 et suiv.
» Blaise, 184, 189 et suiv.
» *Breïât*, 155, 165, 182.
» Charlemagne, 100.
» Cloud, 190.
» Donat, 212.
» Eloi, 106, 155, 157, 184, 215 et suiv.
» Evermar, 190.
» Feuillien, 153.
» Fiacre, 184, 217.
» Firmin, 92 et suiv., 103.
» *Fivlâ*, 155, 158, 164, 187.
» Georges, 181, 191.
» Gérard, 151.
» Gerlach, 87, 94, 105, 157.
» Gilles, 116, 148, 149, 155, 188.
» Guy, 217.
» Hadelin, 91, 92, 101 et suiv., 184, 243.
» Hubert, 173 et suiv., 203.
» Ignace, 151.
» Jean, 138 et suiv., 157.

Saint Job, 157.
» Julien, 155, 201, 217 et suiv.
» Lambert, 199, 215.
» Laurent, 200.
» Léger, 144 et suiv.
» Léonard, 201 et suiv., 244.
» Loup, 195.
» *Makrawe*, 92 et suiv , 199.
» Marcellin, 157.
» Maur, 169 et suiv.
» *Nazar*, 157 et suiv., 163.
» Nicolas, 228 et suiv.
» Oremus, 202.
» Pierre, 184.
» Pompée (*Popé* ou *Copé*), 156.
» Quirin (*Quoilin*), 155, 218.
» Remacle, 180, 199, 217.
» Roch, 173, 176 et suiv , 184, 204.
» Salomon (de *Bailoux*), 189.
» Servais, 85.
» Thibaut, 157, 205.
» Trond, 190.
» Valentin, 162.
» Vith, 196.
Sainte Adile, 211 et suiv.
» Agathe, 184, 200.
» Apolline, 106, 185, 199.
» Balbine, 172 et suiv., 181.
» Barbe, 104 et suiv., 184.
» Brigitte (d'Amay, de Fosses, de Grand-Rechain, de Lixhe et de Norbeek), 88, 94, 153 et suiv., 163, 191.
» Cornélie, 106.
» Ernelle, 155.
» *Fivlaine*, 155, 158, 164, 187.
» Geneviève, 153.
» Gertrude, 106, 157.
» *Gotte*, 157, 160.
» *Guérinette*, 221.
» Julienne, 184.
Lucie, 190.

Sainte Marguerite, 184.
» *Matrice*, 104, 158.
» Ode, 154.
» Odile. V. Adile.
» Reine (*Rogne*), 190.
» Rolende, 205 et suiv.
» Rose, 161.
» *Rwesmelle*, 184, 219 et suiv.
» Ursule, 100.
Salette, 151, 169.
Sang arrêté, 158 et suiv.
Seins, 184.
Sevrage, 188.
Signure, 95, 116, 122 et suiv., 185 et suiv.
Sorcières, 160, 195.
Talisman pour se faire aimer, 241.
Tancrémont, 181.
Teigne, 107, 113.
Tireuses de cartes, 118.
Toux, 189.
Transpiration, 162, 202.
Trésors cachés, 245. V. *Gatte d'aur*.
Ver solitaire, 162.
Vers (des enfants), 95.
Voleurs, 115.
Vierges noires, 97, 182 et suiv.
Wyck, 86.
Zepperen, 99.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Règlement de la Société 7

Liste des membres 15

Concours extraordinaire (1869). Programme. 33

Rapport sur le dit concours, par Ch.-Aug. DESOER 35

Crâmignon po les fiesse di Lige di septimbe 1869, par N. DEFRECHEUX (médaille en vermeil) 45

Li bonne ètinte, crâmignon, par A. PECLERS (id.) 49

Ax Etringîr, chanson, par Th. BORMANS (médaille d'or) 52

Dinans-nos l'main, crâmignon, par N. DEFRECHEUX (mention honorable) . 54

Crâmignon (en français), par Aug. LEPAS. 56

Si j'esteus maisse (dialecte verviétois), par L.-J. LEVÊQUE. 60

Concours de 1869. Rapport du jury sur le prix GRANDGAGNAGE, par J. STECHER 63

Concours de 1867, n° 4. Rapport du jury, par J. STECHER 73

Croyances et remèdes populaires au pays de Liége (1), par Aug. HOCK (mémoire couronné) 77

Dédicace à M. Ulysse Capitaine. 78

Introduction 79

CHAPITRE I. Le batelier. — Les revenants. — De Liége à Visé . . 81

CHAP. II. Les tricoteuses du rivage 91

CHAP. III. Les pélerinages du Limbourg 97

CHAP. IV. Les contes bleus de l'Empereur 109

CHAP. V. Le pêcheur et sa vieille mère 113

CHAP. VI. Les tireuses de cartes et les *godaresse*. — Les souvenirs du batelier 118

CHAP. VII. Les présages et les feux de la St-Jean 132

(1) La Société, désirant former la 2e livraison du tome XI avec les deux vocabulaires de M. Albin Body (*Vocabulaire des couvreurs* et *Vocabulaire des Poissardes*) qui sont sous presse et seront prochainement distribués, a décidé de faire paraître dans le present tome le mémoire de M. Hock intitulé : *Croyances populaires*.

CHAP. VIII. Les soirées de Fragnée. — La fête de St-Léger. — N.-D. de la Sarte. — Ste-Brigitte 144
CHAP. IX. Les saints de la Hesbaye et la médecine populaire. . . 155
CHAP. X. A Grivegnée, à Chèvremont, à St-Maur, à Ste-Balbine et à St-Roch 164
CHAP. XI. A Spa et à Verviers — Encore de la médecine populaire. 180
CHAP. XII. Les deux Saint-Antoine. — Des Saints liégeois et de St-Hubert en particulier 192
CHAP. XIII. Deux Madones. — Le grand St-Eloi 207
CHAP. XIV. Suite des présages 218
CHAP. XV. La joyeuse fête de Noël. 228
CHAP. XVI. Les caquets du nouvel an. 235
CHAP. XVII. Le roi de la fève. — Une heureuse famille 239
Conclusion édifiante 246
Chronique de la Société (année 1867) 250

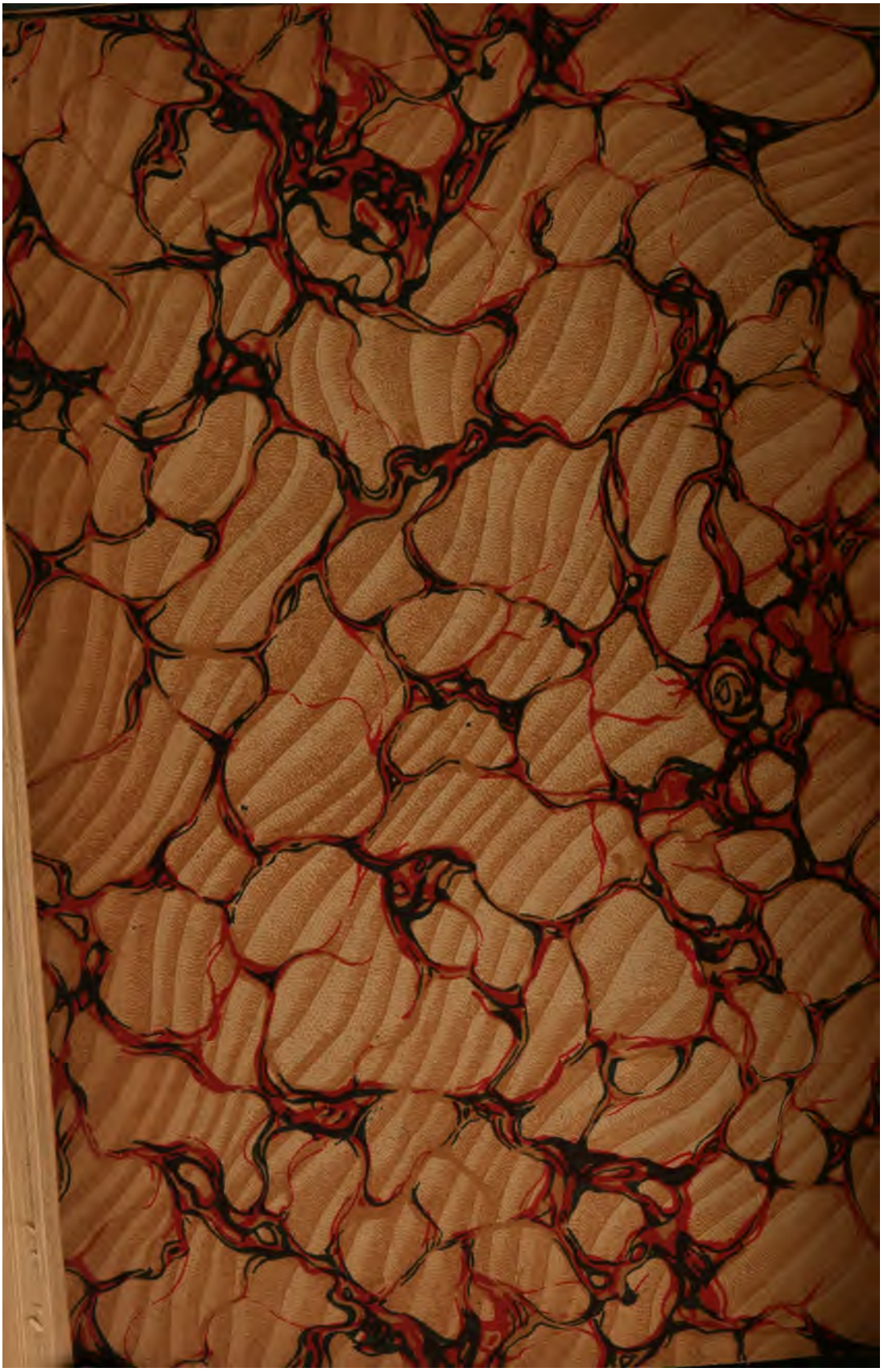

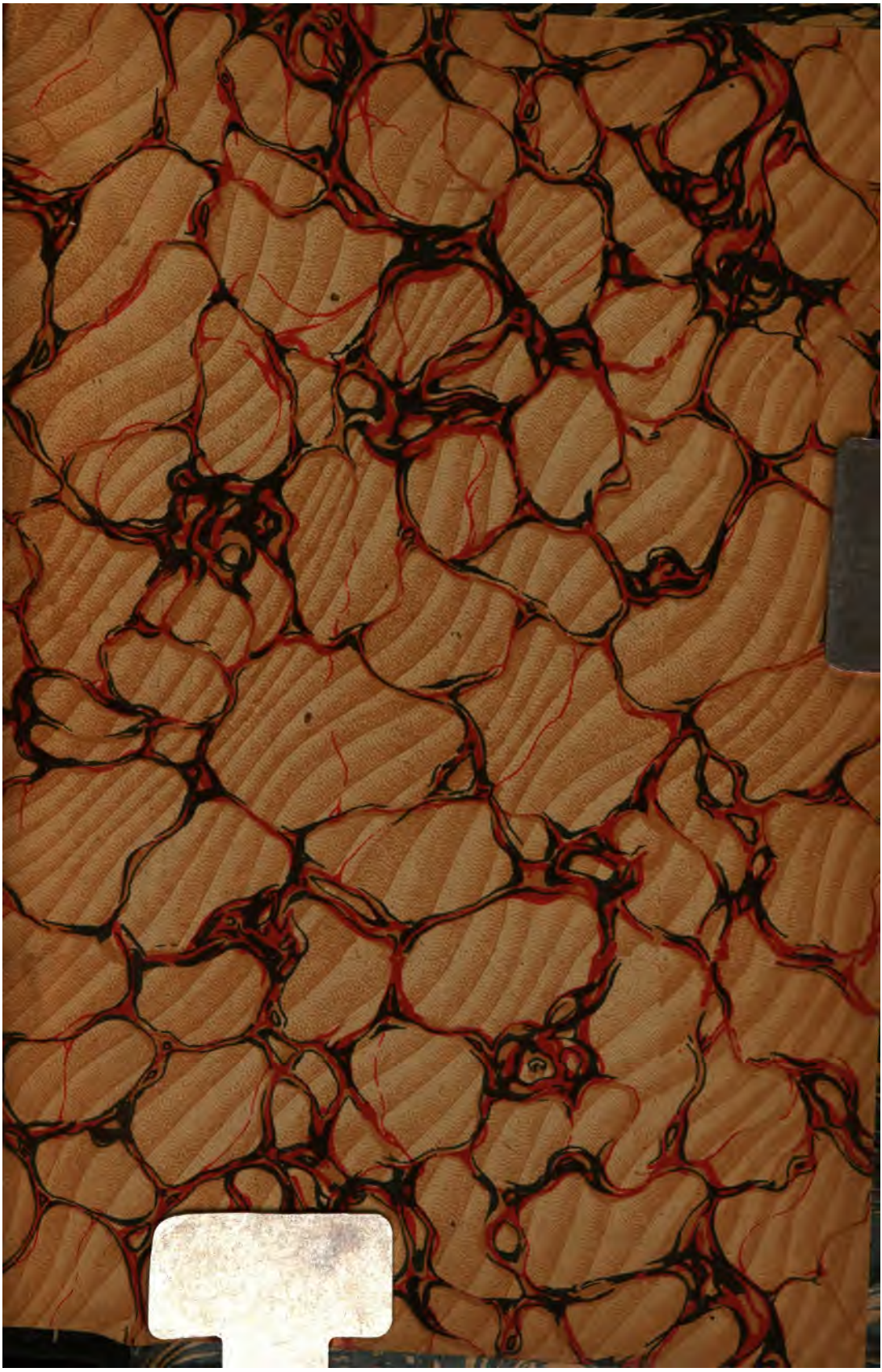

Widener Library
3 2044 098 627 219